This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

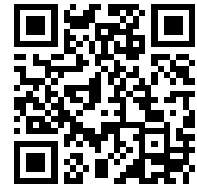

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

te
iversity
Iowa
raries

0162
6
er.12
.7-9

Digitized by Google

UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 011 346 669

Date Due

CAT. NO. 23 233 PRINTED IN U.S.A.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

STATE UNIVERSITY OF IOWA LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

119/44-1

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME VII

TOULOUSE
IMPRIMERIE J. BONNET
2, Rue Romiguières, 2
—
1929

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

DUMÉRIL (Alfred), Doyen de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie. — Don de 5.000 francs, fait en son nom par sa famille (30 mars 1927).

ABADIE-DUTEMPS (Ernest), associé ordinaire. — Don de 6.000 fr., fait en son nom par M. le Dr Dupuy-Dutemps, son parent (21 juillet 1928).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

AS162
T6
Ser. 12
N.1-5

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU

M. le comte Begouën (Henri), ✻, I., O. ✻, C. ✠, C. ✠, *Président.*

M. Dop (Paul), I., O. ✻, *Directeur.*

M. Duméril (Henri), ✻, I., *Secrétaire perpétuel.*

M. Mathias (Emile), ✻, I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*

M. Lamotte (Marcel), I., *Secrétaire adjoint.*

M. Signorel (Jean), ✻, I., ✻, *Trésorier perpétuel.*

M. Chalande (Jules), I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), G. O. ✻, I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Observatoire de Paris, ancien associé ordinaire, place Saint-Georges, 4, à Toulouse.

1888-1917. M. Thomas (Antoine), O. ✻, I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général Guillaumat, G. C. ✻, ✻, I., ancien Ministre de la Guerre, commandant en chef des forces alliées d'occupation des territoires rhénans, membre du Conseil supérieur de la guerre, à Mayence.

1903-1921. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✻, I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

1925. M. BRUNHES (Jean), ✲, ⚜ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Université de Fribourg, professeur au Collège de France, quai du 4-Septembre, 13, à Boulogne-sur-Seine.

1885-1925. M. le Commandant ESPÉRANDIEU (Emile), O. ✲, ⚜ I., ⚜, C. ✠, membre de l'Institut, Conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments romains du Gard, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine), et rue Deyron, 3, à Nîmes.

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉ LIBRE

1890-1926. M. CROUZEL (Jacques), ✲, ⚜ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-Six-Ponts, 82.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1893. M. COSSERAT (Eugène), ✲, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse,

Digitized by Google

1896. M. MARIE (Théodore), ✻, ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ⚜ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), O. ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 35.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✻, ⚜ I., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1912. M. BUHL (Adolphe), ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✻, inspecteur général honoraire des Postes et des Télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

1924. M. ROY (Louis), ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

1927. M. MONTANGERAND (Louis), ⚜ I., astronome-adjoint à l'Observatoire de Toulouse, rue du Dix-Avril, 64.

1928. M. GARAU (Marcel), ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ingénieur en chef du Service de la construction des lignes nouvelles à la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue Ozenne, 1.

1928. M. DELTHEIL (Robert), ✻, ⚜ A., professeur à la Faculté des sciences, boulevard Carnot, 26.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✻, ⚜ I., O. ⚜, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ⚜ I., ⚜, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✻, ⚜ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 35.

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✻, ⚜ I., associé national de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✻, ⚜ I., O. ⚜, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

Digitized by Google

1910. M. GIRARD (Jules), ✲, I. A., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

1914. M. CHALANDE (Jules), I., rue des Paradoux, 28.

1920. M. LÉCAILLON (Albert), I., O. ✲, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, rue Demouilles, 7 *ter*.

1922. M. DIDE (Maurice), ✲, ⛃, I., ⛃, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

1923. M. DOP (Paul), I., O. ✲, professeur à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1924. M. DUFFOUR (Alexis), ⛃, I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

1925. M. BARDIER (E.), ✲, I., C. ✠, correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1925. M. BAYLAC (J.), ✲, I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1927. M. NICOLAS (Gustave), I., O. ✲, ✠, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agricole de Toulouse, rue Saint-Bernard, 17.

1928. M. MENGAUD (Louis), ✲, ⛃, I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✲, I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 80.

1890. M. LÉCRIVAIN (Charles), ✲, I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✲, médecin principal honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Avignonet (Haute-Garonne).

1907. M. l'abbé MAISONNEUVE (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. MARSAN (Jules), O. ✲, I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

Digitized by Google

1910. M. THOUVEREZ (Emile), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✲, ancien officier, rue Fermat, 6.

1913. M. CALMETTE (Joseph), ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte BEGOUËN (Henri), ✲, ✠ I., O. ✠, C. ✠, C. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

1917. M. GALABERT (François), ✠ I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. ANGLADE (Joseph), ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ✲, ✠ I., ✠, vice-président du Tribunal civil, allée Saint-Michel, 3.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), ✲, chanoine honoraire, rue de l'Université, 9.

1927. M. PERREAU (Etienne), ✲, ✠ I., professeur à la Faculté de droit, rue de Metz, 35.

1927. M. REY (Raymond), ✠ A., maître de conférences à la Faculté des lettres, rue des Récollets, 105.

1928. M. BOUSSAGOL (Gabriel), ✲, ✠, ✠ I., C. ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 48.

1928. M. LOISEAU (Hippolyte), ✲, ✠, ✠ I., ✠, ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Maignac, 23.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1928. M. NICOLAS.
— M. ANGLADE.
— M. MONTANGERAND.

1929. M. GIRAN.
— M. BARDIER.
— M. THOUVEREZ.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1928. M. MARIE.
— M. LÉCAILLON.
— M. CALMETTE.

1929. M. JUPPONT.
— M. BAYLAC.
— M. LOISEAU.

ÉCONOME

M. BAYLAC.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✲, ⚙ I., inspecteur général des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, avenue de Contades, 19, à Angers.

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✲, ⚙ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✲, ⚙ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✲, ⚙ I., 🏛, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V^e^).

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✲, O. 🏛, ⚙ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Princesse, 16, à Montauban.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✲, C. 🏛, ⚙ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris (VII^e^).

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✲, ⚙ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à Paris (V^e^).

1914-1927. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✲, O. 🏛, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, rue des Fonderies, 48, à La Rochelle.

1923-1927. M. WILLEMIN (Paul), O. ✲, ⚙ A., 🏛, inspecteur général des Ponts et Chaussées, avenue du Lycée-Lakanal, 1, Bourg-la-Reine (Seine).

1914-1928. M. JACOB (Charles), ✲, ⚙ I., professeur à la Faculté des sciences, 31, rue Claude-Bernard, Paris (V^e^).

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✲, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), O. ✲, ⚜ I., correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. GUY (Henry), O. ✲, ⚜ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

1926-1929. M. JACOUBET (Henri), ⚜ I., maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers.

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✲, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⚜ A., pharmacien honoraire, quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✲, ✠, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), O. ✲, ⚜ A., ✠, gouverneur du Niger.

1921. M. LHÉRIAUD (Joseph), ✲, ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue des Chalets, 80, à Toulouse.

1926. M. VALLOIS (Henri), ⚚, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 62, Toulouse.

1928. M. VERNE (Jean), ✲, ⚚, professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Varenne, 38, Paris (VII[e]).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), ancien attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris (XVII[e]).

Digitized by Google

1911. M. PRIVAT (Edouard), O. ✲, ✠, I., ✠, archiviste paléographe, éditeur, ancien président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. CAZALIS DE FONDOUCE (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André-de-Majencoules (Gard).

1919. M. BERGER (Pierre), I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri), I., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✲, I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), chanoine honoraire, procuré de N.-D. la Dalbade, rue des Paradoux, 2, à Toulouse.

1921. M. TOURNIER (Henry), rue du Marabout, 81, à Casablanca.

1922. M. DOUIN (Georges), ✲, capitaine de corvette, agent principal de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, membre de l'Institut d'Egypte, à Port-Saïd.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ✲, I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

1926. M. le marquis de BAYE (Joseph), ✲, I., G. C. ✠, ancien Président de la Société des antiquaires de France, 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris (XVII[e]), et château de Baye, à Baye (Marne).

1927. M. DUMÉRIL (Edmond), A., professeur au Lycée et à l'Institut d'enseignement supérieur des lettres, rue Villebois-Mareuil, 10, Nantes.

1927. M. DONAT (Jean), I., professeur au Lycée, rue Vélane, 3, à Toulouse.

1928. M. LARRIEU (Louis), O. ✲, ✠, ✠, colonel commandant la 17[e] Légion de gendarmerie, rue Caffarelli, 7, Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. BELLUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

Digitized by Google

1897. M. CABREIRA (Antonio), ✻, comte de Lagos, Président provisoire de l'Institut de Portugal, membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale des sciences de Barcelone, etc., rua das Taipas, 40, à Lisbonne.

1899. M. PILTSCHIKOFF (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1922. M. MARTINEZ VARGAS (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. PI SUNER (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. ZUPANTCHICH (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. HENRIJEAN, professeur à l'Université de Liège.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur GIOVANNI DI CASAMICHELA, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. GRANDGENT (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard, 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. SKOK (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

ASSOCIÉS LIBRES

M. JOULIN (Georges-Léon), O. ✻, ⚙ I., né le 7 juin 1838, à Tours, ancien élève de l'Ecole polytechnique, docteur ès sciences physiques, docteur en médecine, ancien maître de conférences à la Faculté des Sciences de Toulouse (1877-1883), ancien ingénieur en chef des poudres et salpêtres, directeur de la poudrerie de Toulouse, admis à la retraite en 1900, ancien trésorier perpétuel de l'Aacadémie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, membre de la Société archéologique du Midi de la France, etc., décédé à Saint-Avertin (Indre-et-Loire), le 31 août 1928.

M. FRÉBAULT (Aristide), ✻, ⚙ I., né le 31 octobre 1842, à Moulins-Engilbert (Nièvre), ancien interne des hôpitaux de Paris, pharmacien de première classe, docteur en médecine, professeur honoraire à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie et à l'Ecole des Beaux-Arts et des Sciences industrielles de Toulouse, ancien pharmacien en chef des hôpitaux, ancien président de la Société de Médecine et de la Société des Sciences physiques et naturelles de la même ville, etc., décédé, le 3 janvier 1929, à Moulins-Engilbert, inhumé à Toulouse, le 9 janvier.

M. CARALP (Joseph), ⚙ I., né le 12 avril 1850, à Pamiers (Ariège), ancien professeur de lettres au collège de Bergerac, ancien élève de la Faculté des Sciences de Toulouse et de l'Ecole des Hautes Etudes, docteur ès sciences naturelles, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse, décédé à Toulouse, le 14 janvier 1929.

Digitized by Google

M. MOQUIN-TANDON (Gaston-Ennemond-Max), ✲, I., décoré de la médaille de 1870, né le 19 décembre 1845, à Toulouse, docteur ès sciences naturelles, ancien professeur à la Faculté des Sciences et à l'Ecole de Médecine de Besançon, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse, mainteneur des Jeux floraux, etc., décédé à Toulouse, le 25 mai 1929.

ASSOCIÉ ORDINAIRE

PASQUIER (Félix-Etienne-Charles), ✲, I., né le 9 octobre 1846, à Paris, archiviste-paléographe, licencié en droit, ancien archiviste départemental de l'Ariège, archiviste honoraire de la Haute-Garonne, lauréat de l'Institut et du Congrès archéologique de France, ancien Président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, membre de la Société archéologique du Midi de la France, de la Société française d'Archéologie, membre fondateur et président de la Société ariégeoise des Lettres, Sciences et Arts, correspondant de la Société des Antiquaires de France et de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, etc., décédé à Toulouse, le 9 novembre 1929.

CORRESPONDANT

M. REEB (Emile), I., né le 10 avril 1843, à Saverne (Bas-Rhin), pharmacien de première classe, lauréat de l'Institut, ancien professeur à l'Ecole autonome de Pharmacie de Strasbourg, membre de la Société des Sciences de Nancy, président d'honneur de la Société de Pharmacie du Bas-Rhin, etc., décédé à Strasbourg, le 19 novembre 1928.

La plupart de ses travaux, sur la chimie botanique, ont été faits en collaboration avec le professeur Schlagdenhauffen, également correspondant de notre Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

LE GÉNÉRAL DUPUY ET L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Par M. DONAT

I

Dupuy (Dominique-Martin) naquit le 8 février 1767, à Toulouse, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 49, et forme angle avec la rue de la Barutte (1). Il était fils de Jean Dupuy, maître boulanger, et de Paule Bertrand.

Entré dans le régiment d'Artois, comme simple soldat, le 5 septembre 1784, il quitta ensuite l'armée pour devenir négociant à Toulouse. Après 1789, il devint membre de la « Société des Amis de la Révolution », fut élu, le 2 décembre 1791, lieutenant-colonel en second, du 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, puis lieutenant-colonel en 1er, en 1792, et chef de brigade le 24 ventôse, an III. Il se trouvait gouverneur de Milan, lorsqu'il fut désigné pour prendre part à l'expédition d'Egypte.

(1) Chalande. *Journal de Toulouse*, 2 janvier 1927.

Digitized by Google

Quels furent son rôle, sa pensée, ses impressions, au cours de cette campagne ? Tandis que nous possédons de nombreux mémoires, agendas ou journaux des officiers ou savants qui y participèrent, la pensée de Dupuy a été jusqu'ici assez peu révélée. Aussi la lettre dont nous avons trouvé une copie, vraisemblablement très fidèle, dans les archives de Larrazet, mérite-t-elle d'être publiée.

II

Pour en comprendre la portée, il nous paraît nécessaire de rappeler, au préalable, les grands faits de l'expédition d'Egypte.

Dans son rapport au Directoire, du 23 février 1797, Bonaparte, abandonnant le projet de descente en Angleterre, concluait à une expédition en Egypte, point d'appui pour une attaque de l'Inde. Talleyrand encourageait ce projet.

Dans la nuit du 3 au 4 mai 1798, Bonaparte quittait Paris; le 19, il s'embarquait à Toulon. La flotte était commandée par Brueys, et le général en chef amenait avec lui trente-deux généraux et cent quatre-vingt-quatorze collaborateurs civils, scientifiques, littéraires ou artistiques.

Où se rend cette armée ? Personne ne le sait au juste. Kléber écrit : « Il n'y avait pas quarante personnes de l'expédition qui fussent instruites de la route qu'on allait prendre... »

Enfin, on débarque en Egypte. Le pays se trouvait dominé par cette population indépendante des Mamelucks, sur lesquels le chef de bataillon Detroye porte, dans son *Journal*, cette appréciation : « Je n'ai point vu d'exemple d'une bravoure pareille... ni d'une plus grande agilité à manier chevaux, carabines et sabres. »

Dès le débarquement, Kléber fut désigné pour occuper Alexandrie, tandis qu'à travers le désert de Damanhour, le gros de l'armée avançait péniblement. Le 21 juillet, il se heurta, aux Pyramides, à l'armée des deux principaux beys,

Digitized by Google

Mourad et Ibrahim. A ce moment commence la courte période historique de Dupuy.

Le 22 juillet paraît cet ordre :

« Le général en chef Bonaparte, au général Berthier,

« Vous donnerez l'ordre au chef de brigade Dupuy de prendre le commandement de la ville du Caire, dès l'instant que nous y serons entrés. »

Et, par un ordre ultérieur du même jour, Bonaparte élève Dupuy au grade de général de brigade.

A cette même date du 22 juillet, et le lendemain 23, le Caire fut occupé, sans autre incident que l'incendie du palais où Dupuy devait se rendre. Pour organiser le gouvernement de la place, il est créé le 25 juillet, un divan de neuf membres et une force de police composée de cinq compagnies turques, placées sous les ordres de Dupuy.

Le Caire comprenait trois agglomérations : le Grand-Caire, le Vieux-Caire et Boulak. Dupuy était au Grand-Caire, et, le 1er août, Bonaparte envoyait à Berthier l'ordre suivant :

« Vous ferez connaître, citoyen général, aux commandants du Vieux-Caire et de Boulak qu'ils sont sous les ordres du général Dupuy, commandant le Caire. »

L'importance du Caire s'explique par le fait que cette ville fut, à partir du 25 juillet, le siège du commandement, et que les divers services de l'armée y furent centralisés.

L'occupation d'une ville de cette importance ne pouvait aller cependant sans de grandes difficultés : des résistances dangereuses devaient se produire. D'où les mesures de répression dont Bonaparte explique la nécessité, dans une lettre à Menou, du 31 juillet : « Les Turcs ne peuvent se conduire qu'avec la plus grande sévérité; tous les jours je fais couper cinq ou six têtes dans les rues du Caire. »

En conséquence, il est pris des dispositions sévères. Le 1er août, Berthier ordonne la remise des armes, et, le 3, Dupuy reçoit communication de l'ordre adressé par Bonaparte à Caffarelli, d'abattre les portes qui séparent les

Digitized by Google

divers quartiers et pourraient, en cas d'émeute, arrêter la marche des troupes. Certaines maisons durent être aussi détruites : « Il est instant, écrit-il, que cette besogne aille promptement. »

Le 7 août, il mande à Desaix :

« Je vais m'absenter, citoyen Général, pour quelques jours, de la ville du Caire. Je donne ordre au Général commandant (Dupuy) de vous instruire de tous les mouvements qui provoqueraient des mesures extraordinaires. Votre division a le double but : 1° de garantir la province de Gizeh; 2° de former une réserve pour le Caire. »

Et, lorsque Bonaparte est obligé d'abandonner sa poursuite en Syrie du chef mameluck Ibrahim, il enjoint à Lannes de retourner au Caire « le plus vite possible. » Il y arriva lui-même la veille (14 août).

III

Ordres et conseils n'avaient pas été ménagés aux troupes de débarquement pour respecter les droits des populations. En prenant pied sur le sol égyptien, le Général en chef avait adressé aux habitants une proclamation pour les assurer de notre respect pour la religion de Mahomet; et Berthier avait, en conséquence, envoyé des ordres formels aux généraux commandant les divisions.

Mais comment empêcher les pillages et les réquisitions lorsque les troupes manquaient même de farine ? Ni les instructions de Bonaparte, accompagnées de sanctions sévères, ni les sages exhortations de Kléber ne parviennent à réfréner tous les actes d'indiscipline.

Pour marquer son respect des coutumes du pays, le Général en chef préside lui-même, le 18 août, à la fête du Nil, escorté de tous les généraux, de l'état-major de son armée, des grands chefs turcs et indigènes.

Du 18 au 22 août, les Français célèbrent avec éclat la

Digitized by Google

fête du Prophète; Kléber multiplie les réjouissances : illuminations, dîners en l'honneur des cheiks et des ulémas. Bonaparte n'alla-t-il pas lui-même jusqu'à s'habiller à la turque ?

Néanmoins ce sont là démonstrations dont la sincérité reste fort suspecte, comme en témoigne la lettre suivante adressé à ce moment même par le général Dupuy à l'un de ses amis de Toulouse :

« Copie de la lettre écrite par le citoyen Dupuy, commandant au Grand-Caire et arrondissement, le 2 fructidor, an VI (19 août 1798) au citoyen Deville, négociant à Toulouse.

« Je désire que les diverses lettres que je t'ai écrites, mon bon ami, te soient arrivées. Tu y verras la continuité de nos victoires, comme la continuité de ma santé; elle est toujours la même, à une légère indisposition près, qui est une maladie commune, et qui n'est pas peu augmentée par le grand travail que me donne le commandement. Cela serait-il possible autrement ? Une ville de six cent mille âmes, où l'on ne peut être entendu de personne, et où nous devons faire tout par nous-mêmes : c'est-à-dire que nous formons une colonie et des établissements en tout genre !

« Tout semble prospérer, et la Fortune n'abandonne pas notre héros, comme notre ami. Nous célébrons ici avec enthousiasme les fêtes de Mahomet. Nous trompons les Egyptiens par notre simulé attachement à leur religion, à laquelle Buonaparte (*sic*) et nous ne croyons pas plus qu'à celle de Pie le défunt.

« Cependant, et quoi qu'on en dise, ce pays-ci deviendra pour la France un pays inappréciable. Et avant que ce peuple ignare ne revienne de sa stupeur, tous les colons auront le temps de faire leurs affaires. Nous remplaçons ici des scélérats qui ne laissaient au peuple que la chemise; et, en le faisant contribuer d'une manière uniforme, il trouvera encore un grand changement. Déjà la rudesse du caractère des habitants s'adoucit; notre aménité leur paraît extraordinaire; et, peu à peu, nous les rendrons moins farouches, quoique nous soyons obligés de les tenir sous un

Digitized by Google

régime sévère, pour leur inspirer une crainte nécessaire, en en faisant punir quelques-uns de temps à autre : cela les tiendra au point où ils doivent être.

« Buonaparte est toujours le même: il n'a pas dormi qu'il n'ait eu chassé les deux beys régnants ; l'un, Ibraïm, dans les déserts de la Syrie; l'autre, Murat-bey dans la Haute-Egypte, au-dessus des cataractes du Nil. Toutes ces opérations ont été exécutées avec la rapidité ordinaire, et aujourd'hui nous sommes en repos. Voilà encore une des plus grandes provinces romaines conquise en quinze jours. Et, si ce n'était la guerre continuelle que nous avons avec les Arabes et les Bédouins, je t'assure que nous serions aussi tranquilles qu'à Paris.

« Nous avons célébré avant-hier l'ouverture du Nil : c'est la plus belle fête de l'Egypte, et nous y avons déployé toute la gaieté et la folie françaises. Dans trois jours, nous devons célébrer la fête de Mahomet. Tu ne le croiras; mais je t'assure que nous sommes aussi fervents que les pélerins les plus fanatiques.

« Enfin, voilà la troisième pantomine que nous allons faire, car l'entrée solennelle de la caravane de la Mecque que nous avons faite ici n'est pas peu de chose. Tu aurais ri de me voir avec nos musiciens à la tête de ces pélerins.

« J'oubliais de te dire que les Anglais nous ont renvoyé tous nos blessés et prisonniers, et qu'ils n'ont gardé qu'une trentaine d'officiers que nous ne regrettons pas, je t'assure.

« Le capitaine Pérès, qui commandait le vaisseau que je montais, ne s'est point trouvé à cette affaire : il commande la flotille française sur le Nil, et reste comme moi au Caire.

« Voilà, mon ami, à peu près toutes les nouvelles de ce pays. Je t'en donnerai d'autres par le premier courrier qui partira pour la France : Dieu veuille qu'elles t'arrivent. Je n'écris point à ma bonne mère; cette lettre lui est commune: va la voir, mon ami; dis-lui qu'elle se tranquillise; que, plus tôt qu'elle ne pense, j'aurai le plaisir de l'embrasser, car je ne désespère pas que Buonaparte, dans ce jour de gaieté, ne me donne quelque ordre pour aller en commission en

Digitized by Google

France. Comme je saisirai cette circonstance, je t'assure qu'alors je passerai à Toulouse pour aller embrasser ma bonne mère et mes amis; plût au Ciel que cela fût bientôt; car je t'assure que j'aime la Garonne, mais aussi j'aime Bonaparte. Je ne puis point mettre d'ordre dans mes idées; je n'ai pas un moment à moi; et je préférerais mille fois commander Paris, non pour l'agrément, mais pour l'embarras.

« Ah ! mon cher ! Si tu voyais nos soldats ! Ils ont chacun un gros âne qui galope ventre à terre. Ils sont on ne peut plus contents, et, dans l'affaire qu'a eue ma brigade, elle a gagné plus de trois cent mille francs. L'or roule, et cent louis sont une chose commune parmi nos volontaires. Enfin, ce pays deviendra plus utile à la France que toutes les îles possibles, puisque sans travailler on recueille, et que c'est le Nil qui fait tout. Enfin, mon cher, la charge de superbe blé vaut cent quarante parats (?) ou cinq livres dix sols; et la charge pèse trois quintaux.

« Adieu mon ami,

« Dupuy. »

Et le copiste ajoute : « Collationné mot à mot à Larrazet, le dixième brumaire (31 octobre 1798), an sept de la République française, une et indivisible » (1).

Cette lettre nous révèle, en premier lieu, le sentiment d'admiration affectueuse de Dupuy pour ce jeune Bonaparte, dont il prévoit la Fortune. L'ancien révolutionnaire, l'ancien membre de la *Société des Amis de la Constitution* et du *Club littéraire et patriotique* de Toulouse reparaît sous le sceptique et l'incroyant, qui ne montre pas plus de respect pour la papauté que pour la religion de Mahomet, dont, par devoir — et par ordre aussi — il suit et préside parfois les cérémonies.

---

(1) Cette lettre fut donc recopiée à Larrazet deux mois et demi après sa rédaction, et neuf jours avant la mort de Dupuy.

Digitized by Google

Avec sagacité, il prévoir l'avenir de cette riche terre d'Egypte où il opère. L'ancien marchand de grains flaire les bonnes affaires, qu'il signale à Deville, un confrère de jadis.

Un faubourg de Toulouse se trouve en Gascogne. En raison, sans doute, de ce voisinage, Dupuy possède, du Gascon, la verve, l'abandon, le sentiment de la bonne camaraderie, la fidélité aux amis, une certaine chaleur d'âme dont la manifestation la plus touchante est son affection pour cette bonne mère qui l'attend en France. Nous y ajouterions volontiers cet optimisme peut-être excessif qui, chez le Gascon, ne saurait s'appeler exagération, mais qui lui fait prendre quelquefois ses désirs pour des réalités : ne voit-il pas l'Egypte conquise en quinze jours, Ibrahim refoulé en Syrie, alors que, faute de matériel, Bonaparte a dû renoncer à le poursuivre à travers le désert ?

De cette lettre, il ressort aussi que Dupuy s'est attaché à appliquer fidèlement les instructions de Bonaparte, usant à la fois de tolérance et de sévérité. Malgré tout, les évènements se précipitent. La lettre est du 19 août; un mois plus tard, une inquiétude vague régne dans l'armée : Junot et Lannes reçoivent la mission de maintenir les Arabes à distance du Caire. De son côté, Dupuy recommande la prudence aux Français, car des émissaires musulmans cherchent à réveiller le fanatisme religieux...

Le 21 octobre, à l'occasion d'un impôt mis sur les maisons du Caire, un parti de rebelles provoque une insurrection qui gagne rapidement toute la ville. Dupuy accourt et charge à la tête d'un corps de dragons; plusieurs officiers sont tués, et lui-même est percé d'un coup de lance sous l'aisselle.

Rien dans les documents officiels ni dans les récits des témoins ne saurait justifier l'affirmation de Michelet disant que Dupuy était « haï pour sa sévérité ». Il lui fait grief d'avoir fait procéder « à l'enlèvement de ces portes séculaires » qui barraient « les rues étroites et sombres, coupées de bazars ténébreux... au grand chagrin de ceux qui y étaient habitués ». Si c'est bien là l'une des principales

Digitized by Google

causes de la haine dont parle le grand historien, il est juste de reconnaître que Dupuy porte le poids de fautes dont il n'est point responsable; il s'était borné, en cela, à exécuter, comme le prouvent les documents, les décisions du Général en chef. Doit-on lui reprocher l'éclairage des rues ? Mais n'avait-il pas à assurer la sécurité des Français ?

Peut-être serait-il plus juste de mettre à sa charge l'insuffisance d'un service d'infomations qui l'eût averti à temps de l'état des esprits, et lui eût permis de briser ou de prévenir les séditions. Encore convient-il de remarquer que Dupuy ne se trouvait que depuis trois mois à la tête des services du Caire.

Cette critique mise à part, la lettre du général Dupuy à son ami Deville, n'est point sans intérêt : elle nous révèle quelques-uns des sentiments intimes des chefs de l'expédition, et projette quelque lumière sur l'état d'esprit de ce Toulousain, à la carrière brillante, qui, à 31 ans, sut mourir courageusement au poste qui lui avait été assigné.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PHILOSOPHIE DES CINÉMÉTRIES

Par M. JUPPONT

Neuf fois sur dix, toute grande nouveauté dans un ordre est obtenue par l'intrusion de moyens et de notions qui n'y étaient pas prévues.

P. VALÉRY, *Introduction à la Méthode de Léonard de Vinci*, II, *Variété*, p. 246.

I. — Les aspects divergents du savoir.

La Science et le Calcul ignorent les solidarités de l'Art et de la Religion. La Philosophie et la Rhétorique cherchent les relations de la Morale et de la Vérité.

Ni l'enthymème cartésien, ni le pessimisme de Schopenhauer, ni leur fruit savoureux l'allégresse bergsonienne n'associent logiquement (1) les *Synthèses intuitives* et les *Vérités démontrées*.

Pour relier les actions et les réactions de la Matière, les postulats mécaniques remplacent les communions universelles par des rapports mathématiques.

Pour diriger les vies humaines, la Morale substitue des règles fixes aux affects (2) variables que les réciprocités

(1) La logique groupe les raisonnements relatifs à des données expérimentales.

(2) Les *affects* sont les résultats des faits affectifs, comme les *percepts* sont le résultat de la perception. Les émotions, les sentiments, les phobies, le mysticisme, etc., sont des affects.

Digitized by Google

dominent, comme les relativités cosmiques s'imposent aux phénomènes.

Fondées sur des bases dont la sécurité n'est pas vérifiable, ces doctrines remplacent les fluidités de la vie par la rigidité des syllogismes et la rigueur des récurrences.

La *Métaphysique scientifique* et la *Relativité naturelle*, méthodisées par les *Cinémétries* et par la *Grammaire empirique*, sont à l'abri des illusions qui transfigurent les aprioris, en principes.

Pour satisfaire les besoins de certitude nécessaires à la Vie, nos thèses conjointes interprètent les relations que les Planètes écrivent dans le Temps t et dans l'Etendue solaire L^3.

Les définitions essentielles de la Physique exprimées en fonction de la Durée T et de l'Espace l^3 deviennent, de ce fait, médiates, solidaires, relatives, vivantes.

Les Concepts résultants diffèrent de l'Idée (1) qu'ils représentent, sans cesser de se modeler sur les Percepts auxquels ils se rapportent. Ils méritent le nom de *grandeurs physiques*, même lorsque nous ne savons pas les mesurer. Les raisonnements où ils interviennent excluent l'absolu au profit de l'approximation. L'écart de leurs prévisions avec les faits jauge la Véridicité.

Dans l'ordre affectif, l'intuition mystique de Saint-Paul : « Nous ne voyons Dieu maintenant, que comme en un miroir et en énigme » (2) est devenue le *prisme psychologique* (3) à l'aide duquel nous dissocions en leurs éléments, les visions globales de nous-même et de l'Univers.

La matérialité des prismes réfringents, quelle qu'en soit la substance, est liée dans l'Etendue, aux harmonies lumineuses (4) par les lois géométriques simples de la réflec-

---

(1) Image des Percepts, ou résultant de Percepts.

(2) I, Corinthiens, XIII, 12.

(3) Juppont (P.). *De la Superstition à la Vérité. Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1928.

(4) Le Percept *lumière* est psychique; sa cause est physique.

Digitized by Google

tion (1) et de la réfraction, d'où le Temps est exclu.

L'organisation du prisme physiologique varie avec les individus; et, dans chacun d'eux les complexités de la Matière vivante dissèquent la Vie personnelle de celui auquel il appartient. Sa fonction principale est de classer tous les événements dans la Durée intime. En même temps, ses faces intellectuelles et affectives projettent certains faits, soit dans l'Espace géométrique immuable et rigide, soit dans les Espaces mobiles et impétueux, imaginés par l'individu, à l'instar de ses Percepts.

Loin de résoudre le mystère de la connaissance, la substitution des Espaces subjectifs à l'Etendue empirique, et le remplacement des rythmes naturels par le sentiment de notre Durée personnelle épaississent l'obscurité des symboles, mots ou signes algébriques, par lesquels nous représentons les faits et les choses.

Sans cette double prestidigitation, la Conscience serait incapable d'ordonner les événements à l'image des Percepts. Le Moi ne peut en effet ni contenir l'Etendue extérieure, ni la palper, ni y pénétrer. Dépourvue de toute certitude temporique, la Conscience serait incapable de rationaliser nos Concepts.

Les propriétés des orbes planétaires choisis pour harmoniser le physisme cosmique aux psychismes conscients jaillissent naturellement des trois lois de Képler, si au lieu de les considérer comme des rapports géométriques et numériques, on les élève au rang d'expressions physiques.

La première admet que les planètes décrivent des ellipses dont le Soleil occupe l'un des foyers.

La deuxième caractérise chaque planète de demi-axes a et b, et de révolution t, par la constante aréolaire $S = \pi\, abt^{-1}$ qui se conserve dans le Temps, bien que la

(1) Cette orthographe, homogène avec *réflecteur*, se généralise actuellement parmi les éclairagistes.

Digitized by Google

surface décrite par le vecteur change périodiquement de forme avec l'instant de sa production.

La troisième définit la constante $K = 4\,\pi^2 a^3 t^{-2}$ qui est commune à toutes les planètes du système solaire, quels que soient leur grand axe et leur excentricité.

Pour la *Mécanique classique*, les constantes S et K sont des Nombres. Cette thèse transporte la Science hors de l'Univers physique. Les récurrences consécutives modèlent la Masse, la Force et leurs conséquences, sur les formes postulées et non sur les faits correspondants. La rupture du symbolisme et de la Nature est complète.

Pour la *Relativité Naturelle*, la première loi codifie les conditions spatiales des cinémétries. La constante S, de la deuxième loi, qualifie le satellite auquel elle s'applique. La constante K, de la troisième, proclame que toutes les planètes ont la même relativité par rapport au Soleil. Par suite, elles mesurent la Matérialité du Soleil, comme la formule $\frac{t}{2} = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$ (1), qui donne la durée des oscillations d'un pendule simple, estime la Masse de la Terre.

Cette méthodisation de l'empirisme rapproche les aspects éphémères de la Matière, avec les conditions de sa permanence, clairement exprimées. Les lois qui en résultent échappent aux aberrations de la face affective du prisme physiologique, et aux mirages rationnels de sa face intellectuelle.

Les constantes S et K, incorporent, *sans intermédiaire physique*, les Relations vraies entre l'Etendue et le Temps; Relations que l'Intuition empirique ne peut pas saisir immédiatement. L'intelligence dont la fonction caractéristique est de discerner, de comparer, les y découvrira; puis la conceptivité les exprimera en symboles.

---

(1) Si on remplace g par son expression newtonienne MR^{-2} dans laquelle M est la Masse et R le rayon de la Terre, on a : $M = 4\,\pi^2 l R^2 t^{-2}$, homogène à la constante de Képler.

Digitized by Google

Ces constantes, transformées en *définitions* (1) jouent le rôle de *surintuitions,* par transfert de l'immédiateté cognitive, au sein des événements.

L'intimité des faits physiques étant enfermée dans les symboles, qui sont une mutation des acquêts *extimes* en notions *intimes* de Durée et d'Espace, les Concepts exprimés sont les sosies des Percepts.

Le rapprochement logique des événements et de leurs expressions, conduit nécessairement vers la Vérité, alors que les prestidigitations des aprioris nous en éloignent.

Il en résulte que la connaissance de l'accélération due à l'action propre des planètes, et la mesure du retardement causé par la viscosité du milieu sidéral, sur le mouvement des satellites du Soleil, conduiront vers plus de Vérité; exactement comme la connaissance du physiologisme normal et du pathologisme exceptionnel préciseront la nature de la Pensée.

Par ses intrapolations des lois de Képler dans la Matière physique, et par ses extrapolations dans la Cosmos, la *Relativité naturelle* admet que les législations du système solaire sont *partout* et *toujours* présentes dans le Ciel et sur la Terre, tels les Dieux issus de l'émotivité. Mais, alors que les divinités échappent à l'empirisme et au calcul, les formes de l'Activité matérielle sont exprimables en fonction de l'Espace euclidien a^3, et du Temps cosmique t, dont la Nature coordonne le rythme. Comme rien n'échappe au temps et à l'espace (2) du sens commun, les concepts mystiques, issus des données immédiates que la géométrie euclidienne ne contient pas, se réfugient dans les Temps et les Espaces magiques t_1 et l^3_1.

C'est en cela que la *Métaphysique scientifique* échappe

---

(1) La *dé-finition* est une description achevée, terminée.

(2) L'absence de majuscules différencie le *temps* et l'*espace* du sens commun, du *Temps* et de l'*Espace* de la métaphysique scientifique.

Digitized by Google

aux difficultés insolubles des métaphysiques verbales. Sa supériorité est affirmée par le rapport

$$\frac{K}{S} = \frac{\pi^2 a^3 t^{-2}}{\pi\, abt^{-1}}$$

qui, en objectivant les relations quantitatives entre l'Universel et le spécifique mesurés, légalise les contingences, parmi le nécessaire immuable.

La rationalisation et le pragmatisme de ce rapport sont simultanément obtenus, en identifiant les *propriétés* de l'Espace euclidien, surfaces, lignes, volumes, avec les *résultats* pratiques du mesurage des superficies, des distances et des contenances, de portions définies de l'Etendue matérielle.

La théorie des sections coniques nous apprend que toute ellipse de demi-axes a et b est la projection d'un cercle de rayon a, lorsque les plans de ces courbes font entre eux, un angle α, tel que $b = a \cos \alpha$.

Nous assistons à l'identification de l'Etendue L^3 à l'Espace euclidien a^3 et pouvons prévoir (1) les conséquences de cette virtualité qui met les automatismes du calcul et de la géométrie au service des jugements sur le réel. Cette hypothèse régit, en première approximation, les postulats, les lois de Newton, de Coulomb, de Mariotte, de Gay-Lussac, de la dilatation thermique, les notions de température, de potentiel, etc...

L'équivalence numérique des formes d'Energie va beaucoup plus loin dans l'abstrait. Elle efface le rôle de l'Etendue, dans la comparaison des faits observés. Ce subterfuge interdit les analyses physiques qui permettraient des analogies explicatives. Mais il affirme l'unité de l'ordre universel. Il situe la Cause première, au-dessus des Intuitions

---

(1) Prévoir et représenter; voir avant et présenter à nouveau, seraient plus objectifs, si on les écrivait pré-voir et re-présenter.

Digitized by Google

changeantes qu'elle domine, par des moyens matériels, dont les sens ne peuvent *immédiatement* connaître.

Après les simplifications algébriques qu'il comporte, et le remplacement du petit axe b, par l'équivalence $b = a \operatorname{Cos} \alpha$, le rapport $\frac{K}{S}$ prend l'aspect numérique :

$$\frac{K}{S} = \frac{4 \pi a t^{-1}}{\operatorname{Cos} \alpha} = v.$$

Cette virtualité, homogène à une vitesse, subsiste à travers toutes les trajectoires elliptiques. Elle subordonne les relativités planétaires à la condition universelle :

$$a = \frac{\operatorname{Cos} \alpha}{4 \pi} lv. \qquad [1]$$

qui, intrapolée dans les atomes devient une loi des mondes moléculaires.

Sous prétexte que $\frac{\operatorname{Cos} \alpha}{4 \pi}$ est un nombre, et que la vitesse est le repère de tous les changements de position et des variations d'Energie, les mathématiciens interprètent la relation [1] en écrivant en équations dites de dimension :

$$L = T \times l_v \qquad [2]$$

La conséquence de ces dénaturations des événements est que l'accélération, ou variation de vitesse, devenue étalon des causes physiques, est, comme la Masse, indépendante de tout repère directionnel.

Physique et Mécanique sont une intégration de Concepts numériques. Les équations adoptées rejoignent le verbalisme des métaphysiciens, pour qui le temps et l'espace, identifiés à la Durée et à l'Etendue, sont des intuitions pures, absolues, indépendantes de l'expérience. D'où cette objection, en apparence triomphale, l'espace est irréductible au temps, donc la *Relativité Naturelle* est absurde.

Cette pétition de principes substitue au phénoménisme

Digitized by Google

et au *relatif*, que nous ignorons, l'*absolu* que nous avons l'habitude de penser. La preuve en est que la Relation complexe [1] est physique, alors que l'équation [2] est algébrique.

Galilée, observant la chute rectiligne des corps, pouvait dire: la vitesse v est une grandeur absolue. Sa variation dans le Temps, ou *accélération*, mesure la pesanteur, cause de l'agitation des Mondes. Cette affirmation, géniale à l'époque, est devenue une approximation simpliste.

Depuis plus de deux siècles, Newton, relativiste sans le savoir, a affirmé que l'accélération produite par l'attraction solaire sur les planètes varie en raison inverse du carré de la distance qui sépare les centres des astres solidarisés par la gravité. Cela revient à dire que, dans le système solaire, le produit numérique $L_2\ T^{-2} \times L_a^2 = L^3\ T^{-2}$ est constant.

Ici, l'effet LT^{-2} est la mesure de l'action causale à la distance L_a. Ce fait exige que le satellite, quoique matériel, ne participe pas à la production du Mouvement qui l'emporte autour du Soleil.

La Masse de Mercure est les 0,056 de la Terre.

La Masse de Jupiter vaut 318,36 Terres.

Et cependant leurs trajectoires sont des ellipses, soumises aux mêmes conditions cinémétriques; ce qui revient à dire que les planètes pourraient être substituées l'une à l'autre, sans que le cinémétrisme de notre univers soit changé.

On touche, peut-on dire, le postulat de l'Inertie.

Appliquées à la Terre, les lois de Képler idéalisent les faits suivants. Le Soleil est un centre gravitationnel, 333.432 fois plus grand que la Terre. Les effets de son activité s'extériorisent dans l'Etendue cosmique. Le comportement de cette propagation est fixé par la constante $4\pi^2 a^3 t^{-2}$. Le volume de la sphère de rayon a est immuablement combiné à la périodicité t^{-2}, tous deux susceptibles de mesures précises.

L'effet de la Terre sur la trajectoire que le Soleil lui

Digitized by Google

impose est si petit que nous ne savons pas le déceler. La Vérité nous échappe.

En attendant cette découverte, les physiciens divisent les corps minéraux en deux classes. Les très grands, comme la Terre, par rapport aux corps pesants qui tombent à sa surface. Les très petits, comme les planètes, par rapport au Soleil qui les meut.

Les premiers sont formés de Matières solidaires qui agissent. Les seconds sont, dit-on, formés de Matières inertes qui pâtissent. C'est là une contre vérité certaine, mais très approchée.

Ces méthodisations rappellent, à s'y méprendre, la notion antérieure, d'une Cause mystique, Toute puissante, Infinie, maîtresse de toutes choses, si grandes soient-elles.

La notion d'infini a donc été sensorielle, puis affective, avant de se muer en mathématismes rationnels, que rien ne limite dans l'abstrait.

Au cours de son évolution, le Concept d'Infini se réfléchit (1) sur les trois faces du prisme psychologique, d'où il passe dans les divers compartiments de l'idéologie : empirisme, mysticisme, esthétisme, éthique, rationalisme, transcendances. La pénétration de ces aspects divers de la même notion dans nos concepts est si profonde qu'elle paralyse l'étude des Concepts psychiques réalisés. La position du philosophe en face de la Pensée est celle du chimiste devant un corps organique dont il ne sait pas faire l'analyse.

Malgré leur clarté apparente, les algébrismes donnent lieu aux mêmes difficultés. C'est ainsi que l'intimité des équations de Newton implique deux ordres de conditions dont les postulats ne tiennent pas compte.

Tout d'abord, la longueur L_2 de l'accélération gravifique LT^{-2} est dirigée suivant le vecteur qui joint le centre du Soleil au centre de la planète. Ce vecteur, ainsi que la

(1) Ici, le fait est rattaché à la réflexion psychique.

Digitized by Google

direction du Mouvement, ou tangente à l'ellipse, sont liés au grand axe, par les angles que ces droites forment entre elles.

De plus, le multiplicateur L_1^2 est devenu le facteur $4\pi a^2$, qui correspond à la surface d'une sphère, dont le rayon est le demi-grand axe a de l'orbite.

Cette deuxième condition implique l'existence de trois vecteurs orthogonaux. Elle est nécessaire pour numérer objectivement la permanence physique enfermée dans les trois facteurs $L_1 \times L_2 \times L_3$ de l'énoncé de Képler, devenu $4\pi^2 a^3$ de la constante newtonienne. Sinon les équivalences légales de Képler-Newton, $LT^{-2} \times L^2 = L_2T^{-2} \times L^2{}_1$, ne se dérouleraient pas dans des volumes mesurables de Matière étendue.

C'est cependant la manière de voir des postulats, pour lesquels la Masse est un nombre, dépourvu de spatialité. Cette conséquence, que le bon sens ne peut admettre, est contredite par la notion de densité gravifique, qui lie la quantité de Matière au volume qu'elle occupe dans l'Etendue, et par le rôle que la densité des gaz joue dans les théories chimiques.

Lorsque, comme à la surface de la Terre, les dynamismes sont localisés sur une hauteur très petite, par rapport à la distance du centre des corps réagissants — c'est le cas du pendule — on peut admettre, en première approximation, que le vecteur, suivant lequel l'accélération s'exerce, est constant.

Il ne conditionne alors aucun changement physique.

En pratique, il peut disparaître du symbolisme, sans altérer les coïncidences numériques du calcul avec les mesures expérimentales.

Par suite, l'Activité physique L^3T^{-2}, amputée du facteur L, qui y représente la relativité de position, devient, au point considéré, l'absolu $L^2T^{-2} = v^2$ de Galilée, ou carré d'une vitesse.

Cette virtualité classique donne la même direction à l'effet et à la cause. Elle est équivalente au produit de

Digitized by Google

365574

l'accélération LT^{-2}, par une longueur située sur le vecteur L, seule objectivité en cause. L'unité de direction des composants de L^2, du produit L^2T^{-2}, en fait un nombre. Cette identité linéaire ne permet pas à ce L^2 de figurer une surface qui, pour être physique, exige l'existence de deux directions différentes.

Dans ce monde mutilé, donc hors nature, le facteur v^2 devient la mesure numérique de l'efficacité *dans toutes les directions*, alors que dans la propagation de l'activité gravifique l'efficience $4\ \pi a^2 t^{-2}$ est cantonnée dans le plan normal au vecteur supprimé.

Le nombre dirigé v^2 ne peut être la mesure d'une cause physique vraie, ni pour les planètes, ni pour les ions, dont les orbes curvilignes impliquent un changement de direction, *à tout moment* de leur existence, c'est-à-dire une relativité que le plan incliné de Galilée et la Machine d'Atwood suppriment systématiquement.

Il en résulte que la Mécanique classique et la conservation de l'Energie cinétique $1/2\ Mv^2$ figurent ce qui se passerait, dans un univers plat, infiniment mince, tangent à la surface de la Terre, au lieu d'observation, s'il y existait.

Pour demeurer dans la surintuition qui valorise les énoncés classiques de Képler, il suffit de donner au langage harmonieux de la Nature, tel que les planètes l'écrivent, une version autre que celle des postulats.

Au lieu de prétendre que $4\ \pi^2 a^3 t^{-2}$ est le produit d'une longueur a par le carré $4\ \pi^2 a^2 t^{-2}$ de la vitesse circulaire $2\ \pi a t^{-1}$, comme je l'ai répété longtemps, par psittacisme, il suffit de dire que la constante K est le produit d'une longueur a, par la surface variable d'un carré, dont les deux côtés grandissent, puis se raccourcissent de la même manière dans le Temps.

Cette équivalence mathématique est un pas vers la réalité; mais elle ne peut exprimer l'intimité du fait physique. Les trajectoires rectilignes et les déformations planes n'existent pas dans le ciel. Disons de suite que la mobilité

Digitized by Google

des surfaces, qui peuvent toujours être assimilées à leur plan tangent, est homogène aux mouvements des surfaces d'onde. Les vibrations de Fresnel ne sont plus un Concept heureux mais une analogie objective entre la propagation de la gravité et de la lumière.

Au cas de la gravité, ce carré est tracé sur une sphère assez grande, pour qu'une petite surface d'onde puisse être considérée comme un plan. Dans les ondes électro optiques, la petitesse de la courbure ne permet pas cette simplification algébrique. Mais dans tous les cas, la surface d'une sphère est toujours le quadruple de la surface de son grand cercle. De sorte qu'entre deux plans, séparés par une distance $2a$, la périphérie des sphères tangentes à ces deux plans est partout égale à $4\ \pi a^2$. Or, $4\ \pi a^2$ est aussi la surface du cylindre de périmètre $2\ \pi a$ et de hauteur $2a$ circonscrit à la sphère. Ce fait, découvert par Pythagore, rend numériquement égaux les produits $a \times 4\ \pi a$ et $2a \times 2\ \pi a$. Bien que le volume du cylindre soit une fois et demie celui de la sphère, le *physisme* d'une sphère, dont tous les points de sa surface communient avec l'ambiance environnante, est exprimé par le même nombre que le *mathématisme* du cylindre circonscrit, dont les bases sont infranchissables aux échanges cosmiques.

En résumé, l'équation [1] précise les conditions physiques de la réalité *Etendue-Temps*, déduites d'observations que la raison pure n'a pas dénaturées. Son essence physio-psychique la distingue de l'espace-temps, subjectif des relativistes.

Dans l'étude cinémétrique de l'ellipse, qui l'an prochain prolongera ce travail, nous verrons comment des normales abaissées des foyers sur une tangente — normales dont le produit constant est égal au carré b^2 du petit axe — celle qui passe par le corps central peut être considérée comme une longueur géométrique, pendant que l'autre est proportionnelle à la vitesse orbitale, comptée sur la tangente.

Le coefficient d'homothétie est $\frac{a}{b} = \frac{1}{\text{Cos } \alpha}$ rapport

Digitized by Google

spatial substitué aux propriétés de l'Etendue, dans laquelle le satellite se meut. Il réalise numériquement le géométrisme $b^2 \times \frac{a}{b} = ab$.

Les mécaniciens interprètent ces faits en disant : La constante planétaire S est le *moment* (1) de la vitesse; la constante solaire K est le *moment* du carré de la même vitesse orbitale.

Ces expressions, quoique illogiques, méritent d'être retenues.

Le mot « Moment » employé pour désigner un produit de vecteurs, l'un linéaire, les autres cinémétriques, est une nouvelle preuve que l'intuition et le langage vulgaire ont devancé les relativistes, puisqu'un terme, synonyme d'*instant* ou partie élémentaire de Temps cosmique, représente un complexe éphémère d'Espace et de Temps.

Par ses attaches physiques, le langage est plus près de la Vérité que les symbolismes numériques qui lui sont postérieurs. Les Grecs étaient dans le vrai, lorsqu'ils distinguaient les grandeurs géométriques et les nombres arithmétiques.

C'est pourquoi, malgré le physisme perçu qu'elles traduisent, les définitions S et K sont des approximations, dont la résolution exacte est impossible. La Vérité ne se met pas en équation. Au cas particulier, l'impuissance du symbolisme est objétive.

Par suite de l'entraînement apexial curviligne du système solaire, les orbites planétaires, au lieu d'être des courbes planes fermées, sont des hélices tracées sur des tores, dont les sections planes ne sont pas des ellipses.

Ces trajectoires macrocosmiques sont analogues aux solénoïdes d'Ampère, dans lesquels le courant, les compo-

(1) Le *momentum* ou *moment* d'une vitesse par rapport à un point est le produit vectoriel de cette vitesse par la perpendiculaire abaissée de ce point sur la vitesse.

Digitized by Google

santes magnétiques et galvaniques sont données, en chaque point, par trois vecteurs orthogonaux. Il est donc permis de penser, avec Christesco (1), qu'une synthèse embrassant les frémissements de la Pensée et les Mondes cosmiques est une intégrale de formes solénoïdales.

Les thèses de la *Relativité Naturelle* sont sœurs des poésies qui combinent les expressions confuses des sentiments avec les représentations claires de l'intelligence. Mais alors que les poèmes d'un Paul Valéry voudraient, par la seule puissance des élans intimes, sortir des obscurités empiriques, pour contempler l'aube des concepts scientifiés, la *Relativité Naturelle* demande à la lumière du ciel les rayons à l'aide desquels la Pensée projettera les symbolismes psycho-physiques sur les acquêts physio-psychiques de l'intuition. Elle ajoute systématiquement les éclairs de la foudre et la lumière du jour aux frémissements de la Gravité que la cénesthésie et la kinesthésie (2) classent dans la Durée intime. On saisit comment la naissance de l'oreille et de l'œil, en apportant aux consciences des vibrations extimes venues des profondeurs de l'ambiance, a ajouté la notion d'infini à celle de l'Etendue tactile, née des Percepts aveugles, que la Vie physiologique représente dans l'affectivité.

Les Intellections prolongent physiquement, dans la Durée et dans l'Espace *intimes*, le Temps et l'Etendue du physisme étroit, où germent les Instincts, maîtres des stades ancestraux de la Vie.

Mais, si l'ultime conquête du physiologisme cortical, élargit les champs de la Vérité, elle étend par cela même les domaines de l'erreur, l'homme étant incapable de dis-

---

(1) Christesco (Stefan), *Synthèses Energétiques de la Vie et de l'âme*. A. Schleicher, Paris, 1913; et l'ensemble de son œuvre.

(2) Les termes *endosthésie* et *exosthésie* seraient beaucoup plus descriptifs; d'autant que le Mouvement existe dans la Cénesthésie, bien que nous ne l'y percevions pas.

Digitized by Google

cerner *immédiatement* le vrai et le faux, sous les apparences que les sens lui révèlent. Il est dans la situation de l'auditeur d'une symphonie qui, ravi ou déçu par les sonorités qui l'enveloppent, ne sait pas dégager le rôle de chaque instrument.

La pénétration des cinémétries dans la métaphysique rétrécit les champs du mysticisme qui, malgré nous, envahit le domaine de la physique expérimentale. L'Optique de Newton en fournit un exemple typique.

« La grande et principale affaire qu'on doit se proposer dans la Physique, dit Newton (1), c'est de raisonner sur les Phénomènes, sans le secours d'Hypothèses imaginaires, de déduire les Causes des Effets, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la Cause Première, qui *certainement n'est point méchanique*... (2). Ne paraît-il pas par les Phénomènes, qu'il y a un être *incorporel*, vivant, intelligent, tout-présent, qui dans l'Espace infini, comme si c'était dans son *Sensorium*, voit intimement les choses en elles-mêmes, les aperçoit, les comprend entièrement et à fond, parce qu'elles lui sont immédiatement présentes ? »

L'identification du Tout-Puissant à l'Energie exprimée en fonction de l'Espace et du Temps justifie l'intérêt des Cinémétries qui « voient intimement les choses en elles-mêmes » *sans rejeter la Cause Première hors de la Mécanique*, et réalisent ainsi l'harmonie du mysticisme et de la Science.

L'empirisme de Newton admettait non seulement les deux éthers optiques nécessaires à sa théorie, mais encore que les Cieux étaient remplis de Milieux fluides extrêmement raréfiés. Les vibrations d'un milieu simple ne peuvent, en effet, représenter la complexité naturelle du spectre solaire.

---

(1) NEWTON. *Traité d'optique*, traduit par M. Coste. Amsterdam, 1720, pp. 523 et 525.

(2) Nous soulignons pour faire remarquer que le physisme *sans hypothèses imaginaires*, est aussi arbitraire qu'une Cause Première, qui *certainement n'est point mécanique*.

Digitized by Google

Ne serait-il pas plus logique de supposer l'éther optique composé de trois éthers simples différents; leurs vibrations donneraient les trois couleurs fondamentales, avec des célérités spécifiques propres à chacun d'eux, comme l'élasticité du cuivre rouge le distingue de l'or jaune et du fer bleu.

Ces éthers combinés dans des proportions variées, analogues à celles des corps de la chimie des corps pesants, expliqueraient la multiplicité des raies du spectre solaire.

Cette hypothèse cinémétrique donnerait à la chimie un prolongement ultime qui expliquerait les colorations, l'électrisation et toutes les propriétés des milieux intermoléculaires, diffusion, osmose, etc..., en même temps que les relations des radiations solaires et de la vie cellulaire.

II. — Les discontinuités de l'Intuition empirique et les Continuités psychiques.

Les syllogismes de la Métaphysique Scientifique placent leur *Grand terme* dans la Nature; leur *moyen terme* est mathématique.

Leurs *conclusions*, issues de *prémisses* physio-psychiques, sont donc à la Réalité observée ce que les résultats du calcul sont aux postulats et aux aprioris.

L'indépendance absolue du Temps et de l'Espace, ainsi que la tyrannie, hors de Nature, de l'homothétie, n'étant plus imposées aux rythmes de l'Etendue, les lois macrocosmiques de la Relativité Naturelle descendent valablement dans les microcosmes atomiques.

Les célérités optiques ne limitant plus les frissons de la Vie universelle, l'évolution naturelle conserve tous ses droits.

Lorsque Pygmalion voulut animer le marbre de Galathée, son affectivité lui indiquait un but hors Nature.

Les physiciens, pour qui les équations tirées des postulats décrivent des phénomènes, sont victimes d'une illu-

Digitized by Google

sion rationnelle plus grande encore. Ils animent le néant et lui donnent des règles arithmétiques !

L'intuition empirique échappe à ce vertige.

La connaissance basée sur des Percepts normaux donne le même point de départ à nos ascensions dans le Cosmos, et à nos pénétrations dans la Conscience. Le mérite est immense. Par malheur, les *données immédiates* qu'elle utilise suppriment tout intermédiaire cognitif. Les Concepts résultants vont rejoindre le rêve de Pygmalion et l'illusionisme mathématique. Ils sont aussi erronés que leur point de départ est sûr; à moins de coïncidences qui sont l'œuvre du hasard aveugle.

L'interprétation saine des statistiques, par des embryons de cinémétrie des ensembles, biffera bientôt, il faut l'espérer, le hasard du nombre des entités scientifiques.

L'inconnu a des lois sur lesquelles la répétition des événements jette des lueurs, d'où sortiront des certitudes.

La Science ne peut plus être fondée sur des probabilités mathématiques; encore moins sur des contre-vérités.

Aujourd'hui, les géniteurs de la Pensée sont connus.

Les *Percepts* des sens périphériques impriment en nous les parties du physisme extime avec lesquelles l'œil, l'oreille, etc., sont synchronisés. Les appareils de laboratoire étendent les champs perceptifs.

Les *émois* montent de toutes les cellules des muscles, glandes, sang, etc., jusqu'au cerveau, par des routes ganglionnaires et neuro-spinales, donc *matérielles*.

La *mémoire* lie le passé au présent dans tous nos organes, bien que les faits aient disparu pour toujours, lorsque nous les pensons et, *a fortiori*, lorsque nous les exprimons.

Le *corps calleux, les circonvolutions et l'écorce cérébrales* sont nécessaires aux volitions, aux conceptions qui rapprochent et combinent les Idées et les Pensées, d'où qu'elles viennent.

Si le fonctionnement des organes est normal, les adaptations à l'ambiance sont harmonieuses.

Dans le cas d'un physiologisme défectueux, les inadapta-

Digitized by Google

tions vont du malaise à la maladie et à la mort, sans que les discords avec le milieu vital révèlent de sécance entre les désharmonies physiologiques et psychiques.

En fait, l'immédiateté des intuitions empiriques éteint les lueurs que les mots espace et temps du sens commun emportent dans leur sillage, comme la forme et la durée de l'écume soulevée par un navire, caractérisent sa vitesse et l'état de l'Océan, sur lequel il se meut. Cet état dépend des conditions atmosphériques, elles-mêmes soumises à des influences astronomiques.

Les solidarités naturelles nous interdisent de supprimer une part quelconque de la réalité, si l'on veut donner les définitions vraies des continuités physio-psychiques.

Mais, si l'expression des faits devait subir cette loi rigoureuse, nous serions dans l'impossibilité *pratique* de traduire nos concepts.

Un exemple éclairera ces considérations générales.

Lorsque l'intuition empirique dit : « *je vois* » et qu'elle ajoute : « il fait jour », le Moi exprime tout ce qu'il sent sous l'action des vibrations éthérées, et tout ce qu'il peut savoir de la luminosité produite dans le Moi. Elle identifie le *psychisme lumière* avec les *phénomènes optiques* qui l'ont suscité. Elle sait que la mémoire visuelle, sous la pression de la volonté, pourra ressusciter les images des percepts lumineux évanouis.

L'intimité « je vois » est une intégrale limitée et complète. Elle est vraie. L'extimité « il fait jour » est indubitable pour tous ceux qui voient le soleil au même instant. Cette dernière sommation n'a pas de limites; elle est une image de l'indéterminé.

Ces deux vérités sont des *absolus*, parce que soustraites aux relations cinémétriques qui président à ces événements. Ce sont des épisodes, découpés dans la Réalité et la continuité des choses, les premiers dans le Moi, les seconds dans le Non Moi.

Pour comprendre ces expressions, pour les méthodiser à partir d'éléments plus simples, *il faut* que d'autres intui-

Digitized by Google

tions *fragmentaires* révèlent les parties constitutives des actes représentés par le verbe *voir* et par le substantif *jour*, aussi indépendants que l'Energie mécanique et la Masse numérique.

La substitution grammaticale du résultat *jour*, à l'acte *voir*, dissimule dans les mots le mystère qui unit les phénomènes et leurs Percepts.

Si nombreux que soient les faits observés, si judicieuse que soit leur sélection, une somme de matériaux inanimés fut-elle infinie, demeure indépendante du *Mouvement*, c'est-à-dire sans relation avec la *condition essentielle* de tout ce qui vit en nous et hors de nous.

Ainsi s'avère l'insuffisance de l'intuition qui ne fait intervenir le doute cartésien qu'à partir de deux données certaines, le Non Moi perçu et le Moi conscient, sans lesquels il n'y a pas de connaissance possible.

Les affirmations péremptoires de l'intuition s'opposent aux négations stériles du scepticisme.

Les pénétrations réciproques des mots re-susciter, ressusciter, résurrection, remettre droit, s'ajoutent aux analogies déjà tirées des lois de Képler et de l'Optique de Newton, pour prouver l'association profonde du mysticisme et du physisme. Elles expliquent l'influence métaphysique de la Ré-surrection pascale, dogme qui lie le présent véridique au passé mort; ce dont les intuitions empiriques et la raison sont incapables.

Le passé, le présent et le futur sont enchaînés par les faits et non par des mots.

Sans la foi, sans l'élan naturel qui nous emporte vers l'avenir et le pré-voit, la liaison n'est pas faite entre le Non Moi qui est une succession de passés et le Moi qui est une succession de présents.

Passés universels et présents individuels sont aussi intimement liés, dans les mécanismes physiologiques de la connaissance, que les cataclysmes moléculaires de la combustion sont reliés à la chaleur qu'ils dégagent.

Les rapports du passé au présent contenus dans l'intui-

Digitized by Google

tion ne garantissent les relations du présent au futur que par la conservation de l'ordre naturel. Sans cette condition, tout serait incohérence sur la Terre et dans le Ciel. La prévision des éclipses, celle des réactions chimiques, des dimensions d'une machine ou d'un ouvrage en sont des preuves distinctes mais concordantes.

Les acquêts cénesthésiques échappent à la juridiction des cinémétries. « Les sentiments les plus simples, dit Bernanos (1), naissent et croissent dans une nuit, jamais pénétrée; s'y confondent ou s'y repoussent, selon de secrètes affinités, pareils à des nuages électriques; et nous ne saisissons à la surface des ténèbres que les brèves lueurs de l'orage inaccessible. C'est pourquoi les meilleures hypothèses psychologiques permettent peut-être de reconstituer le passé, mais non point de prédire l'avenir. Et, pareilles à beaucoup d'autres, elles dissimulent à nos yeux un mystère dont l'idée seule accable l'esprit. »

La légitime fierté de la *Relativité Naturelle* est de ne pas accepter l'écrasement définitif de la Conscience sous le poids de l'inconnu, et d'être convaincue que l'empirisme idéalisé est l'*instrument* qui dissipe le mystère de la Pensée, comme Archimède était persuadé qu'un levier assez grand soulèverait le Monde.

Son originalité est de rejeter les solutions orgueilleuses qui résolvent d'emblée les problèmes insolubles en l'état actuel de la connaissance.

Si incomplète, si inharmonisée que soit la Pensée, elle ne peut être mise en doute. Il faut, par suite, que les facultés psychiques aient un siège et des liens matériels avec le Moi et le Non Moi, sinon le néant serait capable d'agir et d'organiser les Etres et les Choses.

Les philosophes, pour qui la connaissance est acquise sans intermédiaire, situent la Pensée hors de la Nature.

---

(1) Bernanos (G.). *Sous le Soleil de Satan*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, p. 37.

Digitized by Google

L'Esprit et le surnaturel qui en résultent sont exclus de l'empirisme. Pour eux, le Moi psychologique est distinct de CE qui le connaît, et de CE qu'il connaît.

Les syllogiciens, qui ont remplacé le *pronom indéfini* CE, par le *nom* ESPRIT, n'ont pas ajouté un atome de véridicité au savoir humain. Ils soumettent la connaissance à un dogme que les héritiers de Pinel, de Galvani, de Claude Bernard, de Charcot, etc., ne peuvent admettre, persuadés qu'ils sont qu'un *substantif* est nécessaire pour représenter les œuvres de la Nature. Pour eux, sur-naturel et in-connu sont devenus synonymes. L'étymologie des mots en indique les causes. Tout ce que nous ne savons pas représenter dans le Temps et dans l'Espace, est hypothèse provisoire. C'est pourquoi le phlogistique et les fluides de Coulomb ont disparu de la Science, chassés par la logique du « bon sens ». L'Esprit et le surnaturel subiront le même sort.

Nous ne pouvons plus admettre que l'inétendu ait des pouvoirs supérieurs à ceux de la Matière, ni même qu'il lui soit possible de la *mouvoir* lorsqu'elle est minérale, et de l'*émouvoir* lorsqu'elle est vivante. Les lois physiques seraient contingentes, et emportées avec le psychisme hors des atteintes de la Science.

Rien ne motive cette soumission de la Nature à des Etres fictifs qui lui seraient extérieurs, ce qui est inconcevable, et qui seraient plus puissants qu'elle, ce qui est inexplicable après la sécance de la Matière et de l'Esprit.

Cette sécance situe le Temps en dehors des choses, alors que l'équation [1] de la Relativité solidarise l'Etendue et le Temps extérieurs à la conscience, et, par voie de conséquence, associe les symboles qui les transposent et les concrètent, dans la Durée et l'Espace intimes, les seules *données médiates,* discernées par le prisme psychologique.

Malgré les erreurs et les contradictions implicites des aprioris, ne sourions ni des légendes, ni des dogmes. Notre devoir est d'en chercher le « sens » (1) profond sous les

---

(1) En donnant au mot *sens,* la signification d'*organe cognitif*

Digitized by Google

mystifications des mots auxquelles personne n'échappe.

Nous ne devons pas davantage mépriser les enseignements des métaphysiques, pour qui l'Esprit est une réalité. Elles ont devancé la physique moderne qui, sous le polymorphisme des formes matérielles innombrables de l'Energie, *pré-voit* la splendeur de son unité.

Pour faire passer ce progrès dans le « sens commun », il faudra lui apprendre que les images de la Majesté divine, *immédiatement* réfléchies par la face affective du prisme psychologique, doivent être projetées sur la face intellectuelle et de là sur les choses. En traversant l'intelligibilité empirique, les aspects et les expressions des Concepts se clarifient. Le « bon sens » et la Science sont les agents de cette mise au point.

Les racines conscientes du surnaturel sont vivaces, parce qu'il a le grand mérite de postuler la continuité des Causes et des Effets, que la Pensée n'a pas su découvrir dans les choses. Son erreur est de situer ces relations hors de l'Univers et de constituer ainsi le domaine de l'inconnaissable.

A son point de départ, la continuité des événements et de leurs causes est aussi certaine que l'intuition empirique « je vois ». Mais, pour sonder les arcanes de cette surintuition affective, il faut substituer les méthodisations naturelles de la cinémétrie aux dichotomies *insensées* (1) qui résultent de l'absence d'intermédiaires entre l'Univers et la Conscience.

Les sacrifices aux dieux, la prière, l'état de grâce... donnent à l'Etre conscient des pouvoirs effectifs qui s'opposent efficacement à la Toute-Puissance postulée de la Divinité. Les Etres possèdent une activité propre.

Les aberrations de ces coutumes sont plus logiques que

---

et celle de *signification explicative*, le sens commun a incorporé dans le langage vulgaire, tout le mystère de la connaissance dite immédiate.

(1) Qui est privé de liaisons avec les témoignages des sens.

Digitized by Google

l'Inertie classique des postulats, image intellectuelle de l'inéluctable et de la fatalité considérés comme causes.

III. — Les Continuités physio-psychiques et les Réversions psycho-physiques.

La formation de la connaissance, d'après l'Ancien Testament, est des plus suggestive. Nous n'en rappellerons que le dernier épisode, rarement cité. Après que Jéhovah eût chassé Adam et Eve du Paradis terrestre, le Seigneur Dieu dit (1) : « Voici que l'homme est devenu comme l'un de Nous, sachant le bien et le mal. Empêchons donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie et que, prenant son fruit, il n'en mange et ne vive éternellement. »

D'après la Bible, les Dieux n'ont conservé sur les créatures que la suprématie de l'Eternité. N'en soyons pas jaloux. L'infinité dans le Temps n'existe pour l'individu que s'il demeure identique à lui-même. Or, les formes de la vie cosmique sont cycliques. Elles ne se renouvellent jamais dans le même lieu. L'identique y est inconnu. Il ne peut pas descendre dans les vies atomiques et organiques.

Nous ne pouvons plus nous abandonner aux euphories verbales et numériques. Ce bien être affectif est la phase puérile de la Pensée. L'adolescence et la maturité psychiques exigent que la conscience transforme les inquiétudes mystiques et les synthèses intuitives en symboles véridiques; comme le haut-fourneau, par son activité intime que l'ambiance anime, transforme le minerai sombre en métal éblouissant.

Lorsque l'intuition épuisée ne peut plus rien ajouter aux exacerbations du sentiment et aux subtilités de la raison, les idéalisations de l'empirisme fragmentaire sont les seules lueurs naturelles capables d'élargir l'horizon, et de rame-

(1) La Genèse, III, 22.

Digitized by Google

ner vers le Paradis Terrestre l'homme dont *la curiosité naturelle, supérieure à la Volonté Divine, l'a chassé.*

Cette progression de la Vie est contenue dans la concomittance des deux trinités solidaires :

Organisme — Subconscience — Esthésie.

Univers — Conscience — Intuitions empiriques.

Ces deux courants énergétiques se prolongent dans la Pensée claire, où ils se combinent et forment la connaissance d'abord, les symbolismes ensuite.

Alors que les successions des phénomènes intimes et extimes sont ininterrompues, les symboles sont éphémères comme les gestes et les sons du langage, ou statiques comme le dessin et l'écriture.

Bien avant la science, l'esthétique a utilisé l'immobilité des symboles, pour *re-présenter* un instant du dynamisme disparu. Les sécances artistiques ont précédé celles des géomètres et des rhétoriciens.

Dans les œuvres d'art, les contours, les formes expriment l'Etendue occupée. Les couleurs, les ombres, liées au cours du Soleil, sont fonction du Temps.

Les querelles relatives aux méthodes picturales de David, Ingres..., comparées aux procédés impressionnistes d'un Monet, sont identiques aux discussions relatives à la suprématie du français sur le latin.

Albus hic murus est (1), disent Cicéron et Monet.

La couleur d'abord, son support ensuite, sont le reflet des impressions immédiates, qui charment le cœur sans que les motifs de la séduction retentissent dans la raison.

Ce mur est blanc, proclament Voltaire et Ingres.

L'objet d'abord, ses coloris ensuite, disent ceux qui veulent pénétrer dans l'intimité de l'ensemble, pour associer, dans des perspectives exactes, les significations relatives des formes et des ombres.

---

(1) P. Juppont. *La Grammaire et les Cinémétries de la Relativité Naturelle. Mémoires de l'Académie des Sciences... de Toulouse*, 1927, p. 6.

Digitized by Google

C'est pourquoi les impressionnistes sont des artistes purs, alors que David et Ingres sont à leur manière des savants et des artistes, sachant géométrer les objets.

Cette analogie montre que la Relativité Naturelle accomplit dans l'ordre scientifique un progrès qui prolonge celui que David et Ingres ont limité à la peinture. Elle fait collaborer à l'expression du savoir les faces affectives et rationnelles du prisme psychologique que le classicisme isole avec soin.

La preuve est facile. Chaque mesure de la position d'un astre est une *surintuition* isolée. Les équations de Képler les groupent en une œuvre aux formes immuables, comme le marbre de Galathée. Elles font une mise en perspective d'événements distincts.

La *Relativité Naturelle* agit différemment. Au lieu de se limiter à une harmonie d'aspects instantanés, comme le font la peinture, l'architecture et les énoncés képlériens, elle modèle ses symboles et les énumère à la fois dans l'Etendue et dans le Temps, sur l'essence même des choses.

En pénétrant à chaque instant dans l'intimité des phénomènes gravifiques, en saisissant les motifs qui différencient les cycles successifs, alors que Képler les identifie, la Cinémétrie joue, par rapport aux Phénomènes, le rôle que la magie, l'Esprit et les Divinités occupent à l'origine de la Pensée.

L'approximation des deux premières lois de Képler nous a révélé les motifs de l'évolution universelle; pour déterminer la portée et la valeur des symboles utilisés, supposons d'abord que l'aréolarité est constatée sur un cercle, puisque, du cercle, la géométrie passe automatiquement à l'ellipse.

L'aréolarité devient $2S = 2\ \pi t^{-1} \times a^2$.

Par suite de la permanence du rayon a, les variations des surfaces décrites par le vecteur conservent la même forme. Seules, les positions diffèrent. Dans les segments de cercles successifs, l'angle, la surface et la longueur de l'arc sont homothétiquement reliés entre eux et au rayon par l'inter-

Digitized by Google

médiaire du facteur $\pi = 3{,}1416$, rapport incommensurable de la circonférence au diamètre.

La rotation d'une droite autour d'un point fixe dans un plan, est le fait naturel le plus simple que nous puissions observer et représenter, car le mouvement rectiligne n'existe pas dans la Nature. De ce fait, le postulat de la ligne droite est la cause des contradictions que l'expérience révèle entre la géométrie, la mécanique et la physique. Il s'enferme dans le subjectif, après avoir abandonné le champ des phénomènes empiriques, tels que la Nature nous les révèle.

La droite apriorique rejoint, dans le surnaturel, l'Esprit animateur des Etres vivants.

Un angle quelconque est mesuré par le rapport constant de l'arc, au rayon qui le trace. Le nombre de degrés correspondant exprime la relativité permanente de deux formes, linéaires précises, la droite et la circonférence de cercle.

Un cercle devient l'image d'un fait défini, accompli dans le Temps t. Dans ce laps de Temps, le rayon tournant a engendré le plan dans lequel la giration 2π s'est accomplie. Il y a occupé toutes les positions possibles autour du seul de ses points, demeuré immobile.

Si le Mouvement se continue, le même cercle se répètera identique, chaque fois que le rayon repassera par son point de départ, c'est-à-dire lorsqu'il y a identité certaine de l'Etendue et de l'Espace parcourus, dans un Temps connu.

Sur les circonférences décrites, la vitesse de l'extrémité du rayon de longueur a est partout exprimée par $v = 2\pi a t^{-1}$, lorsque l'allure du Mouvement n'a pas varié pendant le Temps t.

Si l'Etendue dans laquelle les cercles sont tracés est isotrope, le facteur $2\pi t^{-1}$ s'applique *physiquement* à tous les cercles de même centre. Il caractérise la *période*, dont l'emploi est si précieux, dans l'étude des courants alternatifs.

Les solidarités *physiques* de la droite et du cercle sont l'essence des propriétés cinémétriques.

La *droite* est le lieu des points immobiles d'un solide

Digitized by Google

tournant autour de deux de ses points supposés fixes. C'est la seule ligne dont tous les éléments soient des repères *simultanés* de néant et de Temps. Elle ignore l'ambiance. Mais tout Mouvement produit dans son voisinage peut lui être clairement et valablement rattaché, simultanément dans le Temps et dans l'Espace.

Les *Relations* ainsi exprimées subsistent, quelle que soit la portion de droite utilisée comme repère.

Par suite de l'homogénéité constitutive de l'axe de rotation, dans sa direction propre, la droite peut glisser sur elle-même, quel que soit le plan dans lequel on la situe. Autrement vu et dit, un plan peut tourner autour de l'une de ses droites, immobile, sans la quitter.

Dans l'Etendue isotrope, la droite, considérée comme un repère physique, peut occuper une position quelconque sans perdre sa valeur caractéristique. C'est pourquoi les droites peuvent être introduites en toute sécurité dans un volume, ou sur une surface plane quelconques, pour les analyser; puisque, parmi toutes les lignes qui passent par deux points A et B, la droite est unique, et, de ce fait, la plus courte possible. La droite est la seule mesureuse universelle de l'Espace. Elle est la base commune de la géométrie et de la cinémétrie.

De même, toute circonférence passant par deux points est la plus petite possible, lorsque ces deux points sont les extrémités d'un diamètre.

De plus, le cercle est la figure géométrique plane qui renferme la plus grande surface possible dans un périmètre donné. Pour le même motif, la sphère enveloppe le plus grand volume possible dans une surface déterminée. De là les propriétés des ondes sphériques, propriétés que l'Intuition ne peut soupçonner. La Nature emploie donc les volumes les plus restreints et, par suite, les moyens les plus intenses possibles, pour évoluer d'un état physique à un autre.

Si le mouvement rectiligne, quelle qu'en soit l'allure et la direction, est un Concept pur (1), en contradiction avec

Digitized by Google

l'origine empirique de la ligne droite, le mouvement circulaire, rigoureusement constant, est un mythe spatial. Il exprime l'invariance formelle du changement des trajectoires *planes*. Il ne peut produire d'effet physique que suivant le rayon, puisque c'est le changement de position du rayon qui règle le changement de direction du mobile.

On trouve, dans le mouvement circulaire, l'origine de l'identité logique entre la cause et l'effet, dont la force centrifuge est le type réalisé. Avec cette précision que l'effet est toujours perpendiculaire à la portion d'arc décrit. Cette liaison est faite suivant deux des composantes de l'Espace euclidien. La troisième est celle de l'axe de rotation que la droite des postulats ignore.

Tous les rayons étant illimités, le mouvement circulaire uniforme implique l'immanence de l'identique dans l'Espace infini.

Ce Concept cinémétrique, hors Nature, a été devancé par la notion mystique des divinités éternelles.

Il constitue un étalon métaphysique aussi précieux que la ligne droite. En effet, les angles au centre qu'il totalise et *qui ne renferment pas d'Espace* s'étendent, depuis le néant ponctuel de leur sommet commun, jusqu'à l'infini de ses côtés. En raison même de leur aspatialité, les angles constituent le symbole du temps imperceptible, commun à tous les cercles de même centre. Et, comme tous les cercles d'égal rayon sont identiques, quelle que soit leur position, la mesure angulaire du Temps t est *physiquement* valable, en tous lieux d'une Etendue isotrope.

Ce symbolisme, copié sur des Percepts, permet à la Durée intime T, de repérer clairement ses successivités propres, hors d'elle-même; et de lier ainsi l'Universel t au contingent T.

Le rêve, le sommeil, l'ennui pendant lesquels il y a dis-

---

(1) Le mouvement de l'écrou sur une tige filetée ne contredit pas ce fait; l'hélice n'est pas une courbe plane.

Digitized by Google

cordance entre T et t, prouvent la nécessité de l'identification $T = t$, pour que nos appréciations conscientes soient harmonisées avec le rythme de l'Univers sidéral.

La notion de périodicité $2\pi t^{-1}$, rattache tous les Mouvements à un point. Elle exprime ainsi la Vérité, ou Relativité, unique, comme le centre qui la détermine dans l'Espace.

De ce qui précède, se dégage la certitude que les expressions cinémétriques sont logiquement et rationnellement construites, avec les deux données fondamentales, le Temps t et la longueur rectiligne a, représentative d'une distance mesurée dans l'Etendue L^3.

La *Relativité naturelle* associe implicitement a et t dans la *période* $2\pi t^{-1}$. D'où résulte, par rapport au rayon a, la définition explicite et *homothétique* de la vitesse circulaire

$$v = 2\pi a t^{-1}.$$

On en déduit l'identité

$$va = 2\pi a t^{-1} \times a = 2\pi t^{-1} \times a^2 = 2S$$

ou constante de la loi des aires. Constante qui, à son tour, donne

$$v^2 a = (2\pi a t^{-1})^2 \times a = (2\pi t^{-1})^2 \times a^3 = K$$

qui est la constante universelle, caractérisant l'Etendue sidérale que le Soleil anime.

La *Relativité naturelle* sait pourquoi ces cinémétrismes sont des repères *rationnels*, donc *métaphysiques*. Elle donne à la science expérimentale la tâche de découvrir comment les mobilités perçues peuvent être *logiquement* rattachées aux symbolismes circulaires, dont la signification s'étend aux périodicités alternatives de l'ellipse. Elle constate que, cette section conique étant une déformation projective, donc angulaire du cercle, cette condition introduit le rôle du Temps, sous l'aspect complexe T^{-2}, dans les cinémétrismes képlériens, qui se trouvent ainsi plus intimement liés à l'évolution, dont le Temps est le Maître.

Digitized by Google

Les continuités des lignes géométriques, droite, cercle, ellipse, etc., par rapport à un point, associées à la continuité des angles, définissent les relations changeantes qui sont l'essence de l'Activité universelle dont l'Intuition ne peut connaître immédiatement les modalités.

Les Concepts exprimés en fonction de l'Espace l^3 et du Temps t, sont les fils légitimes des Percepts. Ils transfigurent le statisme des Impressions empiriques et affectives en dynamismes, dont les forces vivantes réalisent une symphonie qui s'étend de l'atome aux nébuleuses, en englobant les continuités cellulaires de la Vie, synchronisées aux étreintes vibratoires de l'ambiance.

Physisme et psychisme ne font qu'un. Matérialisme et spiritualisme sont conciliés dans la synthèse objétive qui aboutit à la *définition des individus*, à un moment précis de leur existence, par l'interprétation physique des trois lois de Képler.

Le lien subjectif des Individus, leur produit, au sens numérique et physiologique, est la *Bioénergie*.

La Bioénergie est écrite dans la loi de Newton, que la *Métaphysique Scientifique* transfigure en loi universelle

$$F = MM'L^{-2}.$$

Ce psycho-physisme donne à la *Relativité naturelle* la permanence intégrale

$$FL^2 = MM' = \textit{Bioénergie}$$

ou flux de force, si utile en électricité statique.

Les postulats classiques qui privent la Réalité de son élément essentiel, la condition relative due à la distance d'interaction, lui substituent l'approximation

$$FL = 1/2\ Mv^2 = W = \textit{Energie cinétique}.$$

Ce symbolisme, numériquement valable, à la surface de la Terre, pour la dynamique des corps graves, est inopérant dans le domaine de la Philosophie physique, qui a pour

Digitized by Google

but la *Relativité définitive* que nous pouvons nommer *Vérité*, puisque nous la savons inaccessible.

Nous touchons l'insuffisance objétive des surintuitions, exprimées en symboles algébriques, avec autant de certitude que les lois de Képler impliquent l'Inertie du satellite.

IV. — Le Vocabulaire et les Successivités physiologiques.

Les événements qui se succèdent dans la Conscience y sont classés d'après la date de leur naissance.

Cette coordination naturelle exige que les formes physio-psychiques soient solidaires des méthodisations du biologiste, exactement comme pour la production du courant électrique les ingénieurs classent, dans un ordre inéluctable, le combustible, la chaudière, le moteur à vapeur et la dynamo, d'où jaillit le flux d'électricité.

L'intelligence peut dissocier les faits et en reclasser les éléments à son gré. Lorsqu'elle ne respecte pas l'Ordre naturel, si séduisantes que soient les apparences substituées au réel, les réversions psycho-physiques ne lient pas véridiquement les Phénomènes et les Consciences; elles organisent la « Marche à l'erreur ».

Les mots ne sont hélas que des images fluides des Etres et des choses. Lorsque la conscience s'extériorise par leur intermédiaire, elle crée des rhétoriques souples et vivantes qui sourdent de tous nos organes avant de parvenir au cerveau qui décide, légalement ou non.

Jusqu'ici, la terminologie n'a limité de façon précise que le domaine mathématique, où l'exactitude est obtenue grâce à la *dénaturation* des liaisons qu'elle coordonne. Soustraits aux lois de l'Energie, les groupements numériques rejoignent, dans les mirages subjectifs, le statisme des œuvres d'art et le surnaturel.

La multisignification des verbes, des prépositions, des conjonctions, qui associent des antécédents et des consé-

Digitized by Google

quents, inexactement représentés par des noms et des adjectifs, entraîne l'imprécision des phrases.

L'insécurité et l'automatisme des mots, qu'ils soient d'origine esthétique, émotive ou scientifique, les transforment en instruments aveugles comme tous les outils.

Le langage peut, de ce fait, organiser ou désorganiser l'individu, la famille et les sociétés, exactement comme la chaleur à des états différents, combine ou dissocie les corps.

La Science, dont le but est de discerner le vrai et le faux, parmi la multiplicité des impressions, des intuitions empiriques et des émotions avant de les transformer en Concepts, est le seul groupe de symboles capables de devenir la conscience de l'humanité.

Elle demande tous ses enseignements à la Voix de la Nature. Les difficultés constitutives de ce lien collectif sont celles que la Vie a trouvées pour s'élever des instincts de l'amibe au jugement logique d'un Pasteur.

C'est pourquoi les syntaxes qui ne distinguent pas le nom et le substantif, qui ne différencient pas clairement le passé, le présent et le futur, sont des auxiliaires dangereux. Elles empêchent les grammairiens de voir que les langues vivent, qu'elles évoluent par ascension lente de la Vérité, sous la poussée irrésistible de l'ordre naturel et du progrès social.

Un objet, un fait, un acte, un rapport, une qualité, une quantité..., ne changent pas avec le symbolisme, prose, poésie, chant, schéma, dessin, équation qui le traduisent.

A des titres divers, ces représentations sont des Etres spécifiques. Ils naissent dans des compartiments adéquats de la conscience et prouvent par cela même que l'instantanéité réactive des Concepts n'a pas plus d'existence que l'immédiateté réceptive des Percepts.

Lorsque le bon sens déclare : « l'habit ne fait pas le moine », il sait que la soutane ment chaque fois qu'un laïque la porte, et que cette tromperie s'évanouit sous le contrôle des faits.

Digitized by Google

Parce que le langage désigne les êtres perçus et les choses invisibles en les revêtant de syllabes appropriées, il est soumis aux mêmes avatars que la vue. Les phrases les plus harmonieuses peuvent être aussi indignes que les malandrins, porteurs d'un costume usurpé.

L'autorité des maîtres, si éminents soient-ils, ne peut maintenir dans les mots les conditions que la Nature ne tolère pas. Lorsque Bergson affirme que, par les sons naturels (1), « la nature se borne à exprimer des sentiments, au lieu que la musique nous les suggère »; et, qu'il ajoute (2) : « La nature procède par suggestion, comme l'art, mais ne dispose pas du rythme », l'admiration que l'on doit à ce grand écrivain, ne peut empêcher que sa pensée construise des mondes imaginaires.

Pour exercer sur les symbolismes le contrôle que la foule s'arroge sur les porteurs frauduleux d'habits monastiques, les cinémétries s'appuient sur les célérités vibratoires et sur les vitesses de l'influx nerveux, mobilités qui, avec celles des réactions chimiques, participent à la genèse de la Pensée.

Les Grecs avaient pré-senti (3) la participation des organes dans les transformations physio-psychiques, lorsqu'ils humanisaient l'Echo et qu'ils concevaient la Vérité, vivante et complexe comme une femme. Pour eux, Echo et Vérité étaient des substantifs.

Leurs successeurs, qui croient à la rigidité des postulats et des dogmes, ont appris que cette mystérieuse Inconnue n'aime pas la nudité, qu'elle se farde, se déguise, se dissimule sous des artifices aussi nombreux que subtils, comme la nudité de l'ellipse képlérienne est substituée aux trajectoires vraies qui l'enveloppent.

---

(1) Bergson (H.). *Essai sur les Données immédiates de la Conscience*. Paris, Alcan, 1911, 9e édition, p. 11.

(2) Bergson (H.). *Loc. cit.*, p. 12.

(3) Je m'excuse de cette orthographe plus adéquate que *pressenti*, qui s'apparente à presser.

Digitized by Google

Donner à la Vérité la simplicité d'un tracé géométrique ou d'un nombre est extravagant. Le squelette d'un fossile n'est pas l'animal auquel il a appartenu. Les lignes mathématiques sont encore plus loin des Phénomènes. Le langage affecte des états analogues. Les mots vivent et meurent dans l'atmosphère, dès qu'ils ont été prononcés. L'écriture les momifie. La Grammaire les schématise. La parole et l'écriture les re-suscitent, en y introduisant souvent des substances autres que celles d'où ils sont nés.

La Vérité exprimée dans l'Etendue L^3 et dans le Temps t réside donc dans l'équivalence des Phonèmes et de leur Objet. Les mots sont alors les formes substantielles de CE qu'ils remplacent dans L^3 et t.

Pour le lecteur et pour l'auditeur *initiés,* les syllabes sont des effets capables de rendre présente dans les cerveaux, la Pensée d'où elles émanent.

L'équivalence psychique des vibrations lumineuses de la lecture et des pulsations acoustiques de l'audition, est un exemple concret de réversibilité et de conservation de l'Energie. Il en résulte que la Grammaire méthodise des représentations de Phénomènes. Elle groupe des Réalités innombrables aujourd'hui classées dans les divers chapitres de la physique et de la psychologie.

On peut même dire que le chimisme et le psychisme ont des analogies profondes, car l'un et l'autre atteignent l'intimité des Etres.

La tradition élève des cloisons étanches entre la Grammaire et la Physique, parce que les thèses intuitionistes et spiritualistes fidèles à l'ignorance ancestrale, refusent de voir les *contacts réels* que la biologie a découverts entre ces deux catégories du savoir.

Lorsque le langage est incompris des auditeurs, c'est qu'ils ne perçoivent (1) pas le *psychisme* que les mots

---

(1) Le mot *percevoir*, ayant la signification sensorielle ordinaire.

Digitized by Google

renferment. Dans ce cas, analogue à celui où les mots ont des significations différentes pour l'orateur et pour l'auditeur, les interlocuteurs habitent des mondes verbaux aussi différents que la Terre et Mars; ils ne peuvent valablement échanger leurs idées; leurs *sens* communs diffèrent.

Les difficultés de l'Enseignement résident dans le désaccord entre la Pensée vierge de l'enfant et le psychisme longuement mûri du Maître. Ces mentalités différentes ne réagissent pas de la même manière sur les choses, parce que les propriétés des mots qui suggèrent les Pensées et les émotions sont aussi substantielles que celles des aliments, lait, chair, pain, vin..., auxquels l'homme emprunte sa vie physiologique.

Leurs potentiels, c'est-à-dire leurs pouvoirs directeurs, s'accroissent avec le degré d'organisation et la délicatesse des cellules qui en sont le siège.

Si l'on songe au nombre d'années nécessaires pour former une intelligence, alors que les potentiels thermiques et électriques se transforment presque instantanément les uns dans les autres, on peut soupçonner la haute valeur dominatrice de la Pensée.

Dans une matière aussi subtile, les comparaisons sont trompeuses. Nous dirons néanmoins que la Pensée est au physiologisme ce que le parfum est à la fleur.

L'Energie odoriférante qui enivre le gynécée de certaines dicotylédones est si grande que la chaleur spécifique de l'air parfumé à l'anis est 372 fois plus grande que celle de l'air pur et sec (1). Ce fait ne donne certainement qu'une faible idée des potentiels psychiques.

Les intermédiaires entre le connaissant et le connu se classent dans le cycle *Phénomènes,* Sensations, Perceptions, Emotions, Intellections, Conceptions, Expression, *Symboles.*

Les deux termes extrêmes sont extérieurs à l'individu.

---

(1) Tyndall (J.). *La chaleur*, traduction Moigno. Paris, 1864, p. 354.

Digitized by Google

Leur adéquation constitue l'expression de la Vérité. C'est donc dans les liaisons des facultés humaines qui solidarisent les Phénomènes et les Symboles, qu'il faut chercher la substance des « mots-principes » qui font le désespoir des Philosophies intuitives.

Le tableau hors texte, p. 48, schématise les successivités qui unissent le Non Moi et le Moi. Il donne une fonction claire et relative aux mots Matière, Vie, Conscience, Raison qu'il est impossible de définir *a priori*. En même temps, il rapproche les facultés humaines et la hiérarchie des fonctions observées dans l'échelle des Etres, depuis la Molécule, la Cellule et leurs groupements dont le terme est l'homme.

Malgré la complexité de l'Individu, grammairiens et philosophes le transforment en Moi absolu, par les vertus magiques de l'adjectif numéral *un*.

La plupart oublient qu'une *qualification* de ce genre est rendue impossible par l'irréductibilité de la Matière et de l'Esprit, érigée en postulat.

Ces simplifications enferment des contradictions logiques qui s'ajoutent aux immédiatetés de l'Intuition, pour supprimer les déphasages (1) qui étalent les successivités psychiques dans le Temps, comme le prisme de cristal dissocie les éléments du spectre solaire, dans l'Espace, sans que ces deux analyses aient le droit d'isoler ce que la Nature unit si intimement.

La loi des aires L^2T^{-1} et la Bioénergie L^6T^{-1} rectifient et objectivent les algébrismes de la *Mécanique ondulatoire* de M. de Broglie; elles impliquent des réalités, fonction de la sixième puissance d'une longueur, ou du carré de la densité, telle l'action freinante des marées sur les rotations des satellites planétaires, rotations que les nombres képlériens suppriment.

Dans le domaine physiologique ou physiopsychique, on peut résumer les *médiatetés* de la connaissance, en admet-

(1) Avec le sens que ce mot a en électro-magnétisme.

Digitized by Google

tant que les protoplasmas des viscères, des glandes... et les sens subissent les pouvoirs centripètes de l'ambiance; que le squelette, les muscles... le larynx manifestent les puissances centrifuges de l'organisme, compatibles avec les relativités du moment; et que le sang, les ganglions, les nerfs, le cerveau, coordonnent, entre le Moi et le Non Moi, les échanges d'où résulte la Vie.

Le sang est une chaîne mouvante, d'actions physiques et thermodynamiques sur laquelle les nerfs tissent la trame dynamique des psychismes actif et réactif. La raison nous trompe lorsqu'elle se croit capable de déchirer cette œuvre sublime en deux lambeaux, l'un physique, l'autre psychique.

C'est sur la foi des apparences sensorielles ou *immédiatetés* intuitives, dépouillées de toutes notions spatiales et temporiques, que le sens commun, soumis aux exigences du pragmatisme, construit simultanément la Matière tridimensionnelle et inerte, ainsi que l'Esprit inétendu, actif et éternel; et, qu'il symbolise la matérialité par des *nombres* et la spiritualité par les *noms,* que la physique des *substantifs* ne connaît pas.

Malgré ses prétentions, le rationalisme a des racines affectives, ainsi qu'en témoigne le mot *philosophe,* « ami de la sagesse », auquel il attache une haute valeur. Pour les cinémétries, le savoir vrai, mérite le nom de *psychosophie*, « sagesse de la conscience et de la vie », dont la pensée est le Thabor.

Concevoir le connu sans les sens qui révèlent le Non Moi, sans les organes de la voix, et, sans la main qui trace l'écriture, engendrerait un surnaturel physiologique, comparable au surnaturel psychique. Celui-ci est couramment admis parce que le sens commun ignore les neurones qui perçoivent la Pensée, à travers les mots entendus ou lus. Et, parce que l'anatomie n'a pas découvert les cellules nerveuses qui construisent la Pensée, comme la bouche et la main expriment le langage, par la parole et par les textes manuscrits.

Concevoir l'enseignement en dehors des organes qui le canalisent et bénéficient de ses bienfaits, c'est scalper l'œu-

Digitized by Google

vre de la Nature, dont la conscience humaine est la merveille.

La continuité des physio-psychismes ne permet pas de dire, avec H. Poincaré, « la pensée est un éclair dans les ténèbres de l'ignorance ». La Pensée commence avec la Vie. La Pensée humaine est une synthèse de lueurs différentes, dont les éclats changeants en grandeur et en direction, élargissent les horizons de la connaissance.

Le *prisme psychologique* les analyse dans l'intimité des Durées conscientes T et des Espaces l^3, l^3, qui leur sont propres. Les *Cinémétries* décomposent et représentent ces clartés *naturelles* dans l'Universalité du Temps cosmique t et de l'Espace géométrique l^3.

Ils montrent que la métaphysique, « *ce qui vient après la physique percevable* » a deux faces. Celle qui regarde l'Etendue réflète les lois physiques et chimiques. Celle qui réfracte la Durée sur les choses, sans le concours des Percepts, engendre le psychique et l'inétendu.

Par ses expériences, la *Métapsychique* comme la *Mécanique ondulatoire,* au lieu d'enfoncer la Pensée plus avant dans le subjectif, retourne vers l'étendu, vers la Nature, centre de toute connaissance.

Le désir de *savoir,* qui est un élan passionné vers l'avenir, donne à la concordance supposée de nos deux processus d'investigation le nom de *Vérité.*

A l'inverse des postulats et des dogmes, la *Relativité Naturelle* sait qu'elle ne transformera jamais ce *Nom* en un *Substantif adéquat.*

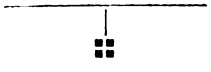

Digitized by Google

Schema des Successivités

causées dans le MOI, par les Phénomènes qui lui sont extérieurs, ou NON MOI

Catégories du MOI et de ses Facultés	Actions centripètes subies par l'ORGANISME, ou MOI PHYSIOLOGIQUE comprenant la			Réactions centrifuges de la PENSÉE, ou MOI PSYCHIQUE comprenant la			
	SUBCONSCIENCE et la CONSCIENCE ESTHÉSIQUE qui révèlent les Intuitions confuses	CONSCIENCE CÉRÉBRO-SPINALE qui révèle les Intuitions empiriques et qui les analyse			CONSCIENCE CORTICALE qui intègre et qui extériorise les Concepts		
	Sensibilité	Perceptivité	Affectivité	Intelligibilité	Conceptivité	Expressivité	
Etats suscités par les **Phénomènes**	Sentir Sensation	Percevoir Perception	Emouvoir Emotion	Discerner Intellection	Concevoir Conception	Exprimer Expression	Symbolismes
Données fondamentales	$L^3\ t$	$L^3\ T$	L^3	T	$L^3\ t\ T$	$l^3\ t\ T \quad l^3{}_1\ t_1$	$l^3\ T$	$L^3\ t$
Connaissances	Physisme	Impressions physio-psychiques	Percepts ou Exo percepts	Affects ou Endo percepts	Décisions et Volition	Concepts et Idées-Images	Transfigurations psycho-physiques	Logismes
	MATIÈRE groupes d'atomes pourvus de préférences latentes **MOLÉCULES**		**VIE ORGANIQUE** groupe de CELLULES cellulosiques fixées ou portées par l'Ambiance **VÉGÉTAUX**	**VIE INTELLECTUELLE** groupe de CELLULES fibrineuses mobiles dans l'Ambiance **ANIMAUX** supérieurs		**VIE RATIONNELLE** anime des groupes d'IMAGES du NON MOI **RAISON**	
	PHYSIOLOGISME groupe de Matières colloïdes pourvues de Préférences manifestées **CELLULES**		**INSTINCTS** Vie affective ou intime des Groupes de CELLULES **ORGANISMES**		**MÉTAPHYSIQUE** ou vie psychique symbolisée en **SYLLOGISMES**		
	Êtres vivants capables de cognitions empiriques			**Homme** capable d' Idéations symbolisées			
	Savoirs intuitifs et émotifs						
	SCIENCE						

Savoirs logiquement exprimés.

Digitized by Google

Charles-Ambroise de CAFFARELLI

Chanoine, préfet et chanoine

(1758-1826)

Par M. le Comte BÉGOUEN

Le Falga est un petit hameau situé sur la crête d'une colline du Lauraguais. Une modeste église s'abrite derrière une belle allée d'ormeaux qui conduit à une gentilhommière flanquée de deux tours carrées, aux toits plats de tuile. Quelques maisons se groupent autour du château, dont la façade sud s'ouvre sur une terrasse, d'où la vue s'étend par-delà le moutonnement des collines, vers la plaine, fermée à l'horizon, quand le temps est clair, par l'imposante silhouette des Pyrénées.

Le Falga était avant la Révolution une seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice. Elle fut achetée en 1685, par Philippe Caffarel, avocat à Toulouse, qui avait épousé, peu auparavant, Marie Dumas, de Revel, protestante comme lui. S'il faut en croire les traditions de famille, confirmée par un acte du Sénat romain de 1739, ce Caffarel serait le petit-fils d'un François Caffarelli, cadet de la grande famille patricienne romaine, qui ayant accompagné en France, sous Louis XIII, le nonce Bentivoglio, aurait embrassé la religion protestante et se serait d'abord fixé à Montpellier. Le fils de ce dernier fut un des collaborateurs de Riquet dans la construction du canal du Midi, et aurait été ainsi attiré vers Toulouse et le Lauraguais. Lamothe-Langon qui n'aimait pas les Caffarelli et ne manque jamais l'occasion, dans un de ses nombreux ouvrages, de les déni-

Digitized by Google

grer, leur conteste cette origine romaine qui était cependant admise par tous à la fin de l'ancien régime. Ce fécond publiciste n'était généralement pas bienveillant, il était même assez mordant, et la parenté que revendiquaient les Caffarelli était assez relevée pour expliquer sa jalousie. Cette famille romaine était, et est encore — car elle se continue par substitution dans la famille Negroni, dont le chef porte le titre de duc Caffarelli — une des plus estimées et des plus anciennes du patriciat romain.

La légende veut qu'elle remonte à Numa Pompilius et à la nymphe Egérie. Un arbre généalogique établit, paraît-il, cette filiation sans lacunes, avec une précision qui amuse. Toute la période romaine a été brillamment traversée: on n'y rencontre qu'unions avec la sœur des Gracches, la nièce de César, etc. Ce sont là temps préhistoriques ou historiques incertains. Mais, en 1372, nous entrons dans la réalité. Giovanni Caffarelli est seigneur de Castro Gallese et chancelier du peuple romain, et à partir de ce moment les filiations sont certaines, ainsi que les alliances, fort brillantes.

Le pape Clément VII était fils de Julien de Médicis et de Camilla Caffarelli. La sœur de Paul V, Ersilia Borghese, avait épousé Francisco Caffarelli. Leur fils Scipion, créé cardinal par son oncle et adopté par lui, prit le nom de cardinal Borghese. Il organisa la bibliothèque du Vatican et créa la villa Borghese. Il y a également à Rome, deux palais Caffarelli, dont l'un situé sur le Capitole renferme dans ses jardins la roche Tarpéienne, et était, avant la guerre, le siège de l'ambassade d'Allemagne.

Il peut sembler étrange que, même un cadet de cette puissante maison abandonnât d'un cœur léger tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa parenté à Rome, pour s'expatrier et venir vivre modestement à l'étranger dans une autre religion. Cette question de religion soulève également des problèmes curieux. Si c'est par conviction religieuse que le premier François a quitté Rome et la foi de ses pères, il ne semble pas avoir transmis ce même enthousiasme à tous

Digitized by Google

ses descendants. Son fils, Philippe, abjure, en effet, solennellement avec sa femme, le 15 octobre 1685, en l'église de Revel, abjuration, il est vrai, qui paraît être de pure forme, puisque sur ses trois fils, si deux sont catholiques, l'aîné, François, reste protestant. Mais, il épouse, au commencement du XVIII[e] siècle, Marie d'Arailh, catholique, fille de Jean d'Arailh, avocat au Parlement et juge de la baronnie d'Auriac, zélé catholique, puisque j'ai trouvé son nom parmi les rares laïques faisant partie de la pieuse congrégation de l'Aa, à Toulouse. D'ailleurs, ce François Caffarelli semble bien être mort catholique. Mais le mélange de religion continue. Son fils aîné, Martial-Philippe est protestant convaincu, et cela amène des discussions et des divisions dans la famille. Il a deux oncles qui servent dans l'armée et sont chevaliers de Saint Louis. Ils soutiennent leur belle-sœur et veulent faire prévaloir l'influence catholique. Martial-Philippe ne veut rien entendre, il préfère renoncer à tous ses droits et va se fixer à Genève. On sait peu de choses de lui, sinon qu'il épousa une Hollandaise et mourut sans enfants. On l'appelait en famille « l'oncle de Genève », où comme tant d'autres de ses coreligionnaires, il chercha la fortune dans l'industrie. Dans les *Affiches et annonces de Toulouse,* publiées par Baour-Lormian, en date du 11 août 1775, j'ai relevé cet avis « M. de Lasbordes perdit sa montre, faite à Genève, par le sieur Philippe du Falga. »

Par suite de cette renonciation, Pierre-Maximilien devint, au milieu du XVIII[e] siècle, chef de famille et seigneur du Falga. Il avait épousé Marie-Félicité d'Anceau de Lavelanet, septième enfant, sur quatorze, de Jean-Louis d'Anceau de Lavelanet, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France au département du Languedoc, et de Jacquette-Mélanie de Chalvet de Rochemonteix. A partir de ce moment, on ne voit plus de fluctuations au point de vue de la situation, ni de la religion. Seul l'état-civil hésite encore entre Caffarel et Caffarelli, mais, peu à peu, celui-ci l'emporte et, au milieu du XVIII[e] siècle, triomphe enfin, grâce, sans doute, à l'esprit de suite et de

Digitized by Google

décision de Mme de Caffarelli, qui paraît avoir été une femme en tous points remarquable. Son mariage date de 1755; elle est veuve en 1766, alors qu'elle est enceinte de son dixième enfant. Celui-ci, Auguste, naît deux mois après le décès de son père.

La voilà donc seule à 33 ans, à la tête d'une nombreuse famille, six garçons et quatre filles, dans une situation de fortune honorable, mais modeste. Mais c'est une femme de tête et d'énergie. Elle remplit tout aussitôt les formalités nécessaires pour la liquidation de la succession. En premier lieu, en sa qualité de seigneuresse du Falga, elle fit enregistrer son dénombrement, ainsi que son hommage au suzerain, formalités d'autant plus utiles qu'elles avaient été négligées dans la famille et que cela causait des difficultés.

Rien n'avait été fait, par exemple, lors du dénombrement des fiefs ordonné par le roi en 1689. Lors de l'avènement de Louis XV, Philippe de Caffarel du Bourg, lieutenant au régiment de la Reine, passa bien l'acte prescrit, le 28 mars 1724, mais ne le fit pas enregistrer à la sénéchaussée. De même, en 1739, les deux frères Jean de Caffarelli, seigneur de Merville, et Philippe de Caffarelli du Bourg, tous deux capitaines au régiment des dragons de la Reine ainsi que leurs neveux Martial-Philippe, seigneur du Falga et de Roubignol, et Pierre-Maximilien, étaient entrés en relations avec les Caffarelli de Rome pour se faire reconnaître de la famille. Les conservateurs du peuple romain, dont l'un était Prosper Caffarelli, marquis de Comignano, dans un mémoire en latin longuement motivé, admirent les Caffarelli de France comme parents avec tous les droits et prérogatives des patriciens romains. Trois jours après, le duc de St-Aignan, ambassadeur du Roi, à Rome, légalisa la pièce qui attendit trente-neuf ans avant d'être soumise au greffier du Parlement de Toulouse, et à la législation des Capitouls (30 janvier 1778). Entre temps, il avait fallu faire entrer le fils aîné, Maximilien à l'école du génie à Mézières et, à défaut d'autres preuves de noblesse, se servir du certificat délivré en 1772 par quatre gentilshommes, MM. Chal-

Digitized by Google

vet de Merville, de Marsac, de Malassieu, chevalier de Saint-Louis, et de Najac, tous anciens officiers.

Si Mme de Caffarelli, attachait à cette question de situation sociale, une importance qu'expliquent les mœurs du temps, elle ne négligeait pas non plus l'instruction et d'éducation de ses enfants. Dès qu'ils furent en âge de travailler, elle les plaça à l'école de Sorrèze et, en mère consciente de ses devoirs et affectueuse, elle alla s'installer à Sorrèze même, pour suivre de plus près et surveiller leurs travaux. On sait la réputation justifiée de Sorrèze à cette époque, et les six frères Caffarelli se montrèrent des élèves remarquables, comme le constatent les vers de la *Sorrézienne* :

> Napoléon a trouvé à Sorrèze
> Vingt généraux et cinq Caffarelli

car, entre temps, un des frères, Philippe, colonel émigré, avait été fusillé à Quiberon.

Si l'instruction de ses enfants était particulièrement soignée, leur éducation morale ne laissait non plus rien à désirer. Mme de Caffarelli sut leur inspirer des principes de conduite qui en firent des hommes dans toute l'acception du terme. En particulier, elle leur inculqua au plus haut point l'esprit de famille et l'amour du foyer. Le Falga était pour eux le vrai centre de leur vie, le nid où l'on revient à toute occasion, que ce soit pour une fête et parce qu'on est heureux, que ce soit, au contraire, parce que l'orage gronde et que les temps sont durs. L'un des frères, devenu évêque, disait à son grand vicaire, Jean-Marie de Lamennais, dans un moment de difficulté, en 1815 : « Jean-Marie, il faudra que nous fassions ensemble un voyage en Languedoc, au Falga. Comme je jouirai ! ». Longtemps cette propriété resta indivise avant d'appartenir à une des sœurs, dont les descendants continuent à y exercer noblement les traditions de la famille.

L'intimité entre les frères était extrême. Ils formaient un véritable bloc; leur union était proverbiale dans le pays. Une voisine de campagne, Mme de Lamothe-Varielery dont le

Digitized by Google

salon à Toulouse et à Saint-Julia a laissé une réputation bien établie, disait d'eux : « De quelque côté qu'on regarde un de six Caffarelli, on n'en voit jamais qu'un ». Cette parole est profondément juste, c'est ainsi que, voulant m'occuper aujourd'hui d'un des frères, je suis obligé à chaque instant de parler des autres, tant leurs existences se mêlent et se soutiennent. La mort seule effrita ce bloc et finit par en avoir raison. Philippe disparut le premier, fusillé à Quiberon, puis l'aîné, Max, le héros à la jambe de bois, mourut à Saint-Jean-d'Acre; les autres atteignirent la vieillesse, restés toujours d'une grande jeunesse de cœur entre eux. Beaucoup de leurs lettres intimes nous sont conservées. Elles témoignent toutes d'une grande tendresse et d'un constant souci de s'entraider. « Compte sur mon exactitude à veiller à ce qui t'intéresse », écrit le 13 germinal, an XIII, Auguste, alors général, à son frère Joseph, préfet maritime à Brest. Ils avaient cependant chacun leur personnalité et leur caractère bien tranché. La femme de l'un d'eux, Auguste, qui a laissé des Mémoires fort intéressants sur la Révolution et l'Empire, dit que les « quatre frères, tous extrêmement vifs se disputaient tous les jours ». « Moi, qui n'avais jamais vécu que dans la douce société de ma mère, ajoute-t-elle, je les croyais toujours prêts à se brouiller. » Mais il n'en était rien, ce n'était que le tempérament du Midi qui bouillonnait en eux.

Leur mère les avait dirigés avec une sollicitude et une affection intelligente et douce, quoique ferme, chacun selon son caractère, ses aptitudes. Max était entré à l'école du génie de Mézières et servait dans cette arme à Montpellier d'abord, puis à Cherbourg. Charles-Ambroise, né au Falga, le 15 janvier 1758, avait embrassé la carrière ecclésiastique, sous les auspices d'un de ses oncles, l'abbé de Lavelanet, et devint chanoine de Toul. Philippe avait rejoint également un de ses oncles, d'Anceau de Saint-Cizy, mais à l'armée, dans le régiment de Bretagne. Joseph, d'abord dans l'infanterie, quitta, selon l'expression de sa mère, *les drapeaux pour les pavillons*, en passant dans la marine. Jean entra

Digitized by Google

dans les ordres, à Toulouse, et le plus jeune, le fils posthume, Auguste, prit du service dans l'armée sarde.

Mme de Caffarelli avait terminé la plus grande partie de sa tâche, mais elle s'y était épuisée, et en 1786 elle fut enlevée à l'affection des siens, laissant ses quatre filles seules au Falga. Max comprit qu'il était de son devoir de s'occuper des siens. Il se fit mettre en congé et vint au Falga prendre possession de son héritage, mais ce fut pour déclarer qu'il renonçait à tous les privilèges que lui donnaient sa noblesse et son droit d'aînesse, voulant que chacun de ses frères et sœurs eût une part égale à la sienne. Il mettait là, en action, dès le début de sa vie d'homme, les principes d'égalité dont il était fortement pénétré. Imbu des idées de Rousseau et des philosophes, on conçoit qu'il se soit lancé avec ardeur dans le mouvement de la Révolution dont, dès le début, il pressentait l'importance. Il aurait voulu y jouer un rôle. Il alla à Castelnaudary aux Assemblées préparatoires des Etats généraux, non à celle de la noblesse où sa place était marquée comme seigneur du Falga, mais à celle du Tiers Etat. Dans une *notice* (1), consacrée par son frère Charles, à sa mémoire et dédiée « à mes sœurs en l'honneur du meilleur des frères », nous lisons que « de basses intrigues firent que Caffarelli ne fit point partie de la députation » (2). Après d'autres tentati-

---

(1) Notice sur Louis-Marie-Joseph-Maximilien Caffarelli (du Falga), brochure de 20 pages, datée Prairial an IX, sans nom d'imprimeur, ni lieu d'impression.

(2) M. de Santi, si compétent en ce qui concerne les choses du Lauraguais, prétend que « dans la Sénéchaussée de Castelnaudary, la noblesse de Maximilien Caffarelli fut considérée comme trop douteuse ou trop récente pour qu'on l'acceptât dans l'ordre de la noblesse et c'est de la sorte que rejeté dans les bras du Tiers, il y rédigea un des meilleurs cahiers de la province. » (*Rev. hist. de Toulouse*, t. XVI, p. 85). Charles Caffarelli dit au contraire : « La noblesse vit avec étonnement un militaire, un ci-devant seigneur siéger en uniforme avec les députés des communes. Elle réclama Caffarelli qui refusa absolument de céder à ses sollicitations. » (*loc cit.*, p. 6). D'ailleurs Max Caffa-

Digitized by Google

ves aussi infructueuses pour jouer un rôle politique, qui ne firent qu'exciter contre lui les haines tenaces d'un Maille et d'un Calès, prévoyant la guerre, il reprit du service et fut envoyé à Strasbourg.

Mais si avancé qu'il fût d'opinion, Max Caffarelli du Falga, était un homme à principes. Après le 10 août, il protesta contre la destitution du roi, la jugeant irrégulière. Il fut donc suspendu et ne tarda pas à rentrer au Falga, où d'ailleurs tous ses frères revenaient l'un après l'autre, frappés par la tourmente. Ne nous occupons que de Charles-Ambroise. Il partageait les idées libérales de son aîné. La constitution civile du clergé ne l'effrayait point, et sans attendre de plus amples renseignements, il prêta le serment exigé. Mais les événements marchaient, les chapitres furent abolis, et battant de l'aile, et traînant du pied, l'ancien chanoine de Toul revint au foyer familial du Falga, et tout aussitôt s'intéressa comme ses frères à la chose publique. Le 19 juin 1790, nous le voyons désigné comme électeur du second degré par l'Assemblée primaire du canton de Saint-Félix-de-Caraman.

Comme nobles, Joseph avait dû quitter la marine, et Auguste rentrer en France. Tous les deux répondant à l'appel de la Patrie en danger s'engagèrent aussitôt et furent dirigés avec les volontaires de la Haute-Garonne sur l'armée des Pyrénées-Orientales, où ils se distinguèrent. Cela seul, et non sans peine, leur évita d'être jetés en prison, comme leurs deux autres frères et leurs sœurs (5 brumaire au soir).

Nous avons quelques lignes de Charles Caffarelli sur leur internement à Toulouse, dans la maison des Carmélites. « Je ne rapporterai pas ce que nous avons souffert dans cette maison de douleur : ce serait répéter sans utilité le tableau des horreurs qu'ont présentées d'un bout de la France

---

relli a dit lui-même, dans sa pétition à l'Assemblée nationale (octobre 1792) « Je bravais les préjugés qui m'environnaient et je m'assis au rang du peuple ».

Digitized by Google

à l'autre les milliers de bastilles que la tyrannie avait élevées. Ces temps sont passés; oublions s'il est possible, les maux que nous avons éprouvés, ou ne nous en souvenons que pour empêcher leur retour et plaindre ceux qui en ont été les victimes.

« Max Caffarelli jugea fort bien que l'époque de la sortie était très incertaine, quelque chose que l'on pût faire pour en hâter le moment. Ainsi, il s'établit bientôt dans sa nouvelle demeure et s'y fit des occupations. Quelques livres d'économie politique et de métaphysique formèrent sa bibliothèque et furent l'objet de ses études... Pendant plus d'un an qu'il a été en réclusion, il a toujours conservé l'égalité la plus parfaite, toujours en la même indulgence pour excuser ceux mêmes qui le retenaient en prison. Aussi était-il adoré de tous ses compagnons, surtout de ceux du district de Revel, qui, plus à portée de le connaître, recouraient sans cesse à lui et trouvaient dans sa société des consolations qu'ils auraient vainement cherchées ailleurs. Oui, malgré les verrous qui nous retenaient, malgré les douleurs de la faim que nous endurions, nous trouvions encore le moment d'être gais et de rire des cris effrénés de la soldatesque qui nous gardait. »

Dans ces lignes, Charles Caffarelli parle surtout de son frère, pour qui il professait un véritable culte, mais elles renferment également d'intéressants renseignements sur leur internement, dans cette dure prison, dont M. de Bouglon a raconté l'histoire. Ils y souffraient de la faim, malgré les provisions qu'on leur faisait passer, avec parfois, malgré la surveillance des geôliers, quelques courts billets dont les originaux sont conservés. Les deux frères, Joseph et Auguste, officiers à l'armée des Pyrénées-Orientales, étaient fort préoccupés du sort des deux détenus, ainsi que nous le voyons dans leur correspondance. Auguste parvint à obtenir de Soubrany qu'il intervînt auprès de Mallarmé, qui remplaçait Dartigoeyte à Toulouse, et le bon effet de cette protection ne tarda pas à se faire sentir. Max fut libéré le premier, et quarante-six jours après, le 24 frimaire, an III,

Digitized by Google

Charles put lui aussi retourner au Falga, où il resta durant toute la période révolutionnaire. Bientôt, son frère Joseph, libéré du service militaire, vint l'y rejoindre, tandis que Max, ardent, impatient de reprendre du service, partait pour l'armée de Sambre-et-Meuse, et perdait une jambe au passage du Rhin, le 16 frimaire, an IV. Sa blessure mit un an à se cicatriser « Un jour, a écrit Charles, j'allais à quelques lieues pour une affaire dont il m'avait parlé. J'étais à cheval. « Charles, descends, s'écrie-t-il, j'ai quelque chose à te dire. » Je descends. « Monte moi à cheval. » Malgré mes remontrances, je suis obligé de le satisfaire. A peine est-il dessus, qu'il pousse son cheval au grand galop et revient de même. J'étais pétrifié. Quand il est à terre. « Allons mon ami, me dit-il, je peux encore faire une charge.. » Mes yeux se remplirent de larmes, ainsi que ceux de mes frères et sœurs, et nous prévîmes avec douleur que nous ne le reverrions plus. Peu de jours après, il partit pour Paris, et obtint ce qu'il désirait depuis longtemps, faire la connaissance de Bonaparte. »

Et c'est l'expédition d'Egypte, de Syrie, Saint-Jean-d'Acre, la mort de Max. Sur son lit de mort, il fait à son chef et ami ses derniers adieux. « Mes sœurs n'ont pas besoin de toi; je te recommande mes frères. »

Bonaparte revient en France. Il emporte avec lui le cœur et le bras de Caffarelli. Il gardera pour lui le cœur dans une boîte d'argent, comme une relique précieuse, et il remet à la famille, le bras du pauvre mutilé que Charles fait déposer dans le parc du Falga, dans un mausolée entouré de cyprès. Mais Bonaparte considère comme un devoir sacré de remplir les promesses qu'il a faites à son camarade mourant. D'ailleurs, il trouve, à Paris même, le plus jeune des frères, Auguste, chef d'état-major du général Lefebvre, à la place de Paris, et dès le premier contact, l'entente fut complète entre eux. Au 18 brumaire, Auguste Caffarelli contresigna comme chef d'état-major les proclamations que son chef hésitait à signer.

Bonaparte avait besoin d'hommes pour réorganiser la

Digitized by Google

France. Auguste lui ayant parlé de ses frères, il le pria de les faire venir à Paris. Presqu'en même temps arrivèrent au Falga les nouvelles de la mort du frère aîné, du débarquement de Fréjus, du coup d'état du 18 brumaire et de l'appel lancé par le Premier consul. Charles et Joseph n'étaient pas très fortunés, ils durent emprunter douze cents francs pour aller à Paris et on écrivit en Espagne, à Jean, le prêtre émigré, que le calme renaissait et qu'il pouvait revenir. Joseph était nommé aussitôt conseiller d'Etat, et bientôt après préfet maritime à Brest. Un décret, en date du 3 mars 1800, nommait Charles préfet de l'Ardèche, Le souvenir de son canonicat était pour le moins bien estompé. Lors des négociations du Concordat, le Premier consul demanda un jour à brûle-pourpoint au préfet maritime : « Comment se porte l'évêque de Saint-Brieuc? » ajoutant, au geste d'ignorance de son interlocuteur: « Il habite chez vous, c'est votre frère. Allez lui porter la nouvelle de sa nomination. »

Charles ne resta que quelques mois à peine à Privas; il fut transféré dans une préfecture moins éloignée de Paris, et plus importante, celle de Caen. Mais la tâche qui attendait le nouveau préfet, était délicate entre toutes. Comme tous les départements de l'Ouest, le Calvados était loin d'être un pays tranquille. La chouannerie n'avait pas encore complètement disparue. Si elle avait perdu son caractère d'opposition ouverte et déclarée, de guerre civile, elle restait à l'état latent, fidélité chez les uns, mécontentement chez les autres, sans compter les éléments irréguliers et malhonnêtes qui trouvaient dans ces agitations des moyens de satisfaire leurs passions, voire même de s'approprier le bien d'autrui. C'est ainsi que les attaques de diligences se produisaient fréquemment. On respectait, en principe, la vie et l'argent des voyageurs, on n'en voulait, disait-on qu'à l'argent de l'Etat, et on déplorait le malheureux hasard ou la cruelle nécessité qui parfois avait causé la mort d'un homme ou la disparition d'une bourse.

La mission du préfet était double; elle consistait essen-

Digitized by Google

tiellement à calmer les regrets des nobles et des bourgeois, à leur faire comprendre les bienfaits d'une administration régulière et ferme, et à les rallier ainsi au nouveau gouvernement. Mais, d'autre part, il devait assurer la sécurité d'une façon complète, c'est-à-dire réprimer toutes les tentatives de complots politiques et tous les actes de brigandage qui, sous couleur de politique, pouvaient jeter le trouble dans le pays.

Par ses manières distinguées, son caractère aimable et courtois, son esprit ouvert et cultivé, sa conversation animée, il se fit vite apprécier par les hautes classes de la société, et lorsque le Premier consul vint faire une course en Normandie, il put lui présenter, ainsi qu'à M^me^ Bonaparte, les représentants des plus nobles familles du pays qui avaient cessé de bouder. Il fut un des premiers à pratiquer ce qu'on a appelé la politique des mariages, que préconisa fort Napoléon dans la suite, en faisant épouser à ses généraux des filles de l'ancienne aristocratie. M^me^ la comtesse d'Hervilly, veuve de l'ancien commandant des émigrés, à Quiberon, vivait alors au château de Balleray, avec sa fille Julienne, d'une grande beauté, d'une intelligence supérieure et d'un caractère fort indépendant. Sous les auspices du Premier consul, le préfet du Calvados négocia le mariage de M^lle^ d'Hervilly, avec son propre frère, le général Auguste Caffarelli. « Cela ne marcha pas tout seul », nous dit l'intéressée dans les fort curieux mémoires, encore inédits, qu'elle a laissés. Ce qui n'empêcha pas, plus tard, le ménage d'être fort uni et heureux pendant près de cinquante ans.

On a reproché à Charles Caffarelli de n'avoir pas été assez énergique dans la répression de certains actes de brigandages, et, en particulier, dans une affaire d'attaque de diligence où se trouvaient mêlés d'anciens complices de Cadoudal. Cette affaire qui eut d'importantes et longues répercussions a été l'objet de plusieurs études, notamment d'Ernest Daudet et G. Lenôtre. Ce dernier, dans son volume intitulé *Tournebut*, s'est montré particulièrement sévère pour Caffarelli, il l'accuse de faiblesse, d'insouciance,

Digitized by Google

presque de complicité. C'est qu'en réalité Lenôtre n'a pas compris le rôle si honorable et si loyal de Caffarelli dans toute cette affaire. Il répugnait à sa droiture et à sa délicatesse de se prêter à une véritable cuisine policière de bas étage, telle que celle à laquelle se livrèrent, en dehors de lui, les agents de Fouché, de Réal et de Pontécoulant. S'il interrogeait les prévenus, comme le dit Lenôtre « avec la réserve et les précautions d'un homme qui se mêle de ce qui ne le regarde pas » c'est qu'en réalité il estimait que son rôle de préfet était d'administrer et non de se livrer à des enquêtes, non pas même judiciaires, mais policières, et de se mêler à d'odieuses machinations.

Nous allons, d'après les documents officiels, examiner le rôle de Caffarelli en cette affaire, le comparer à celui d'agents peu scrupuleux, auxquels vont tous les compliments de Lenôtre, et on verra s'il ne faut pas, au contraire, louer la propreté morale et la haute valeur de celui qui refusa de se prêter à tous les pièges, toutes les ruses, tous les mensonges qu'on employa. D'ailleurs ce fut, nous le verrons, le jugement que portèrent sur lui ses contemporains et, en particulier, le plus qualifié en la matière, l'Empereur lui-même.

Le 7 juin 1806, alors que, depuis longtemps, la tranquillité la plus parfaite régnait dans le département, un convoi venant d'Argentan avec un important chargement d'argent fut attaqué dans les bois du Quesnay. Le conducteur était blessé, ainsi qu'un gendarme accouru à son secours. Dès la première enquête on vit qu'on se trouvait en présence d'un complot royaliste, dans lequel étaient mêlés entr'autres Mme Acquet de Férolles, la Marquise de Combray, sa mère, Le Chevalier qui, en 1801, avait été condamné pour avoir attaqué la diligence de Saint-Lô, et d'une façon indirecte, le chevalier d'Aché. Lorsque la nouvelle parvint à Paris, la police impériale jugea l'occasion favorable pour faire un grand procès de toute la chouannerie et y englober tous ceux qui de près ou de loin avaient conspiré. Caffarelli, au contraire, voulait réduire l'affaire à ses

Digitized by Google

justes proportions, à un simple vol à main armée, organisé par des gens à bout de ressources, assez tarés en général, et qui, pour s'illusionner eux-mêmes et calmer peut-être leurs derniers scrupules, prétendaient agir dans un but politique. Mais ce n'était pas la caisse du parti royaliste qui en définitive profitait de ces coups de main.

Il se produisit donc aussitôt conflit de direction entre la police de Fouché, qui tenait à avoir une neuvelle affaire *Georges,* et le préfet du Calvados qui, tout en voyant les relations existant entre les royalistes et les auteurs de guet-apens du Quesnay, déclarait en dernière analyse qu'il se désintéressait de ce soi-disant complot « vaste mais fou » et qui ne lui semblait pas devoir mériter davantage son attention.

Sans donc le dessaisir officiellement de cette affaire, la police décida d'agir en dehors de lui. On s'abstint même de le tenir au courant des événements qu'il apprenait parfois par la rumeur publique. Comme la marquise de Combray, mère de la principale inculpée, M^me^ Acquet de Ferolles, habitait à Tournebut, dans la Seine-Inférieure, on plaça à Rouen le centre de l'instruction. Le préfet de la Seine-Inférieure, M. Savoye-Rollin n'avait pas les honorables scrupules de son collègue du Calvados. Dès le début de l'affaire, au sujet d'incidents s'y rapportant, et qui s'étaient produits dans son département, il avait montré un zèle et une ardeur qui contrastaient avec le calme de Caffarelli. Il était d'ailleurs secondé, poussé même par un chef de police qui est bien la personnification par excellence du policier d'alors, remuant, intrigant, habile, que ne retient aucune considération, et qui, pour arriver à ses fins, ne craint pas de se salir, parfois d'une façon indélébile. Cet homme se nommait Licquet; il avait la passion de son métier, le génie de la duplicité, et éprouvait une sorte de joie sadique à arracher par tous les moyens, aux prévenus, des aveux ou de simples confidences, qu'il savait déformer au besoin. Aucune ruse, aucun déguisement ne lui répugnaient. Il entrait dans l'intimité de ses victimes pour mieux les trahir. La hardiesse

Digitized by Google

de ses projets effraya plusieurs fois son préfet, et Réal lui-même le jugeait parfois compromettant, estimant qu'il allait un peu fort. On le conçoit sans peine en lisant le récit détaillé de toutes ses turpitudes. L'écœurement vous prend à remuer toute cette fange, et l'on comprend que Caffarelli ait tenu à s'en tenir éloigné, et à montrer son mépris à l'exécuteur de ces basses machinations. Un jour Licquet dut aller le voir et quoiqu'il prétende, dans un de ses rapports à Réal, que le préfet « rit aux larmes » au récit d'une de ses canailleries, il est bien obligé de déclarer que Caffarelli lui avait fait « grise mine », et il conclut : « Me voilà brouillé avec le préfet du Calvados. »

Quoiqu'en aient dit quelques historiens, l'Empereur n'en voulait pas à son préfet de sa réserve. Certes, il tenait à ce que ses instructions fussent exécutées à la lettre, mais il avait l'âme assez haute pour comprendre que certains hommes se refusent à certaines besognes, et pendant que ces évènements se déroulaient et après même le verdict qui mit fin à la première affaire, il ne cessa de prodiguer ses faveurs au préfet du Calvados. Par lettres patentes des 27 novembre 1808, Caffarelli, déjà décoré, était nommé chevalier de l'Empire; le 15 août 1809, il recevait un majorat de 4.000 francs sur le Hanovre, et le 31 décembre de la même année, le titre de baron héréditaire.

Mais l'exécution de Le Chevalier, de M^me^ Acquet de Ferolles et de ses complices, la condamnation et l'exposition publique de la Marquise de Combray n'avaient pas satisfait Réal et Fouché, plus que Licquet et Savoye-Rollin. En effet, le chouan qu'ils avaient visé par dessus ces comparses, le chevalier d'Aché, avait échappé au réseau pourtant serré qu'ils avaient tissé *per fas et nefas,* autour de lui. Ce hardi conspirateur faisait cependant, on le savait, de fréquentes apparitions en Normandie, et en particulier à Caen. On décida de s'en rendre maître coûte que coûte. Mais, connaissant Caffarelli, on jugea tout à fait inutile de le charger de l'affaire ou même de le prévenir. Tout fut dirigé de Paris, et le sénateur, comte Doulcet de Pontécoulant, fut

Digitized by Google

envoyé en Normandie en mission secrète. Moyennant finances, une des amies de d'Aché, Mme de Vaubadon se chargea de l'attirer dans un guet-apens et de le livrer à la police. Sous prétexte de le faire passer en Angleterre, elle lui donna un guide, soi-disant sûr, qui n'était autre que le brigadier de gendarmerie Foison. C'était dans la nuit du 7 au 8 septembre 1809, entre minuit et deux heures près de l'église de la Délivrande. Le lendemain matin, on trouva à peu de distance de là, au Bout Varin, le cadavre du chevalier d'Aché, la tête fracassée, et les mains liées derrière le dos, avec une cordelette bleue, employée dans la gendarmerie. Aucun doute n'était possible. D'Aché avait été assassiné par le brigadier Foison et les gendarmes qui l'avaient rejoint.

Son coup fait, Foison partit pour Caen, remettre au comte de Pontécoulant les papiers compromettants qu'il avait trouvés sur le cadavre, et que le sénateur va d'urgence porter à Fouché, sans qu'aucun d'eux, et pour cause, songe à aviser la justice ou la préfecture. C'est par un rapport du maire de la localité que le préfet apprend qu'un crime a été commis, et avant même que la victime ait été identifiée, on sait dans le pays que ce sont les gendarmes qui sont les coupables.

On conçoit la stupeur et l'indignation de l'honnête Caffarelli, en découvrant ces turpitudes. Il ne cache pas ses sentiments, et ses lettres à Réal méritent d'être citées. Le ton s'élève peu à peu, à mesure qu'il approfondit la vérité. Tout d'abord, il ne se rend pas compte jusqu'à quels hauts personnages remonte la responsabilité des événements. Il ne voit que l'acte inoui de gendarmes assassins. « Quelles horribles conséquences tirer de ces faits, s'ils sont vrais, écrit-il à Réal. Comment les gendarmes pourront-ils s'occuper de leurs fonctions, sans crainte d'être traités comme des assassins, des bêtes féroces. » Mais Caffarelli n'était pas au bout de ses étonnements. En poursuivant son enquête, il apprend que c'est Mme de Vaubadon qui a trahi le chevalier d'Aché, sur les conseils d'un haut personnage et courageusement il écrit au directeur de la police à Paris: « Tout en

Digitized by Google

se félicitant de voir l'Etat délivré de d'Aché, vrai scélérat, qui pourrait se défendre d'un sentiment d'horreur pour la femme qui l'a livrée, et pour ceux qui l'y ont déterminée ?... Je ne peux me défendre de l'idée qu'elle a dû être bien satisfaite d'apprendre qu'il avait été tué. Il est clair qu'elle y avait un grand intérêt, ainsi que celui qui l'a mise en œuvre.» Et peu de jours après, il est plus précis, s'adressant toujours à Réal : « Vous me demandez, sans doute, M. le comte, pourquoi je n'ai pas cherché à éclaircir la vérité. Ma réponse est très simple. Il court dans le public que l'expédition des gendarmes a été commandée directement par Monsieur le sénateur comte de Pontécoulant, à qui on a remis les papiers trouvés sur l'individu tué, et qui est parti pour Paris, sans doute pour les remettre à son Excellence Monsieur le Ministre de la police générale. N'ai-je pas dû respecter le secret de l'autorité. »

Sans nier que Pontécoulant ait eu une part dans l'affaire, Réal chercha à le disculper contre des insinuations « imméritées » et à calmer Caffarelli. Il lui écrit :

« J'ai beaucoup consulté M. de Pontécoulant, que je connais, que j'aime depuis quinze ans, etc... Ne perdons pas de temps, Monsieur, dans ces niaises disputes... Nous sommes liés l'un et l'autre, par les mêmes intérêts, le même espoir... », puis plus insinuant, plus intime, il ajoute une autre fois : « Puisque je suis en train de vous faire des aveux, je vous déclare que, dans cette hypothèse, l'idée qui m'occuperait principalement ne serait pas celle qui paraît vous tourmenter. Heureux de voir Sa Majesté délivrée d'un ennemi acharné, féroce, plein d'audace et de résolution, je ne penserais qu'à la reconnaissance que m'inspirerait l'individu, qui aurait, en facilitant les recherches, aidé à son arrestation. »

Mais Caffarelli ne cède pas. Profondément blessé dans ses sentiments les plus intimes, il adresse enfin, à Réal, cette lettre pleine de dignité et de nobles sentiments.

« Certes, je ne suis nullement jaloux de faire exécuter des mesures sévères, et je voudrais n'en recevoir jamais de

Digitized by Google

telle espèce. Mais je dois à mon caractère, comme à la dignité des fonctions que je remplis, de ne pas me borner à être préfet de nom seulement et, si des motifs quelconques peuvent détruire la confiance en moi à ce point, sur des objets importants, il faut tout simplement me le dire et je saurai me retirer sans murmurer. Ce n'est pas avec un homme dont la droiture et le zèle ne peuvent être méconnus, qu'il est permis d'en agir comme on fait depuis quelque temps. Je ne peux vous le dissimuler. Monsieur le comte, je suis vivement blessé des divers partis qu'on a pris à mon égard. On a cru devoir ajouter plus de foi à des gens tarés, méprisés, la terreur des familles, qu'à un homme qui n'a jamais cherché qu'à faire le bien du pays qu'il administre et qui n'a jamais connu d'autre ambition que celle de bien faire. »

Ecœuré, Caffarelli demanda son changement, d'autant plus qu'à la suite de ces incidents, Foison ayant été nommé lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, on chargea le préfet de lui en remettre les insignes. Celui-ci refusa catégoriquement et se fit remplacer dans cette mission par son secrétaire général. M. Lance. Etant en service commandé, ce fonctionnaire dut s'exécuter, mais ne put s'empêcher, en armant le nouveau chevalier, de lui « témoigner son dégoût pour sa personne et la honte qu'il éprouvait de voir ainsi profaner l'étoile des braves. » Cette noble attitude valut au courageux secrétaire général la perte de sa place.

Napoléon fut alors mis au courant des détails de toute cette affaire, et de la conduite du préfet. Il la jugea d'un mot qui est le plus bel éloge qu'on puisse faire du caractère d'un homme, et il se trouve que ce mot, dépassant le cadre de l'individu auquel il s'adresse, honore toute une famille. Il indique la haute estime en laquelle la tenait l'Empereur, et explique les faveurs qu'il lui prodigua. Mis au courant des répugnances de Charles Caffarelli à remplir certaines besognes: « Ça ne m'étonne pas, dit-il, tous ces Caffarelli sont des fanatiques de l'honneur. » Il fit droit à sa demande, le déplaça et l'envoya à Troyes.

Digitized by Google

Si le nom de Charles Caffarelli est plus connu à cause des épisodes de chouannerie que nous venons d'esquisser rapidement, il serait injuste de ne pas dire un mot de son rôle comme administrateur. Il organisa réellement le département, en établit le budget sur des bases solides, favorisa l'agriculture et l'élevage, s'occupa des routes, des travaux publics, et mérita d'être cité, par Madelin, comme un des « grands préfets du 1er Empire ». Son souvenir est resté honoré dans le Calvados et les belles allées qu'il aménagea en promenade à Caen ont conservé son nom.

Il fut dans l'Aube ce qu'il avait été à Troyes, un homme de bien et un habile administrateur. Il adorait son métier et s'y donnait tout entier. Les questions administratives le passionnaient; il avait rédigé dès le début de sa carrière, en l'an IX, un mémoire, paraît-il fort remarquable, sur l'institution des percepteurs à vie, ainsi que quelques rapports du même genre. Il avait reçu à Sorrèze une forte instruction classique et entreprit dans le calme de sa préfecture une traduction des Géoponiques de Constantin Porphyrogénète, d'après l'édition de J. Nicolas Niclas, Leipzig, 1781 (*De re rustica*).

Mais les beaux jours de l'Empire touchaient à leur fin. Les revers arrivèrent, puis l'invasion. La Champagne est menacée, les armées françaises battent en retraite. Quelle devait être alors l'attitude des fonctionnaires civils ? « A la retraite des armées, dit Thiers (t. XVII, p. 188) se joignait la retraite non moins regrettable des principaux fonctionnaires. Le gouvernement impérial, après bien des délibérations avait pris la fâcheuse résolution d'ordonner à ses préfets, sous-préfets, etc., de se retirer avec les troupes, afin de laisser à l'ennemi l'embarras, du reste très réel, de créer des administrateurs ». On ne tarda pas à s'apercevoir que c'était une faute et Napoléon voulut revenir sur la décision prise par ses ministres, il multiplia les ordres dans ce sens, mais ce sont des lettres individuelles. La mesure générale a-t-elle même été officiellement rapportée par le ministre ? Aussi lorsque l'armée, la vieille garde elle-même eurent quitté

Digitized by Google

la ville, le préfet Caffarelli s'en éloigna à son tour. Troyes était un point stratégique important, commandant la route de Paris à Dijon, aussi Napoléon jugea indispensable d'occuper à nouveau la ville, et dans le magnifique redressement qu'est la campagne de France, il l'indique à ses troupes comme objectif. Mais il apprend alors que le préfet est parti, ainsi d'ailleurs que celui de l'Yonne. Il voit l'importance de la faute commise, et il envoie au Ministre de l'Intérieur, Montalivet, une lettre fort sévère. « Il est difficile d'être plus mécontent que je ne le suis de vos préfets. Ils se sauvent à l'envi sans nécessité. » Il se montre particulièrement dur pour le préfet de l'Aube. « Ordonnez-lui de se rendre sur-le-champ dans le premier village de son département qui est entre nos mains. » Ordre vite donné, mais difficile à exécuter. Où rejoindre Caffarelli ? On a perdu le contact avec lui. Il est sur les routes. Jugeant la cause impériale perdue et son rôle terminé, il s'est dirigé vers le foyer familial. Il ne s'arrête pas à Paris, mais gagne en toute hâte le Falga, et Toulouse où son frère Joseph, commissaire impérial, prépare avec ardeur la défense et rend possible la bataille de Toulouse. Aussi lorsque, le 24 février, Napoléon a repris Troyes, à sa grande colère, il n'y trouve pas le préfet et signe aussitôt le décret suivant : « Le baron Charles Caffarelli, préfet de l'Aube, s'étant éloigné de son département et n'étant pas rentré à Troyes au moment où les étrangers en ont été chassés par l'armée française victorieuse, est destitué de ses fonctions. »

L'éloignement de Caffarelli était énormément regrettable. Il fut la cause indirecte de la mort d'un « homme qu'il connaissait et tenait en estime particulière », nous dit Montbel Si, en effet, le préfet avait été présent, le chevalier de Gouault n'eût pas fait des démarches inconsidérées avec M. de Widranges auprès de l'Empereur Alexandre. Si le préfet était revenu avec l'armée française, il eût pu empêcher l'exécution de ce malheureux que Napoléon fit fusiller. Quoique sa conscience n'eût rien à lui reprocher, puisqu'il était couvert par les premiers ordres ministériels de

Digitized by Google

retraite, Caffarelli fut profondément ému par ces événements, qui eurent sans doute une influence décisive sur l'orientation de la dernière partie de sa vie.

D'abord, il se rallia tout de suite à la Restauration, mais, malgré les instances qui furent faites auprès de lui par les ministres, à la demande des populations de l'Aube, il refusa obstinément de reprendre ses fonctions de préfet. Il avait cependant, nous l'avons déjà dit, une véritable passion pour l'administration, et sans occuper un poste actif, les événements lui permirent de s'y consacrer quelque peu au Conseil général de la Haute-Garonne.

A cette époque, les conseillers généraux ne représentaient pas un canton déterminé et n'étaient pas élus, mais nommés par le gouvernement. Une vacance s'étant produite par suite du décès de M. de Laplagnol, le préfet de la Haute-Garonne proposa aussitôt son ancien collègue de l'Aube pour le remplacer et par décret, en date du 30 septembre 1814, Charles Caffarelli fut nommé. Il prit très à cœur cette nouvelle charge et, sur ce théâtre plus restreint mais important du département, il joua un rôle fort utile. Se considérant comme délié vis-à-vis de Napoléon, il fut au moment des Cent jours un des plus fidèles appuis du baron de Vitrolles et du préfet de Saint-Aulaire; il signa l'appel aux armes lancé le 30 mars 1815 par le Conseil général de la Haute-Garonne. Aussi fut-il maintenu en fonctions lors des renouvellements des 10 mai 1815 et 23 juin 1816. Il resta jusqu'à sa mort au Conseil général. Il s'y fit tout de suite remarquer par son zèle et sa compétence, et ses collègues ne manquaient pas de lui confier de nombreux rapports et de le choisir comme secrétaire. Il paraît que « la rédaction du procès-verbal lui procurait une délicieuse jouissance » (Montbel). Pour rechercher sa part personnelle dans les travaux du Conseil général, je les ai tous parcourus et j'avoue n'y avoir pas trouvé le même plaisir. Ils sont dans le style administratif le plus froid qu'on puisse imaginer, sans aucune note personnelle, mais il faut reconnaître que ce sont des modèles de concision et de précision.

Digitized by Google

Si nous ne pouvons y trouver trace de ses opinions et de ses sentiments personnels, deux petits faits cependant nous éclairent sur sa situation et son genre de vie. Ces procès-verbaux sont signés Charles de Caffarelli, prêtre. Ainsi donc, il a repris, comme ses frères d'ailleurs, la particule nobiliaire et sa qualité de prêtre, après une éclipse de vingt-cinq ans.

Une tradition de famille, confirmée par M. de Montbel qui l'a beaucoup connu et apprécié, veut qu'il n'ait jamais cessé de dire tous les jours son bréviaire. J'avoue éprouver quelque scepticisme sur une fidélité aussi complète à la discipline ecclésiastique. Je crois qu'il doit y avoir une certaine exagération, et qu'en particulier pendant les années de la Révolution, Charles dut se relâcher quelque peu, non pas dans ses mœurs, car il ne se maria jamais, et tout le monde s'accorda à reconnaître qu'il mena toujours une vie exemplaire, mais dans ses exercices de piété. Notons cependant les termes qu'il employa lorsque, détenu à Toulouse, il fut appelé par Mallarmé pour obtenir sa libération. Alors qu'un certain nombre d'anciens prêtres reniaient leur foi d'une façon brutale et même inconvenable, il se contente de faire remarquer qu'il « a renoncé à toute fonction du culte et à tout traitement », c'est-à-dire aux manifestations extérieures et publiques, semblant réserver ses sentiments intimes. Arguties, dira-t-on, c'est possible, mais dans des questions aussi délicates et obscures que celles-là, et lorsqu'il s'agit d'une période troublée comme celle de la Révolution, on est réduit à discuter les moindres indices. Quoiqu'il en soit rien ne nous éclaire sur sa psychologie religieuse pendant de longues années. Il dut tout d'abord subir l'influence des événements et même de son entourage qui n'avait pas été sans se laisser envahir par la vague d'irréligion qui pendant quelque temps submergea la France. Notons aussi que, lorsque l'orage se fut calmé et la religion restaurée par le Premier consul, il ne manifesta aucun désir de revenir à son ancien état, alors qu'il avait sous les yeux l'exemple de son frère Jean, le prêtre fidèle, devenu évêque. Ce n'est

Digitized by Google

que plus tard, que peu à peu cette influence dut se faire sentir.

Dans la très remarquable notice qu'il a consacrée à son frère Max et que j'ai citée à plusieurs reprises, nous ne trouvons aucun passage indiquant une préoccupation religieuse. Elle est tout entière d'inspiration philosophique, et cependant, elle fut écrite en l'an IX, c'est-à-dire à un moment où un revirement se produisait en faveur des idées religieuses, et il semble que l'ancien chanoine aurait pu donner un autre ton à certaines de ses phrases. Mais ceci n'est qu'une impression.

Mais par contre nous avons le témoignage de M. de Gigord, qui fut son collaborateur fidèle et dévoué à Caen et à Troyes, et qui racontait à son petit-fils, Mgr Sagot du Vauroux, que le préfet Caffarelli lisait journellement son bréviaire.

Sa belle bibliothèque est actuellement encore conservée au Falga. J'ai eu la curiosité d'aller la voir et j'ai vu qu'elle était bien telle qu'on devait s'y attendre. De nombreux ouvrages d'agriculture, d'économie politique, d'administration, de religion emplissent les rayons. J'y ai trouvé son bréviaire du diocèse de Toul d'avant la Révolution, fortement usagé, également celui du diocèse de Toulouse portant les traces d'une lecture fréquente, et, ô surprise, les quatre volumes de celui du diocèse de Troyes, moins feuilletés peut-être. Mais il n'y fut préfet que quatre ans.

On peut conclure de cela, que dès cette époque, dès son séjour dans l'Aube, tout au moins, il avait repris des habitudes de piété, que je qualifierai d'ecclésiastiques, et que selon les expressions de Montbel, qui a peut-être reçu ses confidences, « l'habit brodé d'argent ne garantissait point contre les remords un cœur qui avait longtemps battu sous la soutane ».

Les événements de 1814 déclanchèrent probablement une décision qui se préparait depuis plusieurs années dans l'âme de l'ancien chanoine. Citons encore Montbel. « Ce digne homme, dit-il, vit, dans les événements qui l'enle-

Digitized by Google

vaient à ses chères fonctions préfectorales, une grâce providentielle le ramenant à ses devoirs ecclésiastiques. Quelque temps après, il reprit en effet le petit collet, s'étant parfaitement réconcilié avec l'Eglise, à laquelle il avait toujours conservé des sentiments de vénération. Il devint l'aumônier de ses sœurs au château de Falga. Il participait à leurs œuvres d'infatigable charité, édifiant tous les habitants du Lauraguais, par sa piété humble et fervente ». Il avait été jadis à Caen en relations avec l'évêque de Bayeux, Monseigneur Brault, qui devint archevêque d'Albi, lors du relèvement du siège, et celui-ci lui manifesta à plusieurs reprises ses sympathies.

Sa santé était devenue précaire, c'est ainsi qu'en 1821, il ne put à son grand regret participer à la session du Conseil général; plusieurs séjours aux eaux des Pyrénées lui permirent cependant de mener jusqu'à la fin une vie assez active. Il mourut au Falga, le 6 novembre 1826, à l'âge de 69 ans. Son acte de décès en énumérant ses titres résume assez exactement sa carrière : Décès de M. Charles-Ambroise de Caffarelli, célibataire, prêtre, ancien chanoine de l'église cathédrale de Toul, chanoine honoraire de la Métropole d'Albi, baron, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, ancien préfet, membre du Conseil général du département.

N. B. — Nous n'avons plus de portrait du baron Charles-Ambroise de Caffarelli. Une miniature grisaille sur ivoire était conservée au château de Leschelles (Aisne). Elle a disparu pendant l'occupation allemande (1914-1918) mais les archives ayant été respectées, on y trouve encore une partie de ses papiers, par exemple les manuscrits de la notice consacrée à son frère Max et la traduction complète des *Géoponiques*, dont un abrégé seul parut sans nom d'auteur à Paris, en 1812. (Communication de la comtesse de Caffarelli que je tiens à remercier ici, ainsi que Mme Guiraud du Falga et le Dr de Santi pour les précieux renseignements qu'ils m'ont fournis.)

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

(*Suite*)

Par M. J. CHALANDE

419. — Rue Saint-Antoine-du-T.

La rue Saint-Antoine-du-T, qui jusqu'en 1830 ne s'étendait que de la place Saint-Georges à la rue Montardy, est désignée, sur le registre de pagellation de 1478, « *A las Clotes* », ou « *Al prat Montardy* ». Elle devient la « *Ruelle devant l'église Saint-Antoine* », sur le cadastre de 1550, puis la « *Ruelle Saint-Antoine* » (1630), et sur le plan de Toulouse de Jouvin de Rochefort de 1770, elle est portée, par erreur du graveur, « *Rue Saint-Georges* ».

Sur le plan de Satgé de 1750, elle prend enfin le nom de rue Saint-Antoine-du-T, changé sur le tableau du 6 floréal, An II, en celui de *Rue Subsistance*.

Ce nom de rue Saint-Antoine-du-T lui vint du monastère et de la chapelle des religieux de Saint-Antoine-de-Vienne, qui se trouvait à l'angle de la rue Duranti. Ces religieux portant, sur leur habit monastique, la croix égyptienne en forme de T, c'est-à-dire sans la branche supérieure, le « *Tau* », en mémoire du solitaire de la Thébaïde, leur patron, le peuple les appela les religieux de Saint-Antoine-du-T, et cette désignation resta à leur monastère et à la rue.

Au carrefour de la rue Montardy, qu'on appelait la *place Montardy*, ou la *place du Pré-Montardy*, ou *place Romenguières*, une petite ruelle en cul-de-sac continuait la rue Saint-Antoine-du-T, et conduisait aux escoussières, c'est-à-

Digitized by Google

dire, au chemin de ronde, longeant intérieurement les remparts; c'est sur le tracé de ce cul-de-sac que la rue a été prolongée en 1831, à travers le rempart de la ville, jusqu'à la place Lafayette.

A l'angle de ce cul-de-sac, sur l'emplacement actuel de l'Hôtel de l'Europe, se trouvait, au XVI[e] siècle, « *la Grande Abbaye* », autrement dit, « *le Chasteau-Vert* », « *Hospitium vulgariter vocatum Bordelum* », construit en 1527, par ordre du Capitoulat, pour y loger les filles publiques. En 1557, cet immeuble devint la « *Maison de Saint-Roch* », où furent logés les bas officiers du service des pestiférés, et dans la suite, la maison de la poudre (1).

A part le monastère et l'église des religieux de Saint-Antoine-de-Vienne, aujourd'hui Conseil de Guerre, presque tous les immeubles de la rue Saint-Antoine-du-T ont été reconstruits après la Révolution et présentent de belles façades monumentales.

Le n° 6 actuel appartenait, en 1547, à *Antoinette Rous* ou *Roz*, femme de *Nicolas Bachelier*, et passa dans la suite à son fils, Dominique Bachelier. A côté, sur l'emplacement du n° 4, il y avait, en 1542, l'*Hostellerie de la Rose;* nous ne savons si la femme de Bachelier en fut tenancière ?

Les religieux du monastère des Petits Augustins de Saint-Georges possédaient ces deux maisons en 1655 et, en 1748, devinrent propriétaires des immeubles qui portent aujourd'hui les numéros 10, 12, 14, 16, et d'une partie du numéro 7.

Cette rue fut habitée de tous temps, principalement par des artisans jusqu'à la Révolution; parmi les quelques propriétaires notables, on trouvait :

Au n° 1 (2), en 1734, le maître chirurgien *Jean Carrière*, et en 1760 son fils, *Bernard Carrière*, docteur en médecine.

---

(1) Voir J. Chalande. « *La maison publique municipale* », *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1911, 10[e] série, t. XI.

(2) Du n° 1 à 9. A. M. — Cad. Saint-Etienne, c[e] m., 1679.

Digitized by Google

Au n° 3, en 1679, *Guilhaume Maran,* maître apothicaire; en 1764, noble *Antoine-Guilhaume d'Adhémar de Cransac,* « lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Royal-Lorraine », chevalier de Saint-Louis; en 1786, *Jacques de Vaissière,* écuyer.

Aux N°s 5 et 7, en 1679, *Barthélemy Ourmières,* procureur au Sénéchal; en 1773, *Louis-Mathieu Soulatges,* ancien chirurgien major des hôpitaux militaires de l'Impératrice de Russie et *Madelaine Pasfourus,* son épouse.

Au n° 9, *Bertrand Seignan,* procureur au Sénéchal; en 1774, *Estienne Reboutier,* docteur, agrégé de l'Université.

Au n° 8 (1), en 1679, *Casvian Thomas,* avocat au Parlement; en 1730, noble *Claude Amieux,* écuyer.

Au n° 18, en 1728, *Pierre Béteille,* écuyer, ancien procureur du Roi aux Gabelles; en 1748, *Joseph-Marie-Gratien d'Anceau de Tersac,* écuyer; en 1761, *Jean Lonbeau,* conseiller du Roi et son avocat au Sénéchal.

420. — Rue Montardy.

La rue Montardy étant la continuation de la rue du Poids-de-l'Huile, s'appelait au XV^e^ siècle comme cette dernière, « *Rue Romenguières* » ou « *Roumenguières* » (Cad. 1478-1550). Sur les plans de Toulouse du XVIII^e^ siècle, elle devint la *rue du Pré-Montardy* et, sur le tableau du 6 floréal An II, la *Rue La Loi;* enfin, sur le plan de Vitry de 1808, elle porte son nom actuel, *Rue Montardy.*

La place formée par la rencontre de cette rue, avec la rue Lapeyrouse, s'appelait, au XIII^e^ siècle, la *place Montardy,* « *ad planum Montis Arsini* » ou « *Montarsini* » (1281), et devint, sur les plans du XVIII^e^ siècle, la *place du Pré-Montardy,* et sur le tableau du 6 floréal, la *place Caton.*

C'est aujourd'hui un carrefour sans nom, mais qui avait autrefois une certaine importance; il s'y tenait un marché aux fourrages qui fut supprimé et interdit en 1534, et il y avait là un puits public et l'entrée d'un aqueduc, « *un fiulel* », qui conduisait les eaux du quartier dans le fossé de la ville.

La rue Montardy n'était autrefois qu'une étroite ruelle,

---

(1) Du n° 2 à 18, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 10^e^ m., 1679.

Digitized by Google

longeant les remparts, et bordée de granges, de jardins et d'auberges. Il y avait sur le côté nord, au XVI[e] siècle, sur l'emplacement de l'Hôtel-de-l'Europe qui vient de disparaître, le fameux Château-Vert, maison que les Capitouls firent construire en 1527, pour y enfermer les femmes publiques, et qui devint, en 1558, la *Maison de Saint-Roch*, où furent logés les « faissiers » et autres bas officiers du service des pestiférés. En 1572, la maison de Saint-Roch était donnée à bail, au maître poudrier *Jean Sobreville*, et vers le milieu du XVII[e] siècle, le sieur *Jean-François Caranove* y installait la Taverne du Bas d'Argent, auberge à l'enseigne symbolique, qui fut détruite en 1671 par un incendie qui consuma en même temps l'*Auberge des Trois-Pigeons* et celle du *Chapeau-Noir*, qui étaient à ses côtés. Cette date « 1671 » se voyait encore il y a quelques années, gravée sur le linteau d'une porte dans la cour de l'immeuble n° 5 actuel.

Le petit-fils du tenancier de la Taverne du Bas d'Argent, *Jean-François Caranove*, qui fut capitoul en 1715, était libraire dans la rue Serminières (rue Saint-Rome, n° 30) et fut le premier éditeur, en province, des œuvres de Molière. Dans la cour du n° 30 de la rue Saint-Rome, on voit encore l'inscription gravée sur pierre. « *M[e] Caranove, ancien capitoul — 1724.* »

421. — Le Château-Vert.

Rue Montardy.

Le Château-Vert, ou « *Chasteau-Verd* », complètement oublié aujourd'hui, mais qui a tenu une grande place dans nos annales toulousaines, fut institué par les Capitouls au commencement du XVI[e] siècle pour y enfermer les prostituées. Il s'élevait, entre le chemin des remparts (aujourd'hui place Lafayette) et la rue Montardy, sur l'emplacement de l'Hôtel-de-l'Europe qui vient de disparaître.

Vers la fin du XV[e] siècle, il y avait là une « borde » (c'est-

Digitized by Google

à-dire, une maison et un jardin) appartenant à *Mᵉ Bertrand de la Jugie* (Cad. 1748), qui passa, au commencement du XVIᵉ siècle, au maître des requêtes du Parlement, *Jean de Saint-Paul,* et fut acheté par la ville, en 1527, aux héritiers de ce dernier, pour y édifier la maison publique municipale, pompeusement appelée le « *Chasteau-Verd* », qui allait remplacer la maison de la Porte des Croses, qu'on appelait alors « *La grande Abbaye* » ou la maison du public, « *Ostal del public* », ou encore la Bonne maison, « *Bonna maison* ». Cet établissement de la Porte des Croses, institué aussi par les Capitouls, était le seul lieu où les prostituées avaient le droit de se loger, et il leur était interdit d'habiter ou de coucher dans la ville (1).

Le lieu exact de résidence des prostituées pendant les XIIIᵉ et XIVᵉ siècles est encore complètement inconnu, ce n'est que vers la fin du XIVᵉ siècle que ces femmes furent logées dans une maison appartenant à la ville et la seule autorisée.

Vers la fin du XIIᵉ siècle, la rue de Comminges, « *carraria convenarum* », était devenue le refuge de la prostitution, mais sur la plainte des prud'hommes qui habitaient ce quartier, en 1201, les Consuls, par ordonnance du 31 août, renouvelèrent les prescriptions des anciennes chartes, interdisant aux femmes de mauvaise vie, « *meretrices publicæ* », d'habiter la cité ou le bourg.

Un document de nos archives semble indiquer qu'en 1309 une maison de prostitution aurait été établie, hors ville, au quartier Saint-Aubin, à la *rue du Grand-Selve,* aujourd'hui rue de l'Etoile; le tenancier, Raymond Trobat, y est désigné « *Magister coventus* »; or, on sait qu'à cette époque on donnait le nom d'abbés ou d'abbesses, aux tenanciers

---

(1) Nous ne donnons ici qu'un résumé de l'histoire de cet établissement et de la réglementation de la débauche dans notre ville aux XVᵉ et XVIᵉ siècles, ayant déjà traité le sujet dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* en 1911. — « *La maison publique municipale* », *Ac. des Sc.,* 10ᵉ série, t. XI, pp. 65 à 86.

Digitized by Google

ou tenancières de ces maisons, et la charte de Charles VI, de 1389, concernant les costumes des filles publiques, nous révèle qu'on appelait alors leur maison « *la Grande Abbaye* »; les lettres patentes de Charles VII, de 1425, en dénomment la tenancière « *Johanneta de Carneri, abbatissa* », et nous trouvons sur le livre du trésorier municipal, en 1404, « *Aguilhona de Labalut, abbadessa del ostal del bourdel* » et, en 1470, « *Johanneta Belengarie, abbadessa del ostal public* ».

Vers la fin du XIV^e^ siècle, un régime nouveau semble avoir été établi dans la réglementation de la prostitution qui, reconnue nécessaire, fut cantonnée dans un lieu spécial, une maison édifiée par les soins des Capitouls et dénommée « la Grande Abbaye ». En 1424, cette maison se trouvait hors la Porte des Croses, « *infra civitatem Tolosæ... prope portam, vocatam Crosarum* ». Un autre acte de 1459 précise « Terroir de La Lande, alias, coste lo roc... *ubi erat antiquitus hospitium lupanaris* ». Si l'on établit les concordances entre les anciens plans tirés des cadastres et le plan actuel de Toulouse, on reconnaît que la maison publique dite « la Grande Abbaye », était située antérieurement à 1459, derrière le couvent des Minimes, là où se trouve aujourd'hui la *rue Jeanne-d'Arc*.

Peu avant 1459, « la Grande Abbaye » fut transférée plus près de la ville, dans une maison que les Capitouls firent construire, contre et en dehors du fossé de l'enceinte des fortifications, entre la *Porte des Croses* et la *Porte du Bazacle*. Un petit ponceau jeté sur le fossé des fortifications, faisait communiquer cette maison avec une des tours de l'enceinte dont le tenancier avait la jouissance. Cette tour existe encore, c'est la première qu'on voit en venant du boulevard Lascrosses, dans le jardin du boulevard Armand-Duportal (1).

---

(1) Le lieu où était situé ladite maison est indiqué : 1° par une lauzine de 1522, dans laquelle il est fait mention d'un jardin

Digitized by Google

En 1525, lorsque sur les ordres de Lautrec, lieutenant du Languedoc, on dut abattre toutes les maisons à vingt cannes des fortifications, la Grande Abbaye se trouva du nombre de celles qu'il fallut démolir, et le Conseil décida qu'elle serait « muée en ville ».

Les Capitouls, après avoir visité toutes les maisons situées le long des remparts, décidèrent d'acheter à cet effet l'immeuble du Maître des Requêtes Saint-Paul, situé au Pré-Montardy, mais les choses traînèrent en longueur et ce n'est que le 8 mai 1527 que l'achat aux héritiers de Saint-Paul fut décidé et que la nouvelle maison publique y fut édifiée sous le nom de *Chasteau-Verd* (1).

Quelques années plus tard, le rédacteur du cadastre de 1550 écrivait sur son registre : « *Nous sommes venus à ladicte maison publique du Chasteau-Verd, tollérée par rapport à l'imperfection des hommes, cause de quoy na estée mesurée ni estimée* » (2). Elle ne fut, en effet, ni mesurée ni estimée, étant un bien matrimonial de la ville et, de ce fait, ne payait aucune taxe; elle jouissait, au contraire, de l'exemption du droit de l'équivalent sur le vin, comme le Logis de l'Ecu et la Maison de la Halle, mais par contre le tenancier ou la tenancière payait aux Capitouls certains émoluments dont le montant variait selon la prospérité des affaires de l'établissement.

L'existence du *Chasteau-Verd* fut cependant de courte

---

situé dans le capitoulat de Saint-Pierre-les-Cuisines, hors les murs, à côté de la rivière (ou fossé) publique, à l'endroit appelé « *A la Folbozar... ad bordellum sive lupanar* » (Arch. Départ. — Chartreux, D., n° 167, f° 2); — 2° par le livre des recettes du trésorier de l'Hôtel-de-Ville de 1513 : « *Lo arrandoment de la mayson del public, per lo loguier de ladit. maysou tour et pout detras* », etc...

(1) Lafaille, dans ses *Annales* (t. II, p. 7), dit : « Il y avait en 1516, dans Toulouse, un lieu public appelé le Chasteau-Verd, situé à Prémontardy ». — Or, en 1516, la maison publique était aux Croses, et le Chasteau-Verd ne fut édifié qu'en 1527.

(2) A. M. — Cad. 1550, Capitoulat Saint-Etienne, 2e moulon.

Digitized by Google

durée; édifié en 1527, il fermait ses portes trente ans après, en 1557.

Autrefois, par ordonnance des Capitouls, les filles publiques étaient tenues de porter un costume spécial, entre autre un certain chaperon et des cordons blancs qui révélaient à tous leur profession. En 1389, Charles VI ayant reçu une supplique des prostituées de la « Grande Abbaye », leur octroya le droit de s'habiller comme tout le monde, à la condition de porter autour de l'un de leurs bras, une jarretière ou lisière de drap d'une couleur différente de celle de leur robe; mais, dans la suite, elles se vêtirent avec un tel luxe que les Capitouls résolurent d'y mettre un frein par l'ordonnance suivante, qui fut publiée, le 14 avril 1534, dans tous les carrefours de la ville :

« *Attendu que les habits des femmes publiques et conversations d'icelles avecque les aultres sont scandalleuses et pourroyent estre cause de mauvais exemple aux pauvres filles. On fait inhibition et défense aux femmes publiques demeurant et faisant leur résidence au lieu public appelé Chasteau-Verd, en ceste ville, de ne porter aucun drap de soye ni aultres acoutrements de soye, de ne converser avec aucune aultres femmes ou fille et de ne vaquer par les rues sous peine de foet... — Et aux aultres lubriques, maulvivans et cantonnières usant de telle meschanceté en lad. ville, faubourgs et environs...*, etc...

On voit par les termes de cette ordonnance que toutes les prostituées n'étaient pas au Château-Vert, puisqu'elle s'adresse également « *aux aultres lubriques, maulvivans et cantonnières* ». Les femmes qu'on désignait alors sous le nom de « *cantonnières* » étaient ces prostituées de bas étage qui se tenaient à l'affût des passants dans les « *cantons* », c'est-à-dire dans les petites ruelles, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de pierreuses ou de raccrocheuses.

Le commerce de ces dernières était réputé illicite, tandis que celui des pensionnaires du Château-Vert était autorisé

Digitized by Google

et même protégé, moyennant il est vrai quelques redevances dont le produit était affecté au chapitre de certaines dépenses de la Maison commune (Hôtel-de-Ville) et entre autres à celles des robes et manteaux des Capitouls.

Cependant, ces dernier ayant été raillés d'employer l'argent provenant de cette maison de prostitution à la dépense de leurs robes, symbole de leur magistrature, le Conseil délibéra d'employer cet argent pour les hôpitaux, a charge par ceux-ci de soigner les « *roignouses* », c'est-à-dire, les femmes atteintes de la maladie qu'on appelait alors « le Mal de Naples » (1).

Mais les hôpitaux refusèrent bientôt, trouvant la charge trop onéreuse; finalement on délibéra de donner cet argent aux églises et aux couvents.

Dès lors, l'institution du Château-Vert fut bien compromise, aucun intérêt ne s'attachant plus à son existence. Enfin, en 1557, à la suite de la recrudescence de l'épidémie de peste, les Capitouls renouvelèrent les anciennes ordonnances et enjoignirent en outre aux prostituées du Château-Vert, de ne plus sortir en ville, sous peine de fouet. Certaines d'entre elles ayant enfreint l'ordre, furent jugées et subirent la peine, et les autres furent tellement effrayées de ce châtiment qu'elles s'enfuirent et laissèrent la maison vide.

Le Château-Vert fut alors fermé, faute de pensionnaires et dans la maison désaffectée on logea les « faïssiers » et autres bas officiers au service des pestiférés. Le Château-Vert devint alors la « *Maison de Saint-Roch* », et l'on plaça sur son portail, « l'image de Monsieur Saint-Roch, patron et avocat pour la santé et la prospérité de la ville » (1558).

---

(1) Le couvent de Sainte-Catherine du faubourg Saint-Michel, situé jadis à l'angle de la rue qui a conservé son nom, avait déjà été transformé en 1528, en hôpital, « *l'Hôpital des Roignous de la Roigne de Naples* », pour recevoir les malades atteints de ce mal spécial.

Digitized by Google

422. — Rue Lapeyrouse.

La rue Lapeyrouse ne s'étendait autrefois que de la rue Duranti au carrefour des rues du Poids-de-l'Huile et Montardy. En 1827, l'ancienne muraille du rempart de la ville, construit sur les ruines de la fortification romaine, fut démolie et, en 1830, on créait la place Lafayette; c'est alors que la rue Lapeyrouse fut continuée jusqu'à cette place.

On peut voir encore, dans les caves de la maison n° 9, une partie de la base de l'ancienne enceinte romaine du IV^e^ siècle.

Au XVI^e^ siècle, cette rue n'avait pas encore de nom; elle est désignée, sur le registre de pagellation de 1478, « *canton tirant des Imaginaires à la carrière Romenguières* » (La rue Romenguières était alors notre rue du Poids-de-l'Huile actuelle). Les cadastres de 1550 et de 1571 la désignent « *Petite ruelle par laquelle on va du Pla-Montardy à la rue Romenguières* ». Enfin, sur le cadastre de 1679, elle prend le nom de *rue Delfum*, que le scribe du plan de Toulouse de Vitry, de 1808, a traduit à tort par « rue de la Fumée ».

Ce nom de *rue Delfum* lui venait d'une auberge, le « *Logis Delfum* », qui se trouvait dans cette rue, près de la rue du Poids-de-l'Huile; nous avons trouvé sur le registre des décès de 1645 de l'église Saint-Etienne (f° 22), « *Bernade, hôtesse au Logis Delfum, proche le Poids-de-l'Huile, âgée de 47 ans, enterrée le 20 septembre 1645* ».

Sur le tableau du 6 floréal An II, cette rue fut baptisée « *rue Mucius Scevola* », mais elle continua à s'appeler rue Delfum.

Ce n'est qu'en 1835 que, par délibération municipale du 19 août, elle prit le nom de *Rue Lapeyrouse*, pour honorer la mémoire du célèbre naturaliste Picot de Lapeyrouse, qui possédait un grand immeuble ayant façade au n° 7 de cette rue et sur la rue de la Pomme, au n° 60, immeuble qui a été divisé et emporté en partie par le percement de la rue Alsace.

Digitized by Google

Philippe Picot de Lapeyrouse, ancien avocat des eaux et forêts au Parlement, né à Toulouse le 20 octobre 1744 et qui nous a laissé un grand nombre d'ouvrages très estimés, fut doyen de la Faculté des Sciences, secrétaire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, correspondant de l'Institut et maire de notre ville de 1800 à 1806.

Professeur éloquent, administrateur habile, on lui doit le rétablissement de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Jeux Floraux et l'institution de notre Jardin des Plantes actuel, dans les dépendances de l'ancien monastère des Carmes déchaussés.

Il mourut le 15 octobre 1818 et, le 29 juillet 1839, son buste était inauguré dans l'ancienne salle des Illustres.

Son fils, Isidore-Thérèse-Gérard Picot, baron de Lapeyrouse, professeur d'histoire naturelle à la Faculté et directeur du Jardin des Plantes, mourut le 4 septembre 1833.

Toutes les anciennes constructions de cette rue ont disparu. Sur le côté sud, entre les rues Duranti et Montardy, s'étendait le Pla-Montardy, où se trouvaient les Jeux de Paume ayant issues sur la rue Duranti.

Sur le côté nord, au n° 7, se trouvait le théâtre Montcarvrel, nom qui lui venait d'un artiste très apprécié du public toulousain, qui dirigeait cette salle de spectacle. Depuis une vingtaine d'années, ce petit théâtre a été transformé en salle de cinéma (Cinéma Pathé).

423. — Rue de la Pomme.

La rue de la Pomme s'appelait, au XIV[e] et au XV[e] siècle, la rue des *Imagiers* (1407) ou *des Imaginaires* (Cad. 1478), « *car. Ymaginatorum* » (1398) ou « *car. Ymagineriorum* » (1495); c'est-à-dire, des enlumineurs de manuscrits, nombreux artistes qui enrichirent le « Livre des Annales de l'Hôtel-de-Ville » de ces merveilleuses miniatures, dont malheureusement un grand nombre ont été détruites dans l'autodafé révolutionnaire du 10 août 1793.

Digitized by Google

Sur son parcours, cependant, cette rue était désignée de noms divers, conjointement avec celui de rue des Imaginaires; ainsi de la place du Capitole actuelle à la rue Saint-Pantaléon, elle prenait le nom de *rue des Fréniers*, « *car. freniosum* » (1289) ou « *car. frenariis* »; *rue des Frénetiers; rue de l'Ecu* (1679), nom qui lui venait du Logis de l'Ecu, et *rue Saint-Martial*, qui lui venait du Collège Saint-Martial.

De la rue Saint-Pantaléon à la rue de la Baruthe, c'était la *rue du Puits de la Chaine*, « *car. del pouts de la cadena* » (Cad. 1478), « *car. Puthei Cathenæ* » (1366); *rue du Puits des deux carres*, « *car. del pots des dos cares* » (1478). Le puits de la Cadène se trouvait au carrefour de la rue de la Baruthe.

De la rue de la Baruthe à la rue des Arts, elle empruntait les anciennes dénominations de cette dernière rue : *rue des Estagnères Viels* et *rue du Puits des deux carres* (1).

Au commencement du XVII[e] siècle, elle prit son nom actuel, rue de la Pomme (Plan de Toulouse de Tavernier, 1631), qui lui venait de *Logis de la Pomme*, qui avait son enseigne là où s'ouvre le couloir de l'église Saint-Jérôme (n° 40). Sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *rue Ça-Va*,

Notre vieille rue des Imaginaires s'est peu à peu complètement transformée; presque toutes les façades ont été réédifiées au siècle dernier, il nous reste cependant entre la rue Alsace et la rue de la Baruthe, un groupe de maisons (n[os] 41 à 47) qui a conservé, presque intact, le type et l'aspect des anciennes constructions de cette rue, au XV[e] siècle, toutes en corondage.

Comme monument remarquable, il ne reste plus que la belle cour Renaissance de l'Hôtel Bernuy, dit de Buet, du n° 5, qui cache, derrière une cloison, une belle cheminée monumentale. Du XVIII[e] siècle, il reste de belles façades

(1) Voir *Histoire des rues*, notice n° 256, rue des Arts.

Digitized by Google

Louis XVI aux numéros 21, 34 et 54, et de beaux balcons en fer forgé aux numéros 21, 23, 25, 53 et 59; et du XV^e^ siècle des façades en corondage aux numéros 13, 41, 43, 45, 47, 49, 55 — 2, 18 et 20.

On peut remarquer deux belles façades artistiques, du siècle dernier, aux n^os^ 70 et 72, malheureusement, les sculptures du rez-de-chaussée de la façade du n° 72 viennent d'être complètement mutilées pour y établir une enseigne « nouveau siècle » (1).

L'hôtellerie du « *Logis de la Pomme* », qui laissa son nom à cette rue, et dont l'enseigne pendait au n° 40, a complètement disparu; sur son emplacement s'ouvre aujourd'hui le couloir de l'église Saint-Jérôme.

La population de ce quartier a toujours été très mélangée; la plupart des grands artistes enlumineurs qui l'ont habitée n'étant pas propriétaires, n'ont pas été mentionnés sur les cadastres; nous n'avons relevé avec certitude que les noms de : *Bertrand Portal,* peintre, en 1478, au n° 72; noble *Jean de Pompignac,* peintre, en 1478, au n° 68; *Rascouaille, dit Castelnau,* sculpteur, en 1754, au n° 19; *Jean Michel,* peintre de l'Hôtel-de-Ville en 1696, et son gendre le sculpteur *Jean Mailhol,* en 1748, au n° 38.

A côté de ces artistes, cette rue nous rappelle aussi quelques célébrités toulousaines : Au n° 2, en 1571, *Ramond Godoly,* maître chirurgien, le père du poète; au n° 60, en 1747, *Philippe Picot de Lapeyrouse,* le célèbre naturaliste; au n° 28, en 1775, *M^e^ Pescayre,* le collectionneur de tableaux, qui fit don à l'église Saint-Jérôme du tableau du maître-autel, œuvre de Lethière; et au n° 29, comme locataire, en 1550, le célèbre *Marin Gascon,* capitoul en 1555-56 et 1556-57, dont nous nous avons le portrait au Musée Saint-Raymond, et qui fut l'auteur de la plus belle gasconnerie

(1) C'est sur l'emplacement de cet immeuble n° 72, que J. de Lahondès a placé, par erreur, le fameux « *Logis de l'Ecu* » qui se trouvait sur le côté nord de la rue du Poids-de-l'Huile, au devant du Donjon du Capitole.

Digitized by Google

du pays Gascon, le fameux « Testament de Dame Clémence » (Clémence Isaure). Rappelons enfin que c'est au n° 49 (et non au n° 12) que naquit le *général Dupuy,* chef de la 32e demi-brigade.

Au n° 66, une plaque de marbre commémorative, inaugurée le 9 août 1898, indique par erreur que ce fut dans cette maison que le poète Louis Vestrepain écrivit « *Las Espigos de la lengo moundino* ». Notre poète languedocien habita et tint boutique de bottier, successivement, en 1840, au n° 61 (précisément en face du n° 66); en 1855, au n° 30, et en 1862-66, rue Croix-Baragnon, n° 11, mais n'habita jamais le n° 66; cette maison, ainsi que le n° 55, fut habitée seulement par Vestrepain aîné, chef d'atelier à l'Ecole des sourds et muets.

Parmi les principaux propriétaires notables on trouvait :

Aux nos 7 et 9 (1), en 1571, *Jacques de Saint-Pol,* maître des requêtes ordinaires de la maison du Roi; vers 1650, *M. de la Coupette,* conseiller à la Cour, capitoul en 1655-56; en 1652, noble *Pierre de Lagorée,* avocat à la Cour, banquier expéditionnaire à la Cour de Rome, marié à *Dlle Anne de Parrin;* en 1679, noble *Gabriel de Lagorée,* écuyer, procureur au Bureau des finances.

Au n° 11, en 1570, *Jehan Goulard,* conseiller au Sénéchal; en 1644, *Pierre de Sainte-Colombe,* procureur au Sénéchal, marié à *Dlle Marguerite Brescol;* en 1679, *Dame Jeanne de Ducras,* veuve *de Sainte-Colombe.*

Au n° 19 (2), en 1550, *Pierre de Montorcier,* notaire; en 1754, *Jean-Baptiste Rascouaille,* dit *Castelnau,* sculpteur.

Aux nos 21 et 23, en 1550, sire *Arnaud de Lort,* marchand, capitoul en 1548-49; en 1670, *Pierre Azéma,* avocat; en 1777, *Jean-François Cassaignère,* procureur.

Au n° 25, en 1689, *Joseph Espigat,* procureur au Sénéchal.

Au n° 27, en 1679, noble *Jean de Foucaud,* sieur de Saint-Martin, écuyer; en 1776, haute et puissante *Dlle Françoise-Claire Dubarry.*

Au n° 39, en 1670, noble *François Chambert,* capitoul en 1666-67; en 1696, *Pierre Dubarry,* avocat au Parlement, marié à *Dlle Françoise de Gay.*

---

(1) Nos 5 à 15, A. M. — Cad. La Pierre, 5e m.

(2) Nos 17 à 27. A. M. — Cap. Saint-Etienne, 7e m., 1550; 8e m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 45, en 1754, *Bernard Dufaur,* notaire, marié à *D^lle Marie Calmels.*

Au n° 49 (1) (maison où est né Dominique Dupuy), en 1476, *Pierre Couchon,* tisseur de lin; en 1550, *Arnaud Derana,* marchand; en 1581, *Jehan Ramière,* maître chandelier; en 1613, *Rogier Pénault,* procureur au Sénéchal; en 1639, *Gabriel Pagès,* maître chirurgien; en 1679, *François Trusse,* avocat; en 1736, *Vidal Autefage,* boulanger; en 1759, *Jean Dupuy,* boulanger, père de *Dominique Dupuy.*

Au n° 53, vers 1650, *Pierre-Jean Pratviel,* receveur des épices de Messieurs du Parlement; en 1678, *Dominique Campmartin,* marchand.

Au n° 57, en 1550, *M^e Bertrand Du Sol,* juge de l'Equivalent; en 1599, *Mathieu Comignan,* receveur et payeur des gages de Messieurs du Parlement; en 1695, *Jean d'Azémar,* capitoul en 1687 et 1700.

Au n° 59, en 1571, noble *Arnaud Laborde,* bourgeois; en 1619, *Jacques Lavaur,* docteur et avocat au Parlement; en 1633, noble *François de Péron,* sieur de Lauret et autres places; en 1679, *Jean d'Azémar,* le capitoul; puis son fils *Charles-Pic d'Azémar,* baron de Castelferrus, conseiller au Parlement de 1751 à 1794.

Sur le côté nord : au n° 2 (2), en 1571, *Ramond Godoly,* chirurgien, le père de l'auteur du « Ramelet », *Pierre Goudelin;* en 1678, *Jean Lapierre,* chirurgien.

Au n° 10, en 1679, *Pierre Balaguier,* notaire; en 1761, *Claude Vidal,* notaire.

Au n° 12, en 1571, *Guilhaume Ydriard,* conseiller au Sénéchal.

Au n° 14, en 1550, *Durand Ydriard,* bourgeois, capitoul en 1532-33; vers 1650, *Jean de Buet,* trésorier général de France, marié à *D^lle Catherine Glouton;* en 1663, *Jean-Baptiste Desquerré,* seigneur de Lastours; en 1728, *Louis Colige,* avocat au Parlement.

Au n° 16, en 1570, *Anthoine de Saint-Pol,* maître des Requêtes; en 1679, *Pierre Cassanca,* notaire.

Au n° 22, en 1670, noble *Pierre de Cironis,* écuyer, seigneur de La Bastide et Beaufort.

Au n° 24, en 1670, *Pierre Blandinière,* seigneur de Portic, avocat au Parlement, capitoul en 1669-70, chef du Consistoire en 1693.

Au n°^s 28 et 30, en 1550, l'*Hostellerie de Saint-Michel;* en 1571, *Jean Fageti,* notaire, et *Guilhaume Daulon,* avocat au Sé-

---

(1) N°^s 49 à 59, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 6^e m., 1478-1550; 7^e m., 1571-1679.

(2) N°^s 2 à 42, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 9^e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

Digitized by Google

néchal; en 1601, *Me Simon de Saint-Geniès;* en 1670, *Guillaume de Saint-Geniès,* procureur du Roi en la ville et viguerie, capitoul en 1680-81 et 1704; en 1775, *Me Pescayre,* procureur du Roi, contrôleur général alternatif des Gabelles.

Au n° 30, en 1550, *Hugues Raynal,* avocat au Sénéchal; en 1679, noble *Bernard Dejean,* avocat au Parlement, capitoul en 1673-74, chef du Consistoire en 1681-82.

Au n° 36, en 1570, *Pierre Verdeilhe,* avocat au Sénéchal; en 1643, *Jacques Dembaux,* docteur et avocat à la Cour; en 1611, *Bertrand Denostens,* docteur et avocat à la Cour; en 1750, *Pierre-Arnaud André,* notaire; en 1757, noble *Joseph de Gaillard,* avocat général au Bureau des finances, capitoul de 1736 à 1756.

Au n° 38, en 1682, *Dominique Baladié,* capitoul en 1682 et 1689; en 1696, *Jean Michel,* peintre de l'Hôtel-de-Ville; en 1748, son gendre, *Jean Mailhol,* sculpteur.

Aux n°s 54 et 56 (1), en 1670, noble *Jean-Bernard Albert,* bourgeois, capitoul en 1663, 1668, 1674, 1677 et 1704; en 1787, noble *Louis-Raymond-Paul d'Espinasse.*

Au n° 60, en 1679, noble *Guillaume Chabiran,* écuyer, seigneur de Saint-Orens et Gameville; en 1747, noble *Philippe Picot de Lapeyrouse,* capitoul en 1738, puis *Philippe Picot de Lapeyrouse,* maire de Toulouse de 1800 à 1806, puis son fils, *Isidore-Thérèse-Gérard Picot, baron de Lapeyrouse,* professeur à la Faculté des Sciences.

Au n° 62, en 1670, *Raymond de Palosse,* avocat; en 1773, son gendre le comte *Bernard de Pijon,* avocat, capitoul de 1775 à 1778.

Au n° 64, vers 1680, *Barthélemy de Bernard,* lieutenant particulier au Sénéchal, marié à *Dlle Marguerite Bienaise;* en 1763, *Pierre Isnard,* receveur et payeur des gages de Messieurs du Parlement.

Au n° 66, en 1701, noble *Pierre de Babut,* seigneur de la Pointe-Fonlausy; en 1768, noble *Jean-Joseph Sicard.*

Au n° 68, en 1478, noble *Jean de Pompignac,* peintre; en 1678, noble *Bernard Déjean,* avocat, capitoul en 1676, chef du Consistoire en 1682; en 1720, *Messire Antoine de Vignoles,* co-seigneur de Beaumont-Lézadoit, trésorier général de France en la généralité de Montauban.

Au n° 70, vers 1650, *Pierre de Barail,* écuyer et docteur, seigneur de Mervilla, capitoul en 1633; en 1760, *Jean-Baptiste de Chirat,* écuyer, capitoul en 1761.

Au n° 72, vers 1470, *Bertrand Portat,* peintre; en 1728, noble *Antoine Maignal,* bourgeois, capitoul en 1728.

---

(1) N°s 52 à 72, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 3e m., 1478, 1550; 5e m., 1571-1679.

Digitized by Google

424. — L'Hôtel de Guillaume Bernuy, dit Hôtel Buet.

Rue de la Pomme, n° 5.

Le vaste hôtel de la rue de la Pomme (n° 5), connu sous le nom de Hôtel Buet, ne présente sur la rue qu'une banale façade, reconstruite en 1868, mais a conservé, dans sa première cour, une belle façade, style Renaissance Henri II, malheureusement en partie mutilée.

Les fenêtres à croisillons ou simples meneaux, à deux étages de colonnettes et corniches surmontées d'un cartouche avec masque, sont soutenues par des profils grimaçants, tirant la langue, adossés sous les accoudoirs, ou de simples masques. La corniche supérieure du logis repose sur des modillons uniformes.

La porte monumentale qui donnait accès à la seconde cour, au jardin et à l'escalier, est accostée de chaque côté de deux colonnes jumelles cannelées, aux chapiteaux d'ordre dorique, et dont les piédestaux sont entourés de festons en guirlandes que relient des têtes de béliers. Dans les écoinçons de son arc, d'élégantes figurines de femmes sont finement sculptées.

Cette porte est surmontée d'une fenêtre faisant corps avec elle; cette fenêtre est accostée aussi de deux colonnes cannelées, mais d'ordre corinthien, flanquées de deux grandes volutes et couronnées d'un fronton courbe; sous l'accoudoir, l'allège présente, dans une couronne de lemnisques enrubannées, le blason des Bernuy, martelé à l'époque de la Révolution, mais qui est encore bien reconnaissable à son orle de coquilles. Les armes des Bernuy étaient : « *D'azur à deux navires flottants sur des ondes d'argent, posés l'un derrière l'autre, à l'orle de gueules, chargés de huit coquilles d'argent.* » Au dessus de cette fenêtre, deux autres fenêtres superposées éclairent la cage d'escalier, qui jadis dépassait le faîte de la construction.

L'intérieur de l'hôtel a été complètement remanié ou dé-

Digitized by Google

truit, comme la façade latérale de la cour; l'ancien escalier de pierre a disparu et a été remplacé par un escalier de bois, mais l'on voit encore les assises des anciennes marches de pierre, et l'on retrouve là les vestiges de l'escalier à rampes droites qui, à l'époque de la Renaissance, remplaça les anciennes vis, comme dans les hôtels d'Assézat, de Bagis, d'Ulmo et autres.

Dans le corps de logis de droite, une grande cheminée monumentale de la Renaissance qui ornait une salle du premier étage, a été outrageusement coupée par un plancher et cachée par une cloison.

C'est Jean de Bernuy, le riche marchand de pastel, dont la magnifique demeure est devenue notre Lycée de Toulouse, qui fit construire cet hôtel, du moins en partie, dans le commencement du XVI[e] siècle, avant la date du 26 mai 1539.

La famille Buet l'a bien possédé dans la suite, mais seulement après 1554, en vertu du mariage de Simon Buet avec Marguerite de Bernuy, petite fille de Jean de Bernuy, qui lui apporta l'immeuble en constitution de dot (15 juillet 1554).

Georges Bosquet, contemporain des événements de mai 1562, relatant les épisodes de cette guerre de religion qui ensanglanta les rues de notre ville, mentionne « l'Hôtel de Buet, conseiller à la Cour, à l'entrée de ladite rue de la Pomme, où Savignac Ricault et un soldat de la compagnie de Montmaur, furent tués combattants », et le cadastre de 1571 porte comme propriétaire de l'immeuble, Simon Buet, conseiller au Parlement. Ce sont ces deux documents qui ont fait attribuer, à tort, la construction de cet hôtel à Buet.

Quant au style du monument, Daly, dans son Album d'Architecture, l'a classé « Style Henri III », et Malafosse, plus réservé, l'a soupçonné antérieur aux événements de 1562. Mais, avant la lecture et la publication de ma note sur cet hôtel dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie* (22 mai 1912), aucun de nos historiens du vieux Toulouse

Digitized by Google

n'avait recherché dans nos archives l'origine de sa construction.

Vers le milieu du XV^e^ siècle, l'immeuble qui occupait l'emplacement de cet hôtel appartenait au médecin Jean Vine; le registre de pagellation de 1477 porte : « *Maison appartenant aux héritiers de M. Jean Vine, metge, per un hostal de carre de 10 cannes* » (1).

Au commencement du XVI^e^ siècle, antérieurement à 1539, Jean de Bernuy acquit l'immeuble de Jean Vine et fit construire son hôtel et sculpter ses armoiries sur le fronton de la porte d'escalier. Ce blason, qui existe encore, a été martelé, mais laisse voir, cependant, très nettement, son orle aux huit coquilles, disposition particulière qui n'est pas commune dans les armoiries.

En 1539, l'hôtel était terminé et, par acte du 26 mai (2), Jean de Bernuy l'échangeait avec l'immeuble que son fils *Guillaume Bernuy,* greffier des Présentations de la Cour du Parlement, possédait dans la rue Tolosane (n° 7 actuel). Dans cet acte, on remarque comme témoin « *Nicolas Bachelier, ymagier de Toulouse* ». Sa présence comme témoin ne prouve pas qu'il fut le constructeur ou l'architecte de cet hôtel, mais en donne de fortes présomptions, et quelques années plus tard il prenait à bail, en 1540 et 1544, l'édification d'un corps de logis de l'immeuble, probablement celui à droite de la cour, où se trouve la cheminée monumentale.

Guillaume de Bernuy, baron de Villeneuve-le-Comtal et des Bordes, fils de *Jean de Bernuy* et de *Marguerite Du Faur,* greffier des Présentations, reçu le 12 décembre 1533, exerça jusqu'au 5 mars 1544, testa le 2 octobre de la même année et mourut avant le mois de mars 1549. Il avait épousé, avant le 26 mai 1539, *Madelaine de Binet,* dont les scribes toulousains ont féminisé le nom, en le transformant en « Binete ».

---

(1) A. M. — CC. 1268; pagellation 1477; La Pierre, 5^e^ m., f° 5.
(2) Archives des Notaires, Mandinelly: Registre Bernuy, f° 277.

Digitized by Google

Madelaine de Binet, de Montfray, descendait d'une grande famille de la Touraine; elle était fille de *Marc Binet,* seigneur de Valinier et de *Marie Briçonnet,* tante de Michel Briçonnet, évêque de Nîmes et conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse. Elle était aussi parente du cardinal de Joyeuse. Après la mort de Guillaume Bernuy, elle se remaria, le 2 novembre 1552, à *Antoine de Paulo,* président au Parlement (1537-1578), également veuf, et mourut le 8 juillet 1580.

Guillaume Bernuy acquit dans la suite une petite maison en façade sur la rue et contiguë à son hôtel. Après sa mort, ses immeubles passèrent à ses héritiers, parmi lesquels était sa fille *Marguerite.* Le cadastre de 1549 donne : « *Les héritiers de Guillaume Bernuy, greffier des Présentations, façade sur la rue, 16 c. 1 p.; superficie 708 c. 3 p. 1/2.* »

Le 15 juillet 1554 (reg. Dalbade), *Marguerite de Bernuy* épousait le conseiller au Parlement *Simon Buet* et apportait en constitution de dot l'immeuble de la rue de la Pomme.

Simon Buet, nommé conseiller au Parlement le 3 mai 1554, en l'office de Etienne Seguin, fut reçu le 27 juin de la même année et exerça sa charge jusqu'au 8 novembre 1585. Ses armes étaient « *D'argent semé de flammes de gueules sans nombre* ». Il acheta encore deux petites maisons sur la rue de la Pomme et, en 1571, selon le cadastre, son immeuble avait alors 20 c. 1 p. 1/2 de façade sur la rue et 747 c. 5 p. de superficie.

Après sa mort, son fils, *Pierre Buet,* sieur de Binet, hérita de ses biens. Nommé conseiller au Parlement le 27 septembre 1585, en l'office de son père, avant le décès de celui-ci, il ne prenait séance, cependant, que le 23 mai 1592. Il avait épousé, le 7 février 1589 (reg. Saint-Etienne), *Marie Besson,* et mourut le 19 mai 1599, laissant cinq enfants, deux fils et trois filles.

En 1634, l'une de ses filles, *Catherine,* épousa *Mᵉ Bernard de Théron,* docteur et avocat en la Cour du Parlement, et apporta en dot, par pacte de mariage du 25 juin 1624

Digitized by Google

(Pierre Courrent, notaire), l'immeuble des Bernuy. Les armoiries de Bernard de Théron étaient : « *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois tulipes tigées et feuillées de sinople et de gueules.* »

Le 30 novembre 1642, il était nommé conseiller aux Requêtes du Palais et en avril 1655, *Catherine de Buet,* sa femme, mourait. Entre temps, cette dernière avait vendu les petites maisons en façade sur la rue.

Après sa mort, l'hôtel fut vendu à la famille *de Flottes* et, en 1679, il appartenait à leurs héritiers.

En 1722, on installait dans cet immeuble la *Manufacture des Tabacs,* que l'on créait à Toulouse; elle y resta jusqu'en 1812, époque où elle fut transférée dans les locaux des Bénédictins de la Daurade.

425. — La Maison ou est né le Général Dupuy.

Rue de la Pomme, n° 49.

La maison où est né Dominique Dupuy, le héros de la 32e demi-brigade, existe encore, et presque telle qu'elle a été construite au XVe siècle, avant le remaniement des façades du XVIe siècle. C'est le n° 49 de la rue de la Pomme, maison en corondage formant l'angle de la rue de la Baruthe.

On voit encore, sur les deux façades, les bouts de poutrelles de bois, faisant saillie au dehors, qui ont été sciées et qui jadis soutenaient les étages en encorbellement qui ont été abattus à la suite du règlement de 1549, ordonnant la démolition de tous les étages en surplomb sur les rues. Dans la rue de la Baruthe, on voit non seulement les bouts de poutrelles, mais aussi de grosses poutres maîtresses en saillie.

Le général Dominique Dupuy, chef de la 32e demi-brigade, fils de *Jean Dupuy,* maître boulanger et de *Paule Bertrand,* naquit à Toulouse, dans cette maison, le 8 fé-

Digitized by Google

vrier 1767 (1). En 1786, à l'âge de 19 ans, il s'engagea comme simple volontaire; fut élu second lieutenant-colonel du premier bataillon de la Légion des volontaires de Toulouse; passa successivement chef de bataillon, puis général de brigade le 23 août 1793 et mourut au champ d'honneur au Caire, le 30 vendémiaire An VII (21 octobre 1798).

Pour honorer sa mémoire, on éleva sur l'ancienne place Dauphine, la colonne qui porte son nom et dont l'érection, décidée en 1800, ne fut effectuée qu'en 1832-1834. Enfin, en 1868-69, 70 ans après sa mort, son buste fut érigé dans l'ancienne salle des Illustres.

Selon Dumège et les auteurs qui l'ont complaisamment copié, Dominique Dupuy serait né au n° 12 de la rue de la Pomme. Cette maison a bien appartenu à son père, le maître boulanger Jean Dupuy, mais celui-ci l'acheta seulement le 22 août 1770 et ne la prit en charge que le 15 mars 1771 (2), quatre ans après la naissance du héros de la 32e demi-brigade, tandis qu'il possédait déjà depuis 1759, huit ans avant la naissance de Dominique Dupuy, la maison n° 49, qu'il avait achetée par acte du 18 octobre, et prise en charge le 16 novembre 1759 (3).

Après la Révolution, en 1808, cette maison (n° 49) appartenait à *Pierre Dorliac,* qui avait épousé une des sœurs de Dominique Dupuy.

Après la mort du boulanger Jean Dupuy, le n° 12 passa à *Guillaume Dorliac,* en vertu de son mariage avec l'autre sœur du général, *Perrette Dupuy.* Ces derniers la vendirent, par acte du 30 Brumaire An XIII (21 novembre 1804) (Amilhau, notaire), à *Jean-Baptiste Dutemps,* le créateur du quartier Lafayette.

---

(1) A. M. — Registre naissances, Saint-Etienne, 10 février 1767.
(2) Archives des Notaires; acte de Caldaigne, notaire.
(3) A. M. — Cadastre Saint-Etienne, 7e m., 1679.

Digitized by Google

426. — Rue du Poids-de-l'Huile.

La partie de la rue du Poids-de-l'Huile qui s'étendait entre la rue Alsace percée en 1871 et la rue Lapeyrouse a toujours porté le nom de *rue Romenguières;* « *car. Romengueyras* » (1326), « *car. Romengueriorum* » (1389). Entre la rue Alsace et la place du Capitole, où s'étendait, sur le côté nord, ce que l'on appelait « l'Enclos de la maison commune », elle a toujours été désignée simultanément par plusieurs noms, tant en gardant aussi celui de rue Roumenguières.

Ce fut, au XV^e^ siècle, le *Canton des Pauvrets,* parce que là se trouvait, depuis le XIV^e^ siècle, en face de la rue Roschach, le Collège des Pauvrets, maison pour abriter et entretenir les pauvres orphelins. Au XVI^e^ siècle, ce fut la *rue du Collège des Pauvrets,* ou la *rue de la Maison commune,* ou la *rue de l'Ecu,* parce que le Logis de l'Ecu se trouvait en lisière de la rue, au devant du Donjon et de la scène du Théâtre du Capitole actuel. On l'appelait aussi *rue de la Gasse* ou l'*Agasse,* nom qui lui venait de l'auberge ou Logis de l'Agasse, qui fut reconstruit en 1539 devant le Logis de l'Ecu. On lui donnait aussi, parfois, par extension, le nom de *rue Saint-Martial,* parce que le Collège Saint-Martial se trouvait sur le côté sud de la place du Capitole, près de l'entrée de cette rue.

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ce fut la *rue Romenguières* ou *rue du Poids-de-l'Huile,* nouvelle désignation qui lui venait de la Maison de l'Enclos, de la Maison commune, où les huiles, les jambons et les chairs salées étaient entreposées en entrant en ville, pour y être pesés avant d'être livrés aux marchands. Sur le tableau du 6 floréal An II, ce fut la *rue Caton.*

Il ne reste plus rien de notre ancienne rue du Poids-de-l'Huile qui fut cependant un des quartiers les plus fréquentés de notre vieux Toulouse; ses petits cailloux pointus même ont disparu.

Toutes ses anciennes constructions ont été démolies.

Digitized by Google

Entre la rue Roschach et la rue Alsace, elles ont été remplacées, sur le côté nord, par le square du Capitole et sur le côté sud, l'alignement des nouvelles constructions a été porté à 8 et 10 mètres en arrière.

Sur le côté nord, entre la place du Capitole actuelle et la rue Roschach, il y avait, en 1524, « *La Bouille* », où l'on installa, en 1532, le « *Poids commun* » et, en 1558, la « *Commutation* »; en 1737, on y construisit la *Salle de spectacle* qui, reconstruite et prolongée en arrière en 1816-1818, est devenue notre Théâtre du Capitole actuel.

C'est sur l'emplacement des anciennes constructions disparues, vers l'angle de la rue Roschach, que Nicolas Bachelier éleva, vers 1546, le premier portail de la Maison commune.

Dans la première moitié du XVI^e^ siècle on entreprit, en arrière de l'emplacement de la Salle de spectacle et jusqu'à la rue Porte-Nove (rue Alsace aujourd'hui), la construction des « *Maisons neuves de la ville* », où se trouvait le *Logis de l'Ecu,* construit en 1542, sur l'emplacement de l'ancien « *Logis de l'Agace* »; vers l'angle de la rue Porte-Nove, on installa dans les nouveaux bâtiments le *Poids-de-l'Huile* qui avait été établi en 1533 au *Poids-Commun.* En 1783, le Poids-de-l'Huile fut remplacé par la caserne de la Compagnie du Guet.

Parmi les immeubles du côté sud disparu, se trouvaient, au XV^e^ siècle, la maison du peintre *Bertrand Portal;* et, à la fin du XVIII^e^ siècle, celle de *Lucas,* professeur de sculpture à l'Académie (1781) et celle de *Lambert-François Cammas,* professeur de peinture à l'Académie.

Sur le côté nord, à l'extrémité de la rue emportée par le percement de la rue Lapeyrouse, se trouvait, en 1550-1571, l'*Auberge du Chapon-Noir.*

427. — Le Collège des Pauvrets.

Le Collège des Pauvrets, institué vers la fin du XIV^e^ siècle, se trouvait dans la rue du Poids-de-l'Huile, en face de

Digitized by Google

la rue Roschach. Nous l'avons trouvé, figurant pour une donation, sur le testament, du 23 mars 1398, de Arnaud d'Avignonet (Arch. départementales); il servait alors pour abriter et entretenir les orphelins.

En 1483, quand les « Chirurgiens-Barbiers » organisèrent l'enseignement de l'anatomie, le Conseil capitulaire les autorisa à s'y établir provisoirement; ce fut le début du *Collège de Chirurgie*. En 1544, les bâtiments furent restaurés et agrandis par le maître maçon Pierre de Naves, et le sculpteur Jean Rancy y sculpta les armes du Roi et de la Ville.

En 1550, le Collège des Pauvrets fut supprimé et l'on établit dans l'immeuble une « *Prison des femmes malvivantes* » qui fut transférée, en 1607, dans les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, en bordure de la rue Villeneuve (rue Lafayette). L'immeuble désaffecté fut alors vendu au sieur Guillaume Cathala, marchand (29 mars 1607).

Entre temps, vers 1590, on installa aussi dans ce local le « *Capitaine de la Santé* », officier de l'Hôtel-de-Ville qui n'avait rien de commun avec la médecine ou la chirurgie, et qui était seulement chargé, avec l'aide de ses soldats, de faire enfermer les pestiférés chez eux, de les empêcher de sortir de leurs maisons et de leur interdire toutes communications avec le reste de la population. Cet office avait été créé en 1515, au moment de la grande épidémie de peste.

428. — Le Collège Saint-Martial.

Le Collège Saint-Martial, qui laissa son nom à la rue qui longeait le côté sud de la place du Capitole avant son dégagement (rue d'Enfer, ou de l'Ecu, ou Saint-Martial), se trouvait à l'angle de la place actuelle (n° 1), à l'entrée de la rue du Poids-de-l'Huile, sur l'emplacement de l'Hôtel de l'Opéra.

Il fut fondé en 1359 par le Pape Innocent VI, pape de 1352 à 1362, qui avait professé le droit à Toulouse sous son nom, Etienne Albert.

Digitized by Google

Ce Collège devait entretenir quarante écoliers pauvres, dont six devaient être du Limousin.

Dans une petite cour de l'hôtel, au dessus d'une ancienne porte d'escalier du Collège (derrière le café Richelieu), se trouvent encore les armoiries de ce pape, « *Au lion passant avec une bande brochant et trois coquilles en chef* », sommée de la tiare et de deux clefs. Ce blason y fut sculpté en 1607.

A l'époque de la Révolution, le Collège fut désaffecté et, en 1791, la liberté des théâtres ayant été proclamée par décret du 13 juin, on construisit une nouvelle salle de spectacle dans le Collège Saint-Martial. Ce nouveau théâtre ouvrait ses portes le 16 avril 1793 sous le nom de *Théâtre de la Liberté* ou *Salle Saint-Martial*. Le fameux Desbarreaux en était directeur en 1817.

429. — Place du Capitole.

La création de la place du Capitole actuelle, projetée par délibération capitulaire du 28 juillet 1676, n'a pas demandé moins de 175 ans, pour être menée à bonne fin.

Après le lent dégagement, échelonné d'année en année, de tous les moulons de maisons qui occupaient son emplacement, la construction de la façade sud fut entreprise en 1811, celle de la façade nord en 1823, et ce n'est qu'en 1850 qu'on entreprit la construction des arceaux (1). En 1851, la place était terminée.

Projetée sous le nom de *place Royale*, elle changea de nom avec chaque changement de régime. Ce fut, en 1794, la *place de la la Liberté;* en 1800, la *place d'Armes;* en 1804, la *Place Commune;* en 1805, la *place de la Mairie;* en 1812, la *place Impériale;* en 1815, la *place Royale;* et, enfin, en 1844, la *place du Capitole*.

---

(1) Pour de plus longs détails, voir J. Chalande, *Histoire monumentale de l'Hôtel-de-Ville*, t. II, p. 70.

Digitized by Google

Avant le dégagement de la place actuelle, les constructions qui s'étendaient sur son emplacement étaient sillonnées par plusieurs rues :

Au devant de la façade du Capitole, sur le sol du trottoir actuel, se trouvait la *rue Neuve* ou *rue de l'Hôtel-de-Ville*, qui ne fut percée qu'en 1574-1575, lorsqu'on voulut isoler l'édifice communal des immeubles particuliers et fortifier la « Maison de Ville ».

Entre la rue Saint-Rome et la rue du Taur s'étendait, du sud au nord, la *rue de la Porterie*, divisée par les anciennes fortifications romaines, en *Porterie-Haute*, entre la rue Saint-Rome et les fortifications, et *Porterie-Basse*, entre les fortifications et la rue du Taur.

Au point de jonction de ces deux parties se trouvait l'ancienne Porte nord de la cité; la *Porte-Arietis* ou *Portaria*, dont nous avons découvert et dégagé les substructions en 1910 (1), et sur son côté ouest s'ouvrait la *ruelle de Saint-Quintin*, où se trouvait l'ancienne église Saint-Quintin, disparue, tandis que sur le côté Est s'ouvrait le cul-de-sac dit *ruelle Marcelot*.

La rue de l'*Orme-Sec* (aujourd'hui rue Romiguières) allait rejoindre la rue de la Porterie-Basse, en passant sur le sol des 5e et 6e arceaux du côté nord des Arceaux actuels, et se continuait à l'est sous le nom de *rue Marcelot* ou *des Ménestiers*, jusqu'à la façade actuelle du Capitole, où débouchait la *ruelle des Carces* ou *des Tambourinaïres*.

La *rue des Balances* (aujourd'hui rue Gambetta) allait rejoindre la rue de la Porterie-Haute, vers l'entrée de la rue Saint-Rome, en passant sur le sol des 3e et 4e arceaux sud, et se continuait à l'est, sous le nom de *rue Saint-Martial*, ou *rue de l'Ecu*, ou *rue d'Enfer*, jusqu'à la rue du Poids-de-l'Huile, en passant un peu au devant du côté sud de la place.

---

(1) Nous avons donné le compte rendu de ces fouilles et un plan hors texte dans : *Bulletin de la Société Archéologique*, n° 40, mars 1910, pp. 57 à 62.

Digitized by Google

Enfin, le long de la façade nord de la place, entre la rue du Taur et la rue Rémusat, s'étendait la *rue du Puits-d'Aguillères*, qui allait rejoindre la rue Lafayette.

En sous-sol de toutes les anciennes constructions de la place, de l'est à l'ouest, s'étendait, de la grande porte actuelle de l'Hôtel-de-Ville à l'église Saint-Quintin (disparue), l'ancienne muraille du rempart romain qui devint au Moyen Age la ligne de séparation de la cité et du bourg. Un fragment de cette muraille a été conservé dans le jardin du Capitole.

Nous ne parlerons pas ici de notre Hôtel-de-Ville, notre Capitole, qui étale sa façade sur le côté est de la place, ni des anciennes constructions, donjon et autres qui étaient en arrière. Nous avons déjà publié, en 1922-1925, deux volumes sur l'*Histoire monumentale de l'Hôtel-de-Ville :* premier volume, « Les monuments disparus »; deuxième volume, « Les monuments existants ».

Dès le début, le projet de création de la place du Capitole qui allait s'appeler place Royale, eut pour prétexte l'érection d'une statue équestre du roi régnant, Louis XIV, mais ce prétexte n'était en réalité qu'une flatterie pour obtenir l'approbation royale et vaincre la résistance du Parlement qui s'opposait toujours aux décisions du Capitoulat.

En 1685, avant le déblaiement de la place, le sculpteur Marc-Arcis, mandé par les Capitouls, vint de Paris présenter trois modèles de statues du roi à cheval, mais rien ne fut décidé. Un de ces modèles, en cire, a été conservé au Musée Saint-Raymond.

En 1800, on projeta d'élever sur la place une « Colonne départementale » avec des inscriptions, et le 14 juillet on en posa, en grande cérémonie, la première pierre, puis on n'en parla plus.

En 1808, on décida d'y élever « une colonne commémorative à la mémoire du chef de brigade Dupuy », monument dont la première pierre avait déjà été posée le 14 juillet 1800, à l'Esplanade (Boulingrin), mais on n'en fit rien.

Enfin, en 1829, on éleva aux quatre angles de la place,

Digitized by Google

des fontaines en marbre surmontées de candélabres de fonte, sortis des ateliers du toulousain Olin, mais en 1851 l'agrandissement de la place nécessitant leur déplacement, elles furent enlevées et réédifiées à la place des Carmes, où elles sont encore.

430. — Rue Lafayette.

Dès le début de sa formation (XIV^e^ siècle), la rue Lafayette prit le nom de *rue Villeneuve; car. Villeneuve* (1327), *car. Villanova* (1355), *car. Villanova* (1409), *car. Villenove* (1478), parce qu'elle se trouvait, au nord de la cité, à la limite du Bourg qui était la ville nouvelle, le bourg étant anciennement séparé de la cité par le rempart romain. On l'appelait aussi *rue de la Porte-Villeneuve* (1355) ou *rue Porte-Nove* (1550) parce qu'elle aboutissait à cette porte qui s'ouvrait au dehors vers le *Champ-d'Enfer*.

Au XVII^e^ siècle, tout en conservant le nom de rue Villeneuve, elle prit aussi celui de *rue Sainte-Catherine*, parce que sur son côté nord, sur l'emplacement des immeubles n^os^ 18, 21 et 23 actuels, on construisit, en 1603 et années suivantes, le *Monastère des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne*, dites *Catherinettes* ou *Dames noires*.

Peu avant la Révolution, elle devint la *rue du Petit-Versailles* (1739-1808), la *Maison du Petit-Versailles* se trouvant à l'angle de la rue Lafayette actuelle et de la rue Porte-Nove (aujourd'hui rue Alsace). En 1769, cette Maison du Petit-Versailles fut aménagée pour recevoir l'*Académie des Arts*, installée auparavant au Logis de l'Ecu et, sous le Second Empire, on y installa le *Conservatoire de Musique*.

Sous le Premier Empire, la rue du Petit-Versailles devint la *rue Bonaparte*, puis, à l'occasion du passage du duc d'Angoulême dans notre ville (29 juillet 1815), on lui donna le nom de *rue d'Angoulême*, qui fut changé en 1830 en le nom actuel, *rue Lafayette* et, en 1852, à l'occasion du passage de Louis-Napoléon, alors Président de la République (4-6 octobre), elle devint la *rue Louis-Napoléon*, nom qu'elle

Digitized by Google

garda jusqu'à la chute du Second Empire. En 1794, sur le tableau du 6 floréal, elle avait été baptisée *Rue Révolution*.

Sur le côté sud de cette rue, où l'on a créé, en 1860, le square du Capitole, il y avait autrefois les vastes dépendances de l'enclos de la *Maison commune*, et là, en face du n° 19 actuel (Hôtel Chaumont), se dressait le portail monumental de l'Arsenal, dit *Portail de la Commutation*, flanqué de deux tourelles en encorbellement, qui fut construit en 1620-1622, puis démoli en 1886 et réédifié au Jardin des Plantes, en bordure de la grande allée, et placé contre la porte de Jean Aleman, dite Porte de Bachelier.

431. — Le Monastère de Sainte-Catherine de Sienne.

Le monastère des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, qu'on appelait généralement Catherinettes, ou Dames noires, ordre réformé de Saint-Dominique, s'étendait dans le milieu du XVII[e] siècle sur le côté nord de la rue Lafayette, sur l'emplacement des immeubles n[os] 19, 21 et 23. Il fut fondé en 1603, par le conseiller au Parlement *Arnaud de Bourret* et sa femme, *Dame Marie de Costa*.

Arnaud de Bourret, conseiller au Parlement en 1585, s'était marié en premières noces, en 1583, à *D[lle] Catherine d'Ausone*, fille de *Vidal d'Ausone*, conseiller de 1542 à 1580, son prédécesseur au Parlement. Il se maria en secondes noces à *D[lle] Marie de Costa*, en 1592; donna sa démission de conseiller le 17 janvier 1614; entra le lendemain au noviciat des Jésuites et mourut le 22 avril 1624.

Sur ses conseils, sa femme, Marie de Costa, prit le voile en 1605 et, à cet effet, elle avait acheté, conjointement avec lui, une maison et un jardin, rue Villeneuve (rue Lafayette, n° 23) et y fit construire une chapelle et un dortoir qu'elle meubla, pour y fonder le monastère de Sainte-Catherine de Sienne, dont elle fut la première religieuse; elle y mourut en 1616.

Digitized by Google

En 1621, le couvent fut béni et, dans la suite, le monastère s'agrandit par les achats successifs des immeubles attenants, n^os^ 15 et 17 à l'ouest et, à l'est, des n^os^ 25, 27 et 29 pour l'établissement de l'Hôpital des Orphelines, fondé par *Dame Gabrielle de Vezian,* veuve de *Jacques-François Richard,* conseiller au Parlement, supérieure des religieuses de Sainte-Catherine, et *Dame Marie de Siouras,* épouse de *M. de Masnau,* conseiller au Parlement. En 1622, on y installa les douze premières pauvres orphelines.

A l'époque de la Révolution, ces immeubles devinrent propriété nationale et, en l'An V, les orphelines furent transférées à l'Hôpital de la Grave; elles ne retournèrent dans la rue Lafayette qu'en 1811. Enfin, après le percement de la rue Alsace qui absorba une partie des immeubles de l'orphelinat, les orphelines furent définitivement transférées, en 1880, dans le nouvel établissement de la rue des Récollets, n° 42, construit par l'architecte Delor.

432. — La Ruelle des Carces.

Disparue.

La ruelle des Carces ou *des Tambourinaïres,* disparue depuis la construction de la façade actuelle du Capitole (1750-1760), s'ouvrait dans la rue Villeneuve (rue Lafayette), à peu près vers l'entrée de la rue Roschach et allait déboucher à l'angle de l'ancienne façade de l'Hôtel-de-Ville, sur l'emplacement actuel du salon du maire, dans la rue Neuve de l'Hôtel-de-Ville, ouverte en 1574-1575. Là, elle aboutissait à la *rue des Ménestriers* ou *rue Marcelot,* qui traversait de l'est à l'ouest les moulons de maisons de la place du Capitole avant son dégagement.

Cette ruelle s'appelait la ruelle des Carces, parce qu'elle longeait sur son côté sud les « Carces » ou prisons de l'Hôtel-de-Ville, et sur son côté nord se trouvait le « *Moulon de la Gasse* », qu'il ne faut pas confondre avec le Logis

Digitized by Google

de l'Agace, de la rue du Poids-de-l'Huile. Ce moulon a été absorbé, en 1750, par la construction de la façade actuelle du Capitole.

433. — Rue Roschach.

La rue Roschach, ouverte après la construction de la façade est du Capitole, entreprise en 1884, s'étend entre cette façade et le Donjon, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Consistoires et des anciennes prisons de l'Hôtel-de-Ville.

Désignée, au début, *rue du Donjon,* elle a reçu son nom actuel en commémoration de Ernest Roschach, ancien conservateur des archives de la ville et membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de notre ville, né à Toulouse le 10 septembre 1837 et mort le 26 mars 1909.

434. — Le Logis de l'Ecu.

Le Logis de l'Ecu était le local « *où l'on apportait tous les cuirs, lièges, lins, chanvre et plusieurs autres denrées pour estre départies par les bailles des mestiers entre les artisans* » (1).

Il était situé en bordure de la rue du Poids-de-l'Huile, à peu près au devant de la façade sud du Donjon et fut installé en 1542 dans l'ancien *Logis de l'Agasse* (ou de *La Gasse*), qui avait été construit en 1538-39 et terminé en 1540, sur l'emplacement du « *Grand hostal ort dit Valdroulha* » (Cad. 1478 — Saint-Etienne, 1re m., art. 22). Sur sa porte, pendait comme enseigne, le blason de Toulouse.

Le Logis de l'Ecu qui, pendant près de deux siècles, a tenu une place considérable dans notre histoire locale et dont le nom se retrouve sans cesse dans nos archives muni-

(1) A. M. — Ordonnances capitulaires, BB 168, nos 3, 43.

Digitized by Google

cipales, n'a bénéficié de nos historiens que de quelques notes éparses, la plupart inexactes. Catel le dénomme « le Logis de l'Ecu de France », alors que tous les textes portent « le Logis de l'Ecu de Toulouse ». On l'a placé sur le sol du Théâtre du Capitole, construit en 1737, qui précéda le théâtre actuel, alors qu'on le trouve mentionné encore sur des actes de 1741 ou 1771, avec cette précision qu'il n'était séparé de la salle de spectacle que par un mur mitoyen.

J. de Lahondès a donné une version toute différente et le place en dehors de l'enclos de la Maison commune, sur un terrain qui n'a jamais appartenu à la ville, à l'angle de la rue du Poids-de-l'Huile (n° 2) et de la rue de la Pomme (n° 72), maison où l'on voyait, avant sa reconstruction du siècle dernier, un monogramme du Christ, avec la date de 1607 et qui était la propriété du capitoul Antoine Maynial, en 1728.

Au début, le Logis de l'Ecu ne fut qu'une hôtellerie qui, par ordonnance du 1er avril 1541, fut exemptée du droit de quart sur le vin, exemption dont bénéficiaient déjà les seize auberges à enseignes privilégiées.

Dans ses dépendances on installa, au début du XVIIe siècle, la première salle de spectacle que nous ayons eue à Toulouse, dite « *La Comédie* ». C'est dans cette salle que la troupe Molière dressa son théâtre et donna ses représentations lorsqu'elle vint pour la première fois à Toulouse.

En 1714, la Salle de la Comédie du Logis de l'Ecu n'était plus que « l'ancien Théâtre du Logis de l'Ecu » et, en 1736, on décidait la construction d'une nouvelle salle de spectacle dans l'Enclos de l'Hôtel-de-Ville.

435. — Le Donjon.

Le Donjon, dénommé autrefois la Tour des Archives, fut la première construction de la Maison commune présentant un aspect monumental et une allure guerrière.

Digitized by Google

Sa construction, sur l'emplacement de l'ancienne « *Tour des Archïeux* », fut décidée en 1525 (Délibération du 20 août), pour la défense de la cité et pour mettre à l'abri de toutes surprises les papiers de la ville, lorsqu'on apprit les incursions des Espagnols sur la frontière de l'Aude.

Les travaux furent entrepris par *Pierre de Naves* et continués par *Laurent Clarys*. En 1530, l'ouvrage était terminé.

Pour servir de couronnement à la Tour, *Jean Rancy, dit Feuillette*, « tailleur d'ymage », exécuta une statue d'enfant en bois; mais, vingt ans après, cette statue d'enfant était remplacée par une statue de femme en bronze, dite « *Dame Tholose* », qui ne fut érigée sur le monument qu'en 1550.

Cette statue de Dame Tholose, de grandeur naturelle, posée sur le pied gauche et l'autre pied en l'air, comme prête à s'envoler, tenait d'une main une girouette et de l'autre l'écusson aux armes de la ville avec l'inscription :

P C Q T MDL

Capitolium Populusque Tolosanus.

« Le Capitoulat et le peuple de Toulouse. 1550. »

Après avoir tenu la girouette du Donjon pendant 279 ans, la toiture du monument menaçant ruine, la statue fut décendue en 1827 et Dame Tholose, transformée en Renommée, par la substitution de couronnes au guidon et à l'écusson, fut érigée en 1834 sur la colonne Dupuy qu'on venait d'élever et où l'on peut voir et admirer la belle œuvre de la Renaissance toulousaine de Jean Rancy.

Les Capitouls de 1524-25, qui avaient entrepris la construction du Donjon, firent sculpter leurs huit blasons sur la porte ouest du monument, avec leurs noms et l'inscription :

FIEBAT. ANNO. CHRISTIANÆ. SALVTIS. MDXXV. IDB'. NOVEBR.
NOBILI. BV'. PRENSIGNITIS. CAPITOLINIS. DECVRIONIBVS.

Digitized by Google

Ce fut la première application de la métamorphose de *Capitulum* en *Capitolium,* innovée par le greffier Salamonis.

Les Capitouls de 1529-30, qui terminèrent l'édifice, firent surélever l'entablement de 1525 pour y placer leurs armoiries et la date de leur capitoulat :

ANNO. DOMINI. MDXXIX. AD. MDXXX.

Toutes ces sculptures furent enlevées en 1684 et réédifiées sur la façade nord, où l'on perça une nouvelle porte, aujourd'hui disparue. Les blasons ont été martelés à l'époque de la Révolution.

436. — L'Enclos de la Maison commune.

En arrière du Donjon et du Logis de l'Ecu, entre la rue Roschach, la rue du Poids-de-l'Huile, la rue Lafayette et la rue d'Alsace, s'étendait « *l'Enclos de la Maison commune* », qui renfermait un certain nombre de constructions municipales, aujourd'hui disparues, détruites par ordonnances capitulaires et remplacées par le square du Capitole actuel.

Nous ne parlerons pas ici de ces constructions, ayant déjà donné leur histoire dans nos deux volumes sur l' « *Histoire monumentale de l'Hôtel-de-Ville* » :

Premier volume : *Les monuments disparus* (181 pages), publié en 1922.

Deuxième volume : *Les monuments existants* (78 pages), publié en 1925.

Les principaux de ces monuments étaient :

La Tour de la Vis, ou Tour de l'Horloge.

Le Poids commun.

La Bouille.

Le Poids de l'Huile.

L'Arsenal de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

La Commutation.

Le Petit Versailles.

On trouvera aussi dans cette publication, l'histoire de notre ancien Théâtre du Capitole, remplacé par le théâtre actuel, et des notices sur notre ancienne « *Maison commune* » et ses diverses constructions, remplacées par notre Capitole d'aujourd'hui, ainsi que de plus amples détails sur le Donjon et le Logis de l'Ecu, sur lesquels nous n'avons donné ici qu'un court aperçu historique.

437. — Rue Baour-Lormian.

La rue Baour-Lormian n'a reçu ce nom que depuis 1865, sur la demande de Eugène Hangard, qui publia, cette même année, dans la « *Revue de Toulouse* » (1), la biographie de l'illustre poète toulousain, *Pierre-Marie-Louis-François Baour*, le traducteur des « Poèmes d'Ossian », membre de l'Académie française et maître ès Jeux Floraux, né le 24 mars 1770 et mort en 1854 (24 décembre), fils de *Jean-Floran Baour*, imprimeur-libraire et de D^lle^ *Barthélemy Fontes*.

Selon la légende créée par Eugène Hangard, Baour-Lormian serait né dans la maison qui porte le n° 32 de la rue Saint-Rome et fait angle de l'ancienne rue Gamion, aujourd'hui rue Baour-Lormian; maison que son père n'acheta cependant qu'en 1776 et qu'il habita seulement en 1779, neuf ans après la naissance du futur académicien ! (2). De plus, il date sa naissance du 17 septembre 1772, au lieu du 24 mars 1770, comme nous l'avons trouvé sur le registre des naissances de l'église de la Daurade (3).

---

(1) *Revue de Toulouse*, 1865, tome 22, pp. 1 et suiv.

(2) A. M. — Cad. capitoulat Saint-Etienne, 1679, 3^e^ m., art. 1.

(3) A. M. — Registre de naissance de l'Eglise de la Daurade, 1770 : « Jean-Marie-Louis-François Baour, fils du sieur Jean

Digitized by Google

Jean-Floran Baour, le père de Baour-Lormian, posséda trois maisons dans la rue Saint-Rome. Sur le côté est (numéros pairs), le n° 32, qui dépendait du capitoulat et de la paroisse Saint-Etienne, et qu'il acheta en 1776; sur le côté ouest, le n° 27, qu'il acquit par testament le 1er août 1771 (Labat, notaire) (1), et le n° 45, qu'il acheta le 31 mars 1769, et revendit le 2 janvier 1777 (2) (après avoir acheté le n° 32). Ces deux maisons, nos 27 et 45, dépendaient du Capitoulat et de la paroisse de la Daurade.

Comme on le voit, par les dates que nous avons relevées sur les registres des Archives, ce n'est que dans la maison n° 45, maison disparue dans l'élargissement de la rue, vers le Capitole, que notre poète a dû naître. Du reste, s'il était né au n° 32, sa déclaration de naissance figurerait sur le registre de Saint-Etienne et non sur celui de la Daurade.

La rue Baour-Lormian apparaît sur les registres et cadastres de 1448 et 1478, sous le nom de *rue des Pélégantières étroites*, « *Car. de Pelegantieras estraictes* », à cette époque, il y avait aussi la rue du May, qui s'appelait *rue de Pélégantières larges*. Les pélégantiers étaient les fabricants de gants de peau. Sur le cadastre de 1550, c'est la *rue des Pélégantières estroites*, dite le *canton del Laganioux*, c'est-à-dire des chassieux, qui devint plus tard, par déformations successives, probablement par erreur des scribes, le *canton de la Gamion* (Cad. 1679), puis la *rue Gamion*. Sur le tableau du 6 floréal An II, elle fut baptisée « *rue Prudence* ».

Tous les immeubles de cette rue avaient leurs entrées principales dans les rues voisines et, entre les immeubles nos 6 et 18, s'ouvrait un passage étroit, la petite ruelle des

---

Floran Baour, imprimeur, et de Dlle Barthélemy Fontes, mariés né le 24 mars 1770, baptisé le 28 du dit. Parrain, Pierre Fontes, négociant, absent, représenté par Louis Fontes, imprimeur, son fils, et marraine, Dame Catherine Clausolles, épouse de M. Moniger, avocat au Parlement. »

(1) A. M. — Cadastre cap. Daurade, 16e m., 1679, art. 6.

(2) A. M. — Cadastre cap. Daurade, 15e m., 1679, art. 11.

Digitized by Google

Lagagnoux, serpentant entre les divers immeubles et aboutissant dans la cour de la Bibliothèque des Doctrinaires de Saint-Rome (petite rue Saint-Rome, n° 3).

Sur tout le côté nord de la rue s'étendait le vaste immeuble des Religieuses de Saint-Pantaléon.

438. — Rue Saint-Pantaléon.

La rue Saint-Pantaléon ne porte ce nom que depuis la fin du XVII[e] siècle (Cad. 1679). Au XIV[e] siècle, c'était la *rue Carbonel* (1391), et au XV[e], la rue *Pantonières* ou *Carbonel* (1410); *car. Pantonierorum* (1426), *Car. de Pantonnieras* (C. 1458), *Car. de Patinieras* (C. 1478), qui devint dans la suite la *rue d'Attinières* (C. 1550), puis *rue de Tinières* (C. 1571), « *coing de Tiniéras allant du Puits Verdet à la rue des Imaginaires* » (C. 1679), et « *rue dite Saint-Pantaléon* » (1679), et, sur le tableau du 6 floréal An II, la *rue Concorde*. Enfin, sur le plan Vitry de 1808, elle prit définitivement le nom de *rue Saint-Pantaléon*, qui lui venait du monastère des Onze mille vierges, tenu par les religieuses chanoinesses de Saint-Etienne, dites filles de Saint-Pantaléon, qui se trouvait dans cette rue, sur l'emplacement des deux grands immeubles n[os] 3 et 5 qui occupent tout le côté ouest de la rue.

On a voulu faire dériver le nom de Tinières, des fabricants de « tines ou comportes », mais en réalité, ce nom ne fut qu'une des déformations successives de l'ancien nom « *Pantonières* », dont l'origine nous est inconnue.

Les immeubles qui nous restent sur le côté est de cette rue, n[os] 10 et 12, avaient façades principales sur la rue de la Pomme, n[os] 57 et 59; les autres ont été démolis pour le dégagement de la place Saint-Pantaléon, en 1847-1849.

439. — Le Monastère des Onze Mille Vierges.
(Religieuses de Saint-Pantaléon.)

Le monastère des Onze Mille Vierges, « *Ecclesia sororum*

Digitized by Google

Undecim Milium Virginum », tenu par les dames religieuses chanoinesses de Saint-Etienne, de l'ordre de Saint-Augustin, « *Sorores canonicae Sancti-Stephani* », qui prirent dans la suite le nom de Religieuses de Saint-Pantaléon, fut construit en 1350, dans la rue Carbonel, qui devint, à la fin du XVII[e] siècle, la rue Saint-Pantaléon. Il occupait le sol des immeubles actuels qui portent les n[os] 3 et 5, s'étendait tout le long de la rue Baour-Lormian et l'entrée de l'église était au n° 61 de la rue de la Pomme.

C'est Jean de Comminges, premier archevêque de Toulouse, promu cardinal en 1327, et plus tard évêque de Porto, qui, par son testament, approuvé par la bulle de Clément VI du 2 février 1350, fonda à Toulouse ce monastère. Cependant, cette communauté existait déjà dans notre ville, au moins dès 1223, comme l'indique une pierre tombale provenant du cloître de Saint-Etienne et conservée au Musée des Augustins (n° 431) qui porte l'inscription : Alamanda, chanoinesse de Saint-Etienne, veuve de Guillaume de Castro-Novo, morte le VI des calendes de janvier MCCXXIII.

Selon Dumège, on aurait eu tort de confondre les chanoinesses de Saint-Etienne avec les Religieuses de Saint-Pantaléon, dont l'église et le couvent furent construits en 1350 dans la rue de ce nom, les unes et les autres formant deux ordres distincts. Cependant, le texte du registre de pagellation du Capitoulat de Saint-Etienne de 1478 (4[e] m., art. 30) ne laisse aucun doute à cet égard; il porte pour l'emplacement occupé par le monastère de la rue Saint-Pantaléon : « *L'ort, Gleyze et habitations de las Canongessas de Sant-Estephe* »; c'est-à-dire, le jardin, l'église et les habitations des chanoinesses de Saint-Etienne.

En 1350, Raymond, troisième archevêque de Toulouse, Roger, prévost de l'église Saint-Etienne et les cardinaux Gaillard et Bernard, exécuteurs testamentaires du cardinal de Comminges, firent construire le nouveau monastère et son église, à laquelle ils donnèrent le nom d'église Saint-Pantaléon, en commémoration d'une coupe gravée par la main de ce saint, qui fut donnée par le testateur à la

Digitized by Google

future communauté; coupe dans laquelle, suivant la légende, aurait bu Constantin le Grand et qui l'aurait guéri de plusieurs maladies.

Le monastère qui (comme le prouvent certaines lettres du roi Jean) n'était pas encore terminé en 1354, fut placé sous l'invocation des Onze Mille Vierges, compagnes de sainte Ursule; mais il ne faut pas pour cela confondre ces religieuses avec les Ursulines, dont l'ordre ne fut créé qu'en 1537 et approuvé en 1544, par le pape Paul III.

D'après les dispositions testamentaires de Jean de Comminges, ledit monastère devait entretenir 200 religieuses chanoinesses, divisées en quatre chœurs qui devaient chanter continuellement, nuit et jour, sans interruption, l'office divin et prier Dieu pour l'âme du donateur; de plus, « les dites religieuses n'auraient pas, si faire se pouvait, l'âge de cinq ans, lorsqu'elles seraient reçues », et porteraient sur leurs robes de laine, la chemise romaine, et sur la chemise, une robe noire. Le testament ordonnait aussi qu'elles seraient gouvernées par une abbesse et instruites par quinze religieuses étrangères qui prendraient l'habit de la communauté; il instituait, en outre, pour dire les messes et célébrer les offices, douze chanoines réguliers, prêtres, qui porteraient l'habit des chanoines réguliers de Saint-Etienne, et auraient leur logement, dortoir et réfectoire séparés de la maison des chanoinesses.

Enfin le pape, par sa bulle d'autorisation, leur permettait de faire bâtir le monastère, la chapelle et un clocher avec une cloche, et d'avoir un cimetière pour elles, leurs domestiques et ceux qui voudraient y élire leur sépulture.

Selon l'annaliste Durosoy, le monastère de Saint-Pantaléon serait devenu désert en 1562, et il aurait été donné aux Jésuites qui avaient été chassés de Pamiers, mais c'est encore une erreur de cet historien qui a confondu les Religieuses de Saint-Pantaléon de l'ordre de Saint-Augustin, avec les Religieuses Augustines de la place Lucas qui, en 1562, à la suite de la guerre de religion qui ensanglanta notre ville, apostasièrent en masse et se convertirent à la nouvelle religion calviniste.

Digitized by Google

En 1732, les affaires du monastère de Saint-Pantaléon étant gravement obérées par les nombreuses créances que les intéressés réclamaient vainement, le roi Louis XV, par lettre de cachet du 11 mars, fit défense à la communauté de recevoir des novices jusqu'à nouvel ordre.

En 1754, le couvent était presque désert, la communauté était réduite à neuf religieuses de chœur et deux sœurs converses; les unes et les autres très avancées en âge.

Pour ne pas laisser périr l'institution, le roi écrivit, le 16 mars 1755, à l'abbesse, une lettre portant révocation de la défense faite en 1732, de recevoir des novices et, l'année suivante, par décret du 26 mars 1756, les chanoinesses du monastère de Verdun, qui avait été supprimé en 1755, vinrent se réunir aux chanoinesses de Saint-Etienne du monastère des Onze Mille Vierges et en grossir le nombre. En 1791, elles n'étaient plus que 49.

Pendant la Révolution, leur église fut transformée en salle de bal, puis vendue peu après ainsi que le couvent, comme bien national, sur l'estimation de 71.720 livres et adjugés 80.000 livres à Laromiguières frères et autres.

440. — Place Saint-Pantaléon.

La place Saint-Pantaléon n'existe comme place que depuis 1848; elle fut créée au carrefour des rues des Puits-Clos, de la Baruthe et Saint-Pantaléon, par la démolition entre ces deux dernières rues, de trois immeubles qui s'avançaient vers le carrefour au devant du n° 8 actuel, sur une longueur de 26 mètres. L'expropriation de ces immeubles, pour cause d'utilité publique, fut autorisée par ordonnance royale du 13 septembre 1846; les travaux furent commencés en 1847 et la place livrée à la circulation en 1849.

Cette même année, par arrêté du maire du 15 octobre, le marché aux fleurs sur pieds qui se tenait auparavant sur les allées Lafayette, fut installé sur cette place, mais en 1865 il fut transféré sur la place Saint-Georges.

Digitized by Google

En 1853, on y inaugura la fontaine qui l'orne encore aujourd'hui et qui fut fondue en 1852 dans les ateliers du Val d'Osme, comme le porte l'inscription placée sur le socle. Cette fontaine ne manquerait pas d'élégance, si elle n'avait pas été barbouillée par une affreuse couche de peinture, il y a une vingtaine d'années.

Avant la création de la place actuelle, il y avait sur ce carrefour un puits, le *Puits Verdet* (1), ce qui lui fit donner le nom de *place du « Puis Verdet »*, sur les cadastres de 1571 et 1679, et *place du Puits-Vert* ou *Puits-Verd*, au XVIII[e] siècle. Sur le tableau du 6 floréal ce fut la *place Concorde*.

Toutes les façades des maisons de cette place datent de l'époque de Louis XVI ou du Premier Empire, sauf celle du n° 20, édifiée en 1730, comme le porte la date gravée sous la pierre d'arc de la porte d'entrée, qui a été restaurée avec goût par l'un de ses derniers propriétaires, M. Auguste Puis, et qui a conservé son style et son originalité.

Tous ces immeubles portent encore les anciens numéros des rues adjacentes, placés avant le dégagement de la place; ainsi la grande façade rouge de l'hôtel qui fut la demeure de Pierre-Paul Riquet, le créateur du Canal du Midi, porte encore le n° 1 de la rue Saint-Pantaléon.

En général, les propriétaires de ces immeubles ont été des personnages notables, citons entre autres :

Sur le côté ouest : Au n° 1 (2), en 1550, *sire Amadieu La For-*

---

(1) Selon J. de Lahondès, « le Puits Verdet était aussi appelé le Puits de la Cadène » (*Express du Midi*, 16 février 1908), ce qui est une erreur. Le Puits de la Cadène se trouvait au carrefour des rues de la Baruthe et de la Pomme, et les registres de pagellation des XV[e] et XVI[e] siècles désignent la rue de la Baruthe, « *ruelle allant dudict puis Verdet audict puis de la Cadène* ». Comme conséquence de cette erreur, il a fixé à la place Saint-Pantaléon, le lieu où se produisit, le 24 janvier 1589, l'accident de carrosse du Puits de la Cadène, qui fut la perte du malheureux Président Duranti, assassiné par la populace quelques jours après, le 11 février 1589.

(2) A. M. — Cad Saint-Etienne, 5[e] m. 1458-1550, 3[e] m. 1571-1679.

Digitized by Google

cade, bourgeois, capitoul en 1527-28 et 1544-45 (qui possédait aussi le n° 20); en 1571, *Jean de Résségnier,* conseiller au Parlement de 1558 à 1592, marié en 1560 à *Dlle Françoise de La Fourcade;* en 1622, *Antoine Mercié,* conseiller du roi, payeur des gages de Messieurs du Parlement; vers 1665, *Pierre-Paul Riquet,* seigneur de Bonrepos, créateur du Canal du Midi; en 1680, son fils, *Jean-Mathias de Riquet,* seigneur de Bonrepos et autres places, conseiller au Parlement en 1664, président à mortier en 1683, décédé en 1714, qui avait épousé *Dlle Marie-Louise de Montaigne;* vers 1700, noble *Pierre Jacob,* écuyer, capitoul en 1707, qui vendit à *Jean-Pierre d'Arexis,* trésorier du pays de Foix; en 1726, *Dame de Sers,* épouse de *Me Simon Mondois,* avocat au Parlement; en 1733, noble *Jean-Baptiste Lasserre,* conseiller du roi, visiteur des Gabelles en Languedoc, capitoul en 1729.

Au n° 21, en 1448, *Jean Solaci,* bachelier en droit, capitoul en 1447, dont le portrait se trouve sur la miniature des *Annales* de 1447; en 1478, son fils, même prénom, bachelier en droit, capitoul en 1474; en 1550, sire *Jean Roguier,* bourgeois, capitoul en 1546-47, marié à *Dlle Claire de Caroure;* en 1571, son fils, noble *Michel Roguier,* bourgeois; en 1679, *Dame Claire de Courtois,* veuve de *Gilles de Juillard,* écuyer, sieur de Lescoute, et *Mouroncasau,* capitoul en 1657-58; puis noble *Louis de Courtois,* écuyer, seigneur d'Issus, capitoul en 1675-76; puis son fils *Jean-Jacques de Courtois,* conseiller au Parlement de 1695 à 1735; vers 1750, *Jean-Baptiste Lasserre,* avocat, seigneur de Hautmont et Le Pin, capitoul en 1749-50; en 1762, *Dame Geneviève de Lavaud,* épouse de *Jean-François Gayrans,* chevalier, seigneur de Saint-Jean-de-Lherm; en 1776, *J.-B. Cares,* maître chirurgien.

Au n° 23, en 1550, sire *Pierre Cavalier,* bourgeois, capitoul en 1541-42; en 1571, noble *Jean de Saint-Lacgies,* bourgeois, capitoul en 1571-72; vers 1600, son fils, sire *Jean de Saint-Lacgier,* docteur et avocat à la Cour; en 1679, *Dlle Marie de Cominihan;* puis son fils, noble *Joseph de Cominihan,* avocat, capitoul en 1719, chef du Consistoire en 1728-1739 et 1740, qui vendit, en 1697, à *Jean-François Albouy,* négociant.

Sur le côté est : Au n° 4 (1), en 1716, Messire *Jean-François d'Assezat,* conseiller au Parlement de 1710 à 1740; en 1774, *Jean-François Brunet,* docteur en médecine.

Au n° 6, en 1550, *Pierre du Vergier,* capitoul en 1543-44; en 1571, noble *Antoine Macé,* bourgeois; en 1679, noble *Arnaud Darbou,* capitoul en 1678, marié à *Dlle Antoinette de Besset;* vers 1705, *Germain Darbou,* conseiller au Parlement de 1693 à 1722, marié en 1705 à *Dlle Marguerite Dumay.*

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 7e m. 1458-1550, 8e m. 1571-1679.

Digitized by Google

Au n° 18, en 1478, M^e *Peyre Cristofol,* rector à la Cour; en 1591, noble *Guillaume d'Aygueplas,* bourgeois, capitoul en 1591, en remplacement de *Pierre Chanut,* décédé en cours d'exercice; en 1618, sire *Jean Delpech,* bourgeois, capitoul en 1601-2, dont le blason se trouve dans la cour Henri IV, au Capitole.

Au n° 20, en 1550, sire *Amadieu de Laforcade,* bourgeois, capitoul en 1527-28 et 1544-45; en 1617, sire *Jean Darbou,* marchand; puis son fils, *Pierre-Jean Darbou,* marié à *D^lle Suzanne Lalaine;* en 1669, noble *Arnaud Darbou,* capitoul en 1677-78, marié à *Antoinette de Besset;* puis leur neveu, noble *Jean-François Darbou,* seigneur de Castillon, écuyer, capitoul en 1730, marié à *D^lle Marie de Puget de Lassalle,* qui fit construire l'hôtel, l'année de son capitoulat.

441. — Rue de la Baruthe.

La rue de la Baruthe ne prit ce nom qu'à la fin du XVII^e siècle (plan Jouvin de Rochefort de 1687); il lui venait sans doute des « barutayres », fabricants de comportes (baruthes) qui s'y trouvaient (1).

Au XV^e siècle, c'était la *rue du Puits de la Cadène* (de la Chaîne), « *car. del Poutz de la Cadeno* » (Cad. 1478); sur le cadastre de 1550, elle est désignée « *ruelle allant dudict Puis Verdet audict Puis de la Cadène* ».

Le Puits-Verdet était sur la place Saint-Pantaléon et le Puits de la Cadène se trouvait au carrefour des rues de la Baruthe et de la Pomme. Sur le cadastre de 1679, elle prit le nom de « *ruelle du Puits-Verdet* », et enfin, en 1687, elle devint la rue de la Baruthe. Sur le tableau du 6 floréal An II, ce fut la *rue Camarades.*

En 1847-1849, la moitié des immeubles du côté ouest de cette rue ont été démolis pour l'agrandissement de la place Saint-Pantaléon.

---

(1) A. M. — CC. 1338, P. d. c., f° 135. — On trouve, entre autres documents, sur les comptes du trésorier de la Maison commune, « *Réparation à une baruthe grande en laquelle fust mise l'avoine quy fust donnée à M. de Montmorency* ».

Digitized by Google

442. — Rue d'Alsace-Lorraine.

La rue d'Alsace traverse notre ville, exactement du nord au sud, entre le boulevard de Strasbourg et la place Rouaix. Cette grande voie fut percée, suivant le projet définitivement adopté en 1865, qui reçut l'autorisation ministérielle le 14 juin. Le devis de ce projet, qui avait déjà été élaboré un siècle auparavant par les Capitouls de 1776 (1), comportait le percement de deux grandes artères: la *rue Longitudinale* (rue Alsace) et la *rue Transversale* (rue de Metz). En 1871, au moment des événements de la Commune, la rue Transversale était déjà percée de la place du Pont à la place Esquirol, et la rue Longitudinale, du boulevard de Strasbourg à la rue du Poids-de-l'Huile.

Sur toute sa longueur, la rue Alsace se fraya un passage à travers les anciennes constructions; ce n'est qu'entre la rue Lafayette et la rue du Poids-de-l'Huile qu'elle emprunta le parcours de l'ancienne rue *Porte-Nove,* baptisée sur le tableau du 6 floréal An II, *rue des Artistes.*

⁂

Ici, l'histoire des rues de la cité de Toulouse est terminée.

Comme suite, il reste à publier l'histoire des rues du Bourg (Capitoulats de Saint-Sernin et de Saint-Pierre des Cuisines), de Saint-Cyprien et de l'île de Tounis.

---

(1) A. M. — Délibération, 31 août 1776, f° 183. — Voir détails complémentaires dans *Histoire des rues,* t. I, notice 195, p. 427.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME PARTIE

De l'Histoire des Rues de Toulouse

VI. Capitoulat de Saint-Etienne (suite)

381. *Place Saint-Georges.*
382. Les Petits Augustins.
383. L'Hôtel Lafage.
384. L'Hôtel Bertier.
385. *Rue Canteyril.*
386. *Rue d'Astorg.*
387. L'Hôtel du Président Niquet.
388. *Rue Alexandre-Fourtanier.*
389. *Rue des Têtus.*
390. *Place des Pénitents-Blancs.*
391. Chapelle des Pénitents-Blancs.
392. *Rue des Pénitents-Blancs.*
393. *Rue Malaret.*
394. *Rue Rempart-Saint-Etienne.*
395. *Rue des Cheminées.*
396. *Rue Delpech.*
397. *Rue Saint-Georges.*
398. *Rue Traversière-Saint-Georges.*
399. *Rue de la Rispe.*
400. *Rue Saint-Jérôme.*
401. Bureau de Bienfaisance.
402. Monastère des Augustins.
403. Les Pénitents noirs.
404. *Place Lucas.*
405. *Rue Dutemps.*
406. *Rue du Bastion.*
407. *Rue Saint-Cyr.*
408. *Rue du Conservatoire.*
409. Conservatoire de musique.
410. Rue Phalsbourg.
411. *Rue Duranti.*
412. Hôtel dit de Duranti.
413. Les Jeux-de-Paume.
414. La maison de Mathelin.
415. La chapelle de la Commanderie de Saint-Antoine-de-Vienne.
416. Eglise Saint-Jérôme.
417. Les Pénitents-Bleus.
418. Le Pré-Montardy
419. *La rue Saint-Antoine-du-T.*
420. *Rue Montardy.*
421. Le Château-Vert.
422. *Rue Lapeyrouse.*
423. *Rue de la Pomme.*
424. L'Hôtel Guillaume Bernuy.
425. La maison où est né le général Dupuy.
426. *Rue du Poids-de-l'Huile.*
427. Le Collège des Pauvrets.
428. Le Collège Saint-Martial.
429. *Place du Capitole.*
430. *Rue Lafayette.*
431. Le monastère de Sainte-Catherine de Sienne.
432. *Ruelle des Carces.*
433. *Rue Roschach.*
434. Le Logis de l'Ecu.
435. Le Donjon.
436. L'enclos de la Maison commune.
437. *Rue Baour-Lormian.*
438. *Rue Saint-Pantaléon.*
439. Monastère des Onze Mille Vierges.
440. *Place Saint-Pantaléon.*
441. *Rue de la Barulhe.*
442. *Rue d'Alsace-Lorraine.*

Digitized by Google

ÉTUDE DE LÉGISLATION COMPARÉE

SUR

LE STATUT DE LA RADIODIFFUSION

Par M. JEAN SIGNOREL

Les diverses législations concernant le *Statut de la Radiodiffusion* peuvent être divisées en trois grandes classes :

Les Américains, tout au moins jusqu'à ces derniers temps, ont laissé à la radiodiffusion une liberté complète. L'Etat l'a pour ainsi dire ignorée.

La République soviétique a vu, dans la radiodiffusion, un instrument de propagande d'une très grande commodité et elle l'exploite elle-même. Elle en a fait un instrument de règne.

Les autres peuples ont réservé à l'Etat un droit de contrôle, mais ils ont établi des systèmes assez divers en ce qui concerne l'exploitation des postes.

Il s'évincera de notre exposé que, partout, excepté en Russie, le législateur s'efforce de concilier l'action et les droits de l'Etat et la liberté des individus. Le compromis définitif, réalisant le but rêvé, n'est pas encore trouvé, bien que certains peuples, les Allemands et les Anglais notamment, aient réalisé, en ce sens, des progrès très marqués.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Système de la liberté.

ETATS-UNIS.

La République des Etats-Unis est, dans des domaines multiples, la terre classique de la liberté.

Aucun monopole n'existe; la radiophonie est complètement libre. Les stations sont construites et exploitées en toute liberté. Les constructeurs, qui n'ont à compter sur aucune subvention de l'Etat, se procurent les fonds dont ils ont besoin au mieux de leurs intérêts. Leurs ingénieurs jouissent d'une liberté absolue et rien ne vient, à un moment quelconque, entraver ou gêner leur esprit d'initiative. En octobre 1924, M. Hoover, ministre du commerce, a posé en principe cette liberté dans les termes suivants : « Nous voulons laisser la radiophonie libre, libre de tout monopole, libre dans son programme et libre dans ses propos... Aucune législation ne peut s'approprier aux rapides changements dus aux découvertes scientifiques, aux inventions actuelles. Je suis convaincu, par contre, que nous résoudrons tous les problèmes à l'aide d'une collaboration avec l'industrie radio-électrique elle-même. »

Sous ce régime, plus de six cents stations ont fonctionné et alimenté plusieurs millions de postes récepteurs. Vingt-six grandes stations, qui englobent tout le territoire, peuvent être reliées en vue de la transmission, par exemple, des discours des personnages célèbres, de telle sorte que tous les citoyens, même ceux qui habitent les bourgades les plus éloignées, ont la possibilité de s'instruire et de se distraire.

L'expérience n'a pas tardé à prouver que cette liberté absolue, dans un Etat aussi étendu que celui de la République américaine, ne laissait pas, à certains points de vue

Digitized by Google

spéciaux, de présenter de sérieux inconvénients et le législateur a dû intervenir. C'est ainsi que, pour éviter le brouillage et l'interférence, il a été obligé d'attribuer aux postes une longueur d'ondes déterminée (200 à 456 mètres).

Petit à petit, il est devenu manifeste qu'un contrôle devait être exercé dans les émissions. Ainsi que l'a dit encore M. Hoover, ministre du commerce, en octobre 1924 : « Il s'agit de faire la police de l'éther comme on fait celle d'un canal maritime... Il faut que la radiophonie soit libre de toutes mauvaises intentions et de tout manque de solidarité. Nous voulons la laisser libre, libre de tout monopole, libre dans son programme et libre dans ses propos. »

Or, les sociétés, désireuses, avant tout, de se procurer des ressources, se sont désintéressées de la qualité des programmes, des questions d'art, pour donner à la publicité une place de plus en plus prépondérante (1).

Cette pratique était des plus dangereuses au point de vue de l'avenir de la radiophonie, et tout le monde a été d'accord pour admettre que l'Etat, seul, avait assez d'autorité et d'indépendance pour donner à la radiophonie des directives absolument désintéressées et l'empêcher de constituer un trust dans lequel auraient pu sombrer, très facilement, l'autorité de l'Etat lui-même, la Science, l'Art, la Littérature, plus encore, la liberté des citoyens. D'un autre côté, l'absence de toute réglementation avait permis la création d'un nombre très considérable de postes d'émission. Ces postes transmettaient sans aucun contrôle et se nuisaient réciproquement dans des conditions telles que tout le monde a été d'accord pour demander la suppression des dispositifs émetteurs qui n'étaient pas jugés absolument

(1) D'après le *New-York Times*, les tarifs de publicité de quelques stations américaines appartenant à l'*American Telephone and Telegraph Company* sont les suivants : New-York, 400 dollars par heure; Boston, 250; Philadelphie, 200; Pittsburg, 200; Détroit, 200; Minneapolis, 250; Chicago, 350. L'heure est de 2.700 dollars lorsqu'elle est faite, à la fois, par les seize stations de la Société.

Digitized by Google

nécessaires, la suppression de ce qui a été appelé l' « embouteillage de l'éther ».

Et, voilà pourquoi, un projet de loi a fixé la réglementation technique et administrative de la radiodiffusion, un contrôle sur les émissions, plus particulièrement au point de vue politique, une prohibition sévère de toute constitution de trust et d'établissement de monopole de fait sous une forme quelconque.

Ce projet, adopté par le Sénat, est devenu le *Radio Control Act* qui a donné à une Commission de cinq membres, relevant du Ministère du Commerce, la police de l'éther. Cette Commission a immédiatement supprimé plus de la moitié des stations et assigné à chacune de celles qu'elle a conservées sa longueur d'onde.

Voici comment le *New-York Times* a jugé son œuvre : « L'éther dépassait de beaucoup, en Amérique, la Bourse de New-York quand tous les boursiers hurlaient ensemble. Actuellement, l'atmosphère est tranquille et on peut écouter une station sans en être empêché par les émissions d'une autre. La radio s'est sauvée d'elle-même. »

L'Etat, qui n'exige aucune déclaration et ne perçoit aucune taxe, s'est réservé le contrôle de la radiophonie, ce qui est logique, et il a laissé à un Comité très peu nombreux le soin et les soucis de sa surveillance et de sa direction.

L'industrie radioélectrique a bénéficié du développement extraordinaire de la radiodiffusion et c'est ainsi que son chiffre d'affaires est passé de un milliard de francs, en 1920, à plus de vingt en 1926. Par ordre d'importance décroissante, elle occupe la cinquième place : elle vient immédiatement après l'industrie minière (1).

---

(1) D'après le *Devoir*, journal quotidien de Montréal, du 13 avril 1928, le Gouvernement du Canada envisage, non seulement la réduction du nombre des stations de radiodiffusion qui serait ramené de 51 à 7 ou 8, mais encore la nationalisation de ces stations par la création d'un *Office* qui serait chargé d'en assurer l'exploitation.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Système du monopole absolu de l'Etat.

Russie.

En Russie, les Bolchewicks ont très bien compris les services immenses que la radiophonie était susceptible de leur rendre et ils ont déclaré qu'ils s'en serviraient dans leur lutte implacable contre les régimes bourgeois.

A l'occasion de l'Exposition radiophonique des amateurs allemands, organisée à Leipzig, en 1925, par le *Radio Club des Travailleurs* d'Allemagne, le Président des amateurs russes de radiophonie, M. Lubovich, a adressé, par l'intermédiaire du poste émetteur de Moscou, aux travailleurs allemands, une allocution qui a été reproduite par l'*Antenne* du 13 février 1926 :

« ... En Russie, le mouvement des amateurs de radiophonie a été organisé sur des bases soviétiques; tous les éléments étrangers et hostiles en sont exclus...

« Le premier article de nos *statuts* est ainsi conçu :
« L'*Association* se donne la tâche de mettre la radio au
« service de la culture de l'*Union des travailleurs*, de déve-
« lopper, à l'aide de la radio, la puissance des travailleurs
« et des paysans, de mettre la radio de plus en plus en
« liaison avec les pouvoirs politiques et scientifiques des
« Soviets. »

« ... Le journal sans papier, comme l'appelait Lénine dans son testament, constitue la partie essentielle de vos programmes. Les forces scientifiques, l'industrie des travailleurs et toute l'organisation sociale des Amateurs de radiophonie tendent à ce que la radiotechnique soit mise au service des classes ouvrières, des travaux civilisateurs et de l'éducation politique... La radiophonie n'a ni limites, ni bornes... »

Digitized by Google

Des taxes sont établies sur les postes récepteurs. Elles sont calculées, non pas d'après le genre des appareils récepteurs, mais d'après les catégories d'amateurs. Ces catégories sont au nombre de trois.

La première, fixée à 50 kopecks, comprend : les soldats, marins de l'armée rouge, les invalides de la guerre et du travail, les élèves fonctionnaires, les paysans pauvres, etc...

Dans la deuxième, sont compris les ouvriers, les fonctionnaires, les officiers, etc... La taxe est d'un rouble pour les appareils à galène et de deux roubles pour ceux à lampes.

Les autres classes de citoyens : employés, commerçants, etc..., versent cinq roubles pour les appareils à galène et dix pour les appareils à lampes.

Les clubs d'ouvriers, de paysans, etc..., payent trois roubles pour les appareils à galène et cinq pour les autres.

Les établissements commerciaux payent de dix à trois cents roubles, les restaurants flottants et les wagons-restaurants, 75.

Le gouvernement soviétique, bien moins pour transmettre de la musique que des harangues politiques, donne des encouragements tout particuliers à la radiodiffusion. Ainsi, des postes d'audition en public, munis d'immenses haut-parleurs, ont été installés en de nombreux endroits et spécialement à Moscou.

Le nouveau poste *Komintern*, de Moscou, qui radiodiffuse les informations et les concerts, est d'une puissance de 40 kilowatts; on l'entend, sur galène, à 300 kilomètres.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Système de l'intervention et du contrôle de l'Etat.

I. — Italie.

Le décret-loi du 23 octobre 1925 a concédé l'exploitation de la radio-diffusion à des entreprises privées sous le contrôle de l'Etat. En d'autres termes, l'Italie a adopté le monopole de l'Etat sous le régime de la concession.

L'*Unione radiotelefonica italiana,* seule concessionnaire, dispose d'un véritable privilège, d'un monopole.

Au nom de l'intérêt général et de l'ordre public, l'Etat exerce un contrôle sur toutes les émissions. Il possède le droit de disposer gratuitement des stations pendant deux heures par jour pour la diffusion des nouvelles présentant un caractère d'ordre général.

La taxe annuelle de redevance envers l'Etat est fixée, pour chaque station, suivant son importance.

Les amateurs doivent payer également un droit annuel de trois lires envers l'Etat et un abonnement annuel de 96 lires, ou mensuel de 8 lires, en faveur de l'entreprise concessionnaire de diffusion.

Des taxes assez élevées sont prévues sur tous les appareils récepteurs et leurs accessoires. Dix pour cent de ces taxes sont perçus en faveur de l'Etat et 90 pour cent en faveur de la société concessionnaire.

Enfin, les constructeurs d'appareils sont soumis à une taxe annuelle et doivent tenir un registre de contrôle de la vente des appareils et pièces détachées.

Ces diverses taxes, imposées à l'usager, paraissent véritablement lourdes.

Digitized by Google

II. — Suisse.

La Suisse pratique également le système du contrôle de l'Etat.

Au début de 1926, les formalités relatives à la demande d'autorisation pour l'établissement d'un poste récepteur ont été simplifiées : la demande peut être faite verbalement, par écrit ou par téléphone. Par contre, des amendes plus élevées sont prévues en cas de contravention et la taxe d'autorisation a été portée à 12 francs.

III. — Norvège.

De même que tous les pays qui ont un territoire très étendu, une population clairsemée et très dense sur certains points où est concentrée la vie nationale, la Norvège s'est vivement intéressée, dès le début, au développement de la radiophonie.

Tout d'abord, les amateurs et le gouvernement, au commencement de 1923, ont procédé à des essais, dans un poste spécial, à Oslo. Au bout de quelques mois, la station fut en état de fonctionner dans des conditions normales. Le principe du *broadcasting* fut admis, c'est-à-dire celui de la double collaboration de l'initiative privée et de l'Etat chargé d'assurer un contrôle technique et administratif.

Un consortium, fondé au début de 1924, sous le nom de *Nork Radioforbund* et qui comprenait huit sociétés, s'est chargé de l'exploitation publique du poste d'Oslo après avoir obtenu du gouvernement un monopole exclusif dans un rayon de 150 kilomètres autour de la capitale.

Les revenus dont dispose ce consortium peuvent être divisés en trois catégories :

1° 80 % de la taxe mise par l'Etat, comme licence, pour un poste récepteur. Cette taxe est de 20 couronnes par an;

2° 80 % de la taxe mise par l'Etat sur le commerce de

Digitized by Google

la télégraphie sans fil, taxe qui est de 10 % du prix de vente;

3° La totalité des revenus à recevoir de la publicité faite par le poste pendant 15 % du temps consacré à l'émission du broadcasting.

Le dividende est limité à 7 % des actions ou parts.

Le poste central est toujours à Oslo. Il a plusieurs relais.

IV. — Danemark.

Au commencement de 1927, le gouvernement danois a supprimé les compagnies radio-téléphoniques privées contrôlées par des membres de la presse et a pris à sa charge l'organisation et l'exploitation de la radiodiffusion.

La gestion artistique et financière du nouveau *service public* est confiée à un comité appelé *Radioraadet* (conseil de la radio), qui se compose de six membres, savoir : deux nommés par le Ministre des Travaux publics et des Postes, Télégraphes et Téléphones; un désigné par l'Association des fabricants et commerçants en matériel radioélectrique; trois choisis par le groupement d'exploitation artistique des stations radiotéléphoniques.

La direction générale et technique appartient au service de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Toute personne qui désire installer un poste récepteur à lampes ou à galène est obligée d'obtenir une autorisation et de payer une taxe annuelle de 10 couronnes (environ 65 francs). Au cas de fraude, les postes sont confisqués et une amende importante est encourue.

Ceux qui installent un haut parleur dans un lieu public sont soumis à une taxe annuelle de 200 couronnes (environ 1.300 francs).

V. — Autriche.

En Autriche, l'Etat accorde les licences, car tout poste récepteur doit être déclaré à l'administration. La taxe

Digitized by Google

d'abonnement payée par les amateurs n'est pas fixe et varie suivant le revenu de l'amateur. De même, la redevance due pour l'installation des postes récepteurs destinés à donner des auditions en public varie suivant l'importance de la ville où les postes doivent être installés.

Toute personne qui détient, non seulement un poste mais même des pièces détachées ou accessoires, sans être munie d'une « licence de possession », s'expose à des poursuites sanctionnées par une amende pouvant aller jusqu'à 2.500 francs et, dans certains cas, par une peine d'un mois de prison.

VI. — Hongrie.

Le *Droit d'auteur* d'avril 1926 a donné la traduction de quelques articles concernant la réglementation de la radiodiffusion hongroise.

Article 14. — Les postes émetteurs d'ondes radiophoniques destinés à l'usage public ne peuvent être installés que par l'administration royale des postes. Toutefois, le ministre royal hongrois du commerce peut, avec l'assentiment du Conseil des ministres, décider qu'il soit fait exception à cette règle.

Lorsque les postes émetteurs d'ondes radiophoniques destinés à l'usage public propagent des communications « pour tous » (musique, chant, conférences et autres productions récréatives ou instructives), de même des nouvelles portant l'indication « pour tous », ces communications pourront être recueillies par toutes les personnes qui auront obtenu l'autorisation d'installer un poste récepteur d'ondes radiophoniques. Toutefois, il est interdit d'utiliser ou de répandre commercialement les communications recueillies.

Article 22. — Tout citoyen hongrois, toute société commerciale ou personne juridique de nationalité hongroise peuvent obtenir l'autorisation d'installer un poste destiné

Digitized by Google

exclusivement à recevoir des communications propagées par les ondes radio-électriques.

Article 24. — L'autorisation d'installer un poste récepteur peut être soit *ordinaire* (personnelle), soit *étendue* (ausgebreitet). La première comporte la réception de communications destinées à tous; la seconde également à tous, mais, si cette réception est rendue publique, soit occasionnellement, soit régulièrement, sous la forme d'une exécution, d'une récitation, etc...

Article 27. — Est passible de l'emprisonnement jusqu'à deux mois et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à trois millions de couronnes : 1° quiconque, sans autorisation, utilise un poste de télégraphie ou de téléphonie sans fil, ou laisse un autre l'utiliser...; 4° quiconque utilise et répand commercialement, sans y avoir droit, les communications destinées à tous.

VII. — Espagne.

Tout récemment, le gouvernement espagnol a institué un système que le *Radio-Catalane* a apprécié dans les termes suivants :

« Le nouveau décret sur la réglementation de la radiophonie ne nous a pas surpris. Bien plus, nous attendions tous cette réglementation, car le régime équivoque dans lequel a vécu jusqu'ici la radiodiffusion dans notre pays, ne pouvait pas se prolonger plus longtemps. Il n'avait aucune raison d'être.

« Le décret royal vient juste à point pour mettre au pas les mercantis de la radiodiffusion et faire cesser, pour le futur, les abus engendrés par un lamentable favoritisme.

« La radiotéléphonie est, dans tous les grands pays, un instrument de culture, un *service public*, un véhicule de progrès et de civilisation.

« L'Espagne et son Gouvernement ne pouvaient rester insensibles à de telles considérations.

Digitized by Google

« Le Gouvernement qui préside aux destinées de notre pays, toujours attentif à tout ce qui signifie « patriotisme et culture », fait actuellement sienne cette magnifique œuvre de la radiodiffusion. »

VIII. — Allemagne.

Le service de la Télégraphie sans fil, ainsi que les services télégraphiques et téléphoniques, constituent un monopole d'Etat.

Aux termes de l'article 6 de la *Constitution* du 11 août 1919, le Reich a le droit exclusif de légiférer sur le régime des Postes et Télégraphes, y compris celui des Téléphones. L'article 88 stipule que ce régime est exclusivement affaire du Reich. Le gouvernement du Reich édicte, avec l'assentiment du Reichsrat, les ordonnances établissant les règles ainsi que les droits à payer pour l'usage des services de communications. Il peut, avec l'assentiment du Reichsrat, déléguer ses pouvoirs, en cette matière, au Ministre des Postes du Reich.

Pour l'assister, à titre consultatif, dans les questions concernant les services des Postes, Télégraphes et Téléphones et les tarifs, le gouvernement du Reich, avec l'assentiment du Reichsrat, institue un *Conseil*.

Le Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (*Reichspostministerium*) constitue l'autorité supérieure qui dirige l'ensemble des services radio-télégraphiques de l'Empire.

L'ensemble des services radiotélégraphiques est placé sous les ordres d'un fonctionnaire supérieur du *Reichspostministerium*, qui prend le titre de *Sous-Secrétaire d'Etat pour les Télégraphes*.

La direction est assurée, en Bavière, par la section du *Reichspostministerium* de Munich, et, en Wurtemberg, par la direction centrale des postes de Stuttgart. Ces deux organes collaborent avec le *Reichspostministerium* lorsqu'il

Digitized by Google

s'agit de prendre des décisions de principe qui intéressent leurs territoires respectifs.

Le bureau technique des Télégraphes du Reich (*Telegraphentechnisches Reichsamt*) suit le développement technique et scientifique de la radiophonie. Il prépare les décisions de l'autorité supérieure, s'occupe de la construction des postes et dirige le service courant (répartition des longueurs d'ondes, fixation des heures de travail, etc...).

La direction des services locaux est confiée aux directions supérieures des Postes (*Oberpostdirektionen*) et aux bureaux de communication (*Verkebranstalten*). Les attributions de ces organes comprennent : le service courant local, les réparations des postes, l'établissement des autorisations, la perception des taxes, les réclamations, etc...

A côté du *Reichspostministerium*, fonctionne une Commission de Télégraphie sans fil d'Empire (*Reichsfunkkommission*) dans laquelle sont représentés les Ministères intéressés aux communications par télégraphie sans fil, soit, en dehors du Ministère des Postes, le Ministère de la Reichswehr, le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires étrangères. Cette Commission a pour but de centraliser les affaires qui intéressent, à la fois, plusieurs des Ministères susmentionnés; les représentants du *Reichspostministerium* y jouent un rôle prépondérant.

Le réseau intérieur du Reich est exploité directement par l'Administration des Télégraphes.

L'exploitation des postes qui assurent les liaisons intercontinentales, ainsi qu'une partie des liaisons européennes, est confiée à des sociétés privées qui s'occupent de la transmission des nouvelles de presse, des concerts, etc..., en utilisant des postes émetteurs mis à leur disposition par l'Administration des Télégraphes moyennant le paiement d'une certaine taxe.

La *Reichspostministerium* est donc l'organisme supérieur qui a, dans ses attributions, l'ensemble des communications par télégraphie sans fil. Cette centralisation a permis à l'administration de porter tout son effort sur le déve-

Digitized by Google

loppement des liaisons radiotélégraphiques interurbaines. Elle s'est appliquée à doubler les principales communications télégraphiques ordinaires par des liaisons radiotélégraphiques destinées à l'acheminement très rapide des messages. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, l'Allemagne possède un réseau radiotélégraphique des plus denses et qui permet, dans un délai qui n'excède pas quinze minutes, de communiquer entre deux quelconques des 350 localités du Reich les plus importantes.

Au contraire, les émissions radiotélégraphiques destinées au grand public (radio-concert, etc...) n'ont fait leur apparition qu'au cours de l'année 1923.

Leur développement était entravé par les règles très sévères qui présidaient à l'installation des postes récepteurs particuliers. Ces prescriptions ont été bientôt sensiblement atténuées et l'Allemagne a regagné, très rapidement, l'avance que les autres pays avait prise sur elle.

En ce moment, la radiodiffusion est exploitée en commun par la *Reichspost* (Administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones) et par des sociétés de télégraphie sans fil fondées en vue de l'exécution de ce service.

La *Reichspost* est l'organisme central auquel incombe le soin de la réglementation, des questions de taxe, de la direction et de l'exécution de la partie technique, du service de la surveillance, du développement économique de la radiodiffusion.

Les sociétés de radiodiffusion s'occupent de l'élaboration, de la composition et de l'exécution des programmes.

Les postes émetteurs sont construits et exploités par la *Reichspost* et mis à la disposition des sociétés.

Les heures auxquelles les stations peuvent être utilisées sont fixées par la *Reichspost*. Cette utilisation suppose la présentation d'œuvres musicales, de communications scientifiques, littéraires et éducatives, ainsi que des conférences et des services de nouvelles.

La diffusion de réclames, sous une forme quelconque,

Digitized by Google

n'est permise qu'avec une autorisation formelle de la *Reichspost*.

Un *Comité de surveillance* est chargé de contrôler le service des nouvelles et des conférences et de statuer sur toutes les questions politiques qui ont des rapports avec la composition des programmes. En règle générale, il se compose de trois membres dont l'un est désigné par le Reich et les deux autres par le Gouvernement de l'Etat allemand intéressé; ces trois membres sont toujours pris dans le Conseil d'administration de la Société.

Un *Conseil auxiliaire* est également désigné pour participer à la formation des programmes en ce qui concerne l'Art, la Science et l'Education populaire.

Le *Conseil* a le droit de faire opposition au programme ou à certaines de ses parties. L'opposition doit être nettement formulée et motivée. La Société doit s'y conformer. Il doit veiller à ce que la politique des partis reste étrangère aux programmes. Dans les cas douteux, il a l'obligation de se mettre en rapport, à ce sujet, avec le *Comité de surveillance* de la Société.

Le Ministère de l'Intérieur du Reich et les gouvernements des Etats intéressés ont le droit de se faire représenter, chacun par un membre, aux séances du *Conseil auxiliaire* auxquelles ils doivent toujours être convoqués.

La Société reçoit les nouvelles qu'elle répand par l'entremise d'un organe désigné par le Gouvernement du Reich et appelé *Bureau des Nouvelles*. Les nouvelles ainsi fournies et désignées « communiqués » sont transmises, sans aucun retard, intégralement, sans aucune modification et à titre gratuit. La Société a la faculté de choisir, parmi les autres, c'est-à-dire celles qui ne constituent pas des communiqués, de les abréger à la condition de ne pas altérer leur sens. Elle est obligée de diffuser toutes celles qui lui sont adressées par le Gouvernement de l'Etat dont elle relève ou par le Bureau ou service nommé par ce gouvernement. Enfin, elle peut se procurer des nouvelles non politiques et locales provenant de la zone qui lui est attribuée.

Digitized by Google

Ces prescriptions sont les plus sages et telles que le Reich est, en fait, le maître absolu de toutes les émissions.

L'équipement technique des postes d'émission, en particulier des machines et antennes, est fourni et installé par la *Reichspost,* à ses frais, et reste sa propriété. Celui employé pour l'utilisation des organes d'émission, en particulier les appareils de téléphonie et les amplificateurs, est construit et installé aux frais de la Société.

La *Reichspost* s'occupe de la partie technique du poste émetteur, tandis que la Société s'occupe de l'émission des programmes. Elle fournit les immeubles et tous les locaux dont elle assure, à ses frais, la mise en état, l'agencement, l'entretien, l'éclairage et le chauffage. La consommation d'énergie électrique est à sa charge. Elle construit les lignes téléphoniques.

La Société paye à la *Reichspost* une taxe forfaitaire mensuelle et, en plus, pour chaque heure de service, une taxe horaire. Le montant de ces deux taxes est fixé par la *Reichspost.*

La Société reçoit de la *Reichspost* 60 % des droits de réception de la radiodiffusion perçus dans la zone d'émission qui s'étend, en général, jusqu'à 200 kilomètres de rayon autour du poste et ce lorsque le nombre des abonnés ne dépasse pas 100.000. Si plusieurs postes émetteurs fonctionnent dans cette zone, ce nombre est augmenté de 50.000 par poste. La Société ne reçoit que 50 % des taxes perçues sur les amateurs au delà de ce maximum.

L'autorisation d'utiliser un poste d'émission pourra être retirée ou modifiée par la *Reichspost* à partir du 1er janvier 1935 et avec effet au 31 décembre de chaque année, sous préavis de trois ans, par conséquent, avec effet, au plus tôt, au 31 décembre 1937. L'autorisation pourra également être retirée ou modifiée par la *Reichspost,* en tout temps, et avec effet immédiat, lorsque :

a) L'évolution de la technique ou l'intérêt public (par exemple, des obligations internationales) l'exigeront impérieusement;

Digitized by Google

b) Malgré l'avertissement des autorités compétentes, il aura été contrevenu, d'une manière grossière et à maintes reprises, aux conditions fixées dans l'acte d'autorisation lui-même ou par les directives pour le service de nouvelles et de conférences de sociétés.

Pour recevoir les radioémissions, il est nécessaire de se procurer une « autorisation » de construire et d'employer un « poste récepteur », qui est accordée par la *Reichspost,* suivant certaines conditions.

Dès que la radiophonie commença à se développer, on se posa la question de savoir s'il était nécessaire de créer une société spéciale pour chaque groupe émetteur ou, simplement, une compagnie unique chargée de l'exploitation ou de la radiodiffusion sur tout l'ensemble du territoire. Après de longues études et pas mal d'hésitations, plusieurs compagnies isolées furent créées, en 1923, et leur contrôle fut confié au Ministère des Postes et Télégraphes.

Peu après la constitution de ces sociétés, il apparut que leur fonctionnement était gêné par suite d'un défaut de cohésion et qu'à ce point de vue là il était urgent d'aviser, de trouver, en quelque sorte, un agent de liaison. Les compagnies de radiodiffusion, elles-mêmes, créèrent, sans tarder, une *Union radiotélégraphique de l'Empire* chargée de représenter leurs intérêts vis-à-vis du public et aussi de soutenir financièrement leurs investigations scientifiques. Cette *Union* n'a pas réussi à exécuter le programme qui lui avait été imposé et les recherches qui avaient précédé sa naissance ont dû être recommencées. C'est alors que fut fondée la *Reichs Rundfunkgesellschaft limited* ou *Société générale de radiophonie allemande,* à responsabilité limitée, chargée de surveiller, sous le contrôle de l'Administration des Postes allemande, l'exploitation économique des diverses sociétés. Cette nouvelle société est, en fait, entre les mains de l'Administration, qui possède la majorité dans l'Assemblée générale où figurent également les actionnaires des compagnies affiliées.

L'entreprise a pour objet, aux termes du paragraphe 2 de

Digitized by Google

son acte constitutif, de donner une direction centrale aux sociétés de radiodiffusion affiliées; d'accomplir tous les actes administratifs généraux à la charge des sociétés de radiodiffusion; de veiller à ce que soient suivies les dispositions d'ordre international; de soutenir par ses finances la construction des stations émettrices des réseaux; de venir en aide aux sociétés de radiodiffusion en mauvaise posture financière et de subventionner les essais techniques et les travaux scientifiques ayant pour objet le perfectionnement de la radiotélégraphie. Elle a enfin pour objet de s'occuper de toutes les questions qui se rattachent directement ou indirectement à la radiodiffusion à l'exception, toutefois, de l'exploitation des stations émettrices et de la radiodiffusion des nouvelles.

Le capital principal de la société s'élève à cent mille rentenmark. 51.200 ont été fournis par l'Administration des Postes, les autres par huit sociétés. Les versements ont été effectués à raison de 25 % à la fondation. Les 75 % restant pourront être appelés par les directeurs selon les besoins de l'entreprise (§ 4).

Le § 6 édicte les mesures nécessaires pour que l'*Union* de radiophonie allemande possède la majorité dans toutes les Assemblées générales.

Le Conseil d'administration se compose d'au moins onze membres qui sont désignés par l'Assemblée générale des sociétaires. Sur ces onze membres, six au moins sont désignés par l'Administration des Postes, un sur la proposition de la Société, l'*Onde Allemande*, et les autres sur la proposition des autres sociétés participantes.

Le Ministre des Postes désigne le Président du Conseil d'administration (§ 9). Ce Président est, en même temps, le délégué de ce Conseil. Il est chargé de la surveillance générale. Les directeurs doivent se conformer à ses instructions (§ 13).

Conformément à l'article 48 de l'ordonnance du 31 décembre 1922, la Société doit laisser vérifier l'entreprise par un membre du Conseil d'administration désigné par le Ministre des Postes (§ 18).

Digitized by Google

Les dividendes acquis pour leur participation aux compagnies de radiodiffusion constituantes reviennent à l'Administration allemande. Le reste est réparti de la façon suivante :

45 % pour l'extension et l'amélioration des installations techniques;

45 % pour le développement général de la radio;

10 % pour la constitution d'un fonds de réserve.

Il n'est pas réparti de dividende (§ 20).

La *Société générale de radiophonie* poursuit, dans ces conditions, son but principal qui consiste à donner aux diverses sociétés affiliées à elle une direction d'ensemble. En second lieu, elle s'efforce d'établir l'équilibre entre les plus prospères et les moins favorisées et elle est d'autant plus difficile qu'alors que certaines ont plus de cinq cent mille abonnés, d'autres n'en ont pas plus de seize mille. Cet équilibre réalisé, elle a dû travailler à l'amélioration des postes émetteurs, à l'établissement de circuits de connexion, au développement des recherches scientifiques, à l'élaboration des programmes. Enfin, elle doit collaborer avec l'*Union internationale de radiophonie*, dont le siège est à Genève, en vue de l'échange international des programmes, de la répartition des heures de transmission, de la lutte contre les interférences, et, d'une manière plus générale, de toutes les difficultés techniques que soulève la radiophonie.

L'Administration des Postes — et c'est là une constatation toute à sa louange — a toujours interprété dans un sens large, libéral, cette réglementation et elle a eu la sagesse de ne pas chercher à bureaucratiser la radiodiffusion en imposant aveuglément ses décisions, ses directives, aux compagnies qu'elle consulte toujours au préalable, désireuse de travailler avec elles en plein accord.

La *Société générale de radiodiffusion* n'a pas une existence assez longue pour qu'il soit possible de porter sur elle un jugement éclairé. Dans tous les cas, les résultats qu'elle a obtenus jusqu'ici ne semblent pas des plus satis-

Digitized by Google

faisants, de telle sorte que nombreux sont ceux qui se demandent si elle sera jamais capable de réaliser les espérances que ses fondateurs ont placées en elle (1).

En résumé, en Allemagne, l'Etat possède le monopole de la radiodiffusion. Les postes d'émission sont la propriété de la *Reichspost* qui procède à leur installation et en assure le fonctionnement technique. L'usage de ces postes est concédé à des compagnies privées qui établissent, sous le contrôle de l'Etat, les programmes et les font exécuter. Il existe, ainsi, vingt-six postes dont la puissance d'énergie, empruntée par les lampes varie de 0 Kw. 7 à 9 Kw., et la longueur d'ondes de 233 mètres à 1.300 (Königswusterhausen).

La radiophonie allemande, qui ne possédait, en 1924, que deux postes émetteurs, s'est développée, sous ce régime, dans des conditions telles qu'en 1926 ses exportations ont été six fois plus considérables que les nôtres. Au 1er janvier 1927, on comptait 1.376.564 postes récepteurs déclarés, dont 39.442 déclarés en décembre 1926. Ce nombre s'élevait à 1.713.899, le 30 juin suivant, soit 78.171 de plus que le 31 mars précédent. On pense que le chiffre de deux millions a dû être atteint à la fin de l'année 1927 (1).

---

(1) L'ouvrage *Der deutsche Funkverkher*, 1926, renferme des renseignements complets sur les diverses sociétés de radiophonie ainsi que la *Reichs Rundfunkgesellschaft limited*, sur l'organisation des divers services radiotélégraphiques et radiophoniques, le montant des taxes appliquées à la radiodiffusion, le service maritime, etc...

(1) Quelques sociétés allemandes ont atteint, dans le domaine de la radiophonie, une puissance de tout premier ordre.

Un seul exemple pris au hasard.

La Compagnie *Telefunken* fondée, le 27 mai 1903, par les grandes firmes *Allgemeine elektrizität Gesellschaft* et *Siemens et Halske*, n'a pas tardé à devenir une des premières firmes du monde. Ses laboratoires ont grandement contribué à l'essor de la radiotechnique. Les expériences poursuivies à Nauen lui ont permis de construire des stations importantes destinées au service transocéanique de la télégraphie sans fil. Dans le domaine de la radiodifusion, elle a équipé, en Europe, les postes les plus puissants et les plus perfectionnés (Cf. le *Radiogramme* du 15 juillet 1928).

Digitized by Google

En 1927, la répartition des émissions a compris 39 % de musique, 10 % de littérature et 51 % de conférences et de journalisme parlé.

Notre décret-loi du 28 récembre 1926, dans la partie qui concerne le règlement définitif de la radiodiffusion, se rapproche beaucoup du système allemand puisqu'il attribue à l'Etat la propriété des postes et lui confie leur fonctionnement technique. il s'en éloigne dans le contrôle des émissions et la réglementation de la composition des compagnies concessionnaires.

IX. — Angleterre.

L'Angleterre a pratiqué, tout d'abord, le régime du monopole privé.

Le 14 novembre 1922, les premières émissions officielles furent lancées par les stations de Londres, de Birmingham et de Manchester. Après de longues négociations, le Gouvernement avait confié à un groupement privé, aux fabricants de télégraphie sans fil, groupés en Société anonyme au capital de 100.000 livres sterling, sous le nom de *British Broadcasting Company*, l'organisation pratique des émissions. Cette Société, qui prenait tous les frais à sa charge, tirait toutes ses ressources de la vente des appareils radiotéléphoniques et d'une taxe de dix schillings imposée, tous les ans, aux possesseurs de postes radiotéléphoniques. Cette taxe était perçue par l'Administration des Postes, qui en retenait la moitié. Le permis n'était accordé que pour des appareils qui portaient l'estampille de la Société elle-même.

Cette Société représentait uniquement l'industrie et le commerce de la télégraphie sans fil. Chaque industriel ou commerçant pouvait en faire partie en achetant une action d'une livre sterling et en contribuant aux frais d'émission dans une proportion déterminée.

L'Etat, représenté par le Post-Office, exerçait bien un contrôle sur les émissions, mais il n'en était pas moins vrai

Digitized by Google

qu'un organisme, essentiellement privé, gérait, en réalité, le service de la radiodiffusion.

Sous ce régime, le développement de la radiophonie fut rapide. En un an, le nombre des postes passa de quelques milliers, à la fin de 1922, à plus de 500.000. Deux stations très puissantes furent construites, celles de Daventry et de Chelmsford, qui sont écoutées dans toute l'Europe.

Mais, bientôt, les particuliers commencèrent à construire, eux-mêmes, leur poste de telle sorte que, voyant ses intérêts grièvement compromis, la *British Broadcasting Company* proposa l'utilisation, pour les postes de cette catégorie, d'un permis spécial, de coût plus élevé. A la fin de 1923, ce permis fut établi. Sur les 15 schillings qu'il coûtait, la Société percevait 12 schillings 6. Sur les permis de 10 schillings, l'Administration des Postes ne retint plus, désormais, que 2 schillings 6 au lieu de 5. En même temps, son privilège lui fut maintenu jusqu'au 31 décembre 1926.

Le 1er juillet 1924, le prix de tous les permis fut fixé, sans aucune distinction, à 10 schillings.

Le nombre des postes s'est élevé à :

35.774 le 31 décembre 1922;
597.239 le 31 décembre 1923;
1.130.264 le 31 décembre 1924;
1.642.909 le 31 décembre 1925;
1.840.268 le 31 janvier 1926.

Ce régime ayant soulevé de nombreuses critiques, principalement de la part de tous ceux qui estimaient, à juste titre, que l'organisation d'un service aussi important que celui des émissions devait rester complètement distinct des intérêts industriels et commerciaux, le gouvernement, en 1925, a chargé une Commission de « fixer la portée et le domaine du service de la radiodiffusion et d'en prévoir l'exploitation, le contrôle et les aspects financiers, après l'expiration de la licence actuelle, au 31 décembre 1926. La Commission indiquera quels changements à la législation lui paraîtront devoir être apportés, le cas échéant, dans l'intérêt du service de la radiodiffusion ».

Digitized by Google

Après avoir tenu seize séances et entendu vingt-deux témoins, cette Commission (*National Broadcasting Committee*) (1) a formulé des conclusions aussi importantes qu'intéressantes dans un rapport qu'elle a adressé à Sir William Mitchell-Thomson, Postmater général, et qu'il importe d'analyser avec le plus grand soin, étant donné les enseignements qui s'en dégagent.

Après avoir déclaré qu'elle a pleine conscience des résultats qui peuvent découler de son travail, non seulement en ce qui concerne ses conséquences à l'égard du domaine scientifique ou mécanique, mais encore et surtout en ce qui concerne son action sur l'éducation et le caractère de l'Angleterre, la Commission tient à noter son admiration pour le travail accompli par la *British Broadcasting Company*. « Créée alors que la radiodiffusion était encore un art ou une science embryonnaire et considérée par beaucoup comme un jouet d'enfant, voire même comme une pure plaisanterie, la Compagnie s'attachant courageusement à sa tâche, aidée par son personnel dévoué, a réussi à porter ses services à une hauteur qui glorifie grandement l'initiative et le rendement de notre pays. »

Cet hommage rendu au passé, la Commission considère l'avenir et c'est sans la moindre hésitation qu'elle pose ce principe d'ordre général: « La radiodiffusion s'est si largement répandue, elle s'adresse à tant de monde, elle abonde en de telles possibilités, que l'organisation réalisée par la *British Broadcasting Company* ne correspond plus aux besoins de la nation. En dépit des progrès que nous venons de signaler et dont nous sommes si largement redevables à la Compagnie, nous devons conclure qu'un corps ayant

---

(1) Composition de la Commission : le très honorable duc de Crawford et Balcarres, lord Blanesburgh, président; le capitaine Ian Fraser; le très honorable William Graham; Rudyard Kipling; Sir W. H. Hadow; le très honorable Ian Macpherson, lord Raleigh; Sir Thomas Royden; Mme N. Talbot; secrétaire : N. W. E. Weston

Digitized by Google

pour objet des bénéfices commerciaux, directs ou indirects, ne peut plus faire face, désormais, aux nécessités de l'heure.

« Nous reconnaissons qu'un système de libres transmission et réception, échappant à tout contrôle, tel qu'il est en vigueur aux Etats-Unis, ne saurait convenir à notre pays et que la radiodiffusion doit demeurer un monopole, en d'autres termes, que son organisation doit relever d'une seule et même autorité. »

En se plaçant à ce point de vue, quatre systèmes pouvaient être envisagés :

a) L'Etat prendrait la radiodiffusion à sa charge;

b) La licence de la *British Broadcasting Company* serait renouvelée;

c) Une nouvelle compagnie similaire serait constituée;

d) Une corporation publique serait organisée comme mandataire de l'intérêt national en ce qui concerne la radiodiffusion.

Les préférences de la Commission vont immédiatement au quatrième système. « ... Une pareille entité jouirait d'une liberté et d'une souplesse qu'un ministre d'Etat, lui-même, pourrait difficilement montrer, tant dans l'établissement des programmes que dans l'étude des besoins et des goûts si variables de notre public. *Cette entité serait constituée sous le régime statutaire ou selon les actes régissant les compagnies. Quelle que soit la constitution adoptée, elle possèderait une licence du Postmaster général et aurait pleins pouvoirs... Ses obligations correspondraient à celles d'un service public et sa direction aurait uniquement pour but de donner à l'entreprise un maximum d'extension et d'utilité...* »

Dans tous les cas, la continuité doit être maintenue entre l'ancienne gestion et la nouvelle : « Il serait, en effet, désastreux s'il y avait, à cette occasion, une dislocation du service ou une suppression même temporaire, des programmes auxquels le public est attaché et pour l'audition desquels il a payé; une pareille interruption serait fatale. »

Comme conséquence, la nouvelle Commission serait obli-

Digitized by Google

gée de prendre à son service le personnel de la *British Broadcasting Company.*

Quel que fût le mode de constitution de la nouvelle Société, l'organisation du Conseil, du Corps de direction et de ses Commissions devaient présenter le même intérêt. Voilà pourquoi, au cours de leurs nombreuses consultations, les membres de la Commission ont été vivement engagés à proposer de composer le Conseil avec des personnes représentant des intérêts variés, tels que musique, science, finance, industrie, etc... Mais ils ont vu là une source de compromissions et de conflits. « ... Nous estimons, au contraire, que les membres de la Commission devraient être des personnes indépendantes, au jugement solide, libres de toutes compromissions et susceptibles d'appeler la confiance par leur seul désir de perfectionner un service public. Nous voudrions y voir des hommes ou des femmes pourvus d'un sens aigu et d'une large expérience des affaires. Il ne devrait pas en exister plus de sept et moins de cinq. Ils seraient désignés par la Couronne... »

Les Commissaires pourraient avoir à leurs côtés des Comités consultatifs même en grand nombre.

Au point de vue finance, le Postmaster général ferait, comme par le passé, percevoir les taxes afférentes aux licences de réception. En outre, la Société devrait se suffire à elle-même, sans rien emprunter aux fonds publics.

« Les progrès sont fonction des sacrifices consentis. Il faudra surveiller les dépenses avec attention. On ne devra pas lésiner sur les postes d'expériences. » Les recherches, officielles et autres, seront ininterrompues. La Commission aura le droit d'emprunter sur le produit de ses taxes de licence et de recevoir des avances du Trésor, en vue de réaliser des projets approuvés.

La licence actuelle, qui est de 10 schillings, devra être maintenue afin de permettre au Postmaster général de récupérer les frais de perception de cette taxe ainsi que toutes les autres dépenses occasionnées à ses services par la radiodiffusion et les frais exposés en vue de ses amélio-

Digitized by Google

rations. Ces diverses conditions remplies, l'Etat aura le droit de conserver le surplus des recettes et ce sera justice, car « il garantit les auditeurs de la radiodiffusion contre toute exploitation; il veille au bon rendement du service et ses pouvoirs servent, en quelque sorte, de régulateurs et préservent la radiodiffusion de l'anarchie et du chaos ».

La comptabilité de la Société sera soumise à l'examen du Contrôleur-Auditeur général.

La nouvelle licence aura une durée minimum de dix ans; elle sera renouvelable. A son expiration, ou au moment de son retrait, la Société devra passer au Postmaster général l'ensemble de l'organisation, déduction faite de toutes dettes et de tous engagements, et mettre ce haut fonctionnaire en état de diriger l'entreprise.

La Commission a entendu un grand nombre de personnes qui lui ont déclaré, soit avec réticences, soit expressément, que la radiodiffusion était vue avec quelques craintes par des intérêts particuliers : la presse, les propriétaires de théâtres, etc..., et ausi les détenteurs des droits d'auteurs. Bref, on paraissait craindre généralement que la radiodiffusion n'arrivât à saper des commerces existants. Par contre, d'autres personnes l'ont incitée à considérer l'avenir réservé à la radiodiffusion, les services immenses qu'elle est appelée à rendre dans toutes les branches de l'activité humaine. « Ces témoignages contradictoires ne nous ont surpris qu'à demi, car, en pareille matière, les éléments spéculatifs abondent et, ni nous, ni d'autres ne peuvent prédire les réactions du cycle nouveau et incalculable qui vient d'être ouvert par la Science... Peut-on songer à refuser plus longtemps au public une invention qui peut satisfaire un louable désir de récréation et d'étude ? La radiodiffusion est plus qu'une institution; c'est une nécessité pour le monde civilisé. La Grande-Bretagne ne peut retenir un privilège dont on jouit si largement, par ailleurs, dans le monde. »

Plusieurs savants ont préconisé l'emploi vigoureux et extensif de la radiodiffusion aux fins d'éducation ? Cet

Digitized by Google

aspect de la question a intéressé la Commission qui a très bien compris que le studio peut devenir l'auxiliaire de l'école : les transmissions didactiques devraient être plus nombreuses et il serait peut-être facile de leur accorder une longueur d'ondes spéciale. Néanmoins, en présence des problèmes scientifiques et financiers qui seraient ainsi soulevés, elle a cru prudent de n'émettre aucune opinion.

La haute tenue des transmissions a longtemps retenu l'attention de la Commission. Un juste équilibre devra toujours être observé parce que les auditeurs méritent des programmes éclectiques; l'exécution sera toujours de style et très soignée. On pourra envisager des longueurs d'ondes spéciales répondant à des catégories de programmes. Quoiqu'il en soit, « la nouvelle organisation, lentement, avec la plus grande patience, devra s'efforcer d'améliorer le niveau, dans chaque branche de son activité, surtout en musique ».

Les matières sujettes à controverses pourront être transmises pourvu qu'il s'agisse de sujets « de haute qualité », traités, sans trop d'insistance, avec impartialité et tact. La question des discours parlementaires est réservée.

A la fin de son remarquable rapport, la Commission a abordé l'examen d'un problème qui avait, à ses yeux, une importance de tout premier plan, celui de la situation morale de la nouvelle institution. « Le prestige de la Commission, sa situation morale, devraient être librement reconnus de tous et le sens de la responsabilité de ses membres devrait être très aigu. Notre rapport repose sur cette pensée essentielle, et nous l'avons fait ainsi dans la pensée que le contrôle de la Commission serait exercé par l'Etat, par l'intermédiaire du Parlement. Nous pensons que le Postmaster général serait un parlementaire écouté et susceptible d'orienter largement une politique, mais nous estimons essentiel que la Commission ne soit pas sous la tutelle (direction) continuelle du Ministère, telle que l'exercent les départements dans leurs services. Des règles trop rigides et une surveillance constante de l'Etat paralyseraient, à la

Digitized by Google

fois, les progrès de la Science et l'harmonie des Arts. Dans des limites bien définies, la Commission devra jouir de la plus grande liberté. Ces limites seront assez larges pour que la Commission puisse s'acquitter des sérieuses obligations qui lui incombent, et assez élastiques pour lui permettre de s'adapter continuellement aux variations du goût du public et aux perfectionnements techniques. Trop de contrôle de la part de l'autorité découragerait l'entreprise et l'initiative, tant à l'égard de la préparation des programmes qu'à l'égard des expériences techniques... » (1).

Le Gouvernement a adopté la presque totalité des conclusions de la Commission, et, le 15 novembre 1926, réunie en Comité pour la discussion du budget des Postes, la Chambre des communes a accepté, sans débat, le projet du Gouvernement.

En conséquence, le 1er janvier 1927, la *British Broadcasting Company* a cessé de jouir du privilège qui lui avait été accordé. Elle a reçu une somme totale de 540.000 livres sterling en compensation de ses installations et du monopole des émissions qui ont été attribués, immédiatement, à la *British Broadcasting Corporation*. Cette Société, véritable établissement d'intérêt public, a reçu, pour dix ans, une « charte » de l'Etat. Elle ne possède pas de capital proprement dit. Ses directeurs sont nommés par le Gouvernement pour une durée de cinq ans.

Aux termes du contrat intervenu entre elle et le Ministère des Postes, la *Bristih Broadcasting Corporation* possède la concession du monopole des émissions radiotéléphoniques dans le Royaume-Uni; elle est autorisée à installer des stations, à émettre des messages et à en recevoir; l'organisa-

---

(1) La Commission a laissé systématiquement de côté certaines questions concernant des sujets qu'elle a estimés ne pas rentrer dans sa compétence normale, notamment les suivantes : attribution des excédents de bénéfices à l'Opéra britannique; interférences et brouillages; radiodiffusion internationale; annonces; le journalisme dans ses rapports avec la radiodiffusion; réorchestration de la musique, etc...

Digitized by Google

tion pratique du service lui est entièrement abandonnée sous la réserve du contrôle du Ministre des Postes. C'est ainsi que ce Ministre devra déterminer l'emplacement des stations, la hauteur des antennes, les longueurs d'ondes.

La *Corporation* sera obligée de procéder aux émissions qui lui seront imposées par les divers départements ministériels. Au cas où l'intérêt public rendrait cette mesure nécessaire, le Gouvernement aura toujours le droit de réquisitionner complètemet le service.

Sauf exceptions, la radiotéléphonie ne pourra pas être utilisée en vue de la publicité. Le Directeur général des Postes aura toujours le privilège de prohiber certains sujets.

La nouvelle Société, qui n'a pas de capital actions, trouve les ressources nécessaires à son fonctionnement dans la taxe annuelle de 10 schillings imposée sur les postes récepteurs. Cette taxe est perçue par l'Administration des Postes qui conserve 12,5 % des recettes brutes pour se couvrir des frais de perception. Une autre retenue est encore opérée par l'Etat qui conserve 10 % sur le produit net du premier million de licences, 20 % sur celui du second million, 30 % sur celui du troisième et 40 % au delà de ce nombre. Ainsi, un revenu annuel de 866.000 livres (plus de 107 millions de francs) est asuré à la Société.

Cependant, à raison de l'imprévu que présentait le côté financier de cette entreprise, il a été admis que les clauses s'y référant pourraient faire l'objet d'une révision au bout de deux ans.

En somme, l'Angleterre est soumise au régime du monopole et de la concession. En vue de l'organisation et de l'exploitation de la radiophonie, l'Etat est représenté par une sorte de *Corporation d'utilité publique* dont les membres du Conseil d'administration sont nommés, par la Couronne, pour un temps limité. Mandataire de l'intérêt général, cette Corporation gère la radiophonie par délégation de la puissance publique.

La *British Broadcasting Corporation,* autorité centrale

Digitized by Google

destinée à remplacer l'Etat dans l'exercice de son monopole, constitue, en réalité, une sorte d'Office national de la Radiophonie, tout comme celui que certains proposent d'organiser en France (1).

Le Postmaster général a publié, au début de l'année 1928, le premier rapport général annuel qui lui a été présenté pour l'année 1927, par le Service de la radiodiffusion. Il résulte de ce document que le nombre des auditeurs « licenciés », c'est-à-dire qui paient une redevance annuelle de 10 schillings, s'est élevé à près de 2.500.000. Les recettes ont atteint le chiffre, dans le courant de cette même année 1927, de 894.645 livres sterling. Les dépenses se sont réparties ainsi: 63 % pour les programmes des émissions; 17 % pour le service technique; 8,20 % pour les impôts, assurances, etc...; 6,60 % pour les frais d'administration; enfin, 5,20 % pour l'amortissement et le fonds de réserve.

---

(1) V. *Wireless Broadcasting*, Drafts of Royal charter for which the Postmaster General proposes to apply for the incorporation of the British Broadcasting Corporation and License and Agreement, the terms of which have been mutually agreed upon, between His Majesty's Postmaster General and the Governors designate of the British Broadcasting Corporation, presented to Parliament by Command of His Majesty, London, published by His Majesty's Stationery Office, 1926, Cmd. 2756.

Digitized by Google

UN DUEL DE BELLES-MÈRES AU GRAND-SIÈCLE [1]

Par M. E.-H. PERREAU

L'une des plus fameuses contestations soutenues au XVII[e] siècle fut la « querelle des honorifiques » entre Evêques et Seigneurs de Mirepoix, retentissant jusqu'à la Cour et dans les Assemblées générales du Clergé de France. Les parties convinrent finalement de s'en remettre à des arbitres.

Parmi eux se trouvait Pierre de Bellièvre, petit-fils du Chancelier de ce nom, oncle paternel de la Marquise de Mirepoix, et deux prélats de la Maison d'Adhémar, oncles du Comte de Grignan, beau-frère dudit Bellièvre. Celui-ci était donc des mieux placés pour terminer le litige. Mais, par un fâcheux hasard, sa mauvaise étoile faillit l'amener, avec son neveu le Marquis de Mirepoix, à plaider contre Grignan.

I. — François de Castellane-Adhémar de Monteil, Comte de Grignan, se maria trois fois.

Sa première femme était Clarisse-Angélique d'Angenne de Rambouillet, sœur de la célèbre Duchesse Julie de Montausier. Il en eut deux filles : Louise-Catherine se fit reli-

(1) A propos de l'*Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Mirepoix*, par MM. Siméon Olive et F. Pasquier; 1927, t. V, *Procès du XIII[e] à la fin du XVIII[e] siècle* (Archives du Château de Léran).

Digitized by Google

gieuse, pour la plus grande édification de sa famille et de la Marquise de Sévigné; Françoise-Julie, épousa le Marquis de Vibraye.

En 1665, meurt Clarisse-Angélique. En secondes noces, Grignan épousa, en 1666, Marie-Angélique de Bellièvre. Il en eut un fils en 1667; mais l'enfant et sa mère décédèrent cette même année.

Seul, pour continuer sa famille, car tous ses oncles et frères sont prêtres, sauf un resté célibataire jusqu'en 1704, Grignan, alors âgé de 41 ans, se maria, pour la troisième fois, en janvier 1669, avec Marguerite-Françoise de Sévigné. C'était la plus jolie fille de France, au dire de Bussy-Rabutin. — « Sévigné, de qui les attraits — servent aux Grâces de modèle — et qui naquîtes toute belle », écrira le bon La Fontaine (*Fables:* Liv. IV, f. I, *Le lion amoureux*).

En 1663, lors de sa présentation à la Cour, Tréville disait : « Cette beauté brûlera le monde. » Et, deux ans plus tard, quand elle joue Omphale, dans le ballet royal de la « Naissance de Vénus », Benserade célèbre sa beauté dans des vers enthousiastes.

On lui compta 300.000 livres de dot, plus la nue-propriété de Bourbilly, terre familiale de sa mère.

Chargé de dettes, Grignan s'empresse d'employer 180.000 livres à payer ses créanciers les plus exigeants.

Là-dessus, le duc de Vendôme, gouverneur de Provence, déclare qu'il ne se rendra pas dans son gouvernement. Au grand désespoir de M^me^ de Sévigné, comptant garder sa fille en la mariant à la cour, Grignan, lieutenant général du Roi, doit gagner la Provence, où les frais énormes de sa charge l'empêchent de payer ses dernières dettes. Il en est une très lourde : n'ayant pas d'enfant survivant de sa seconde femme, il en doit restituer la dot à sa famille.

A ce moment, elle était représentée par Pierre de Bellièvre et sa sœur Madeleine, mariée, en 1657, à Gabriel, Marquis du Puy-du-Fou de Champagne, dont la fille avait épousé Gaston-Jean Baptiste I^er^, Marquis de Mirepoix. Dans la dot

Digitized by Google

de la jeune Marquise était comprise une partie des droits maternels dans celle de sa tante.

Grignan confie le soin de négocier, avec ses créanciers, à sa belle-mère, qu'il charge souvent de ses affaires et d'ailleurs en excellents termes avec Mme du Puy-du-Fou, elle-même très bien disposée pour son ex-beau-frère. En 1672, un accord intervient : trois ans sont laissés au débiteur pour se libérer de sa dette, qu'on lui remet en partie, et la Marquise du Puy-du-Fou se porte forte pour ses enfants. Le Marquis de Mirepoix promet de ratifier l'accord si, à l'échéance, ses propres affaires s'améliorent (Lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 19 et 21 août 1675, éd. Mommerqué, IV, pp. 66 et 75).

Lui-même devait alors 108.000 livres à la Maison de Béthune-Sully, pour solde de la restitution de la dot de la première femme de son père Alexandre de Lévis (décédé en 1637). Une partie de la dot de sa propre femme n'était pas payée, notamment 20.000 livres de pierreries demeurées dans « un petit cabinet » au château familial (Lettre, 10 nov. 1675, IV, p. 222). Les choses quelque temps sommeillèrent.

Mais l'échéance de l'accord arrive, et Grignan, ne payant pas, est poursuivi par les Bellièvre dès les premiers mois de 1675 (Lettre 31 mai 1675; *Capmas*, I, p. 338). Que s'était-il donc passé ? Les Bellièvre, qu'on croyait fort riches, sont absolument ruinés. Ils cherchent à vendre l'hôtel familial, dont des marchands de biens leur offrent 400.000 livres. Trouvant la somme trop maigre pour leurs besoins, qu'ils n'osent avouer, ils prétextent des souvenirs de famille pour ne pas vendre (Lettre 10 juillet 1675, III, p. 510).

Leurs créanciers les pressent et la ruine s'ébruite : « Le « Bellièvre a enfin abandonné tout son bien à ses créan- « ciers; sa démission fut signée avant-hier. C'est un éton- « nement général..., ils n'ont pas, à 100.000 écus près, de « quoi payer » (Lettre 19 août 1675, IV, p. 66).

Aussi cherchent-ils à recouvrer ce qui leur est dû, et menacent jusqu'au Procureur général, Achille de Harlay,

Digitized by Google

de faire révoquer, par leurs créanciers, au moyen de l'action Paulienne, l'acquisition d'un immeuble, donné en dot à Jeanne-Marie de Bellièvre, sa mère, décédée en 1657, qu'il aima mieux restituer à l'amiable (Lettre 13 oct. 1675, IV, p. 178). Dans ces conditions, rien que de naturel s'ils poursuivent Grignan. Le Marquis de Mirepoix, qui est pour une assez forte somme le créancier des Bellièvre, juge, non sans motif, que la condition mise à la ratification du pacte souscrit par sa belle-mère n'est pas remplie et s'associe aux poursuites de son oncle (Lettre 21 août 1675, IV, p. 75).

Une action est intentée devant le Parlement de Paris, seul compétent pour juger un lieutenant général. Comme représentant, Grignan désigne d'abord son frère, le coadjuteur d'Arles, et quand celui-ci quitte Paris son autre frère, dit « le Bel Abbé », le futur évêque d'Evreux, et surtout sa belle-mère (Lettre 12 juin 1675; *Capmas*, I, p. 342), qui vient de gagner pour lui, contre les Lévis-Ventadour, une première affaire poursuivie avec acharnement, quoiqu'elle engageât seulement 3.000 écus (Lettre 10 juillet 1675, III, p. 509; 6 octobre 1675, *Capmas*, I, p. 376).

II. — Aussitôt la Marquise de Sévigné, selon le courtois usage d'alors, s'empressa de solliciter les conseillers (Lettre 10 juillet 1675, précitée), montrant l'humeur la plus processive, avec termes de vénerie à la clef : « C'est une « des belles chasses qu'il est possible, que celle que nous « faisons après M. de Bellièvre et M. de Mirepoix : ils « courent, ils se relaissent, ils se forlongent, ils rusent; « mais nous sommes tous sur la voie, nous avons bon nez « et nous les poursuivrons toujours. Si jamais nous les « attrapons, comme je l'espère, je vous assure qu'ils seront « bien bourrés, et puis je vous promets encore que, suivant « le procédé noble des lévriers, nous les laisserons là pour « jamais et n'y toucherons plus » (Lettre 12 juillet 1675, III, p. 513).

Prenant à son tour l'offensive, elle forme contre le Marquis de Mirepoix une demande reconventionnelle en ratifi-

Digitized by Google

cation de la transaction. Ainsi espère-t-elle impressionner ses contradicteurs : « Nous attendons cette ratification avec « beaucoup d'impatience; nous n'osons quitter Paris d'un « moment..., nous sommes très attentifs à l'arrivée de ce « paquet » (Lettre 9 août 1675, IV, p. 37).

Cependant, rien ne venant, la Marquise s'exaspère, couvre ses adversaires d'épithètes injurieuses et va jusqu'à répéter, sans d'ailleurs y croire, de fantaisistes calomnies, colportées par cette mauvaise langue de Coulanges (Lettres des 19 et 21 août, et 13 octobre 1675, précitées; 24 septembre et 10 novembre 1675, IV, pp. 147 et 222).

Restée seule à flot dans ce naufrage, Mme du Puy-du-Fou est pressée par les siens de répondre de leurs dettes. D'autre part, elle est gênée par les poursuites contre Grignan de son frère et de son gendre, dont elle avait promis le consentement et redoute que l'affaire ne retombe sur elle par contre-coup. Elle propose donc à Mme de Sévigné de lui renouveler ses promesses : « Pour faire justice à tout le « monde, il faut vous dire, dans le secret, que la pauvre « Mme du Puy-du-Fou vint hier ici après dîner, toute trem- « blante et toute fondue en larmes, pour nous témoigner « la douleur où elle est du procédé de son frère et de son « gendre, et pour nous offrir de signer aujourd'hui un acte « pour notre sûreté autant qu'elle le peut donner; et c'est « beaucoup, car on croit que l'argent lui appartient. Sa « conscience, son honneur et l'amitié qu'elle a pour M. de « Grignan l'ont enfin forcée à faire cette démarche » (Lettre 12 juillet 1675, III, p. 513).

Mme du Puy-du-Fou promet de verser 10.000 écus si son gendre ne ratifie pas la transaction. Mme de Sévigné préférerait un versement effectif : « La Puy-du-Fou ne fait pas « ce qu'elle pourrait faire; si elle donnait à M. de Grignan « les 10.000 écus, en cas que la ratification manque, elle le « (son gendre) hâterait bien d'aller. Mais elle babillonne et « pleure et ne résout rien » (Lettre 19 août 1675, précitée).

Ses affaires l'appelant en Bretagne, elle projette d'en revenir au plus vite : « Si je vais en Bretagne, ce sera dans le

Digitized by Google

« temps des vacances et des premières chicanes, où je serai « inutile; car, aussitôt qu'il sera temps d'agir, je n'y per- « drai pas un seul moment » (*Ibidem*). — Les vacances judiciaires allaient du 1er septembre à la Toussaint, et les plaideurs perdaient de longues semaines à se notifier des requêtes, dupliques tripliques, etc., que l'Ordonnance d'avril 1667 (titre XIV, art. 3) défendait de passer en taxe, comme inutiles.

Puisqu'on la force à plaider, elle plaidera. Tenant désormais une promesse précise de Mme du Puy-du-Fou, elle va l'appeler en garantie : « Nous allons plaider pour avoir la « satisfaction de faire juger la question entre M. de Mire- « poix et Mme du Puy-du-Fou de Champagne » (*Ibidem*).

Deux jours après, elle est décidée à presser les choses : « Je serai de retour pendant les vacances et je serai ici « au mois de novembre, pour m'abandonner à toute la chi- « cane : *Dépit mortel, juste courroux, — je m'abandonne « à vous* (*Thésée* de Quinault) » (Lettre du 21 août 1675, IV, p. 75).

Cette décision et cette humeur alarment les amies communes des deux belles-mères. Mme de Puisieux se promet de tenter un arrangement, mais laisse d'abord sceptique la Marquise (23 août 1675, IV, p. 83). Pourtant, cette intervention lui donnant espoir, elle se rend enfin en Bretagne, où de tout un mois elle n'entend plus mot de l'affaire : « Je ne sais non plus de nouvelles de Mirepoix et de « Bellièvre que si tout était fondu. Je m'en vais un peu les « réveiller » (25 sept. 1675, IV, p. 150).

Elle ne les réveille que trop. De mauvaises nouvelles arrivent. Les démarches de Mme de Puisieux ne réussissent guère (2 oct. 1675, IV, p. 159). Ses amis lui conseillent de hâter son retour : « M. le Cardinal (de Retz) commence à « me faire souvenir du Mirepoix; je lui mande qu'il ne « s'inquiète point, et qu'encore que je sois obligée de don- « ner le reste de cette année à mes affaires, je lui rendrai « bon compte » (27 oct. et 20 nov. 1675, IV, pp. 159 et 243).

Ayant pensé rentrer à Paris en décembre, au plus tard,

Digitized by Google

elle fut retenue de longs mois aux Rochers, par une crise rhumatismale. Recommandant à sa fille de n'en pas souffler mot, de crainte d'enhardir ses adversaires (15 déc. 1675, IV, p. 279), elle essaie de prendre ce retard avec belle humeur : « Nous arriverons à Paris au commencement du « Carême. C'est le vrai temps pour plaider, et je suis à peu « près comme la Comtesse de Pimbèche » (18 déc. 1675).

Pour comble de disgrâce, Mme de Puisieux vient à mourir, quand on comptait le plus sur elle (25 déc. 1675, IV, p. 298).

Par les soins du médecin de l'Orme et du capucin Villebrune, Mme de Sévigné se remet de sa crise, et, dès le printemps, quoique dolente et les membres gonflés, elle entend partir : « Je me résoudrais agréablement à passer l'été « dans ce désert, avec une si divine compagnie; mais « l'affaire de Mirepoix me décide, car je crois que j'y serai « bonne » (8 mars 1676, IV, 375). Elle laissait poursuivre, en son absence, d'autres affaires, notamment réclamer à Meneuf une somme que, par ses tergiversations, il avait compté voir diminuer de 5 à 6.000 livres (18 déc. 1675, précitée) : « Nous avons mille affaires à Paris, celle de Mire- « poix n'attend plus que nous » (15 mars 1676, IV, p. 381).

Pendant ce temps, les requêtes préliminaires s'étant achevées, Mme du Puy-du-Fou envisage la perspective prochaine d'être mêlée sans ménagement au procès. Le calcul de Mme de Sévigné, en l'y appelant, n'était donc pas si mauvais. N'obtenant rien de son gendre, ni de son frère, la garante s'en ouvre à sa fille, qu'impressionne la pensée du désagrément attendant sa mère. Quoique, en Languedoc, les époux fussent mariés sous le régime dotal, les paraphernaux y étaient souvent de grande valeur; et, comme la femme en disposait librement, elle avait un gage sérieux à offrir pour exécution de ses contrats. C'était le cas sans doute de la jeune Marquise de Mirepoix, qui demande à traiter.

« Mme de Mirepoix m'a fait dire par Bontems qu'elle « veut... ratifier. Il ne faut point perdre de si bons mo- « ments. Je fus la voir hier et sa mère et Sauzée » (16 octobre 1676, IV, p. 105).

Digitized by Google

III. Pendant treize ans, la correspondance de la Marquise ne contient plus les noms de Bellièvre, Puy-du-Fou, ni Mirepoix. Les relations avec cette famille sont tranquilles mais ininterrompues, comme on va voir.

A la fin de 1688, le Marquis de Mirepoix se décide à marier son fils Gaston-Jean-Baptiste de Lévis de Lomagne avec Marie-Angélique de la Ferté-Saint-Nectaire, fille de Henri, duc de la Ferté et de Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de La Mothe-Houdaucourt, laquelle, comptant sur l'avenir brillant de son gendre, désirait beaucoup ce mariage, assez diversement apprécié.

M^me^ d'Uxelles écrit alors au Comte de la Garde : « M^me^ la duchesse de La Ferté marie M^lle^ sa fille, qui n'a « que 12 ans, à M. de Mirepoix, et elle donne 25 mille écus « comptant, que M^me^ la Maréchale de la Mothe lui devait, « paie l'intérêt de 25 mille autres, assure 200.000 après sa « mort. Elle a raison de demander : « Qui fait mieux ? » « Mais pour moi je trouve qu'il n'y a que les conduites « extraordinaires qui font les grandes affaires » (Mommerqué, Lettre du 31 déc. 1688, VIII, p. 403, note 43).

D'après cette lettre, la dot serait de 350.000 livres. Le contrat de mariage, conservé à Léran, indique 380.000, dont une partie seulement en espèces, le reste en terres de Picardie (Olive et Pasquier, *op. cit.*, III, p. 562).

M^me^ de Sévigné, semblant faire peu de cas de la portion qui n'est pas en argent comptant, écrira : « M. de Mirepoix « épouse la fille de la Duchesse de la Ferté avec 50.000 pe- « tits écus, mal payés. Ce mariage s'est fait on ne sait com- « ment. M^me^ de Mirepoix donne son fils, qui est grand parti, « au plus médiocre de la cour. Je veux voir ce que dit là- « dessus M^me^ du Puy-du-Fou » (Lettre 27 déc. 1888, VIII, p. 359).

Une quinzaine plus tard, elle rencontre tous les intéressés : « J'ai été voir M^me^ du Puy-du-Fou sur ce mariage. « Un moment après est arrivée une troupe toute brillante : « c'était M^me^ la Duchesse de la Ferté tenant sa fille par la « main, fort jolie, et sa petite sœur (Catherine-Louise, ma-

Digitized by Google

« riée en 1698 à François Thibaut de la Coste) des mêmes « couleurs, Mme la Duchesse d'Aumont, Mme de Mirepoix, « qui faisait un contraste merveilleux. Quel bruit ! Quels « compliments de tous côtés ! La Duchesse a toujours « voulu M. de Mirepoix... Elle en a parlé au Roi; cela finit « et abrège tout. Le Roi lui dit : « Madame, votre fille est « bien jeune. — Il est vrai, Sire; mais cela presse, parce « que je veux M. de Mirepoix et que, dans dix ans, quand « V. M. connaîtra son mérite et qu'Elle l'aura récompensé, « il ne voudra plus de nous ! » (10 janvier 1689, VIII, p. 404).

La Maréchale de la Mothe ne paraît pas s'être empressée de s'acquitter de son dû, offrant en compensation de recevoir les jeunes époux à sa table. La Marquise de Mirepoix fut choquée des difficultés d'argent qu'on lui fit la veille même du mariage, et n'y assista pas. Mme de Sévigné prend absolument son parti : « La Duchesse de la Ferté leur tom- « bera sur les bras (des époux); elle l'a bien compté ainsi. « Elle dit qu'elle s'est épuisée, qu'elle n'a plus que 10.000 « livres de rente; qu'elle a voulu un gendre pour elle, « qu'elle s'est mariée à son gendre et ne finit point de par- « ler sur ce ton. Elle loue une grande maison dans cette « rue Sainte-Croix; elle dit que quand elle sera à Ver- « sailles, ils feront leur ménage; ce ménage doit être de la « bouillie pour la petite femme. Ils iront quelquefois man- « ger chez la Maréchale de la Mothe; mais ce n'est point « un établissement; tout cela fait prévoir la douceur de « cette alliance » (19 janv. 1689, VIII, p. 419).

Pourtant l'union ne fut pas malheureuse. Mais elle fut courte et les espérances de la Duchesse ne se réalisèrent pas pour son gendre. Le Roi le confirma seulement dans les titres et charges de son père. Il mourut à 39 ans, en 1699, sans enfants, et sa femme à 35, le 31 mars 1713.

La Marquise du Puy-du-Fou avait disparu le 7 mars 1696, complètement réconciliée avec son beau-frère et la famille de celui-ci. Coulanges écrit, en effet, à MMmes de Sévigné et de Grignan : « Mme du Puy-du-Fou est morte. Ne faut-il

Digitized by Google

« pas faire un compliment en forme à M. de Grignan ? « Je vous supplie de m'en acquitter envers lui, et de lui « dire combien j'entre vivement dans tous les biens et les « maux qui lui arrivent » (14 mars 1696, X, p. 374).

Malgré la vivacité passagère de l'ancienne polémique, dès longtemps plus trace d'amertume. Tout devait d'ailleurs se terminer par un mariage, d'après une coutume charmante de la famille de Lévis: au XIII[e] siècle, Jean I[er] avait épousé Constance de Foix; Antoine-Guillaume, à la fin du XVI[e] siècle, épousa Marguerite de Lomagne; et le 4 juillet 1867, Gaston de Levis-Mirepoix, Marquis de Lévis, épousait Marie-Thérèse d'Hinnisdal, arrière-petite fille de M[me] de Grignan (Olive et Pasquier, *op. cit.*, pp. XXI, 379 et 669) (1).

Redisons donc les paroles sur lesquelles M. le Duc Antoine de Lévis-Mirepoix terminait son brillant et spirituel discours de réception à l'Académie des Jeux Floraux : « Puisque vous m'avez accueilli malgré le souvenir du « glaive, laissez-moi vous apporter en échange le souvenir « de l'hyménée » (2).

---

(1) Parlant des appréciations de la Marquise de Sévigné et de Saint-Simon dans la querelle qui précède, les deux savants auteurs concluent avec impartialité : « Leurs jugements ne furent pas toujours inspirés par la bienveillance et déterminés « par l'exactitude des renseignements qui, pour les besoins de « la vérité, doivent être contrôlés et justifiés » (*Op. cit.*, p. 669).

(2) *Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux*, 1925, p. 193.

Digitized by Google

GOUDOULI AUX JEUX FLORAUX

Son nom — sa signature

(Septième série)

Par M. DE GÉLIS

Les poésies de Goudouli ne sont, pour la plupart, accompagnées d'aucune date, de sorte que nous ignorons à quel âge il répondit à l'appel de la Muse et composa les premières *flouretos* du *Ramelet moundi*. La première édition de ce recueil est de 1617, mais Goudouli avait alors trente-sept ans et l'on comprendrait mal qu'un esprit aussi fécond fût resté jusque là improductif. Cette hypothèse, que le bon sens repousse, est d'ailleurs démentie par les faits et le *Livre rouge* (1) nous apprend qu'en 1604, c'est-à-dire à vingt-quatre ans, Pierre Goudouli pouvait déjà prétendre aux fleurs que le *Collège de Rhétorique* offrait aux meilleurs poètes toulousains.

En 1605, 1606, 1607, 1608, il renouvelle sa tentative sans succès; ce n'est qu'en 1609 que ses efforts sont enfin récompensés par l'octroi d'un Souci.

Voici les termes du procès-verbal rédigé pour le premier de ces tournois littéraires :

« L'an mil six cens quatre et le troysième jour du moys de May, sortant du grand concistoire, les sieurs Chancellier, Mainteneurs et Maistres, avec les trois Cappitolz bailles (2), se seroient

(1) Rappelons que le *Livre Rouge* contient la relation annuelle de la Fête des fleurs, pour la période comprise enre 1513 et 1641.

(2) Les trois capitouls désignés pour procéder au jugement du

Digitized by Google

retirés dans le petit concistoire appellé la Trésorerie, lieu du conseil des Jeux fleureaux, et après avoir veu les chantz royaux prononcés par plusieurs escoliers, auroit esté arresté que messieurs de Filère, Bernard, Delort, Muisan, Paulel, Philipon, Molinier, *Goudelin*, Ribes, Pomiers, Terlon et Richard, escolliers, entreroient à l'essay (1) et leur fut baillé le refrain qui s'ensuit :

Plusieurs vont au combat, un seul gaigne la palme.

« Sur l'heure d'une heure après midy, estans lesdicts sieurs Chancellier, Mainteneurs et Maistres des Jeux fleureaux et les Cappitolz bailles entrés au conseil, dans le petit concistoire et les essais faictz par les susdits dictans, auroient procédé à l'adjudication des fleurs et arresté que la fleur de la Soucye estoit adjugée à Mr Emile Molinier (2), escolier tholozain, et celle de l'Esglantine à Mr... de Richard (3), aussi escolier tholozain, et celle de la Violette à Mr Alexandre Pol de Filère (4), escolier tholozain. »

Les formalités qui précèdent se renouvellent en 1605, dans le même ordre et font l'objet d'un procès-verbal identique : les écoliers Bernard, Mairan, Forestier, Capinais, du Planté, Bressanges, Gargas, Bayne, Laudun, *Goudolin* (5), Raimund, Toullot, Trébos, Balumes, Paulel, Micheau, Fesquet, Pomiers, Bernardy, Parmentiers, sont mis à l'essai, et du Planté (6), Laudun (7) et Bressanges sortent vainqueurs du tournoi.

---

concours et à l'attribution des fleurs conjointement avec les Mainteneurs et les Maîtres.

(1) Après avoir examiné les pièces du concours, les Mainteneurs réunissaient les meilleurs concurrents et les soumettaient à une dernière épreuve appelée l'*Essai*.

(2) Etienne de Molinier (ou de Molineri) fut reçu Maître ès-jeux en 1625. Il entra dans les ordres et s'acquit une grande réputation comme prédicateur. Il a laissé plusieurs recueils de sermons et un certain nombre d'ouvrages religieux.

(3) Le prénom de Richard (Barthélémy) est resté en blanc. Ce lauréat fut Maître en 1618.

(4) Pol de Filère, après avoir gagné les trois fleurs, passa Maître en 1608.

(5) Nous donnons, pour chacune des années 1604, 1605, 1606 1607, 1608, 1609, l'orthographe exacte observée par le greffier des Jeux Floraux.

(6) Du Planté avait été couronné de la Violette en 1603.

(7) Pierre de Laudun, de la petite ville d'Aigaliers, près Uzès,

Digitized by Google

En 1606, nouveau concours entre de Filère, du May, Massis, Micheau, Rodes, Paulel, Molinéri, Trébos, Cadinas, Raisastre, Nobès, Larade, Macau, Lavinie, Maran, Sanches, Lafalde, Claucerie, *Goudolin,* et Raimond. Tous sont mis à l'essai, sauf de Filère et du May déjà lauréats, et l'on couronne de Filère, Trébos et Paulel.

En 1607, c'est entre Maignan, *Goudoulin,* Larière, Laudun, Valette, Parmentier, Bayne, Braissanges, Molinier, Lavigne et Fresquet que l'essai a lieu. L'épreuve se termine au bénéfice de Maignan, Lavigne et Molinéri.

En 1608, après un essai entre Saubaige (1), Paulel, Maran, Percin, *Godolin,* de Boisson Ausone (2), Rouguier, de Larade (3), Forestier, on adjuge le Souci à Charles de Paulel, l'Eglantine à Pol de Filère, la Violette à Raymond de Maran.

Et tout serait dit pour l'année 1608, si nous ne trouvions, après la copie des ouvrages couronnés, la mention suivante qui a été, par la suite, l'origine d'une grave confusion :

« Et la petite fleur de l'hœillet a esté donnée par le sieur présidant à... de *Védély* » (4).

Le prénom de Védely est resté en blanc et le nom lui-même est assez mal écrit pour qu'on n'en puisse préciser l'orthographe; mais de l'avis de plusieurs paléographes (5) qui l'ont examiné, il est impossible d'y lire *Goudouly,* ou même *Goudely,* comme l'a fait Noulet.

---

fut nommé, plus tard, lieutenant du juge de la Cour d'Uzès. Il a laissé quelques productions qui ne sont pas sans valeur, entre autres un *Art poétique.*

(1) Ou plutôt *Sauvage,* si l'on tient compte de la déformation orthographique due à la prononciation méridionale.

(2) Lisez : *de Buisson d'Aussonne,* Lauréat en 1610, 1612, 1614 Maitre cette même année.

(3) Bertrand de Larade est l'auteur de la *Margalida gascoune* (1604), de la *Muse gasconne* (1607), et de la *Muse piranese* (1609). Il était né en 1581 à Montréjeau.

(4) *Livre Rouge,* t. II, folio 163 R°.

(5) Entre autres, MM. Galabert et Faucher, archivistes, M. Anglade, professeur de l'Université.

Digitized by Google

Celui-ci déclare, dans sa *Préface des œuvres de Pierre Goudelin*, p. XXXVII : « Lafaille a négligé de dire que Goudelin reçut, de son vivant, deux témoignages d'estime de la part de l'Académie des Jeux Floraux : elle lui donne d'abord, en 1608, l'œillet, qui se donnait à titre d'encouragement, et le Souci, l'année suivante, pour un chant royal en français. »

Or, quelle que soit l'estime que nous professions pour le Docteur Noulet, quelle que soit notre admiration pour son savoir, il nous est impossible d'admettre la première de ces affirmations : le nom du bénéficiaire de l'œillet ne peut, avec la meilleure bonne volonté du monde, être confondu avec celui de l'auteur du *Ramelet*. De plus, à l'époque où nous sommes, l'œillet ne se donnait jamais aux adultes qui prenaient part au concours des fleurs, mais seulement à de tout jeunes garçons, pour la plupart fils de mainteneurs, de magistrats ou de personnages connus, qu'on voulait honorer en la personne de leurs enfants.

Encore une légende qui s'en va ! Mais la gloire de notre grand poète toulousain n'en souffrira guère et nous ne nous faisons aucun scrupule de rétablir, au bénéfice de l'histoire, la stricte vérité.

⁂

Arrivons au concours de 1609, où les efforts de notre cher poète vont enfin être récompensés. Le procès-verbal du Livre Rouge, nous dit :

« Advenu le troysièsme jour du mois de May, à l'heure de sept heures du matin, et dans la maison de M. le présidant de Montrabe (1), mainteneur des Jeux, auroient esté assemblés M. Clary (2), maître des requêtes, M. Bertrand (3), conseiller en la cour, M. de Chalvet, présidant en la seconde chambre d'enquêtes, MM. de Barthélémy, Olivier, du Faur, de Cadilhac et de

(1) Jean de Bertier, seigneur de Montrabe, président et, plus tard, premier président au Parlement.
(2) De Clary.
(3) De Bertrandi.

Digitized by Google

Terlon, filz, conseillers en la Cour, MM. de Barthès, de la Coste et Vaissière, magistratz en la sénéchaussée de Tholose, MM. de Gay, Purimisson, du Gabre, Palarin et Gay fils, advocatz en la Cour, mainteneurs et maistres desdits Jeus floraux, lesquelz ayant le verguier portant la masse devant, se seroient acheminés dans l'église Saint-Martial, et de là dans la maison de la ville, où ils auroient esté receus par les cappitouls, ayant le verguier et trompettes devant. Avec lesquels estans entrés dans la chapelle de la maison de ville, ilz auroient ouy la messe à ces fins préparée...

« Et ce faict, ledit sieur présidant, mainteneurs et maistres desdits Jeus, ensemble les cappitoulz seroient entrés dans le grand concistoire, où ils auroient vacqué à ouyr prononcer des chantz royaulx et aultres poésies françoises, jusques à l'heure de dix heures.

« Et après, estant ledict sieur présidant Montrabe, mainteneurs et maistres desdits Jeux floraux et MM. de Sainct-Pierre, Bayard et Cambus, cappitoulz et bailles en la présante année, entrés dans le petit concistoire, dict la Trésorerie, et veu les œuvres de plusieurs dictans, auroit esté arresté que MM. de Percin, Aussone, Buysson, *Goudoulin*, Clapiès, Roguier et Guibert, escolliers tholozains, entreroient à l'essay et leur a esté bailhé le reffrain qui s'ensuict :

Du glaive de doleur son âme fut percée.

« Après disner lesdicts sieur présidant Montrabe, mainteneurs et maistres desdictz Jeus et les susdictz trois cappitoulz bailles, estans entrés dans le susdict petit concistoire, après avoir veu les essais des susdictz et leurs chantz royaulx, ensemble ceux de MM. du Planté, du May et Molinéry, advocatz en la Cour, l'adjudication des fleurs mise en délibération, a esté arresté que la fleur de la Soucie estait adjugée audict *Godolin*, escolier tholozain, pour le chant royal dont le reffrain est :

L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

« Et la fleur de l'Eglantie a esté adjugée à Me Jean du Planté, advocat à la Cour et passé Maistre par le chant royal dont le reffrain est :

Les lions ravageans les champs de Samarie.

« Et la fleur de la Violette a esté adjugée à Me du May, advocat en la Cour et passé Maistre par le chant royal dont le reffrain est :

Le vautour déchirant le corps de Prométhée. »

Laissons de côté les poésies de du Planté et de du May, qui sont sans intérêt pour nous, mais transcrivons celle de

Digitized by Google

Goudouli. On y trouvera plusieurs variantes avec les versions imprimées, notamment avec celle de Noulet :

Petits chantres aislés que le printemps ramenne,
Quand Flore estant (1) les plis de son manteau de fleurs,
Qui de mille fredons tirés à longue halaynne
De la mignarde nimphe esvantés les honeurs,
Oyseau, qui soubz l'effort d'une âme trop parjure,
Perdis avec l'honeur ta première figure (2),
Toy qui vois par le feu tes ans renouvellés (3),
Et vous, voysins de l'onde, amiables oyselletz,
Dont le grand roy des ventz (4) les gézines honore,
Alés voir, soubz le ciel des Indiens hallés,
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

Ils volent sans voler, car leur aisle soudainne
Semble ne mouvoir pas, à l'œuil des spectateurs,
Comme lhors qu'un dous vent frise l'ondeuse plaine,
La nef semble immobile à ces soupirs flateurs.
Mais voisy leur bon heur : sans chercher leur pasteure,
Ils reçoivent du ciel leur douce norriteure
Ilz hument, quand l'aurore a ses yeux dessillés,
La rozée qui choit à petitz brins perlés,
Puis d'un second repos tu soustiens, belle Flore,
Avec les doux parfums de ton sain exallés,
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

Leur plumage divers où Iris prist la peyne
D'employer de son arc les plus vives coleurs,
Semble alumer les airs soubz la clarté qu'il meyne,
Quand Phœbus y respend ses flambantes lueurs.
Sur leurs aisles on void ung chef d'œuvre en painture,
Où de pourpre et d'azur esclate la tainture.
O que nos yeux seroient par le regard colés
Dessus ses beaux rayons (5) apropremen̄t meslés !
Du moings, dès que Phœbus les campaignes redore,
Les miens jusques au soir suisvront esmerveillés
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

---

(1) Etend.

(2) Progné, changée en hirondelle, après le meurtre de son fils Itys.

(3) Le Phénix, qui renaît de ses cendres.

(4) Eole.

(5) Le texte du *Livre Rouge* porte : *crayons*. C'est évidemment une faute du copiste.

Digitized by Google

Des citoyens de l'air, l'un cherche une fontaine,
L'autre les lieux où Flore embasme l'air d'odeurs.
L'un s'ayme (1) où d'un ruisseau l'argent vif se promeyne,
L'autre fuit dans les bois les célestes ardeurs;
Mais le Mamuque seul, tant de l'air il s'asseure,
Toujours en l'air sur les aysles demeure.
Lors donc que tu t'en vas revoir les flots sallés,
Raconte, ô clair Phœbus, aux peubles (2) escaillés,
Comme tu vois toujours, dès que la belle Aurore
A des roses semé les planchers estoillés,
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

Vous qui volés, armés d'une griffe inhumayne,
Sanguinaires faucons, affamés picoreurs,
Quand vous irés, questant quelque proye incertayne,
Que le Mamuque soit exempt de vos fureurs;
Sy vous fondés sur eux, la céleste voûture
D'un fouldre punissant vengera ceste injure.
Et vous, fiers aquilons, qui rudement soufflés,
Et les plus fermes corps en soufflant esbranlés,
Soufflés contre les mers et resoufflés encore;
Laissés l'onde paysible et jamais ne troublés
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

Allégorie.

Tidore, dans mes vers, l'Esglise nous figure,
Et les humains dévots, lors que d'une âme pure
Ils s'eslèvent à Dieu, de son amour zélés,
Y sont, mistiquement, Mamuques apellés.
Cet amour qu'en nos cœurs l'Esprit sainct fait esclorre,
Sera, lors qu'ils n'en sont nullement esbrallés (3),
L'infatigable vol des oyseaux de Tidore.

Goudouli s'appuie, dans cette poésie, sur une des nombreuses légendes qui fleurissaient à son époque. Celle-ci appartient à l'histoire naturelle, comme d'autres relevaient de la physique, de la chimie, de la médecine ou de l'astronomie. Tidor est une des Moluques de la Malaisie néerlandaise. Les *Mamuques,* chantés par lui, plus connus aujourd'hui sous le nom d'*Oiseaux de paradis,* passaient pour

(1) Gasconisme, pour *se plait.*
(2) *Peubles* pour *peuples;* encore un gasconisme.
(3) Ebranlés.

Digitized by Google

n'avoir ni pieds, ni pattes. L'habitude qu'ils avaient de ne se nourrir que de vent, les dispensait de la marche disgracieuse et claudicante à laquelle nos volatiles de basse-cour sont assujettis.

Le Dr Noulet fait observer que ce chant royal est animé d'un souffle vraiment poétique, mais que l'auteur est gêné par le maniement d'une langue dont l'emploi ne lui était rien moins que familier. La remarque est juste : la langue d'Oïl n'avait guère commencé à se substituer à la langue d'Oc que sous le règne de François Ier, elle était encore peu fixée au temps de Goudouli, et nous avons vu presque tous ses émules émailler leurs compositions de gasconismes.

Mais un obstacle plus redoutable encore est le genre difficile imposé aux candidats : ce chant royal, dont la prosodie réclamait de leur part une véritable contention d'esprit, tarissait leur verve et bridait leur imagination. Nous sommes, par là-même, disposés à beaucoup d'indulgence et nous nous étonnons de voir notre compatriote tirer un aussi bon parti de son sujet. Les vrais coupables sont ici les Mainteneurs qui, par genre, par mode, on pourrait presque dire par snobisme, imposent le langage du Nord à ceux mêmes qui trouvaient dans leur parler natal toutes les sources de la plus pure et de la plus légitime inspiration.

En dépit de ces entraves, la composition de Goudouli contient en germe quelques-unes des beautés littéraires qui s'épanouiront plus tard dans ses œuvres, et notamment ce sens exquis de la nature qu'il possédait d'instinct et que l'étude d'Horace et de Virgile avait développé en lui. Son début :

> Petits chantres ailés que le printems ramène
> Quand Flore étend les plis de son man'eau de fleurs,

est digne de ses modèles et son invocation au soleil est, parmi les nombreux passages du même genre, un des plus réussis :

> Raconte, ô clair Phœbus, aux peuples écaillés,
> Comme tu vois toujours, dès que la belle Aurore
> A de roses semé les planchers étoilés,
> L'infatigable vol des oiseaux de Tidore.

Digitized by Google

Quand il dit aux aquilons :

Soufflez contre les mers et ressoufflez encore,

il exprime, dans une sorte d'onomatopée, toute la fureur de la tempête; enfin, il n'est pas jusqu'à la comparaison des Mamuques planant dans l'air avec le vaisseau planant sur les vagues, qui ne soit l'occasion d'un de ces artistiques et poétiques tableaux où le regard se promène librement du ciel à la mer, à travers les perspectives infinies de l'Océan.

⁂

Le chant royal des *Oiseaux de Tidor* est signé *Godolin.* Notons la forme orthographique de ce vocable, elle va nous aider à résoudre un problème important, car entre sept ou huit noms différents attribués au grand poète toulousain, soit de son vivant, soit après sa mort, on hésite encore à faire un choix.

De 1604 à 1609, nous venons de voir qu'il prend part aux concours annuels des Jeux Floraux sous les désignations successives de *Goudelin* (1604), *Goudolin* (1605), encore *Goudolin* (1606), *Goudoulin* (1607), *Godolin* 1608), et encore *Godolin* (1609).

Trente-huit ans plus tard, les Capitouls et le Conseil de bourgeoisie ayant décidé de lui accorder un secours sur les fonds communaux, l'appellent tour à tour *Goudelin, Godelin* et *Goudouly.* Lui-même appose au bas de la quittance une signature un peu tremblante où on lit : *Goudelin* (1).

Le registre mortuaire de Saint-Etienne mentionne son décès, à la date du 16 décembre 1649, sous la rubrique de *Goudelin.*

On trouve *Godolin* sur l'acte de réception de ses restes, transférés du couvent des Carmes à la Daurade, le 14 juillet 1808.

---

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville, pièces à l'appui des comptes, quittances des 20 avril et 10 juillet 1647.

Digitized by Google

On répète *Godolin* dans l'inscription gravée sur son caveau funéraire dans la chapelle de l'Ange gardien.

Les quatres éditions du *Ramelet* imprimées de son vivant portent les indications suivantes :

1617 et 1621, pas de nom d'auteur sur la première page, mais la dédicace à Montluc est signée *Goudelin.*

1637, le *Ramelet moundi,* par *Pierre Goudelin,* toulousain.

1648, *Las Obros,* de *Pierre Goudelin.*

Dans son histoire des Jeux-Floraux, Cazeneuve écrit *Godolin.*

Le Père Sermet adopte la même orthographe.

Lafaille préfère *Goudelin* et cette préférence est consacrée par le quatrain célèbre autrefois gravé sous le buste du poète, dans la salle des Illustres :

> Musarum *Godeline* decus, sic ora ferebas,
> Lirida cùm caneres Bertariumque nemus.
> Non meliora tuis tentabit carmina Apollo,
> Tectosagum grato dum volet ore loqui.

Le peintre Rivalz, quand il envoie, en 1777, à l'Académie des Jeux Floraux, le curieux portrait qui orne aujourd'hui ses salons, parle du poète *Godolin.*

Raynal écrit indifféremment *Goudelin* et *Goudouli.*

Dumège et Lamothe-Langon adoptent *Godolin* dans leur *Biographie toulousaine.*

Longtemps on s'en tient là, jusqu'à ce qu'enfin Noulet survienne et déclare qu'on a fait fausse route et que c'est *Goudelin* qu'il faut dire. Il invoque à l'appui de sa thèse plusieurs raisons :

« Goudelin, affirme-t-il (1), porta toujours la plus scrupuleuse attention à ne pas changer l'orthographe de son nom, et cet exemple fut suivi par les plus illustres de ses amis, notamment Doujat, Dastros et Lafaille. »

« Du vivant de Goudelin, ajoute-t-il, son nom avait été

---

(1) Préface de l'édition des *Œuvres de Pierre Goudelin,* Toulouse, Privat, 1887.

Digitized by Google

altéré par le vulgaire, on l'avait transformé en celui de *Goudouli,* qui lui est resté. »

« Le *Registre vert* (1), déclare-t-il un peu plus loin, ne renferme d'autre signature que celle du secrétaire des Jeux Floraux. »

Ces trois assertions sont erronées :

1° Goudouli n'a jamais manifesté sa préférence pour l'une quelconque des formes orthographiques de son nom. C'est tantôt sous une forme, tantôt sous l'autre qu'il s'est désigné lui-même ou s'est laissé désigner par ses contemporains et ses amis;

2° Son vocable n'était pas altéré, mais très fidèlement interprété, au contraire, par ceux d'entre eux qui l'appelaient *Goudouli;* nous le démontrerons un peu plus loin.

3° Le greffier des Jeux Floraux a transcrit le poème des *Oiseaux de Tidore,* mais il ne l'a pas signé. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer cette signature avec l'écriture du texte et du procès-verbal correspondant. Et, s'il est vrai que les lauréats n'ont pas *toujours* signé leurs œuvres sur le Livre Rouge, il est non moins vrai qu'ils ont *souvent* accompli cette formalité. On peut s'en assurer en feuilletant les folios 54, 69, 150, 185, 250, 256, 257, 353, au verso desquels on trouvera les signatures très authentiques de Gilles Juliard, Jacques du Faur de Saint-Jory, Charles de Paulel, de Garra, d'Hautpoul, de Chalvet, de Baynaguet et de Clarac.

Ce qu'il faut surtout observer — et cette remarque semble avoir échappé à Noulet — c'est que *Godolin* nous conduit tout droit à *Goudouli.* En effet, dans la langue d'oc des seizième et dix-septième siècles, la voyelle *o* se prononçait *ou* à peu d'exceptions près. Ceci nous donne *Gou* et *dou* pour les deux premières syllabes. On écrivait *Tolose* et l'on prononçait *Toulouse; trobador* faisait *troubadour; tornar* (tourner) se disait *tournar,* etc.

---

(1) Le tome II du *Livre Rouge* s'appelait autrefois *Livre Vert.*

Digitized by Google

De même, la troisième syllabe *in* se prononçait *i* avec élision de l'*n*, toutes les fois que cette consonne n'était pas immédiatement suivie d'une voyelle. On disait *vi* pour *vin* (le vin), *pa* pour *pan* (le pain), *ma* pour *man* (la main), etc.

La vraie prononciation de *Godolin* est donc *Goudouli*. C'est la forme qui a prévalu dans la langue usuelle, c'est celle qui se présente à nous avec sa physionomie la plus méridionale, la plus rationnelle et la plus caractéristique.

En admettant que Goudouli n'ait pas signé de sa propre main sur le *Livre Rouge*, n'a-t-il pas approuvé l'usage que le greffier faisait de son nom ? Et n'a-t-il pas approuvé de même les actes, les lettres, les titres, les dédicaces que son notaire, ses parents, ses amis, ses éditeurs rédigeaient tantôt au nom de *Goudouli*, tantôt à ceux de *Godoly*, *Goudelly*, *Goudelin* ou *Godolin* ?

Que conclure de ces anomalies ? Que l'orthographe du nom patronymique de Goudouli n'avait rien de précis et que lui-même s'en souciait peu.

La remarque ne lui est pas particulière, d'ailleurs. Combien pourrait-on citer de personnages nés avant le dix-septième siècle et dont les noms sont arrivés jusqu'à nous sans aucune déformation ? Ne voit-on pas Daus, par exemple, devenir successivement d'Aus, d'Aussi, d'Aussy ? De Seysses se changer en de Saxis ? De Ruppe se transformer en de la Roque ou de la Roche ? Et tous les Bertrand et Durand du monde s'italianiser en Bertrandi et Duranti ? Chaque siècle observe une mode différente et les vocables passent d'une forme à l'autre avec une facilité incroyable, en ces époques lointaines où le langage parlé domine, où la langue écrite est soumise à toute la fantaisie des scribes patentés.

Je m'étonne, d'ailleurs, qu'un esprit aussi éclairé que Noulet se soit buté à ces mesquineries orthographiques. Pourquoi vouloir constituer à Goudouli ou à tout autre de ses contemporains un état civil qui n'eut qu'à partir de Napoléon I[er] les garanties officielles que confère la loi ?

Nous avons démontré que *Godolin* et *Goudouli* ne sont

Digitized by Google

que le même mot prononcé suivant des règles phonétiques différentes, il ne s'agit plus que de savoir à laquelle de ces deux formes nous donnerons nos préférences et notre approbation.

J'invoque ici l'opinion d'un philologue distingué, doublé d'un homme d'esprit. Dans le tome I^er^ de la *Revue de Gascogne,* l'abbé Couture, après avoir étudié la question sous toutes ses faces, après avoir récapitulé toutes les raisons, bonnes ou mauvaises, que le D^r^ Noulet fait valoir en faveur de *Goudelin,* conclut, non sans une pointe de malice : « *Eppure,* nous dirons encore *Goudouli.* »

Oui, nous dirons encore *Goudouli* ! Nous dirons *Goudouli,* non seulement parce que *Goudouli* est authentique, mais parce que *Goudouli* nous charme comme un chant d'oiseaux dans les bois, parce que *Goudouli* a la consonnance musicale et méridionale que nous aimons, parce que *Goudouli* répond à l'idéal que nous nous faisons de notre cher vieux poète toulousain.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES TRANSPYRÉNÉENS

PAR M. GARAU

L'année 1928 aura vu, le 18 juillet, l'inauguration officielle du transpyrénéen Pau-Saragosse par S. M. le Roi d'Espagne et le Président de la République Française.

La veille, le 17 juillet, un autre évènement passé plus inaperçu, mais de très grande importance, avait eu lieu.

C'est la signature par S. M. le Roi d'Espagne d'un décret prescrivant la mise à l'écartement européen de 1 m. 44, de la voie du transpyrénéen d'Ax-les-Thermes, sur le parcours espagnol de Puigcerda à Barcelone. Cela permettra d'éviter tout transbordement à la frontière.

L'année 1929 verra l'ouverture du transpyrénéen par Ax-les-Thermes.

La traction électrique aura grandement facilité cette réalisation

I. — HISTORIQUE.

Avant l'ouverture de la ligne du Somport, la France et l'Espagne n'étaient reliées qu'aux deux extrémités de la chaîne pyrénéenne : par la ligne du littoral atlantique, aux gares frontières d'Hendaye et d'Irun; par la ligne du littoral méditerranéen, aux gares frontières de Cerbère et de Port-Bou.

La première de ces lignes a été ouverte en 1864; la seconde en 1878.

Avant même l'ouverture de ces lignes, s'était déjà fait sentir le besoin d'autres lignes de communication entre la France et l'Espagne, par conséquent de lignes ayant à traverser la chaîne des Pyrénées. Dès 1865, un service d'études

Digitized by Google

des traversées des Pyrénées a été créé à Toulouse et confié à M. l'Ingénieur en chef, Eugène Decomble.

Son fils, M. Charles Decomble est l'auteur du magnifique plan en relief des Pyrénées, conservé à l'hôtel d'Assézat. Son petit-fils, M. Clément Decomble, docteur en droit, est l'auteur d'un remarquable ouvrage sur les Transpyrénéens auquel je n'ai pu que me référer pour la documentation au sujet des transpyrénéens.

Il n'y eut pas moins de douze traversées envisagées et étudiées par ce service. Les voici de l'ouest à l'est :

1° De Saint-Etienne de Baïgorry à Pampelune par les Aldudes;

2° et 3° De Mauléon à Roncal, sous le col de Larran ou celui d'Urdayte;

4° De Bedous à Jaca par la vallée d'Aspe et sous le col du Somport C'est un des transpyrénéens retenus, celui qui prolonge la ligne de Pau à Bedous);

5° De Luz à Fiscal sous la brèche de Roland;

6° et 7° D'Arreau à Salinas sous le col de Salcort ou celui de Lapaz;

8° De Luchon à Vénasque sous le col de Cabrioules;

9° Du Pont-du-Roy à Esterri-de-Aneo sous le col de Beret;

10° De Saint-Girons à Esterri-de-Aneo par Oust et sous le Port de Salau (c'est encore un des transpyrénéens retenus);

11° D'Ax-les-Thermes à Ripoll sous le col de Puymorens et le col de Tosas (c'est le troisième transpyrénéen retenu);

12° De Prades à Puigcerda, sous le col de la Perche.

Cette dernière ligne avait été écartée dès le début comme ne fournissant pas une solution du problème des transpyrénéens et exigeant avec la voie normale et des rampes de 33 mm., un souterrain de 13 kilomètres sous le col de la Perche. En fait, il se trouve que c'est, en réalité, le premier transpyrénéen exécuté, avec la ligne de Villefranche à Bourg-Madame, ouverte en 1911, et qui a été prolongée jusqu'à la gare internationale de la Tour-de-Carol sur

Digitized by Google

le transpyrénéen Toulouse-Barcelone par Ax et Ripoll. Cette ligne, qui dessert la Cerdagne française, coupe au col de la Perche, près de Mont-Louis, la ligne de partage des eaux françaises et espagnoles et aboutit tout près de la frontière, au pied même de la ville espagnole de Puigcerda. Il est remarquable que l'adoption entre Villefranche et Bourg-Madame, de la voie étroite et de la traction électrique avec déclivité de 60 mm. par mètre et courbes de 80 mètres de rayon, ait permis de franchir sans souterrain le Col de la Perche qu'il aurait fallu franchir, comme nous l'avons dit, par un souterrain de 13 kilomètres avec la voie normale et la traction à vapeur.

Jusqu'en 1881, les études se poursuivent : d'une part, la France tenant aux deux tracés Mauléon-Rongal, à l'ouest, et Saint-Girons à Lérida, par le col de Salau, à l'est; d'autre part, l'Espagne tenant au tracé par la Vallée d'Aspe.

Le premier acte de réalisation des transpyrénéens a été accompli par l'Espagne. Sans accord préalable avec la France, le Gouvernement espagnol amorce le transpyrénéen de la vallée d'Aspe, et le roi Alphonse XII inaugure solennellement en octobre 1882, le début des travaux de ce transpyrénéen. Le Gouvernement espagnol tenait, en effet, à récompenser l'Aragon de sa fidélité pendant la guerre carliste. Mais l'Espagne risquait, faute d'accord avec la France, de construire une ligne qui resterait en cul-de-sac.

Quant à la ligne de Toulouse à Lérida, l'Espagne déclarait ne vouloir l'admettre que par le Val d'Aran, alors que la France la voulait par la vallée du Salat et Saint-Girons.

Une conférence fut décidée entre les deux pays. On a attribué les dispositions conciliantes du Gouvernement français à son vif désir d'atténuer l'impression fâcheuse causée en Espagne par l'accueil fait par certains éléments de la population parisienne, en septembre 1883, au roi Alphonse XII, arrivant de Strasbourg, après une entrevue avec l'Empereur d'Allemagne, qui lui avait conféré le titre de colonel d'un régiment allemand.

Les conférences débutent en 1883, pour se poursuivre en

Digitized by Google

1884 et 1885. Les délégués français renoncent à leur préférence pour le tracé Mauléon-Roncal et acceptent le tracé Oloron-Jaca par la vallée d'Aspe, le col de Somport et la vallée de l'Aragon. De leur côté, les délégués espagnols abandonnent le tracé par le Val d'Aran et acceptent celui par la Vallée du Salat, Saint-Girons et le Port de Salau.

En France, la loi du 17 juillet 1886 concéda à la Compagnie du Midi, la ligne de Saint-Girons à Oust à titre définitif, et celle d'Oloron à Bedous à titre éventuel, mais ce n'étaient que des amorces des transpyrénéens.

En 1893, s'ouvre une nouvelle Conférence sans résultat. La dénonciation, en 1892, du traité de commerce franco-espagnol n'était pas de nature à hâter la solution.

En 1903, rien n'est résolu au sujet des transpyrénéens. Mais il ne reste en présence que deux lignes : la première par la vallée d'Aspe et le Somport; la seconde par Saint-Girons et le Port de Salau.

A ce moment, survient un véritable coup de théâtre qui précipite la solution.

Le 7 mars 1903, par une lettre de M. Cambon, ambassadeur de France à Madrid, adressée au Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, le Gouvernement français prend l'initiative de proposer au Gouvernement espagnol, la « substitution provisoire » de la ligne d'Ax-les-Thermes à Ripoll à la ligne par le Port de Salau, la ligne d'Ax-les-Thermes à Ripoll étant une « ligne d'attente » avant la construction de celle de Saint-Girons à Lérida.

Ainsi un troisième et nouveau transpyrénéen fait apparition. Il intéresse au premier chef la région de Toulouse qu'il réunit directement à Barcelone.

Le 18 août 1904, une Convention est signée par l'Ambassadeur d'Espagne à Paris et le Ministre des Affaires Etrangères en France, alors M. Delcassé, fixant un délai de dix années à partir de la ratification de la Convention pour la construction de la ligne du Somport et celle d'Ax à Ripoll. Quant à la ligne de Saint-Girons à Lérida, le délai de dix ans doit courir à partir du jour de la notification par le Gouver-

Digitized by Google

nement espagnol de l'achèvement de la ligne de Lérida à Sort. Mais, dans la Convention, aucun délai n'est fixé pour cet achèvement.

Des protestations s'élevèrent à la Chambre de commerce de Toulouse et au Conseil général de l'Ariège contre la « substitution provisoire » de la ligne d'Ax à celle de Saint-Girons, substitution qu'on craignait de voir définitive. M. Delcassé eut l'occasion d'exposer très exactement la situation au Conseil général de l'Ariège.

« Pour la ligne de Saint-Girons à Lérida, disait-il, il n'y « a bien que 16 kilomètres de Saint-Girons à Oust, et « 20 kilomètres d'Oust à la frontière, mais il y en a 160 de « Lérida à la même frontière.

« Nous ne pouvons pas, disait M. Delcassé, ne pas tenir « compte de cette situation. Si, à cause de cette inégalité « de fait, nous avons dû laisser en souffrance d'autres inté- « rêts, ceux des Basses-Pyrénées et de la vallée de l'Ariège, « qui peuvent être satisfaits dans un délai de six à dix ans, « vous nous l'auriez reproché à juste titre : la région de « l'Ariège n'y aurait rien gagné; l'Ariège dans son ensem- « ble y aurait perdu et le développement des relations éco- « nomiques de la France et de l'Espagne en aurait été « entravé.

« Nous avons donc, poursuivait M. Delcassé, mis ces « trois lignes sur le même pied. Nous avons dit : Toutes « les trois lignes seront exécutées dans un délai maximum « de dix ans. Mais de quel jour courra ce délai ? Puisque, « pour les lignes de Canfranc et d'Ax, il y a égalité dans « l'avancement des lignes de chaque côté de la frontière, « le délai courra du jour de la ratification. Pour la ligne « de Saint-Girons à Lérida, il courra du jour où l'Espagne « aura poussé sa ligne jusqu'à Sort, c'est-à-dire à une dis- « tance égale de la frontière, sur le versant sud des Pyré- « nées, à celle où nous sommes sur le versant nord. »

Un protocole additionnel du 8 mars 1905 fixa un délai de dix ans pour l'achèvement de la ligne de Lérida à Sort.

La Chambre vota la Convention le 26 mai 1905, quatre

Digitized by Google

jours avant le voyage à Paris du Roi d'Espagne qui en exprima sa satisfaction dans sa réponse au toast de M. Loubet.

C'est le 27 janvier 1907 que les Gouvernements firent l'échange des ratifications.

C'est de cette date que partent les délais officiels pour l'achèvement des transpyrénéens. La ligne d'Ax à Ripoll, la ligne d'Oloron à Jaca, ainsi que les voies d'accès française et espagnole au transpyrénéen du Port de Salau, c'est-à-dire la ligne de Saint-Girons à Oust et celle de Lérida à Sort devaient être terminées dix ans après, soit le 27 janvier 1917. La partie d'Oust à Sort, par le Port de Salau, devait être terminée dix années après l'achèvement de la ligne de Lérida à Sort, soit le 27 janvier 1927.

Le 2 août 1907, une loi déclare d'utilité publique et concède à titre définitif à la Compagnie du Midi, la ligne d'Ax-les-Thermes à la frontière et celle de Bedous à la frontière et concède, à titre éventuel, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, la ligne d'Oust à la frontière.

Pour compléter ce qui a trait à l'exposé historique sommaire de la question des transpyrénéens, nous pouvons dire un mot de l'étude récente de tracés en vue de l'amélioration des relations Paris-Madrid. Un point très important la domine, dont un simple coup d'œil sur la carte permet de se rendre compte. La ligne droite Paris-Madrid ne coupe pas les Pyrénées mais passe à Hendaye. Si la section française Paris-Hendaye s'écarte peu de la ligne droite, il n'en est pas de même de la section espagnole Irun-Madrid. L'amélioration des relations Paris-Madrid est donc un problème, on peut dire, exclusivement espagnol. Dès 1914, suivant, dit-on, le désir personnel du roi, un tracé avec voie à l'écartement français et à traction électrique, aurait été étudié, pénétrant en France par les Aldudes. Mais ces vues sont restées pour le moment à l'état d'étude.

Comme nous l'avons dit, le 17 juillet 1928, la pénétration de la voie française en Espagne a été décidée par décret royal, sur la partie espagnole du transpyrénéen par Ax-les-

Digitized by Google

Thermes, de la frontière à Barcelone. Ce décret stipule en effet le retrécissement de la voie entre Puigcerda et Barcelone et sa mise à l'écartement français.

Il avait été question tout d'abord d'un troisime rail et d'une arrivée à Barcelone, sous la place de Catalogne, des trains venant de France par liaison avec le réseau des Chemins de fer de Catalogne déjà à l'écartement français.

Mais, c'est la solution du retrécissement qui a été adoptée pour la ligne de France. Celle-ci, ainsi que celle de Lérida maintenue, pour le moment, à l'écartement espagnol, seront reçues dans une gare souterraine sous la Place de Catalogne. Les trains pourront arriver de là au port franc de Barcelone.

II. — Description sommaire des transpyrénéens.

a) *Transpyrénéen de Bedous à Jaca, sous le col du Somport.*

Ce transpyrénéen effectue la liaison Pau-Saragosse en faisant communiquer la Vallée d'Aspe et celle de l'Aragon.

Il prolonge la ligne actuelle de Pau à Bedous, dont le tronçon Pau-Oloron a été ouvert en 1882 et le tronçon Oloron-Bedous en 1914. Le dernier tronçon de Bedous à la frontière a été ouvert le 19 juillet 1928.

Le tronçon de Bedous à la frontière a 28 kilomètres. Il continue de remonter le Gave d'Aspe. Il part de la gare de Bedous à 400 mètres d'altitude pour monter dans l'intérieur du tunnel du Somport, à 1.211 mètres et redescendre à la gare internationale de Canfranc à 1.194 mètres.

Les déclivités atteignent 35 mm. par mètre, entre Bedous et Etsaut. Au delà de cette station, la ligne est en grande partie en rampe de 43 mm. par mètre. Les rayons des courbes sont au minimum de 200 mètres.

Le Gave d'Aspe est traversé par deux ponts métalliques de 37 m. 50 et de 50 mètres d'ouverture et par trois viaducs; l'un, à cinq arches de 8 mètres et une travée métallique de 60 mètres; un second, à six arches de 8 mètres et une travée métallique de 60 mètres; un troisième, à une

Digitized by Google

arche de 41 m. 50 et deux arches de 12 mètres et de 8 mètres.

Quatorze souterrains se trouvent sur le parcours Bedous-frontière; les plus importants sont le souterrain du Portalet de 940 mètres; le souterrain hélicoïdal de 1750 mètres; enfin, le souterrain de faîte, celui du Somport, dont la longueur totale est de 7.875 mètres, soit 3.160 mètres en France et 4.715 mètres en Espagne.

La tête France est à la sortie de la station des Forges d'Abel à la cote 1.075. La voie monte du côté français en rampe de 34 mm. par mètre jusqu'au palier de faîte de 100 mètres de longueur, à 860 mètres après la frontière et redescend avec une pente de 4 mm. du côté espagnol. La tête Espagne du souterrain est à l'entrée de la gare internationale de Canfranc, commune aux deux pays, située à 1.194 mètres.

Les haltes et stations rencontrées après Bedous, sont : la halte d'Accous, les stations de Lescun-Cette-Eygun, Etsaut, Urdos, les Forges d'Abel, toutes dans le département des Basses-Pyrénées.

La partie espagnole est en pente de 20 mm. seulement. On sait, en effet, que le soulèvement des Pyrénées s'est produit du sud au nord par une pente relativement douce, depuis la dépression de l'Ebre sur le versant espagnol, et par une inclinaison beaucoup plus forte sur le versant français. Aussi, la Compagnie du Norte exploite-t-elle, pour le moment du moins, cette partie à la vapeur.

La distance entre la gare de Canfranc et Jaca est de 25 kilomètres. La ligne suit, sur ce parcours, la vallée de l Aragon.

b) *Transpyrénéen d'Ax-les-Thermes à Ripoll sous le col de Puymorens.*

Ce transpyrénéen effectuera la liaison directe Toulouse-Barcelone, en établissant la communication entre le bassin de l'Ariège et celui du Carol, affluent de la Sègre, laquelle est elle-même un affluent de l'Ebre.

Ce transpyrénéen prolonge la ligne actuelle de Toulouse à Ax-les-Thermes, dont le tronçon Toulouse-Foix a été ou-

Digitized by Google

vert en 1861, le tronçon Foix-Tarascon en 1877, et le tronçon Tarascon-Ax-les-Thermes, en 1888. Le dernier tronçon d'Ax à la frontière restant à terminer en France sera, comme nous l'avons dit, ouvert en 1929.

La ligne d'Ax-les-Thermes à la frontière a 42 kilomètres. Elle part d'Ax à 700 mètres, s'élève rapidement par la vallée de la Haute-Ariège jusqu'à l'Hospitalet où elle entre dans le souterrain de Puymorens, où elle atteint la cote de 1.580 mètres. Par suite de la disposition de la frontière, le franchissement de la chaîne des Pyrénées sous le col de Puymorens se fait sans quitter le territoire français. De là, la ligne descend la vallée du Carol jusqu'à la gare internationale française de La Tour de Carol, à 1.230 mètres.

Les déclivités de la ligne sont, sur la plus grande partie du parcours, de 40 mm. par mètre. Les rayons des courbes sont au minimum de 200 mètres.

Un grand nombre de ponts et de viaducs, tous en maçonnerie de granit, sauf un pont métallique de 18 mètres sur le Nabre et quelques petits tabliers métalliques permettent de franchir notamment l'Oriège, le Nabre, l'Ariège et le Carol. La ligne comporte onze souterrains tous du côté de l'Ariège, dont les plus importants sont : le souterrain hélicoïdal de 1.750 mètres, celui de Barthe-Espesse de 1.220 mètres, enfin, celui de Puymorens de 5.355 mètres, en rampe de 34 mm. sur le versant de l'Ariège et en pente de 3 mm. sur le versant des Pyrénées-Orientales.

Depuis Ax-les-Thermes, on rencontre les stations de Mérens, l'Hospitalet, dans le département de l'Ariège; la halte de Porte et les stations de Porta et La Tour de Carol, dans les Pyrénées-Orientales.

A la Tour de Carol, gare internationale française, se fait le raccordement avec la ligne à voie étroite électrique de Villefranche-Vernet-les-Bains à La Tour de Carol. C'est la ligne de Cerdagne, prolongement de la ligne à voie normale de la vallée de la Têt, de Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains. Nous avons fait remarquer que la ligne de Cerdagne franchit, elle aussi, la chaîne des Pyrénées au col de la

Digitized by Google

Perche, à 1.584 mètres pour passer de la vallée de la Têt dans celle de la Sègre qui, née en France, va se jeter dans l'Ebre.

Après la gare internationale de La Tour de Carol, le transpyrénéen franchit la frontière et aboutit à la gare internationale espagnole de Puigcerda.

Après cette gare, la ligne franchit la Sègre, en remonte les flancs, passe sous le col de Tosas à 1.494 mètres, descend la vallée du Ter qu'elle suit pour remonter à 600 mètres et de là, redescendre sur Barcelone.

L'Etat espagnol n'ayant pas trouvé de concessionnaire, exploitera, et même fait déjà une exploitation provisoire réduite avec la traction à vapeur, entre Puigcerda et Ripoll, au delà, c'est la Compagnie du Norte qui exploite de Ripoll, à Barcelone. Mais, d'une part, l'électrification est poussée sur la partie espagnole et d'autre part, en exécution du décret royal du 17 juillet 1928, la Compagnie du Norte doit prendre à bail l'exploitation de la partie Puigcerda-Ripoll de sorte que toute la ligne, de la frontière à Puigcerda, ne dépendra que d'un seul réseau, celui du Norte.

Les Espagnols espèrent avoir fait en 1930 la mise de leur voie à l'écartement français entre Puigcerda et Barcelone.

c) *Transpyrénéen de Saint-Girons à Lérida par le port de Salau.*

La Convention du 18 août 1904 s'exprime ainsi à son sujet :

« La troisième (ligne) partira de Saint-Girons (Ariège), « remontera la vallée du Salat, franchira en tunnel le col « de Salau, pénètrera en Espagne par la vallée de Noguera-« Pallaresa et s'y embranchera à Sort sur la ligne projetée « de Lérida à la frontière.

« Pour la troisième, qui doit s'embrancher en Espagne « sur la ligne non encore exécutée de Lérida à la frontière « par la vallée du Noguera-Pallaresa, ce délai (d'exécu-« tion de dix années) courra du jour de la notification par « le Gouvernement espagnol au Gouvernement français de

Digitized by Google

« l'achèvement de la section de Lérida à Sort de ladite « ligne. »

Et le protocole additionnel du 8 mai 1905 a complété : « ...de ladite ligne, notification qui devra avoir lieu dans un délai maximum de dix ans. »

En fait, le tronçon de Saint-Girons à Oust, de 17 kilomètres, est en voie d'achèvement. Il restera, d'Oust à la frontière, 23 kilomètres à construire. Du côté espagnol, la ligne est en exploitation de Lérida à Balaguer sur 25 kilomètres, en construction de Balaguer à Tremp sur 50 kilomètres. Il restera ensuite à construire en Espagne : 40 kilomètres de Tremp à Sort, plus de 43 kilomètres de Sort à la frontière, soit, en tout, 83 kilomètres.

Résultats a attendre des lignes transpyrénéennes.

L'ouverture des deux lignes transpyrénéennes par Bedous et par Ax procurera de très sensibles diminutions de parcours.

Toulouse, en particulier, verra diminuer ses distances :

à Madrid, de 140 kilomètres sur 983 kilomètres;
à Carthagène, de 107 kilomètres sur 1.059 kilomètres.
à Saragosse, de 178 kilomètres sur 680 kilomètres.
à Barcelone, de 107 kilomètres sur 426 kilomètres.

Il y a lieu de remarquer que ce ne sont pas les seules relations avec l'Espagne qui bénéficieront des raccourcissements de distance. Sans sortir de France, les relations entre Toulouse et la Cerdagne seront considérablement améliorées. Par exemple, alors que la distance actuelle par Perpignan, entre Toulouse et Font-Romeu est de 293 kilomètres, cette distance, par Ax, sera de 193 kilomètres, d'où un gain de 100 kilomètres, soit un tiers de la longueur du parcours.

Sans doute, la réduction de durée du trajet ne sera pas proportionnelle à celle de sa longueur. Les vitesses sur les lignes transpyrénéennes avec leurs rayons de 200 mètres, leurs déclivités de 40 à 43 mm. par mètre, leur voie unique, ne pourront pas, malgré la traction électrique, être aussi élevées que sur les lignes littorales.

Digitized by Google

Il est incontestable que ces lignes, offrant au voyageur la vue des paysages si pittoresques des hautes vallées, avec leur beauté si différente l'hiver et l'été seront d'un intérêt touristique de tout premier ordre.

Au point de vue économique, la dimnution des distances développera certainement les relations actuelles et les échanges entre les deux pays. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer à ce sujet qu'il existe une réserve importante de trafic au bénéfice de la voie de terre dans les échanges franco-espagnols, étant donnée la prépondérance actuelle de la part du trafic par voie de mer. Les échanges par terre entre la France et l'Espagne ne sont que le tiers de la totalité des échanges par terre et par mer. Il est donc légitime d'admettre que la mise à disposition de moyens de communication par voie de terre, plus nombreux et plus commodes, ne peut que reporter sur la voie de terre une partie de l'énorme avantage actuel de la voie de mer.

On peut aussi espérer que l'amélioration des tarifs douaniers pourra avoir une heureuse influence. L'exemple de la fâcheuse influence qu'a eue en 1892 la dénonciation du traité de commerce franco-espagnol, faisant baisser brusquement le tonnage d'échanges de 675 à 410 millions de francs, montre bien que, en sens inverse, une amélioration des tarifs douaniers peut avoir les meilleurs résultats.

On ne doit pas perdre de vue que l'industrie et le commerce en Espagne prennent un essor de plus en plus grand, amorcé avant la guerre, poursuivi et accéléré pendant la guerre et depuis. Un tel essor ne peut que procurer une augmentation de plus en plus marquée du trafic de transit des voies de communication franco-espagnoles.

Un très important élément de l'amélioration des relations franco-espagnoles sera incontestablement la suppression du transbordement pour le trafic d'Europe et, en particulier, de Toulouse avec Barcelone, par suite de la mise à l'écartement de voie européen entre Puigcerda et Barcelone.

Digitized by Google

ELOGE DE M. ALOY

Par M. H. GIRAN

Lorsque M. le Secrétaire perpétuel m'a demandé d'écrire l'éloge de notre regretté confrère Aloy, j'ai accepté avec empressement.

Je considérais comme un devoir de retracer les principales étapes de la carrière de celui qui nous avait été enlevé si prématurément, d'énumérer ses nombreux travaux, les fonctions qu'il avait exercées, les honneurs et les récompenses qui lui avaient été décernés au cours de sa vie toute de labeur et aussi de rappeler la sympathie que, par sa simplicité et l'aménité de son caractère, ils inspirait autour de lui.

Mais, quand j'ai voulu réunir les documents qui m'étaient nécessaires, je me suis aperçu que le travail que j'allais entreprendre avait été déjà fait — et fort bien fait — par une personnalité particulièrement qualifiée pour cela, M. Valdiguié, professeur agrégé de chimie à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, qui fut l'élève, le collaborateur et l'ami de notre confrère. M. Valdiguié qui, comme Aloy, est un spécialiste de la chimie biologique et qui a travaillé à ses côtés, était particulièrement qualifié, par sa compétence, par l'amitié née d'une collaboration déjà ancienne, à écrire la biographie de son cher Maître; et c'est ce qu'il a fait, d'une façon magistrale et très complète, dans le « *Bulletin des Sociétés de Pharmacie du Sud-Ouest et du Centre*, avril 1928, p. 104.

Je n'aurai donc pas la prétention de rééditer une nouvelle

Digitized by Google

biographie qui, certainement, ne vaudrait pas celle à laquelle je viens de faire allusion et je me contenterai de résumer, en quelques lignes, la brillante carrière de celui dont nous déplorons la perte.

Aloy était né le 26 août 1866, à Saint-Sardos (Lot-et-Garonne). Il étudia les sciences mathématiques et les sciences physiques à la Faculté des Sciences de Toulouse, enseigna au Collège de Saint-Gaudens, mais revint bientôt à Toulouse, en qualité de préparateur du Professeur Sabatier, dans le laboratoire duquel il exécuta un beau travail sur l'Uranium qui est demeuré classique et qui constitua sa thèse de doctorat ès-sciences. C'était un beau début qui le fit connaître du monde savant.

Aloy passe ensuite à la Faculté de médecine et de pharmacie où il occupe successivement les fonctions de chargé de cours et d'agrégé et où il est titularisé, en 1920, dans la chaire de Chimie.

Dès lors, il oriente ses recherches du côté de la Chimie biologique. Il collabore avec notre confrère M. le doyen Abelous et publie avec lui des travaux très remarqués sur certains phénomènes simultanés d'oxydation et de réduction qu'ils attribuent à une diastase unique, l'oxydo-réductase; plus tard, ces deux savants étudient le mécanisme de l'hydrolyse du saccharose.

Aloy effectue, en outre, un grand nombre de recherches de chimie organique et applique la méthode catalytique de son maître, M. le doyen Sabatier, à certaines réactions du camphre et du bornéol. Il s'occupe aussi de toxicologie et s'efforce de mettre en lumière le rôle que jouent les sels de baryum, de calcium et de magnésium dans les phénomènes vitaux. Revenant à ce qui fut l'objet de ses premières recherches, il étudie, en collaboration avec M. Valdiguié, les transformations provoquées par la lumière en présence des sels uraniques.

Au cours des dernières années de sa vie, il prit une part active au développement de l'Institut d'hydrologie de l'Université de Toulouse, et publia des recherches remarquables

Digitized by Google

sur un certain nombre d'eaux minérales, non seulement de la région pyrénéenne, mais aussi du Plateau Central; je citerai, en particulier, un travail des plus intéressants sur l'origine de l'arsenic dans les eaux de la Bourboule. Il commençait une étude méthodique de la radioactivité des sources thermales des Pyrénées, quand la mort est venue brusquement, le 2 avril 1928, arrêter cette belle activité.

Aloy était membre correspondant de l'Académie de Médecine et de la Société de Pharmacie de Paris. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur lors de la promotion Pasteur.

Notre Compagnie l'avait élu associé ordinaire le 18 mars 1920; deux ans plus tard, le 15 juin 1922, ses confrères lui témoignaient leur estime en le désignant pour faire partie du Bureau, en qualité de secrétaire-adjoint, fonctions qu'il exerça pendant deux ans.

Est-ce par excès de modestie, est-ce parceque ses nombreuses occupations ne lui laissaient guère de loisirs pour une mise au point qu'il eut désirée, Aloy prenait rarement la parole dans nos Assemblées. Et cependant, les sujets de lecture ne lui eussent pas manqué; il n'aurait eu qu'à choisir parmi ses nombreux travaux. La liste, qui en est donnée par M. Valdiguié, ne comprend pas moins de vingt publications, de 1920 à 1928; et certains de ces travaux avaient un intérêt général qui eût certainement été apprécié par l'Académie, tels ceux qui sont relatifs à la nature et aux propriétés des eaux minérales.

Je dois ajouter qu'Aloy était surchargé de besogne et qu'il apportait, dans l'accomplissement de ses diverses fonctions, la plus haute conscience. C'est ainsi, par exemple, que, à côté de ses devoirs universitaires, il a joué auprès des Tribunaux, en qualité d'expert-chimiste, un rôle qui a été particulièrement apprécié.

Voici en quels termes un de nos confrères, M. Signorel, doyen des juges d'instruction de Toulouse, qui, pendant de très longues années, l'a vu de près dans l'exercice de ces délicates fonctions, apprécie le rôle d'Aloy comme expert :

Digitized by Google

« Jusqu'à la veille de son décès, dit-il, Aloy s'est consa-
« cré aux expertises avec un soin et une compétence qui ne
« se sont jamais démentis.

« Son premier soin fut d'établir des méthodes de recher-
« ches sûres là où elles étaient parfois incertaines, par
« exemples en matière de falsification du vin et du lait. Le
« Tribunal de Toulouse et, bientôt après, les autres Tribu-
« naux du ressort et de la région, ne tardèrent pas à se
« laisser convaincre de l'excellence des procédés d'investi-
« gation de leur expert; la réputation d'Aloy fut, dès lors,
« bien établie et consacrée, et toutes les juridictions cor-
« rectionnelles du sud-ouest eurent recours à sa haute com-
« pétence.

« Ses rapports étaient des modèles de clarté. Jamais une
« erreur ou une conclusion un peu risquée ne put lui être
« reprochée. Il avait une telle idée de sa responsabilité que
« si, parfois, il avait un très léger doute, si minime fût-il, il
« préférait « laisser passer », suivant sa propre expression,
« c'est-à-dire ne pas conclure à la culpabilité.

« Lorsqu'il était appelé à déposer devant les juridictions
« pénales, Tribunaux correctionnels ou Cours d'appel, on
« retrouvait, dans son exposé, les mêmes qualités que dans
« ses rapports écrits. Et si, parfois, quelque avocat cher-
« chait, par des questions insidieuses, à l'embarrasser, à
« diminuer la portée de ses affirmations, il ne se départis-
« sait jamais de son calme habituel et il trouvait toujours
« le mot juste qui permettait à tous de rester dans le cadre
« où la vérité devait se manifester.

« Aussi, Aloy était-il, depuis de longues années, un expert
« d'une autorité sans égale qui s'imposait, avec la même
« force, au Ministère public et aux prévenus, à telle ensei-
« gne que, bien souvent, alors qu'il avait été désigné par
« le magistrat instructeur, les inculpés qui sollicitaient le
« bénéfice de l'expertise contradictoire, le désignaient éga-
« lement pour défendre leurs intérêts.

« N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de
« notre confrère ? Etre choisi comme arbitre, à la fois par

Digitized by Google

« le juge qui accuse et par le justiciable qui se défend, s'im-
« poser à tous deux avec la même force et la même autorité,
« n'est-ce pas la preuve la plus éclatante de la compétence
« et de l'impartialité de celui qui est l'objet d'un honneur
« si enviable et si rare ? ».

La vie de notre confrère fut donc une vie toute de labeur austère et consciencieux, un bel exemple de ce que peut réaliser une volonté ferme et tenace; l'Académie en conservera pieusement le souvenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESCRIMEURS ET DUELLISTES TOULOUSAINS

Par M. L. DE SANTI

L'escrime est un des arts qui ont eu, à Toulouse, des maîtres, des admirateurs et des détracteurs passionnés. Quelques-uns d'entre nous peuvent encore évoquer dans leur souvenir les originales figures de Monsarrat, le père, vieux maître matois et débrouillard, qui conservait à 65 ans son allure de voltigeur, et du prévôt Deltour, qui lui succéda au Lycée et à la salle d'armes de la rue Lafayette. Ce Deltour, frais émoulu de l'armée, était à l'époque dont je parle, c'est-à-dire il y a quelques soixante ans, un grand escogriffe qui, avec son apparence de don Quichotte, fut une des plus fortes lames de ce temps; il a été le précurseur de l'adjudant Ferré.

Mais cela ne dura pas. La guerre de 1870-71, en transformant nos mentalités, balaya l'escrime. La salle de la rue Lafayette aussi bien que le gymnase Léotard, où Marty se donnait l'illusion d'enseigner le contre de quarte, devinrent des déserts. On n'avait plus le goût batailleur; le noble jeu de l'épée n'eut plus pour théâtre, pendant des années, que les salles d'armes de nos régiments.

Cependant Toulouse aurait eu quelque raison de s'affliger de l'abandon de ses écoles de gladiateurs, survivance, assurait-on, des mœurs romaines; car elles seraient, si l'on en croit du Mège (1), très anciennes; et un mémorialiste de l'époque impériale écrivait encore : « L'art de faire des

(1) DU MÈGE. *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, 1846, t. IV, p. 386.

Digitized by Google

armes a formé longtemps l'occupation principale de la jeunesse toulousaine, surtout des étudiants » (1).

Mais c'est au XVIII[e] siècle et plus particulièrement pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle que l'escrime a été passionnément cultivée à Toulouse et que le goût du duel y est devenu une véritable frénésie. Il y a peut-être à celà une cause que les historiens ont négligée et qui mérite cependant de retenir l'attention.

On sait qu'à la fin de XVII[e] siècle, la France entière fut couverte d'associations clandestines, savamment organisées, inspirées par un sentiment religieux très ardent, mais qui ont reçu dans l'histoire le nom collectif de *la Cabale des dévôts*. De ces associations, qui ont joué un rôle considérable dans l'évolution morale du pays, la principale, *la Compagnie du Saint-Sacrement*, sous l'impulsion du marquis de Salignac-Fénelon, et l'une de ses filiales, la *Confrérie de la Passion*, dirigée par M. de Renty, s'étaient proposées en particulier de proscrire et de faire disparaître en France la coutume du duel. Elles avaient, en conséquence, organisé des associations de gentilshommes qui menèrent contre l'escrime et le duel une véritable campagne, à la fois politique et religieuse. Certains prélats, comme l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, et l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon allèrent jusqu'à fulminer des sentences d'excommunication contre les duellistes. Le roi Louis XIV enfin fut enrôlé dans cette campagne et reçut des flots d'encens à ce propos (2).

Ce ne fut pas sans un résultat appréciable. Pendant dix-sept ans on n'entendit parler d'aucun duel ni à Versailles, ni à Paris. Mais Louis XIV était à peine au tombeau que deux officiers des Gardes françaises, MM. de Ferrand et de Girardin, se battaient en plein jour sur le quai des Tuileries. Ce fut un assez gros scandale. Toutefois les deux fer-

---

(1) *Mémoires et souvenirs d'un pair de France*, 1829, t. I, p. 48.

(2) Voir par exemple le poème de La Monnoye, *le Duel aboli* : « *C'est le ciel qui le veut, c'est Louis qui l'ordonne.* »

Digitized by Google

railleurs appartenaient à des familles de robe et le Régent avait besoin du Parlement. Il se contenta de mander les délinquants, leur lava la tête et, au lieu de les casser ou de les emprisonner, les renvoya avec une plaisanterie.

L'esprit public était d'ailleurs bien changé. La *Secte des dévôts* tombait dans le discrédit et, lorsque les Parlements eurent entamé contre l'autorité royale celle lutte de Remontrances et de résistances qui remplit tout le XVIII[e] siècle et qui, en définitive, devait ouvrir toutes grandes les portes à l'esprit révolutionnaire, le duel reparut comme un geste de protestation ou de libération. On vit les rencontres sur le terrain renaître de plus belle; et cela d'autant plus que de nombreux gentilshommes, plus soucieux du point d'honneur que de l'interdiction royale, nourrissaient une irritation violente contre les édits. La réaction cependant se montra principalement dans la magistrature et la bourgeoisie, plus contaminées que la noblesse par le levain philosophique (1).

On vit alors, sous la Régence, des Ecoles d'escrime se créer et devenir florissantes dans la plupart des grandes villes, surtout dans les centres universitaires; et les sévères règlements de 1635, qui interdisaient à tout étudiant « de

---

(1) On trouvera d'intéressants renseignements à ce sujet dans le livre de Raoul Allier, *La Cabale des dévôts*, 1902, p. 324 et suivantes.

On sait que, de 1591 à 1609, le nombre des gentilshommes qui avaient péri en duel est évalué à quatre mille et cela suffit à expliquer la rigueur des Edits inspirés à Louis XIII, bien avant Richelieu, comme on peut s'en rendre compte dans l'*Argenis*, de Barclay (1621). Néanmoins, lors du procès de Montmorency, et pendant le séjour du roi à Toulouse, deux officiers de ses gardes, M. de Bouchavannes et le baron de Drouet, se battirent et s'entretuèrent publiquement sur la place Saint-Etienne (voir *Mémoires de Puységur*). Le roi en conçut une telle colère qu'il fit trainer sur des claies et exposer à l'Hôtel-de-Ville, puis enfin pendre par les pieds les cadavres de ces malheureux; il ordonna ensuite au Parlement de prendre connaissance de cette affaire et de punir les coupables c'est-à-dire les témoins (Dubédat : *Histoire du Parlement de Toulouse*, t. II, p. 174).

Digitized by Google

porter épée, pistolet ou autres armes offensives (1) », ne furent bientôt plus qu'un souvenir.

Toulouse, qui avait possédé une Aa (2) importante, eut par contre-coup, une Académie d'escrime.

On sait combien l'appellation d'*Académies* fut à la mode sous l'ancien régime. Les jeunes gentilshommes, principalement ceux qui se destinaient à l'armée étaient envoyés « *à l'Académie* », non pas tant pour y perfectionner leur instruction générale que pour y apprendre la danse, l'escrime et l'équitation, grâce auxquelles ils acquéraient la grâce, le maintien, l'assurance, la souplesse, cet air vainqueur, en un mot, indispensable au prestige et aux succès de l'uniforme. Aussi tout le monde voulait-il sortir d'une Académie. Les danseuses de l'Opéra se réclamaient de l'*Académie royale de musique,* au même titre que les rapins se réclamaient de l'*Académie royale de Peinture* et les barbiers de l'*Académie de chirurgie.* Il y eut même, à Paris, une *Académie d'architecture* (1671), une *Académie d'Ecriture* (1760) et il faillit y avoir une *Académie de Coiffure.* Toulouse eut, pour sa part et parmi d'autres plus célèbres, une *Académie d'Equitation* et une *Académie d'Escrime.*

Elles étaient, comme on l'a dit, déjà anciennes sous le nom moins prétentieux d'*Ecoles,* car, dès la fin du XVI[e] siècle, la Ville accordait des subventions aux Ecoles d'Escrime. Les Capitouls eux-mêmes, en grands manteaux fourrés d'hermine, ne dédaignaient pas, de présider chaque année aux assauts qu'elles donnaient, sous leurs auspices, à l'Hôtel-de-Ville. « Après avoir décidé, dit du Mège, des

---

(1) Delamare. *Traité de la police,* t. I, p. 122; règlement de la faculté des Arts du 30 mars 1635.

(2) C'est sous le nom mystérieux d'*Aa.* que se cachaient les Sociétés secrètes, filiales de la *Compagnie du Saint-Sacrement.* Voir à ce sujet Bégouen : *Une Société secrète, émule de la Compagnie du Saint-Sacrement, l'Aa de Toulouse,* 1913.

Digitized by Google

questions politiques et des questions administratives, après avoir rendu tant bien que mal la justice aux citoyens, ces magistrats montaient sur leurs sièges pour décider du mérite d'une botte, de la valeur d'une riposte de prime, de l'opportunité d'une parade de tierce ou de la perfection d'un contre de sixte. Toutes ces choses n'avaient pas de très grands rapports avec les fonctions capitulaires et on l'avait quelquefois reconnu; mais un bouillant avocat au Parlement, le Capitoul Montaudier (1714) en jugeait autrement (1)... On consulta Liantcour, la Baste, de Brie, Girard, Saint-Martin, et leurs poudreux ouvrages furent étalés sur les hauts bancs du Consistoire, comme au Palais on étalait ceux de Cujas, de Boutaric ou de Furgole » (2).

Bientôt cela ne suffit plus. Tel fut, en effet, le succès des concours d'escrime que les Capitouls, pour en rehausser l'éclat jugèrent bon d'y attacher des prix. En conséquence, au jour fixé, chaque *Maître en fait d'armes* (c'était le nom officiel des professeurs d'escrime) amenait ses élèves à l'Hôtel-de-Ville, et les vainqueurs recevaient des mains du magistrat, non point « une épée d'or ou d'argent » comme le dit Lamothe-Langon (3), mais, pour le premier prix, une épée à poignée de vermeil, et, pour le second, une épée à poignée d'argent.

La conquête de ces trophées couvrait de gloire la salle d'armes à laquelle appartenait le vainqueur et c'était, pour les jeunes gens de la ville et en particulier pour les étudiants, une distinction devant laquelle s'effaçaient les victoires galantes et les lauriers universitaires; sans compter qu'elle leur valait des avantages plus sérieux. Ainsi les

---

(1) MONTAUDIER (Jean), avocat au Parlement, est plus connu comme Mainteneur des Jeux Floraux que comme Capitoul. On trouvera dans l'*Histoire du Parlement de Toulouse*, de DUBÉDAT (t. II, p. 569) la mention de la réponse « pesante et emphatique » qu'il fit, en 1720, à la Semonce de M. de Catellan.

(2) *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, t. IV, p. 387

(3) *Mémoires et souvenirs*, t. I, p. 49.

Digitized by Google

titulaires des prix d'escrime avaient l'entrée gratuite aux spectacles et jouissaient du privilège exclusif — car il était réservé jusqu'alors aux seuls Capitouls — d'entrer à l'Hôtel-de-Ville avec l'épée; enfin ils étaient associés aux Capitouls eux-mêmes dans les jurys qui devaient ultérieurement décerner les prix. J'ai oublié de dire que, pour pouvoir concourir, il fallait appartenir à l'une quelconque des salles d'escrime de Toulouse. Les étrangers n'y étaient pas admis.

On juge que, dans ces conditions, querelles et duels n'étaient point rares à Toulouse. Heureusement encore la ville était-t-elle affranchie de garnison, de telle sorte que les rencontres entre étudiants et militaires y étaient moins communes qu'à Rennes, par exemple, à Montpellier, à Caen ou à Grenoble, qui avaient à la fois une Université et une garnison (1). Mais les avocats, les médecins, voire les abbés, et à plus forte raison les militaires, qui avaient fait leurs études à Toulouse, en emportaient une réputation méritée d'escrimeurs redoutables et quelquefois de spadassins.

C'est pourquoi un jacobin qui avait abandonné l'épée pour la plume, le marquis de Boisrobert, plus connu sous le nom plébéien de *La Vallée,* dans la description ou plutôt dans l'esquisse satirique du *Département de la Haute-Garonne* qu'il publia en l'an VI, après avoir raillé les nombreuses Académies de Toulouse, celle des Jeux Floraux, celle des Sciences, celles des Beaux-Arts, « Académies, dit-il, dont l'étonnante prudence a respectueusement laissé les Sciences et la Peinture où elles les ont trouvées », ajoute avec dédain : « Et enfin, en arrière-garde, une Académie royale des armes, où l'on apprenait, à tant par tête, à tuer ou à se faire tuer proprement et dans les règles; Académie

(1) L'un de ces duels est demeuré célèbre. C'est celui de Suard, alors étudiant à Grenoble, avec un officier de cette garnison; il valut au futur académicien une sévère détention aux îles Sainte-Marguerite. Sur Caen, voir le livre de G. LAVALLEY, *Les duellistes de Caen,* Caen 1914, in-8°.

Digitized by Google

très utile dans une ville où, journellement, sept à huit cents écoliers trouvaient très amusant de faire mettre l'épée à la main à ceux qui n'applaudissaient pas au spectacle à la comédienne protégée, ou qui ne trouvaient pas le Capitole une des Sept merveilles du monde » (1).

C'est cette réputation de spadassin que nous voyons Dominique Dupuy, l'héroïque colonel de la 32e demi-brigade, avoir en Italie parmi ses compagnons d'armes; si bien que nul n'eut osé se permettre avec lui les brimades et les plaisanteries faciles, si à la mode dans les armées de l'an VI.

Ce Dupuy, disait Thiébault, ardent autant que vigoureux, « était fort redoutable aux combats singuliers »; il avait été lauréat dans l'un des concours de Toulouse et passait pour « un assez mauvais homme ». Il portait habituellement « un sabre mince, léger, presque droit et de

---

(1). *Voyage dans les départements de la France, par le cit.* J. LA VALLÉE, *ancien capitaine au* 46e *régiment*, Paris, an VI, in-8°, *Département de la Haute-Garonne*, p. 38. Il faudrait consacrer une étude entière à cet étrange polygraphe, qui, passant à Toulouse avec son régiment, peu avant la révolution, y fut arrêté par la petite vérole, fut soigné avec un dévouement et un désintéressement admirables par de braves gens et par la sœur de Mme de Caffarelli, et a néanmoins entassé sur Toulouse et ses habitants, les accusations les plus ridicules et, sous le manteau de quelques vérités, de véritables calomnies. C'est, ajoute-t-il, « de toutes les villes la plus morne, la plus apathique et la moins riche », ce qu'il attribue au fanatisme imbécile de sa population, à l'orgueil grossier de sa noblesse capitulaire, à la prétentieuse stérilité de ses Jeux Floraux et, par dessus tout, à l'esprit indiscipliné et batailleur de son Université. Les étudiants, dit il, « quelques centaines d'imberbes brigands d'école », rendent Toulouse inhabitable aux étrangers. Quant à la fantaisie (pour ne pas la qualifier d'un mot plus sévère) de ses renseignements historiques, il suffit pour l'apprécier de reproduire le jugement de Quérard : « Cet ouvrage, rédigé avec précipitation et publié par cahiers, contient plusieurs erreurs matérielles et se ressent du style démagogique de l'époque où il a été publié ».

On pourrait remarquer que l'époque ou La Vallée publiait ses calomnies sur Toulouse (1799) est exactement celle où Paul-Louis COURIER, dans ses *Lettres à Kléwanski*, se félicitait de son séjour dans cette ville !

Digitized by Google

duel beaucoup plus que de bataille » dont il se servait avec avantage; aussi était-il considéré comme « un des plus terribles hommes de France, l'épée ou le sabre à la main » (1) et n'osait-on le provoquer qu'au pistolet. Cette arme lui fut souvent fatale. Sa correspondance avec son ami Deville, que l'on conserve au Donjon, nous le montre dans l'intervalle des combats où il est blessé, comme à Dego et à la Favorite, maintes fois sur le flanc à la suite de ses duels. « Je ne me sers de mon bras qu'avec peine, mais patience ! » écrit-il le 6 fructidor, an IV. « Je te dis à toi, confesse-t-il de Milan, le 26 pluviôse, an VI; c'est une balle de pistolet que j'ai reçue dans la partie gauche du ventre, et ma blessure est si délicate qu'elle suppure encore et qu'on m'a défendu de me mettre en route. »

Un autre familier des salles d'armes de Toulouse fut, vers la même époque, un étudiant du nom d'*Enjalran*. Au sortir de l'Ecole de droit il avait été nommé Lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Rodez puis, sous l'Empire, juge au Tribunal civil de cette ville; enfin, sous la Restauration, on l'avait vu présider la Cour prévôtale de l'Aveyron. Cet homme, malgré ces services, fut cependant demeuré inconnu s'il n'avait donné le jour à une escrimeuse d'une autre espèce, Clarisse Manzon, l'héroïne à jamais fameuse du procès Fualdès. « Enjalran, dit Lamothe-Langon, était au nombre de mes condisciples (2). Il passait pour la plus forte lame de Toulouse où il s'était fait en ce genre la réputation que M. de Peyronnet et son intime ami (Chodruc) Duclos,

---

(1) Général THIÉBAULT, t. II, p. 127. Le sabre de Dupuy n'était autre chose que le *demi-espadon* des maîtres d'armes et des prévôts d'escrime. Cette arme, intermédiaire au sabre et à l'épée, fut portée, sous l'Empire, par la plupart des tambours-maîtres et tambours-majors (Voir les *Mémoires du sergent Bourgogne*, édit. Hachette, 1898, p. 4, et la lithographie de CHARLET : le tambour-major du 1er régiment des *Vieux grenadiers* de la Garde).

(2) *Les Mémoires et Souvenirs d'un pair de France*, sont une sorte d'autobiographie fantaisiste et infidèle, de Lamothe. Il s'y vieillit de dix ans.

Digitized by Google

devaient obtenir un peu plus tard dans la capitale de la Guyenne. » Quand on demandait au vieux Platte, le doyen des Maîtres d'armes toulousains, quel était le meilleur des étudiants, il répondait : « C'est Enjalran, car il est le premier tireur de la ville... après moi, s'entend, et mon fils. » Lui-même d'ailleurs, infatué de son adresse, « regardait avec un souverain mépris toute gloire qui ne reposait pas sur un fleuret ».

On trouvera dans les *Mémoires de Fonvielle* (1) le récit d'un duel en 1782, à la suite de trop copieuses libations, entre l'auteur du récit et ce misérable abbé Lacombe qui finit en 1794 sur l'échafaud, après avoir terrorisé Bordeaux et présidé la sanglante *Commission militaire* de cette ville. « A sept heures du matin, dit Fonvielle, l'abbé Lacombe arriva chez moi, accompagné des deux frères Jamme, comme amis communs, l'aîné portant deux épées sous son manteau. Je les suivis et nous sortîmes de la ville par la porte Matabiau pour gagner les bords du canal où, non loin d'un moulin, était un site solitaire adopté pour de tels combats » (2). Les épées étaient à peine engagées qu'un ami désarme les adversaires, les sépare et les emmène déjeuner. Mais la rencontre n'était qu'ajournée. Le soir même les deux batailleurs et leurs témoins se trouvaient réunis à dix heures, sur le rempart, « derrière Notre-Dame ». Le combat avait lieu au pistolet, mais il y aurait beaucoup à dire sur ce duel en pleine nuit, où les adversaires trouvèrent le moyen de se manquer trois fois successivement à sept pas de distance ! Il est vrai que ni Fonvielle, ni l'abbé Lacombe

---

(1) *Mémoires historiques du Chevalier de Fonvielle, de Toulouse*, 1824, t. I, p. 191.

(2) On voit que cet emplacement, dit du Moulin-Bayard, répond à la cour de la gare Matabiau. La porte Matabiau se trouvait au débouché de la rue Matabiau (actuellement Rémusat) sur le boulevard. Le *moulin Bayard* était, en effet, avec le pont *Montaudran* et la *fontaine du Béarnais*, le rendez-vous de prédilection des duellistes. Plus tard, on adopta l'*Embouchure* (Voir la jolie nouvelle d'Eug. d'Auriac, *Mon premier duel*).

Digitized by Google

n'étaient des fendeurs de naseaux. Ce qu'il y a d'intéressant dans l'affaire, c'est l'intervention, comme directeurs et ordonnateurs de la rencontre, des frères Jamme.

Ceux-ci étaient les fils aînés du célèbre avocat Alexandre-Auguste Jamme, le dernier chevalier ès-lois de l'Université, le « teinturer » de Mme d'Esparbès, qui mourut Mainteneur des Jeux Floraux, bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur de Code français et recteur de l'Académie royale de Toulouse. Jamme, né en 1736, avait alors trois fils dont le plus jeune seul, Augustin, âgé de quinze ans à l'époque qui nous occupe, lui survécut et prolongea à Toulouse la notoriété paternelle.

Mais les deux aînés étaient les plus enragés bretteurs de l'Ecole de droit. Piliers de salles d'armes, il n'y avait pas d'affaire d'honneur dans laquelle ils n'intervinssent, soit pour leur propre compte, soit à titre de témoins, de conseillers ou de juges. Ils étaient le tribunal incontesté de la jeunesse turbulente des Ecoles. L'aîné, déjà avocat, était le roi de l'épée dans le royaume des ferrailleurs; le second, dont Fonvielle avait été le condisciple au Collège Royal, était, nous dit-il, « très brave et l'une des meilleures lames de Toulouse, ayant remporté le prix des armes dans les assauts publics » (1).

Le malheur est que cette humeur batailleuse et cette facilité de mettre flamberge au vent passaient trop souvent dans la magistrature et même dans la plus élevée. Les jeunes Conseillers de la Chambre des Enquêtes avaient à ce point de vue une réputation bien assise et plagiaient parfois les raffinés du XVIIe siècle. Montbel, qui s'en afflige, cite, par exemple, le cas d'un jeune magistrat, Jean-Antoine

---

(1) Fonvielle, *loc. cit.*, t. I, p. 285. Le second des fils d'Alexandre Jamme, Casimir, entra en 1800 avec son frère cadet, Augustin, dans la Société du *Lycée*, dont leur père venait d'être nommé président. Il y lut, le 20 avril 1800, un poème, *Télémaque dans l'île de Calypso*, et, le 17 septembre, un éloge, sous forme d'*Ode élégiaque*, de trois lettrés toulousains, Sabère, Hadancourt et Paraza. Il n'était donc pas dépourvu de toute valeur littéraire.

Digitized by Google

Jugonous de Poucharramet qui, sur une anodine moquerie de son costume, provoqua et blessa très dangereusement le Comte d'Entraigues (1).

Mais l'affaire la plus extraordinaire est celle du Président de la Chambre Tournelle, Louis Daspe de Meilhan, dont précisément Montbel devait épouser la fille. Daspe, qui se montra si vigoureusement pendant la Révolution comme Commandant la Légion de Saint-Barthélémy et qui d'ailleurs périt sur l'échafaud dans la journée du 18 Messidor, était un ancien officier de dragons. Il s'était déjà battu trois fois avec un maniaque, duelliste professionnel, qui venait régulièrement le provoquer et l'insulter à la même époque. Quelques jours après son mariage, il se trouvait au théâtre avec sa jeune femme quand tout-à-coup, la porte de sa loge s'ouvre et livre passage à l'obstiné bretteur, se présentant à sa date. Pas un mot ne fut prononcé; l'échange d'un regard suffit aux deux hommes. Le Président se lève, prie sa femme de l'attendre un instant, suit son adversaire, le tue à la lueur d'un reverbère, puis reprend sa place. Sa femme ne soupçonna rien et elle ne sut que longtemps après à quoi il avait employé son absence.

---

(1) *Souvenirs du Comte de Montbel*, 1913, p. 4. — Le comte d'Entraigues dont il s'agit, est *Jean-Joseph-Casimir de Montvallat*, comte d'Entraigues depuis 1771. C'est lui qui, encore sous-lieutenant au régiment du Roi-Infanterie, fit, à Sulzbach, avec Casanova, une partie de piquet où ils demeurèrent quarante-deux heures sans désemparer. Cela se passait en 1762; mais ce que Casanova ne dit pas, c'est que, lors de ce duel d'un nouveau genre, d'Entraigues avait à peine 16 ans. Il dut abandonner l'armée à cause de sa mauvaise santé. Lors de son duel avec M. de Poucharramet, en 1772, il n'avait donc que 25 ans et, comme son adversaire en avait 24, on peut dire que cette affaire ne fut qu'une folie de jeunes écervelés. D'Entraigues mourut des suites de ce duel en 1773. « Il ne manquait, dit Casanova, ni d'esprit ni d'usage du monde. »

Le Parlement de Toulouse, malgré les injonctions sévères de Louis XIII, fut toujours indulgent aux magistrats que le point d'honneur amenait sur le terrain. Il condamna même, en 1642, un conseiller du Parlement de Pau, M. de Cerbères, à 300 livres d'amende et à la suspension de sa charge, parce qu'il avait répondu par le bâton à un cartel de M. de Broca, son collègue.

Digitized by Google

Mais revenons aux Ecoles d'escrime. Les physionomies les plus curieuses de ce milieu sont encore celles des *maîtres en fait d'armes,* qui prétendaient acquérir légitimement la noblesse au bout de vingt ans d'exercice et se paraient fièrement du titre d'*écuyer.*

La plupart nous sont inconnus ou n'ont laissé qu'une trace fugitive; tel cet épéiste redouté, nommé ou surnommé *le Flamand,* duquel Fonvielle dit avoir pris des leçons. En revanche, d'autres sont demeurés légendaires. « On se rappelle encore à Toulouse, dit du Mège, les deux (frères) Pujos, excellents maîtres d'armes, et surtout de Platte (1)... Leurs salles, bien garnies de gantelets, de masques, de fleurets, de plastrons, étaient fréquentées par tous les jeunes officiers, par les étudiants en droit et aussi par les fils des plus riches négociants. Le peuple avait aussi ses *maîtres en fait d'armes,* mais bien moins célèbres, et ce n'est que pour mémoire que j'enregistre ici les noms de Lesueur et de Patara. »

Voici la salle d'armes des Platte, un peu avant la mort du père Platte, car dans ces familles, comme dans celles des grands artistes, les talents étaient héréditaires; le tableau s'en trouve brossé, d'une manière charmante, par le « Pair de France ». C'est une scène vécue du *Bourgeois gentilhomme.*

« Un jour que j'étais dans la salle avec lui (Platte) et plusieurs de ses élèves, la conversation tomba sur la littérature. A propos de Voltaire, je me mis à raconter la visite que je lui avais faite; mon récit terminé, chacun parla de lui avec plus ou moins d'enthousiasme. Platte écoutait en silence, mais à chaque éloge que nous faisions, des signes

(1) Il y avait en réalité trois Pujos, le père et les deux fils, qui prenaient tous le titre d'Ecuyer. Pujos père disparaît de l'Almanach à partir de 1789; quant à Platte père, il était déjà mort en 1780. Leurs salles d'armes s'ouvraient, celle de Platte, rue des Jacobins, et celle de Pujos, rue des Cordeliers, c'est-à-dire en plein quartier des Écoles.

Digitized by Google

de dépit manifestaient son mécontentement; enfin dans la chaleur de l'entretien, nous en vinmes à proclamer le vieillard de Ferney, le premier homme du monde. « Oh ! pour le coup, s'écria le maître d'armes, ceci est trop fort ! Un poète, le premier homme du monde, un gaillard qui aurait tenu son épée à la façon d'une plume ! Et que direz-vous donc de mon père quand il ne sera plus ? Allons, Messieurs, en place et travaillons. » Et à chaque botte qu'il nous poussait : « M. de Voltaire aurait-il paré celle-là ? répétait-il. Un auteur, c'est quelque chose peut-être, mais un habile maître en fait d'armes, c'est tout. » Il garda sa mauvaise humeur toute la semaine et longtemps après nous l'entendions murmurer en haussant les épaules : « Un poète, le premier homme du monde ! ils sont fous ou le monde finira bientôt. »

« M. Platte aimait que l'on fut brave et prenait en aversion quiconque ne l'était pas. A ce titre, il ne pouvait souffrir le fameux Barrère, baron de Vieusac, alors avocat au Parlement de Toulouse : « Ce M. de Vieusac, nous disait-« il quelquefois, arrondit de belles phrases dans lesquelles « il parle de l'amour du prochain, et je ne lui confierais « pas ma tête (ce furent ses propres expressions); je le « connais de longue date et il est venu dans ma salle, il « a été mon élève et pourtant je ne saurais dire la couleur « de ses yeux, car il ne m'a jamais regardé en face, et il « tremblait comme une feuille chaque fois que mon fleuret « menaçait la poitrine. Méfiez-vous, Messieurs de l'homme « qui ne s'aligne pas avec grâce et craint de porter son œil « sur celui de son adversaire. J'ai toujours pris mes pré-« cautions quand, sur le pré, j'ai eu à en découdre avec de « pareils sournois. » On ne pouvait mieux deviner Barrère... »

Digitized by Google

Digitized by Google

GÓNGORA

« PRINCE DE LA LUMIÈRE » et « PRINCE DES TÉNÈBRES »

Par M. BOUSSAGOL

Les quelques pages qui suivent sont à la fois un acte de contrition et l'expression d'un regret.

A la page 456 de ma thèse de doctorat sur *Angel de Saavedra, duc de Rivas* (1), j'ai commis la légèreté d'écrire : « Quant à Góngora, après avoir été un temps l'ange de lumière, il est devenu l'ange de ténèbres que l'on sait ». Mon ami Américo Castro m'a reproché cette phrase dans le compte-rendu trop bienveillant qu'il a consacré à mon livre dans la « *Revista de Filologia Española* ». M. Castro a mille fois raison; mon excuse, s'il en est une, c'est qu'en 1926, je ne connaissais pas assez Góngora pour avoir sur lui une opinion personnelle, et j'en étais réduit à reproduire l'opinion courante. Je bats ma coulpe en toute sincérité. Puisse-t-il m'en être tenu compte !

Comme pour me punir d'avoir parlé du poète si inconsidérément, il me fut donné de l'étudier durant l'année scolaire 1926-1927; grand fut mon regret de ne pas l'avoir connu plus tôt. Avec quelle joie je lui aurais consacré les six ou sept années de labeur que durent la gestation et l'édification d'une thèse ! J'aurais aimé procéder, à son propos, à une révision profonde des valeurs et surtout à la destruction des préjugés dont on s'acharne à le faire la victime.

(1) Un vol., in-8° de XII-481 pages, librairie Privat, Toulouse, 1926.

Digitized by Google

Góngora est victime d'une formule.

Qui dira le mal que font les formules ? En leur forme piquante, concise et claire, elles meublent l'esprit d'arguments qui semblent sans réplique. Pour ne prendre qu'un exemple, réussira-t-on jamais à convaincre les peuples que le meilleur moyen d'avoir la paix n'est pas de préparer la guerre ?

Un des contemporains de Góngora, le licencié Francisco de Cascales, s'exprime ainsi sur son compte : « S'il s'en était tenu à la magnificence de son premier style, j'aurais placé sa statue au milieu de l'Hélicon ». Et il ajoute : « Si je dois dire d'un coup tout ce que je pense, *de prince de la lumière il est devenu prince des ténèbres* ».

Voilà la fâcheuse formule.

Que signifie au juste ce « devenu » ? Evolution ou révolution ? *Révolution* serait acceptable, si l'on admettait que, suites lointaines d'un accident de jeunesse — une chute sur la tête —, des troubles physiologiques et mentaux se sont manifestés aux environs de la cinquante-deuxième année, vers 1613, date des grands poèmes dits « ténébreux ». Mais il faudrait, pour nous faire admettre cette explication, que l'on nous démontrât qu'*avant* cette date, tout est *clair* dans l'œuvre, comme tout est *ténébreux après*. Une telle affirmation ne résiste pas à l'examen des textes.

Evolution ? Mais qui l'a étudiée, et comment ? Nul encore n'a pris soin, d'abord, de préciser la date des poésies de Góngora, et, ensuite d'étudier *toutes* ces poésies dûment classées suivant l'ordre chronologique (1). Dès lors, que vaut de prendre une poésie populaire et limpide du début, puis un fragment des *Soledades,* et de dire : Voilà les deux styles de Góngora » ? Tout ce que l'on est en droit de dire, c'est que ce sont là *deux* des styles de Góngora, mais nullement *les deux styles.*

---

(1) L'Edition de Foulché-Delbosc récemment décédé, a tenté ce classement en 1921; elle fournirait une base solide, encore que quelques dates soient discutées.

Digitized by Google

En effet, un examen même superficiel, de son œuvre, en suivant, faute de mieux, l'édition Foulché-Delbosc, m'a convaincu de la possibilité de reconnaître chez le grand Cordouan :

1° La coexistence de plusieurs manières d'*un bout à l'autre de son œuvre;*

2° Une évolution de l'expression poétique, lente et nécessaire;

3° La permanence d'un style poétique aux contours nets.

Le premier et le deuxième points s'expliquent par la souplesse toute andalouse du génie de Góngora; le troisième par la force et l'originalité de son tempérament poétique.

Très succinctement, je vais essayer de préciser ma pensée sur ces trois points.

I

Je serai très bref sur le premier.

D'un bout à l'autre de l'œuvre, on distingue la variété des cadres métriques adoptés (sonnet, ode, chanson, romance, letrilla, ...) et l'adaptation de la forme au sujet, ce qui témoigne d'une singulière souplesse et d'un sens poétique très sûr.

Les chansons populaires sont alertes et claires, fraîches, dansantes et chantantes. Les romances satirico-burlesques, pleins de calembours, d'allusions personnelles, voire de plaisanteries obscènes. Les sonnets érotiques s'inspirent très souvent de Pétrarque. Les sonnets funéraires ont une allure, une tonalité, un vocabulaire spécial, et la concision d'une inscription lapidaire. Rien n'est plus solennel et lent qu'une grave chanson patriotique, à la Herrera. Rien n'est plus rapide, plus ailé, qu'une chanson de thème anacréontique...

Il faut sur ce point, où je ne crains pas de démenti, me croire sur parole; des exemples auraient vite fait de remplir les pages qui me sont octroyées.

Digitized by Google

II

On se plaît à opposer les poésies claires aux poésies obscures. Et il est certain que, le temps aidant, la poésie de Góngora est devenue, *dans certaines catégories de poèmes,* plus hermétique. Allons plus loin, et disons qu'un même thème, exprimé une première fois avec clarté, l'est, postérieurement, de façon ténébreuse. Et cherchons les raisons.

Les contemporains du poète n'avaient pas attendu l'année 1613 pour le porter aux nues ou l'accabler d'injures. Mais en 1613, le *Polyphème* et les *Solitudes* (Soledades) — du moins la première — firent scandale. Pourquoi ?

Jusque-là, le poète n'avait guère publié que des poèmes courts : beaucoup de sonnets, des pièces de 35 vers, de 60; 150 vers représentent chez lui un long poème. Or, le *Polyphème* a 504 vers, et la première *Solitude* 1.091 ! On peut, sans fatigue excessive, déchiffrer les 14 vers d'un sonnet, et les savourer. Mais à vouloir lire les 1.091 de la *Solitude,* on reste ébloui de tant de lumière et l'on finit par avoir la sensation des ténèbres, comme l'enfant qui commet l'imprudence de regarder le soleil en face.

D'autre part, Góngora n'est pas poète à traiter un grand poème comme un petit poème : à grands poèmes, grands styles. Style riche, somptueux, travaillé; plein d'images et surtout de métaphores, sans rien qui sente la plume facile, abandonnée, improvisatrice. D'où, resserrement de la pensée et, surtout, de l'expression.

Par ailleurs, enfin, Góngora a été amené, en dehors même des grands poèmes, à se faire un style personnel, c'est-à-dire où les mots et certains groupes de mots prennent le sens spécial qu'il lui a plu de leur donner. Nous comprendrons mieux cette évolution si nous essayons de voir comment son œuvre parvenait au public.

L'auteur n'était pas de ceux qui, ayant écrit quelques poèmes au gré de l'inspiration, en forment une plaquette ou un volume dès qu'ils sont en nombre suffisant. Le chanoine Cordouan montrait ses poésies à ses intimes, à ses

Digitized by Google

compagnons de chœur, peut-être dans le chœur même, où il avait la fâcheuse réputation d'être inattentif et bavard. On approuvait un vers, on blâmait une cadence peu harmonieuse; de toutes façons, on *suivait* le poète, on s'*habituait à son style*; si, une première fois, on ne comprenait pas une métaphore imprévue, l'auteur expliquait; et l'on *comprenait* lorsqu'elle apparaissait une deuxième, une dixième fois. Et l'auteur, *se sentant suivi,* allait de l'avant. C'est un singulier contre-sens que d'aborder par une poésie de 1613 l'œuvre d'un poète, né en 1561, et qui écrivait déjà — je ne parle que de sa première poésie datée avec certitude — en 1580 ! Prenons l'œuvre à ses débuts; suivons-la pas à pas, et nous aurons des émerveillements et, surtout, des illuminations.

Ouvrons le *Polyphème* (1613); aux vers 363-4, nous lisons:

> Blanca más que las plumas de aquel ave
> Que dulce muere y en las aguas mora.

Quel est ce style périphrastique de devinettes pour gens du monde ? Notre étonnement cesse, si nous avons lu d'abord, dans une poésie de 1601 (p. 137 du t. I d l'édition F. D.) ;

> Del blanco cisne que en las aguas mora.

Góngora a déjà associé, en 1601, les idées de « cygne », de « blancheur », de « séjour sur les eaux »; aussi, en 1613, supprime-t-il le mot « cygne », qui lui paraît brutal, pour ne laisser subsister que toutes les circonstances qui définissent le cygne poétiquement.

Et voici un exemple, plus significatif encore, de cette évolution de l'expression poétique :

Le poète se plaît à évoquer les trophées de chasse, les têtes de cerf ou de sanglier qui témoignent des goûts et de l'habileté du maître.

En 1590, il écrit :

Ahora clavando	(Maintenant clouant
La armada cabeza	La tête armée [bois]
Del antiguo ciervo	Du cerf chargé d'ans
En la encina vieja.	au vieux chêne.)

Digitized by Google

En 1607, il parle du sanglier, *et le nomme* :

Al javali en cuios cerros	au sanglier, sur le dos duquel
se levanta un escuadrón	se dresse un escadron
De cerdas, si ya no son	de soies [poils], à moins que ce
Caladas picas sin hierros.	[ne soient,
	plantées, des piques sans fer.

En 1613, dans le *Polyphème,* il parle du daim, *qu'il nomme,* et du sanglier, *qu'il ne nomme pas,* mais que l'on devine, parce qu'il le décrit à l'aide d'une métaphore qu'explique la comparaison employée en 1607 :

> Registra en otras puertas el venado
> sus años, su cabeza colmilluda
> la fiera, cuio cerro levantado
> de helvecias picas es muralla aguda.
>
> (Sur d'autres portes, le daim montre
> ses années, et [montre] sa tête armée de crocs
> le fauve, dont le dos élevé
> est une muraille aiguë de piques helvétiques.)

Ainsi peut s'expliquer, dans une large mesure, l'obscurité croissante de Góngora.

III

Une étude sérieuse de ce poète devrait comprendre une troisième partie, la plus importante : la recherche des traits persistants qui caractérisent son style; il faudrait fouiller l'œuvre longtemps, en profondeur, en détail.

Une telle étude démontrerait, j'en suis sûr, la persistance de bon nombre d'éléments de style à travers les 47 années que dura l'activité créatrice de Góngora, entre 1580 et 1627.

Certains MOTIFS obsèdent son esprit : par exemple, celui du *lit,* que l'amour transforme en *champ de bataille;* les mots *lit* (cama ou lecho, ou thálamo), *champ* (campo), *bataille* (batalla) et *amour* (amor) hantent le poète jusqu'à ce que, dans le dernier vers de la première *solitude,* il trouve la forme définitive, parfaite :

Digitized by Google

Bañen mis ojos la *cama*,
Que ella me será también
Sin vos, *campo* de *batalla*.

(1587; p. 64 du t. I. de F. D.)

Sea el *lecho* de *batalla campo* blando.

(1600; p. 120 de *id.*).

Campo fué de *batalla*
Y *thálamo* fué luego.

(1602;p. 126 de *id.*).

A *batallas* de *amor campo* de plumar.

(1613, fin de la *Soledad primera.*)

Ce dernier vers, à la fois exquis et magnifique, était tout ce que Verlaine savait de castillan, et il en saluait chaque apparition du grand Rubén Darío...

Il faudrait dénombrer méticuleusement le VOCABULAIRE poétique de Góngora, noter son goût pour certains mots : hurtar, negar, sudar, afligir, poblar, calarse, lisonjear, cristal, purpúreo, lascivo, brújula (dans son sens de « cran de mire » ; il dira : « la brújula del sueño » pour indiquer la minuscule fente que forment deux paupières presque entièrement closes par le sommeil)...

Notons encore *pisar* (fouler aux pieds, marcher sur) : « pisar estrellas », et cette jolie remarque sur un paysan qui rentre au crépuscule,

pisando la dudosa luz del dia...

Un mot comme *peinar* (peigner) et son voisin *peine* (peigne) enchante Góngora, éveille en lui un nombre infini d'images. Il aime le peigne d'ivoire dans des cheveux d'or, mû par une main plus blanche que l'ivoire; et n'est-il pas vrai qu'une main féminine, non point, certes, brossant en un tourne-main des cheveux à la garçonne, mais démêlant avec lenteur, jadis, une opulente chevelure, devenait d'une pâleur exsangue d'avoir été longtemps maintenue en l'air ?

Comme un démêloir dans une chevelure, la charrue trace des sillons dans la terre : elle la *peigne*.

Digitized by Google

Un cavalier qui court *peigne le vent*. Le vent coule le long de ses joues comme une chevelure que l'on démêle...

Mordaça obsède *Góngora*, dans divers sens, surtout métaphoriquement :

1600 : Hazed del Palacio plaça
Si no os ha puesto mordaça
La que os puso en cadena.

1606 : I que noble espada sea
mordaça de un choronista.

[la menace d'un coup d'épée fait fermer la bouche d'un bavard, elle le bâillonne...]

1613 (Polyphème, str. IV) ...Allí una alta roca
Mordaça es a una gruta de su boca...

[un rocher ferme, comme un bâillon, la bouche de la grotte où vit le Cyclope.]

Il faudrait étudier encore la SYNTAXE : l'entrelacement des constructions, le démonstratif éloigné du substantif :

Estas que me dictó rimas sonoras,
Cultas si, aunque bucólica Talia...

(début du *Polyphème*.)

et cet exquis mélange de réticences et d'affirmations, employées tantôt séparément et tantôt en combinaison :

Casta, si no decente...
Repetido latir, si no vecino...
No ya de aves lascivas...
No sobre el crystal corriente,
Sobre el dormido crystal...
Sus hojas si, no su fragancia llora...

et les accusatifs grecs : desnuda el brazo, el pecho descubierta (nue quant au bras, découverte quant à la poitrine).

Il faudrait étudier — longue et belle étude ! — l'image, la comparaison, l'antithèse.

Il faudrait enfin étudier le PEINTRE et le MUSICIEN.

Le PEINTRE, passionnément épris de couleur, d'azur, d'or, de blancheur :

Goza, goza el color, la luz, el oro,

telle pourrait être sa propre devise.

Digitized by Google

On puiserait dans son œuvre la matière de cent tableaux, des suggestions pour cent attitudes. Un vers lui suffit pour montrer Galatée, séduite par la beauté d'Acis, et qui le contemple, suspendue tout entière au-dessus de lui, en équilibre sur un pied :

Librada en un pie, toda sobre él pende.

Par ailleurs, de quel sens du rythme témoigne ce vers tout en équilibre instable par le déplacement de la césure ! Quelle plénitude prend le mot *toda* ! C'est que Góngora est un incomparable MUSICIEN, doué d'une sorte de sens auditif interne (la música de la sangre), d'un instinct musical prodigieux, qui se révèle aussi bien dans le choix des mots que dans la structure du vers ou de la strophe.

Les mots sont choisis pour leur musicalité propre. La voyelle *a*, la voyelle parfaite que l'on prononce la bouche bien ouverte, normalement, avec une sonorité totale, abonde dans les vers de Góngora. Trois *a* accentués au début du vers suivant :

Altos, sacros, dorados capiteles...

Sept syllabes, sur les onze de l'endécasyllabe déjà cité, renferment un *a* :

A batallas d(e) amor, campo de pluma...

Quant au rythme, essayez de lire sans les chanter les vers que voici :

Ai como gime, mas, ai como suena
Gime i suena
El remo a que nos condena
El niño Amor !
Clarin que rompe el albor
No suena mejor.

(Ces vers sont de 1614, de la période où régnait, dit-on, le « prince des ténèbres... »)

Digitized by Google

Lisons encore ceux-ci :

Colmenera de ojos bellos
I de labios de clabel,
Que hará aquel
Que halla flecha en aquellos
Quando en estos busca miel ?
Dimelo tu, sepalo el,
Dimelo tu si no eres cruel.

Mais c'est tout Góngora qu'il faudrait citer...

Goût du vers à trois parties, ou à deux parties balancées et volontiers antithétiques :

Espejos claros de crystal luciente...
La blanca hija de la blanca espuma...
De paz vestido y de victoria armado...
Alegres nacen y caducas mueren...

Chacune des cinq strophes dont se compose la chanson religieuse *En una fiesta que se hizo en Sevilla a S. Hermenegildo* se termine par un vers à trois parties:

Ver a Dios, vestir luz, pisar strellas...
Veen pompa, visten oro, pisan flores...
Vida a ti, gloria al Betis, luz a todos...
Larga paz, feliz sceptro, inuicta espada...
La Fe escudo, honra España, inuidia el mundo...

Trois siècles avant notre Hérédia, Góngora aimait à finir la strophe et le poème, et surtout le sonnet, par un vers sonore et plein et large, qui close le morceau d'un trait net et pur, et lui donne un contour arrêté. Un seul exemple : les deux vers finaux d'un sonnet dédié à sa ville natale :

Ver tus muros, tu torres y tu rio,
Tu llano y sierra, oh patria, oh flor de España !

Un seul vers n'a pas paru au poète assez ample; il en a lié deux, étroitement, jusqu'à l'élargissement du dernier hémistiche sur les mots « *p*atria », « Esp*a*ña », où la voyelle tonique est un *a,* suivi d'ailleurs d'une syllabe atone, en *a* elle aussi.

Mais quel Debussy d'outre-Pyrénées, orchestrant les

Digitized by Google

Soledades, nous donnera le pendant espagnol de l'*après-midi d'un Faune* ?

***

Nous devons laisser le prince de la lumière et le prince des ténèbres après ces quelques pages qui ne sont qu'une ébauche bien sommaire de ce que pourrait être une étude de ce poète. Retenons qu'il ne faut pas aborder Góngora par le travers, mais le suivre pas à pas dans l'élaboration de ses merveilles. On a bien fait de le réhabiliter lors du troisième centenaire de sa mort, en 1927. A qui sait patienter et se soumettre à une lente et méthodique initiation, il réserve des joies ineffables. « Odi profanum vulgus... », tout comme Mallarmé, tout comme Paul Valéry, dont il devance de trois siècles et la sensibilité et la technique, sans que, toutefois, je pense que l'on puisse instituer un parallèle absolu entre ces poètes, auxquels on pourrait ajouter, pour certains aspects de leur tempérament et de leur art, Beaudelaire et Verlaine. Toute la poésie française d'hier et d'aujourd'hui...

Mais ceci, c'est une autre et bien longue histoire...

Digitized by Google

Digitized by Google

FATIGUE ET SURMENAGE SCOLAIRES

Par M. E. BARDIER

Le problème de la fatigue et du surmenage scolaires n'a jamais été plus d'actualité qu'aujourd'hui, où les conditions de la vie sociale réclament de la part de chacun d'entre nous un maximum d'effort. Il importe donc plus que jamais de puiser dans le domaine de la Biologie et de la Médecine les notions nécessaires au maintien de l'équilibre du moteur humain, en vue de son rendement optimum

A cet égard, nous savons bien que, si la fatigue répond subjectivement à un sentiment d'impuissance et de douleur, le surmenage procède d'une véritable intoxication pouvant aboutir à la paralysie complète. Il s'agit, en l'espèce, d'un empoisonnement résultant de l'accumulation de poisons issus du travail exagéré de nos organes et de nos tissus.

Tout se passe, en présence d'un travail forcé, comme dans une machine quelconque, une automobile par exemple. Son équilibre dynamique dépend, non seulement de l'habile assemblage de ses éléments constitutifs, mais aussi de leur harmonieux fonctionnement, avec le concours essentiel d'un carburant dont l'oxydation déclanchée par l'allumage sera à la base du travail produit. Il en est ainsi dans l'organisme dont l'intégrité dynamique se maintient grâce à l'étroit parallélisme qui existe normalement entre les entrées et les sorties. Les produits de déchets doivent être éliminés dans de justes proportions, comme cela a lieu au cours du travail normal. Au contraire, le travail forcé rompt cet équilibre au profit de produits de déchet qui s'accumulent dans les tissus engendrant la fatigue et le surmenage. Ces

Digitized by Google

substances extrêmement complexes, dont on ne connaît pas la composition chimique, se trouvent dans le sang et présentent des propriétés physiologiques qu'il a été possible de caractériser d'une manière précise. Elles possèdent, en particulier, le pouvoir d'annihiler la contraction volontaire de nos muscles en interceptant l'influx nerveux qui commande leur action. D'autres poisons issus du travail musculaire peuvent encore, comme sur les animaux forcés à la chasse, ou sur l'homme (le soldat de Marathon en représente l'exemple classique) déterminer la rigidité cadavérique.

On distingue différents types de fatigue suivant les circonstances de son énergie. Tantôt, elle résulte d'une maladie aiguë ou chronique, tantôt d'un travail professionnel excessif (ouvriers), tantôt d'un exercice sportif, tantôt d'un travail intellectuel, de veilles, etc...

En tout état de cause, la fatigue et le surmenage se caractérisent par un cortège symptomatologique dans lequel apparaissent des signes locaux et des signes généraux. Le système nerveux n'échappe pas non plus à son action et, dans les diverses modalités de l'état de fatigue, on a pu faire une place à part à la fatigue et au surmenage intellectuels dont la gravité au point de vue social ne saurait échapper à personne.

Mais cette fatigue et ce surmenage existent-ils vraiment chez l'enfant ? Si oui, quels en sont les principaux signes et les conséquences graves ? Quel est, en outre, l'état de la question par rapport aux causes principales du surmenage? Nous verrons alors que la connaissance et l'application des remèdes se dégageront tout naturellement de cette étude qui a intéressé depuis longtemps tant de bons esprits et dont la solution est ardemment souhaitée par tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'enseignement et à la santé des élèves. Remarquons, tout d'abord, le désaccord des opinions émises sur la fatigue et le surmenage scolaires. Certains n'admettent pas ce surmenage, en raison de l'indifférence de l'enfant lorsqu'il est saturé. L'inattention devient alors sa sauvegarde contre les signes de la fatigue. C'est un simple

Digitized by Google

phénomène de défense. Telle est la théorie déjà ancienne à laquelle se rallient aujourd'hui certains auteurs comme MM. Heuzer et Sicard de Plauzolles qui ont exprimé leur opinion dans les termes suivants, à propos d'un enquête sur le surmenage scolaire entreprise par le *Progrès Médical* :

« Il y a des enfants qui travaillent beaucoup et d'autres qui travaillent peu, dit M. Heuzer, mais je suis de l'avis du Dr Georges Dumas à qui j'ai entendu faire sur le surmenage scolaire des réflexions pleines de bon sens : l'enfant a une capacité admirable de défense spontanée contre les maîtres, les parents, les programmes qui risqueraient de lui imposer un effort au delà de ses forces.

« Le surmenage scolaire n'existe pas, dit M. le Dr Sicard de Plauzolles, l'enfant en est automatiquement préservé par l'inattention. »

C'est toujours la même thèse, comme on le voit d'après ces deux citations. Mais, il s'agit là d'un point de vue qui n'a pas prévalu. De loin s'en faut. La quasi-unanimité des médecins et des hygiénistes admet le surmenage scolaire. Ce syndrome consiste essentiellement dans la diminution progressive du travail, conséquence de l'affaiblissement de l'attention.

On commettrait une grossière erreur en assimilant le surmenage a une entité morbide à évolution clinique régulière. Celle-ci est, en fait, susceptible de varier sensiblement suivant les sujets. Elle présente des caractères polymorphes dont l'analyse physio-pathologique permet de les rattacher cependant aux grands processus morbides des organismes jeunes en pleine période de croissance. Ceux-ci ont une physiologie propre qui correspond à leurs besoins spécifiques du moment.

Ainsi que le dit excellemment le Dr Nobécourt (1) : « deux

---

(1) Nobécourt. Réflexions d'un médecin sur les méthodes actuelles d'enseignement et le surmenage scolaire, *Bulletin bimes-*

Digitized by Google

phénomènes caractérisent l'enfance et la jeunesse : la croissance et la puberté ». Voilà les deux grand faits physiologiques qui caractérisent les individus jeunes dont la maturité serait acquise à 18 ans pour les filles, et à 20 et 21 ans pour les garçons. Pendant toute cette période, qui comprend la première enfance et l'adolescence, ils doivent faire face à leurs nombreux besoins cellulaires qui exigent, soit du côté de l'alimentation, soit du côté de la respiration et de la circulation une activité extrême. Par voie de conséquence, toutes les réactions nerveuses, psychiques ou motrices sont très intenses. La loi évolutive de l'enfant vers les formes adultes fait de lui, en somme, un être instable soit au point de vue physique, soit au point de vue intellectuel. L' « immobilité, dit encore Nobécourt, est chez lui contre nature ».

Aussi tout effort soutenu entraîne-t-il rapidement des phénomènes de fatigue et d'épuisement. Dans le cas particulier des efforts intellectuels, les seuls qui nous occupent, ils provoquent d'abord divers signes d'inattention, ce sont : la distraction du regard, l'agitation, le besoin de mouvement, le changement de positions intéressant surtout les membres. A ces petits signes du début de la fatigue succèdent d'autres, non moins significatifs, pouvant être considérés comme l'expression d'un véritable surmenage. Ils peuvent échapper à un examen objectif sommaire du Médecin ou du Maître. Mais, en règle générale, une analyse minutieuse les révèle avec grande netteté.

C'est ainsi que les parents constatent une modification réelle du caractère. L'enfant est plus nerveux, plus instable que de coutume. Il est en perpétuelle agitation, dans l'impossibilité de mener à bien les devoirs et les divers exercices qu'il devra présenter à ses Maîtres. Sa mémoire est courte, imprécise. Son écriture a changé de manière, et tra-

---

triel de l'Union nationale des membres de l'Enseignement public, médical, p. 1.695, 1929.

Digitized by Google

duit un défaut de coordination motrice. Il est très rapidement lassé par l'effort psychique. Et, au milieu de cette agitation, le sommeil et l'appétit présentent des troubles plus ou moins importants. La nuit, en effet, le sommeil est entrecoupé de rêves. Souvent, l'enfant se réveille au milieu de cauchemars auxquels ses préoccupations scolaires ne sont pas étrangères. Et, le matin, au réveil, il est saisi par l'angoisse du retour en classe, avec le sentiment de son infériorité qui ne fera que s'accroître par les sanctions habituelles d'une juste mais sévère discipline. Car je ne saurais souscrire à l'opinion exclusive qui ne voit, dans les écoliers manifestement insuffisants au point de vue scolaire, que des enfants inattentifs par saturation de leur capacité. Contrairement à cette théorie, je ne crois pas que leur inattention réalise une immunité contre la fatigue ou le surmenage. Le problème est beaucoup plus complexe à mon avis. Cette explication peut valoir pour telle catégorie d'enfants. Elle n'intéresse pas celles qui groupent ces nombreux enfants nerveux, intelligents et consciencieux, dont le développement intellectuel, insuffisant comme le développement physique, présente un retard incompatible avec des progrès nouveaux. Ils ont parfaitement conscience de leur faiblesse. Ils voudraient mieux faire : mais ils en sont incapables et leurs efforts restent à peu près stériles. Ceux-là subissent le fâcheux contre-coup du régime scolaire qui leur est imposé

Ils sont nerveux, instables. Leur sommeil est défectueux; de même leur appétit. Ils sont inaptes au travail et deviennent indifférents vis-à-vis les fâcheuses conséquences de leur insuffisance intellectuelle. Certes, ils sont inattentifs par saturation. Mais est-ce à dire que cet état leur confère l'immunité contre le surmenage ? Bien au contraire. La répétition de leur insuccès scolaire, les punitions qui leur sont infligées sont les facteurs d'un déséquilibre, aussi bien intellectuel que physique, susceptible de se traduire par tous les signes énumérés plus haut. Ils appartiennent le plus souvent au groupe des mauvais élèves dont ils font

Digitized by Google

partie par leurs notes, mais non par l'esprit. Et il est, enfin, d'autres enfants chez qui «« l'amour-propre, comme le dit M. le Professeur Loeper (1), est capable de vaincre l'indifférence et qui s'éreintent littéralement pour suivre et pour comprendre ».

De toute façon, le syndrome du surmenage se développant directement ou indirectement crée dans l'organisme de l'enfant une tendance aux prédispositions morbides diverses. C'est ainsi qu'on peut trouver chez eux des maux de tête, de l'altération des traits, des troubles du sommeil de l'appétit et des digestions, de l'amaigrissement, des épistasis, de l'albuminerie orthotatique, etc... La fatigue en général, soit physique, soit intellectuelle, compte comme un facteur morbide des plus importants, dans un nombre très considérable d'affections.

Nous laisserons de côté la question relative à la recherche des tests de la fatigue ou du surmenage. En l'état actuel des choses, ils n'existent pas. Il appartient aux parents, au médecin ou à l'éducateur de discerner le plus tôt possible cette fatigue, pour placer l'enfant dans les conditions les plus favorables à son repos.

Si la fatigue consiste dans une intoxication, les produits toxiques issus du travail s'élimineront facilement à la faveur du repos consécutif. A la condition d'une succession régulière des intervalles de repos et de travail, celui-ci ne compromettra à aucun moment l'équilibre fonctionnel des organes. La loi du rythme physiologique est à la base de tous les actes de la vie. Son application correspond à la régularité des phases de veille et de sommeil, en ce qui concerne l'organisme en général, ou bien à la systole et à la diastole pour l'exemple particulier du cœur. Or cet organe mérite à cet égard une mention toute particulière. A tenir

(1) LOEPER, L'enquête sur le surmenage scolaire, *Le Progrès*, p. 3, 16 janvier 1929.

Digitized by Google

compte de la durée respective des deux temps fondamentaux de la révolution cardiaque, il est essentiel de rappeler que la phase de la diastole, autrement dit du repos du cœur est plus longue que celle de la systole ou du travail. En d'autres termes, il met plus de temps à se remplir qu'à se vider. Cet exemple comporte un haut enseignement biologique directement applicable aux méthodes éducatives qui doivent constamment s'inspirer du souci primordial d'éviter les phénomènes d'intoxication et d'épuisement chez les enfants. Le rythme du repos et du travail doit être judicieusement établi. Sinon, on provoque une disproportion au profit du travail, en réalisant un régime « d'avance à l'allumage », tout comme sur une automobile. Et tout le monde sait bien qu'aucune machine ne doit fonctionner à un régime supérieur à son régime normal. L'organisme humain n'échappe pas non plus à cette foi, sous peine d'épuisement et d'avarie.

N'est-ce pas ce travail excessif que Montaigne (1) stigmatise ainsi : « Pour tout ceci, je ne veux pas qu'on emprisonne ce garçon; je ne veux pas qu'on l'abandonne à la cholère et à l'humeur mélancolique d'un furieux Maistre d'étude, je ne veux pas corrompre son esprit à le tenir à la gehenne et au travail à la mode des aultres, quatorze ou quinze heures par jour comme un portefaix, ny ne trouverais bon quand, par quelque complexion solitaire et mélancolique, on le verrait adonné d'une application trop indiscrette à l'estude des livres, qu'on la lui nourrist : cela les rend ineptes à la conversation civile et les détourne des meilleurs occupations. »

En 1887, l'Académie de Médecine aborda l'étude du surmenage scolaire qui fut l'objet d'une discussion suivie pendant une dizaine de séances. Ce long débat se termina par un vœu, demandant l'accroissement du temps de sommeil, la diminution des heures de classe, l'augmentation du

(1) MONTAIGNE. Les essais. *La renaissance du livre*, t. I, p. 155.

Digitized by Google

temps de création et signalant la nécessité des exercices physiques.

Ce vœu exprimait de la meilleure façon les légitimes préoccupations du corps médical basées sur les principes généraux que nous venons d'exposer. Il a inspiré d'heureuses transformations dans le régime scolaire. Mais le temps a passé depuis lors et, aujourd'hui, la question du surmenage scolaire se pose aussi impérieuse, aussi angoissante que jamais.

Peter disait, en 1887, à la *Tribune médicale* : « La jeunesse française a besoin d'une loi Roussel ». Nous n'hésitons pas à approuver notre collègue Ch. Richet fils (1) qui ajoute à cette phrase ces deux mots « encore maintenant ».

Il serait cependant injuste de méconnaître les progrès accomplis dans ce domaine de l'hygiène, de la médecine préventive et de la culture physique de l'enfant. Mais il reste beaucoup à faire, soit à ces divers points de vue, soit en ce qui concerne l'aménagement des locaux et surtout la simplification des programmes.

Et d'abord, il est de toute nécessité de connaître d'une manière précise les possibilités physiologiques d'un enfant au point de vue du travail intellectuel au cours du cycle journalier. Pendant combien d'heures peut-il fournir un effort vraiment utile, sans signe de fatigue ? Telle est la question à résoudre.

Cette dose de travail quotidien a été évaluée d'après de nombreuses statistiques. L'accord s'est fait sur les chiffres suivants : de 7 à 10 ans, 3 heures à 3 heures et demie ; de 10 à 14 ans, 6 heures à 6 heures et demie ; de 14 à 18 ans, 7, 8 et même 9 heures dans les classes préparatoires aux examens et concours. Il est entendu que ce temps de travail comprend les heures de classe et les heures d'étude.

---

(1) Lesné (Ed.) et Richet (Ch.). *La grande erreur scolaire, Journal médical français*, p. 179, 1929.

Digitized by Google

Primitivement on a assigné le maximum de deux heures à la durée d'une classe avec un même professeur. Puis elle a été réduite à quinze minutes pour les tout petits et à une heure pour les plus âgés, pour éviter les inconvénients de l'immobilité prolongée et de séjour dans une atmosphère confinée.

Ensuite la complexité des programmes a nécessité, pour chaque heure de classe, le changement du professeur et aussi de la matière enseignée. Ce système comporte malheureusement un autre inconvénient sur lequel M. de Fleury a attiré l'attention en signalant, à propos des attelages à chevaux, les conséquences fâcheuses des arrêts trop fréquents qui nécessitent des efforts supplémentaires pour chaque démarrage après chaque nouvel arrêt.

On s'est efforcé de réduire la fatigue intellectuelle par les exercices physiques et les jeux sportifs. C'était d'ailleurs le sens du vœu exprimé par l'Académie de Médecine, à la suite de l'étude dont nous avons parlé plus haut.

Le principe est excellent, mais il comporte un danger : celui du surmenage physique qui risque d'aggraver le surmenage intellectuel. Il y a là un juste milieu difficile à tenir.

Comme le fait observer fort justement M. le Dr Le Gendre (1), il y a lieu de favoriser le développement, dans les milieux scolaires, d'un travail musculaire ne nécessitant pas de dépense musculaire intense entre les groupes d'heures d'études. Ce régime a déjà donné d'excellents résultats partout où il a été introduit. Il y aurait lieu d'en favoriser l'extension.

On touche là au côté essentiellement physiologique de la question. Il est certain que les périodes de travail et de repos se succédant rythmiquement à intervalles rapprochés représentent une condition éminemment favorable au point de vue de la valeur du travail intellectuel. En réalité,

(1) Réflexions et menus propos d'un vieux médecin sur la pédagogie psycho-physiologique et les réformes pédagogiques, *Le Progrès médical*, pp. 1695-1712, 1928.

Digitized by Google

ce rythme s'oppose au développement du surmenage. « Bien travailler vaut mieux que longtemps travailler », dit Jules Simon. Son ami M. Cheddwick, inspecteur des écoles ou des ateliers en Angleterre, propagateur éminent des écoles de demi-temps, avait pratiqué, à Londres, l'expérience suivante : il prenait dans une école le premier, le troisième, le cinquième et le septième pour en faire une série. Il en établissait une deuxième avec le deuxième, le quatrième et le sixième. Ces deux séries étaient de forces égales. Puis on les faisait composer l'une avec l'autre. L'Ecole de demi-temps battait souvent l'Ecole de temps entier. Ces résultats ne sauraient surprendre. Deux heures de bon travail sont supérieures à quatre heures de travail languissant.

Ce sont là des notions définitivement acquises et sur lesquelles l'accord est unanime. Déjà, vers la fin du siècle dernier, Jules Simon pouvait dire dans un discours prononcé à la réunion annuelle de la Société d'Economie Sociale : « Vous savez peut-être que je combats depuis longtemps le surmenage et je ne suis pas le seul. C'est un chose fort curieuse qu'il ait tout le monde contre lui et qu'il fasse tous les jours de nouveaux progrès. » Mais la question est toujours posée et la réponse continue de se faire attendre (1).

N'est-il donc pas possible de modifier le régime scolaire des enfants qui, s'ils sont internes, sont soumis à l'horaire suivant que j'emprunte à M^lle^ Reynier (2) dans un article paru l'an dernier dans le *Journal Médical français* :

Lever à 6 heures ou 6 heures 30.
Etude à 7 heures ou 7 h. 30 à 8 h. 30.
Classe de 8 heures à 10 heures.
Etude ou classe de 11 heures à midi.
Etude de 1 h. 30 à 2 h. 30.
Classe de 2 h. 30 à 4 h. 30.

---

(1) Raume (E.). La réforme de l'éducation nationale et le surmenage intellectuel, p. XX. A la librairie illustrée, Paris.

(2) M^lle^ Reynier. Le surmenage scolaire, *Journal médical français*, pp. 183-190, 1922.

Digitized by Google

Etude de 5 heures à 7 heures.

Et parfois, étude après le dîner.

Quant à l'externe, il a, dit Mlle Reynier « cinq heures de classe par jour, des devoirs et des leçons qui lui demandent une heure de travail quotidien, des cours de catéchisme, des leçons particulières de conversation anglaise et d'éducation physique, etc., etc. » et plus loin : « si l'on songe que cet enfant ira au Lycée jusqu'à 17 ou 18 ans et qu'il préparera ou l'Ecole Polytechnique ou l'Ecole des Mines, on ne peut s'empêcher de trembler pour lui ».

Des programmes j'oserai à peine parler tant leur surcharge est exagérée. C'est dans cette surcharge qu'il faut chercher l'origine de la fatigue ou du surmenage. En tout cas, c'est contre elle que s'élève l'opinion publique depuis quelque temps grâce à l'initiative des parents d'élèves.

Il ne saurait entrer dans mon dessein, soit de discuter le nombre et la répartition des disciplines par rapport aux classes d'élèves, soit de rentrer dans la réglementation des horaires de classes. Ce point de vue technique m'échappe complètement.

Cependant les parents et les médecins sont tout à fait dans leur rôle en réclamant en faveur des enfants le droit au repos et au sommeil.

On s'accorde sur les chiffres suivants, pour le sommeil :

De 5 à 8 ans.	11 à 12 heures
De 9 à 10 ans.	10 à 11 heures
De 11 à 13 ans.	9 à 10 heures
De 14 à 15 ans.	9 heures

Ces chiffres correspondent à la stricte application du rythme physiologique dont j'ai parlé plus haut. On doit les admettre comme correspondant aux besoins de l'organisme en ce qui concerne le repos. Celui-ci correspond comme on le sait à l'élimination des éléments toxiques accumulés pendant la période d'activité.

Mais en tenant compte de ces exigences physiologiques et aussi de celles des programmes, on est forcé de recon-

Digitized by Google

naître que la limite des efforts raisonnables imposés aux enfants a été nettement dépassée. Lisons plutôt la circulaire ministérielle du 31 août 1928. J'en détache le passage suivant absolument caractéristique : « De nombreuses et vives protestations se sont élevées depuis quelques mois, contre ce qu'on appelait la surcharge des programmes et le surmenage des élèves. Ces critique deviendraient assurément sans objet, tout au moins perdraient la plus grande partie de leur justesse partout où les professeurs se concerteront comme il convient, sous le contrôle du Chef de l'établissement, pour régler sagement le travail. Malheureusement, il arrive parfois que les conseils de classe s'acquittent mal de cette fonction : on n'y détermine pas avec précision le nombre des heures qui peuvent être attribuées chaque semaine à chaque discipline : on y omet trop souvent de calculer avec exactitude, le temps nécessaire à chaque exercice fait à la maison. Plus souvent encore, après avoir réalisé un accord sur ces divers points, les professeurs se dispensent d'en observer les règles. Chacun reprend sa liberté et alourdit ses exigences aux dépens des élèves, qui, sommés de satisfaire aux demandes de tous ne peuvent plus y suffire. »

Il est inutile d'aller plus loin. C'est bien l'aveu officiel d'une charge limite qui, à la fin de la circulaire, s'exprime sous la forme de 48 heures d'études par semaine, avec huit heures par jour et 5 heures le jeudi.

Par la force même des choses, cet horaire exige un maximum d'effort tout au moins de la part d'un grand nombre d'élèves.

Car on ne saurait trop insister sur les grandes différences soit anatomiques, soit physiologiques, qui séparent les enfants d'un même âge. Prenons l'exemple des élèves d'une même classe; on peut, je crois, les répartir en trois groupes, qui comprendront : les bons, les faibles et les mauvais.

Pour les premiers, les huit heures de travail suffiront largement aux exercices de mémoire et à l'exécution des devoirs. Les seconds, au contraire, éprouveront des difficultés. Chez eux, le développement de leur intellectualité,

Digitized by Google

les anomalies de leur constitution physique représentent des éléments de faiblesse pour l'accomplissement de leur labeur journalier. Ils sont dans l'obligation d'y consacrer des heures supplémentaires. Cet effort se surajoutera aux précédents. La fatigue apparaît, engendre peu à peu la lassitude. L'enfant risque de glisser sur la pente fatale de l'indifférence. C'est le chemin qui le conduit vers le groupe des mauvais élèves. il peut être irrémédiablement perdu.

Que dire des mauvais ? S'ils ne relèvent pas de l'examen médical, ils ne peuvent nous intéresser dans la discussion actuelle.

On peut certainement objecter à ce raisonnement que seuls les bons élèves sont justiciables de l'enseignement secondaire Nous serions ainsi tout naturellement engagés sur le chemin qui conduit à l'Ecole unique. Laissons de côté cet aspect du problème qui se réclame d'autres considérations que celles de la psychologie, de la physiologie ou de la médecine. Pour nous, nous considérons comme infiniment intéressants, tous ces élèves faibles qui pour des raisons nombreuses n'ont pas encore acquis le développement intellectuel correspondant à leur âge. Pour des raisons individuelles ou héréditaires, ce sont souvent des retardataires qui dans la suite de leur existence se placeront nettement en avant des meilleurs. Ce fait s'observe bien souvent.

Faudrait-il donc les éliminer des classes et les considérer comme définitivement incapables ? Poser la question c'est la résoudre. Il faut les protéger contre les exagérations des programmes et éviter chez eux les signes de fatigue susceptibles d'aggraver le degré de leur retard.

J'entends bien l'objection. Pourquoi, dira-t-on, ralentir la marche des meilleurs en s'occupant des faibles ? Les premiers auraient encore un meilleur rendement. Il n'est pas démontré, répondrons-nous, que, dans une classe d'excellents élèves, l'entraînement intensif résultant de leur amour-propre et de celui des parents, le surmenage ne fît de gros ravages sur la plupart d'entr'eux. Cependant, en les proté-

Digitized by Google

geant contre ce danger, nous accepterions volontiers l'application du principe des groupes d'élèves par affinités, par aptitudes, par tempérament, par degré de développement, etc...., nous rapprochant, en cela, de l'initiative qui vient d'être prise dans les Ecoles primaires de Montpellier.

Les journaux nous ont appris récemment que, grâce à l'impulsion de Mme Vera Korkawsky, docteur ès-lettres de la Faculté de Montpellier, un poste d'inspecteur psychologique des Ecoles vient d'être créé pour appliquer une méthode analytique au profit de la jeune population scolaire.

Grâce à cette méthode, il deviendra possible, connaissant le diagnostic exact des lacunes intellectuelles des enfants, de proposer et d'effectuer, par des procédés relativement simples, le traitement approprié à chaque cas. Dès lors, il suffit d'enlever, dans chaque classe, le lot des enfants qui suivent mal les leçons et de les grouper dans une classe spéciale où ils suivront un enseignement particulier fixé d'après les renseignements donnés à la fois par le médecin, le psychologue et le maître .

Sur les 7.500 élèves que comptent les écoles primaires publiques ou privées de la ville, on évalue à 500 environ, le nombre de ceux présentant quelques anomalies qui, pour la plupart, disparaîtraient si elles étaient l'objet d'une attention particulière. Il s'agit donc d'effectuer un triage, dès leur entrée à l'école, des déficients et des anormaux supérieurs. Nul doute que le rendement individuel n'augmente dans de considérables proportions.

Telle est l'information, à peu près intégralement relevée il y a un mois à peine, sur les organes de la grande presse.

La méthode est bonne incontestablement et mériterait d'être appliquée sur une vaste échelle. En pratique on s'en rapproche en obligeant les retardataires d'une classe à la répéter l'année suivante. Mais elle est d'une application difficile, en raison de nombreux obstacles dont la mauvaise volonté des parents n'est pas d'habitude le moindre.

Les classes d'élèves par groupes physiologiques répondraient actuellement à toutes les exigences scientifiques.

Digitized by Google

En définitive, on peut poser en principe que la surcharge des programmes est à la base du surmenage scolaire. Si l'on tient compte de leur mode d'application, de la diversité des efforts demandés aux enfants soumis à l'autorité de plusieurs maîtres, parfois au défaut de leur coordination, au grand nombre des devoirs, textes à apprendre, etc..., il n'y a pas lieu d'être surpris des légitimes réclamations dont les Associations des parents d'élèves se font l'écho depuis quelque temps. En outre, les journaux médicaux comme le « *Progrès médical* », le « *Journal médical français* » consacrent à cette question des numéros spéciaux. Et, pour notre part, nous n'avons rien à retrancher à la lettre suivante que nous avons écrite à M. le Président de l'Association des Parents d'Elèves de Toulouse, à l'occasion d'un referendum organisé par le groupement « *La Française* » relativement au surmenage, La voici intégralement :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la réponse de M^me^ Bardier au questionnaire que vous lui avez fait parvenir sous le couvert du Conseil National des Femmes Françaises.

« Elle démontre, en ce qui concerne mon cas particulier, que le travail imposé aux élèves de l'enseignement secondaire est absolument excessif. En aucun cas, le programme ne devrait comporter plus de quatre heures de classe par jour. En aucun cas, les enfants ne devaient être astreints à des efforts exagérés. Trop de disciplines d'ailleurs, trop de devoirs à rédiger ou à préparer. Comment trouver, dans une vie scolaire si tourmentée, le temps nécessaire à la réflexion, à la lecture, à la vie de famille, à la détente tout court ?

« Ces jeunes organismes sont en pleine voie de développement physique et intellectuel. Leur future personnalité est essentiellement liées aux conditions mêmes de leur culture. Il est donc au moins aussi nécessaire pour eux que

Digitized by Google

pour les adultes de respecter d'une manière absolue la loi du rythme qui régit tous les phénomènes de la vie. Le travail et le repos doivent se succéder dans les justes proportions conformes aux exemples fournis par la nature. Sinon on court de grands dangers.

« Tout le monde est d'accord sur ce point : parents et maîtres. Et cependant la course à l'abîme continue plus fort que jamais sous l'influence de programmes de plus en plus chargés. Où et quand s'arrêtera-t-on ?

« Fort heureusement la question est posée devant l'opinion des parents, des maîtres et aussi du corps médical qui a son mot à dire. Il en discute actuellement dans les périodiques et dans les Sociétés. Le grand public ne reste pas non plus indifférent. Il est donc permis d'espérer qu'elle sera bientôt résolue dans un sens conforme aux besoins intellectuels et physiques de la jeunesse française.

« En m'excusant de vous communiquer ces quelques réflexions personnelles, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

Déjà, en 1874, M. Jules Simon écrivait : « Les élèves ne peuvent suffire au travail qu'on leur demande. Quant aux externes, s'ils font toute leur besogne et s'ils la font en conscience, ils n'y doivent pas consacrer par jour moins de treize heures. Je conclus que, dans l'état présent des choses, il y a disproportion, surcharge ou confusion.

« Première conséquence : une partie du devoir est torchée, comme on dit, en style d'écolier; seconde conséquence : même pour faire de mauvais devoirs en courant, sans réflexion et par conséquent sans profit, on travaille douze heures par jour, c'est-à-dire qu'on se rend systématiquement malade. Je désire que cette démonstration soit claire. Il me semble qu'elle l'est. J'ai peine à croire qu'elle ne frappe pas l'esprit des pères et des mères de famille. Qu'en pensent les membres du Conseil supérieur et les rédacteurs des programmes pour l'admission aux Ecoles ? »

« Douze heures d'immobilité et de contention d'esprit ?

Digitized by Google

Ce serait cruel pour des prisonniers. On a une certaine liberté personnelle dans un cachot, pourvu qu'on n'y soit pas attaché et garrotté. Mais ici, on ne peut ni faire trois pas, ni se lever ou s'asseoir, ni soupirer un peu haut. »

Comme on le voit, ces fortes et éloquentes paroles soulignent tout l'intérêt et toute la gravité du problème. Tout a été dit à son sujet. Il a été examiné sous toutes ses faces. Nous pouvons également ajouter que, d'après Nobécourt (1), l'*Union Nationale des membres de l'enseignement public* vient d'aboutir tout récemment à des conclusions absolument analogues aux nôtres.

La discussion est donc close désormais. Il faut que, sous la pression des parents et des éducateurs, les pouvoirs publics se décident enfin à appliquer les remèdes parmi lesquels la simplification des programmes et la réduction des heures de travail tiennent une place prépondérante, conformément aux principes généraux que nous venons de rappeler.

(1) Nobécourt. Malmenage et surmenage scolaires, *Concours médical*, pp. 961-968, 1929.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA STATISTIQUE

Par M. DELTHEIL.

Séries statistiques.

Comme l'indique l'étymologie, on entendait initialement par *statistique* le recueil des faits auxquels donne lieu l'agglomération des hommes en *états* ou sociétés politiques.

Le développement de cette science n'a cessé de s'accroître, tout particulièrement depuis un siècle. De très nombreuses disciplines, la biologie, l'économie politique, la météorologie, la physique stellaire..., font usage des méthodes appelées *méthodes statistiques*. Et l'on peut dire aujourd'hui que ces méthodes ont pour but *l'étude de tous les phénomènes collectifs susceptibles de mesure*.

Toute recherche statistique comporte d'abord un travail de classement des résultats en vue de leur mise en ordre matériel; c'est là une étape purement descriptive. Ensuite vient une deuxième étape, celle-ci rationnelle et théorique, de mise en ordre *logique, en vue d'une interprétation*. Naturellement, c'est surtout cette deuxième phase de la recherche statistique qui nous intéresse.

Tout d'abord, examinons quelle est la nature du matériel fourni par l'observation. Ce matériel, pour un problème déterminé, consiste dans la donnée d'une série de nombres observés, que l'on appelle une *série statistique*.

Voici quelques exemples: Série des chiffres de naissances masculines et féminines relevées à Paris, telles que les publie le Bulletin décadaire de statistique démographique, pendant les trente-six décades d'une année; série des tailles obtenues par les mesures faites lors du Conseil de révision,

Digitized by Google

pour les 3.000 conscrits d'un département donné; séries des nombres de jours de pluie observés annuellement à Toulouse, pendant le mois d'avril de chacune des années de 1900 à 1928.

Si de pareilles séries peuvent immédiatement présenter quelque intérêt, c'est que chacune permet de déterminer d'abord un certain *chiffre moyen fondamental,* qui est directement utilisable dans diverses applications.

Par exemple, des statistiques de mortalité suivant les âges, faites sur une population donnée pendant un certain nombre d'années, on peut déduire, par la formation de moyennes, la table dite *table de mortalité* de cette population, donnant, pour 1.000 individus supposés avoir la même date de naissance, le nombre moyen des survivants après 1 an, 2 ans, etc., jusqu'à 95 ou 100 ans. Ces tables sont utilisées comme base des opérations d'*assurance sur la vie.* Le principe logique de leur utilisation dans cette circonstance n'est autre que *la loi expérimentale des grands nombres,* ou encore *le postulat empirique du hasard,* proposition d'après laquelle on peut penser, dans le cas actuel, qu'à la condition d'opérer sur un nombre suffisamment grand d'individus de la population observée, les décès constatés se répartiront sensiblement suivant les proportions indiquées par la table.

Comme l'a fait remarquer Henri Poincaré, « le directeur d'une compagnie d'assurance sur la vie ignore quand mourra chacun de ses assurés, mais il compte sur le calcul des probabilités et la loi des grands nombres, et il ne se trompe pas puisqu'il distribue des dividendes à ses actionnaires ».

Donc une série statistique fournit un chiffre moyen fondamental. Mais les spécialistes ont été conduits à classer, à cet égard, les séries statistiques en deux catégories générales.

Dans certaines de ces séries les individus observés possèdent tous au même degré un caractère déterminé ou le caractère opposé : par exemple, sont morts ou vivants,

Digitized by Google

sont du sexe masculin ou féminin, etc... Le chiffre moyen fondamental qu'on en déduit peut alors se ramener à ce que l'on appelle *une probabilité statistique.*

La proportion moyenne des naissances masculines aux naissances totales, qu'on nomme *masculinité des naissances,* est peut-être celle des fréquences statistiques la mieux invariable qui soit : à Paris, par exemple, elle est très voisine de $\frac{515}{1.000}$ et ses fluctuations sont très faibles. Ainsi, depuis peut-être une quinzaine d'années que je l'observe dans le journal « *Le Temps* », je n'ai constaté qu'une ou deux fois sa diminution au dessous de $\frac{500}{1.000}$, c'est-à-dire l'indication qu'il est né à Paris dans une décade plus de filles que de garçons.

D'autres séries statistiques, au contraire, sont relatives à des observations portant sur un caractère mesurable, dont on a observé la valeur pour une série d'individus appartenant à une collectivité déterminée. Par exemple, la série des tailles des conscrits d'un certain contingent, la série des poids des grains de blé d'un certain lot, etc... Le chiffre moyen fondamental est alors une taille moyenne ou un poids moyen; il n'exprime pas une probabilité, mais la valeur moyenne du *caractère fluctuant* envisagé.

Dans la terminologie spéciale de M. Charlier, directeur de l'observatoire de Lund, qui est le plus éminent théoricien contemporain en la matière, les deux sortes de séries statistiques ainsi mises en évidence sont appelées respectivement *séries homogrades* et *séries hétérogrades.*

Courbes de fréquence. — Séries normales.

Dans les deux cas, l'on peut grouper les chiffres d'une série statistique, — que chacun de ces chiffres exprime une probabilité statistique (cas des séries homogrades), ou un caractère fluctuant déterminé (cas des séries hétérogrades) — autour du chiffre moyen, et utiliser une repré-

Digitized by Google

sentation graphique classique, qui remonte au savant belge QUÉTELET, par la courbe dite *courbe de fréquence* relative à la série statistique considérée.

La grandeur observée admet, dans le tableau des valeurs transcrites, un certain nombre de valeurs distinctes; par exemple, les tailles des conscrits, à un centimètre près, sont 1 m. 50, 1 m. 51, etc., jusqu'à 2 mètres. A chacune de ces valeurs correspond la fréquence des cas où cette valeur est constatée par rapport au nombre total des cas. Si l'on porte horizontalement les diverses valeurs et verticalement les fréquences correspondantes, on obtient une série de points représentatifs, et si l'on joint ces points par un trait continu, on trace la *courbe de fréquence* de la série statistique étudiée.

L'examen de cette courbe peut conduire à des observations du plus haut intérêt, qui ne portent pas seulement sur le chiffre moyen dont nous nous sommes principalement préoccupés jusqu'ici, mais aussi sur les *écarts* des chiffres observés par rapport à ce chiffre moyen.

A cet égard, le Calcul des probabilités met en évidence un type fondamental de courbe de fréquence, qu'on appelle courbe normale ou *courbe en cloche* de GAUSS.

Imaginons que l'on tire des boules hors d'une urne qui contient des boules blanches et des boules noires, la proportion des boules blanches par rapport au chiffre total des boules ayant une valeur donnée p. Si l'on fait une suite de n extractions en remettant chaque fois la boule extraite pour ne pas changer la composition de l'urne, on constate une certaine proportion, p', de boules blanches. Et si on recommence N fois cette suite d'extractions, on obtient une série de valeurs de p' qui, théoriquement, correspond à une courbe de fréquence représentée par l'équation exponentielle classique de Laplace $y = \frac{k}{\sqrt{\pi}} e^{-k^2x^2}$, avec une précision d'autant meilleure que les nombres n et N sont plus grands.

Lorsqu'une série statistique observée conduit à une courbe de fréquence du type de la courbe en cloche de

Digitized by Google

Gauss, fait qu'il est facile de constater, avec toute la précision désirable, par des calculs que je ne puis développer ici, on dit que cette série statistique est une *série normale.*

La valeur la plus fréquente ou la plus probable de la grandeur observée est alors la valeur moyenne, et les valeurs de plus en plus différentes de celle-là sont de moins en moins probables, leurs probabilités précises étant conformes à la loi mathématique exponentielle.

Les séries normales sont les plus simples, et on les considère volontiers comme caractérisant des *collectivités* possédant une *parfaite homogénéité.* En voici un exemple curieux, qui se rapporte à l'archéologie, science où l'on ne peut guère s'attendre à voir intervenir la loi exponentielle de Laplace, malgré le voisinage chronologique de la présente communication avec celle de mon éminent confrère M. le chanoine Auriol.

M. Jean Laran, connu dans notre région comme auteur d'une plaquette remarquable sur la cathédrale d'Albi, ayant mesuré en 1907, avec précision, le rapport de la largeur de l'œil à sa hauteur, sur cent-vingt-huit statues romanes de l'Auvergne, du Languedoc, de la Bourgogne et de l'Ile-de-France, a trouvé pour ce rapport la valeur moyenne de 2, 10, (tandis qu'il a trouvé la valeur moyenne 2, 76 pour vingt-quatre statues gothiques observées simultanément) et a constaté que la courbe de fréquence est sensiblement normale. M. Laran conclut, ce sont ces propres termes, en disant que « tout se passe comme si la cohésion mathématique d'un groupe était en raison directe de son homogénéité historique ».

Constater qu'une série est normale est, en statistique, un problème essentiel que l'on appelle *problème de l'ajustement.* La résolution de ce problème comporte deux étapes : on détermine d'abord le chiffre moyen fondamental de la série, puis le *paramètre de grandeur des écarts* des chiffres observés par rapport à leur valeur moyenne. Si la courbe de fréquence admet très approximativement l'équation : $y = \frac{k}{\sqrt{\pi}} e^{-k^2x^2}$, la quantité $\frac{1}{k\sqrt{2}}$ est *l'écart quadra-*

Digitized by Google

tique moyen de la série, c'est-à-dire le nombre ayant pour carré la moyenne théorique des carrés des écarts. On adopte comme valeur approchée de k le nombre obtenu en égalant à $\frac{1}{k\sqrt{2}}$ la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts effectivement observés.

Dans une deuxième phase de l'étude du problème de l'ajustement, on compare la répartition effective des écarts à leur répartition théorique.

Lorsque la série examinée est *homograde*, c'est-à-dire formée, en définitive, de fréquences représentatives d'une certaine probabilité statistique, il y a une comparaison essentielle à faire entre l'écart quadratique moyen *observé* et celui qui, théoriquement, correspond, par la loi de Gauss, à la valeur adoptée pour la probabilité mise en cause. Cette comparaison, signalée par le statisticien allemand LEXIS, aboutit à un coefficient,

$$\rho = \frac{\text{écart quadratique observé}}{\text{écart quadratique calculé}}$$

appelé *coefficient de dispersion* de la série. On constate, à ce propos, que les séries de mortalité ont généralement de grands coefficients de dispersion, c'est-à-dire ont une dispersion *supernormale* (le coefficient est égal à 58 pour le taux de la mortalité de la France entière, entre 1887 et 1910), et on justifie ce résultat par la considération du rôle dispersif joué par les *épidémies*.

QUELQUES ASPECTS DU PROBLÈME STATISTIQUE GÉNÉRAL.

On s'est tout particulièrement attaché, pendant de nombreuses années, à l'ajustement des séries statistiques *normales*. Dans les cas où l'ajustement s'est avéré impossible, on a tout d'abord considéré que l'étude entreprise sortait du cadre de la statistique mathématique établie. Puis des efforts ont été faits pour adapter la théorie statistique au cas des séries statistiques les plus diverses.

Digitized by Google

La première idée directrice suivie dans ces recherches a été la suivante : il arrive que les valeurs du caractère fluctuant dont la mesure a fourni une série statistique, au lieu de se grouper autour d'un seul type, se condensent autour de *deux* ou de *plusieurs* types distincts. C'est ce qui se produirait par exemple, si l'on réunissait dans une même série les tailles des conscrits japonais et des conscrits danois d'un contingent annuel donné. La série caractérise alors ce qu'on appelle un *groupe polymorphe*. Et la décomposition par voie purement mathématique d'un tel groupe en ses éléments constitutifs, correspondant à la décomposition d'une espèce en ses variétés, est une opération, tentée par Pearson, bien séduisante pour des esprits systématiques. C'est à ce problème que l'on doit rattacher le schéma dû à M. Emile Borel, et appelé *schéma des urnes*. Les résultats obtenus dans cette voie n'ont peut-être pas toujours été en proportion avec les espérances initialement formulées.

La méthode de classement utilisée par M. Charlier, déjà cité plus haut à propos des vocables de séries homogrades et hétérogrades aujourd'hui universellement adoptés, paraît posséder un plus grand pouvoir d'adaptation aux cas concrets.

Elle consiste dans l'expression mathématique de la loi de répartition fournie par une série donnée, sous la forme d'un développement, le développement suivant *la série de* GRAM-CHARLIER, qui rappelle par de nombreux caractères le développement d'une fonction périodique suivant une série de Fourier. De même que, dans une série de Fourier, il y a un *terme fondamental* suivi d'une infinité d'harmoniques dont seulement quelques-uns des premiers sont effectivement calculés, dans la représentation par la série de Gram-Charlier d'une série statistique, il y a un premier terme représentatif de la *loi normale*, suivi d'une infinité d'autres dont seulement sont calculés les deux ou trois premiers et qui caractérisent le plus ou moins grand éloignement entre la série étudiée et une série normale. Les travaux de Charlier sont aujourd'hui classiques, et leur auteur

Digitized by Google

a appliqué ses idées à une nouvelle branche de l'Astronomie, la *statistique stellaire*

En somme, dans la méthode de M. Charlier, la loi normale de Gauss et de Laplace possède le caractère d'une première approximation, comme la *loi de Mariotte* dans l'étude de la compressibilité des gaz; et si l'on applique cette méthode en prenant deux ou trois termes au delà du premier, on obtient une équation mathématique analogue aux *équations d'état plus générales de la thermodynamique.*

Les travaux de mathématiques pures auxquels les problèmes de la statistique ont donné lieu sont très nombreux depuis un siècle et certains figurent parmi les plus remarquables de cette période. Ils font intervenir les notions mathématiques les plus élevées, et ont orienté le calcul des probabilités vers des spéculations très différentes des premiers balbutiements qui ne sortaient pas du cadre des dénombrements de combinaisons.

En même temps que l'intervention des théories mathématiques les plus modernes — théorie des ensembles, théorie des groupes, intégrales de Dirichlet et de Fourier, etc. — a permis au calcul des probabilités de se développer en rigueur, elle a augmenté la capacité d'adaptation de ce calcul aux réalités concrètes. Et n'est-ce pas cette capacité d'adaptation qui fait la valeur d'une théorie mathématique ? C'est par ses possibilités d'application que la théorie, comme le géant Antée qui puisait sa force au contact de sa mère la Terre, trouve le plus de moyens de se développer vigoureusement.

L'interprétation des résultats. — La théorie de la corrélation.

Ce qui précède résume l'essentiel des principes de la mise en ordre logique des faits observés. Et l'on peut dire que là s'arrête ce que l'on peut appeler la *statistique mathématique proprement dite.*

Mais la statistique ne serait pas une science d'observation

Digitized by Google

digne de ce nom, si elle en restait là; selon l'expression de COURNOT, le but éminent de la statistique est l'*investigation des causes qui régissent les phénomènes de l'ordre social.* L'agglomération des cas individuels en séries n'a pour but que la compensation des effets produits par les caprices du hasard sur la valeur du chiffre moyen fondamental. Une fois les séries représentées par les méthodes mathématiques les plus perfectionnées, le plus délicat reste à faire.

La statistique mathématique, a dit M. Charlier, n'est pas un appareil automatique qui reçoit le matériel d'observation et fournit, ausitôt, la solution du problème. Et il a été si souvent formulé des conclusions hâtives, obtenues en ne tenant pas compte de toutes les circonstances d'une comparaison, mais seulement des circonstances favorables à une thèse donnée, qu'une opinion courante proclame volontiers *que l'on fait dire aux statistiques ce que l'on veut leur faire dire.*

Je voudrais revenir, à propos de la comparaison et de l'interprétation des résultats statistiques, sur l'une des comparaisons les mieux connues et les plus simples qui soient, et qui porte sur la *masculinité des naissances.* COURNOT écrivait, en 1843, les lignes suivantes : « Dès le commencement du dix-huitième siècle, lorsqu'on a commencé à compulser, dans un but de curiosité scientifique, les registres publics destinés à constater l'état civil des personnes, on a fait la remarque que le nombre des naissances masculines l'emporte sur celui des naissances féminines. Il n'y a pas aujourd'hui de fait mieux constaté par l'ensemble des documents statistiques ».

La comparaison des écarts constatés, pour la masculinité des naissances, à ceux que l'on obtiendrait si le sexe d'un nouveau-né était simplement déterminé par l'extraction d'une boule hors d'une urne contenant 515 boules portant la marque « garçon » et 485 portant la marque « fille », aboutit à cette constatation que les écarts *constatés* sont notablement supérieurs aux écarts *théoriques:* le coefficient de dispersion de la série des masculinités relevées en

Digitized by Google

France pendant 20 ans, par exemple, est de l'ordre de 2.

Il existe donc des causes de perturbation de l'action pure et simple du hasard.

Or, si l'on fractionne les statistiques, et si l'on compare les pourcentages de garçons obtenus pour des collectivités partielles, on constate des différences en apparence singulières: ainsi la proportion des garçons est moindre à Paris qu'à la campagne, et plus forte, à Paris, parmi les naissances légitimes que parmi les naissances illégitimes. Monsieur le Maire aurait-il donc une influence sur le sexe des conceptions qu'il orienterait vers un plus grand nombre de défenseurs de la Patrie ?

C'est la statistique des enfants *mort-nés* qui apporte aux inégalités considérées l'explication la plus plausible. On constate que la fréquence des garçons y est beaucoup plus forte que parmi les enfants nés vivants; la masculinité y est à Paris de 0,575 en moyenne, au lieu de 0,515.

Si, dans ces conditions, la mortalité embryonnaire est augmentée par de mauvaises conditions d'hygiène, elle porte plus fortement sur les garçons que sur les filles, et la masculinité parmi les enfants nés vivants se trouve diminuée. D'autre part, d'autres causes de destruction, d'origine psychologique ou sociale, menacent le fruit d'une conception illégitime. Les deux ordres de circonstances suffisent à expliquer les perturbations que nous venons de mentionner.

L'exemple très simple dont nous venons de donner un aperçu sommaire porte sur les écarts entre les séries observées et les séries normales, et la comparaison des chiffres moyens fondamentaux obtenus en fractionnant les statistiques.

Je vais terminer par quelques indications sur un problème beaucoup plus général, qui est peut-être aujourd'hui le plus important problème de la *biométrie*.

On détermine, chez tous les individus d'une même collectivité, deux caractères A et B : par exemple, la hauteur du chaume et la longueur de l'épi pour un lot d'une variété de céréale, la taille totale et la longueur de l'avant-bras pour

Digitized by Google

une population humaine, la taille du père et la taille du fils pour une série de familles d'un pays déterminé. Et l'on se propose de préciser la dépendance mutuelle de ces deux caractères. Ce problème est appelé par PEARSON problème de la *corrélation* des caractères, par CHARLIER problème de la *covariation*.

Les premiers essais sur la question ont abouti à son étude au moyen de *tableaux à double entrée*, puis de *représentations graphiques*, notamment par BRAVAIS, en portant horizontalement les valeurs de A, verticalement celles de B, et examinant si l'ensemble des points obtenus paraît se grouper au voisinage d'une courbe (qui est alors courbe représentative de la corrélation), ou se disperser entièrement au hasard.

La question a ensuite été précisée par Pearson, qui en a fait une étude quantitative du plus haut intérêt.

Etant données les deux courbes de fréquence du caractère A et du caractère B, on commence par les ramener à la même échelle des abscisses, l'écart quadratique moyen observé étant représenté par une même longueur dans les deux graphiques.

Si nous considérons un groupe de mesures déterminées, la réduction précédente consiste à associer à ce groupe de mesures les grandeurs a et b des *écarts* par rapport aux valeurs moyennes, écarts *ramenés à la même échelle*.

Dans ces conditions, la corrélation serait absolue si l'on avait toujours $a = b$, alors la somme des carrés des différences $a - b$ prises pour les n observations faites serait théoriquement nulle; au contraire, s'il n'y a aucune dépendance entre les deux caractères, les valeurs des écarts a et b associés se répartissent au hasard, et la somme des produits $a\,b$ pris pour les n observations faites est théoriquement nulle.

Pearson appelle *coefficient de corrélation* le rapport

$$k = \frac{\text{Somme des produits } a\,b}{\sqrt{\text{somme des carrés des } a} \times \sqrt{\text{somme des carrés des } b}}$$

Digitized by Google

Si l'on a toujours $a = b$, c'est-à-dire si la corrélation est absolue, le coefficient de corrélation est égal à I; il est égal à — I, si l'on a toujours $a = -b$, c'est-à-dire si les deux caractères A et B sont absolument liés, mais avec des écarts en sens contraires; il est égal à zéro s'il n'y a aucune corrélation.

L'étude de certaines corrélations anatomiques par l'emploi de la méthode de Pearson a permis de mettre en évidence la valeur de certaines lois de CUVIER, et aussi de préciser la portée de certaines considérations relatives à l'hérédité. C'est ainsi que la corrélation entre les tailles des pères et des fils, étudiée en 1896 pour des familles anglaises de la classe moyenne, s'est trouvée mesurée par le coefficient 0,39.

Les travaux de Pearson ont été continués, notamment dans le domaine purement mathématique, et, à cet égard, l'un des spécialistes les plus brillants est le mathématicien russe TSCHUPROW. Pour finir cet exposé sur une note un peu moins aride, nous allons citer deux exemples, dûs précisément à Tschuprow, montrant le danger des conclusions hasardeuses en matière d'interprétation de statistiques.

Si l'on met en regard l'importance des dégâts par incendie dans les cas où il y a des pompiers et dans les cas où il n'y a pas de pompiers, on constatera que, statistiquement, les dégâts les plus importants concordent avec la présence des pompiers.

Si l'on met en regard les issues des maladies dans les cas où le malade est soigné par un médecin et dans les cas où aucun médecin n'est appelé, on constate que les issues fatales sont statistiquement plus fréquentes dans les cas où un médecin a opéré.

Nous nous garderons de conclure de là qu'il faut supprimer les pompiers et qu'il faut supprimer les médecins.

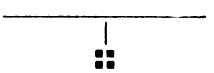

Digitized by Google

EXPLORATION PSYCHOLOGIQUE INFANTILE

PAR L'EXPRESSION GRAPHIQUE DU MOUVEMENT

PAR

Le Dr Maurice DIDE et Mathilde GUILHEM

Directeur-Médecin de l'Asile d'aliénés de Toulouse
Docteur ès lettres

Directrice de l'école maternelle de Rabastens

D'autres que nous ont songé à tirer parti du dessin chez l'enfant. Luquet l'étudie comme témoignage des premières évolutions perceptives et intellectuelles. Rouma apporte dans son livre classique une large documentation graphique qui témoigne des étapes psychologiques du premier âge.

Notre plan de recherche et notre technique visent un autre but : envisageant le dessin au point de vue inscription graphique de l'activité, nous tâcherons de voir comment l'intuition motrice est ressentie et spontanément exprimée, dans quelle mesure son expression est ensuite influencée par la représentation du monde extérieur et inversement quelle est l'action de l'activité qui s'organise sur les disciplines de la conscience.

Ce travail résume des observations pratiquées sur une cinquantaine d'enfants durant plusieurs années; tous ces documents classés et numérotés forment une grosse bibliothèque dont nous n'avons pas l'illusion d'avoir tiré encore la quintessence, mais dont nous souhaiterions qu'on entrevit la richesse.

Digitized by Google

1° *Pseudo-schématisation d'attitudes.*

Les enfants sont invités à prendre des attitudes cataloguées (bras en croix, mains étendues au-dessus de la tête, avant-bras fléchis sur les bras, etc.) et à dessiner immédiatement après ce qu'ils ont exécuté. En cas d'insuccès le mouvement est reproduit, mais jamais l'expérimentateur ne fournit une explication verbale quelconque.

D'une façon générale les premiers dessins de l'enfant demeurent non seulement linéaires, mais encore semblent exclure tout ce qui n'est pas le tracé de l'attitude ou du geste réduits à leur essence Ces manifestations initiales ignorent la notion d'objectivité et de morphologie subjective pour ne retenir que l'attitude ou le mouvement réduits à un trait.

Les bras en croix sont représentés par un trait horizontal continu (fig. 1) ou interrompu à son milieu (fig. 2). Cette solution de continuité préludé déjà à la révélation de bilatéralité organique; on la retrouve parfois dans la figuration des deux bras par deux lignes parallèles, curieuse erreur d'intuition spatiale puisque deux traits superposés figurent deux membres qui en réalité se prolongent.

A cette expression essentielle vient parfois s'ajouter celle du corps figuré par une simple ligne, tracée dans la majorité des cas de bas en haut (fig. 3).

Le fait que l'axe individuel est exprimé après les membres supérieurs symétriques mériterait d'être retenu quand on se préoccupe de la question de personnalité univoque.

Nous pensons pouvoir dire que ces pseudo-schématisations d'attitudes sont la traduction directe de sensations kinesthésiques, nous en apportons une confirmation par l'étude de l'effort, de la lassitude et de la fatigue.

L'effort étant ressenti proportionnellement à son intensité, nous ne serons pas surpris de constater que les membres soumis à un travail inusité seront exprimés par des traits démesurés. L'intuition d'accentuation kinesthésique peut se

Digitized by Google

traduire par un allongement linéaire comme dans la figure 4.

Parfois, si la lassitude est atteinte, on pourra constater un épaississement du tracé, le crayon inscripteur étant plus appuyé quand il figure le membre actif.

Enfin, la fatigue pourra trouver une expression en quelque sorte physiologique dans une ligne brisée ou tremblée qui évoque le souvenir d'un tracé de muscle tétanisé (fig. 5).

A ces données immédiates de la kinesthésie s'est bientôt ajoutée, lors de ce stade initial, une notion élémentaire d'individualité exprimée par le trait vertical central, autour duquel s'esquisse l'orientation autopsychique avec les notions de bilatéralité, de symétrie, de dualité. Ces intuitions nous paraissent bien loin encore de la conscience claire; il n'en est que plus intéressant de découvrir leur véritable psychogénèse (1).

Leur apparence schématique ne résulte pas d'une abstraction intellectuelle inconcevable à cet âge et la simplicité de ces figures provient d'une intuition motrice directement exprimée. Le graphique infantile est d'abord kinesthésique.

2° *Pseudo-schématisation de mouvements.*

L'expression des attitudes cinétiques et des gestes offre un champ d'observation plus varié que celui des attitudes statiques.

L'observation, même superficielle, des enfants, montre combien leurs tendances motrices dépassent leur utilisation pratique; il en résulte une turbulence, un goût du jeu, qui précède toujours les gestes eurythmiques. Le gaspillage d'énergie caractérise l'enfant presque jusqu'au jour où la puberté canalisera l'énergie de luxe vers des fins profitables à la race.

---

(1) Voir Maurice Dide. *Introduction à l'étude de la psychogénèse*. 1 vol., Masson, 1926.

Digitized by Google

La représentation mentale de cette activité, lorsque cette dernière est complexe, désordonnée, prodigue en attitudes changeantes et multiples, ne donne rien d'original, ni de spécifique à l'enfant; nous en trouvons des exemples étudiés de près par Rouma (1).

Mais, si l'enfant est invité à représenter un geste habituel (marcher, frotter une table, tourner une sauce, etc.) nous obtenons des graphiques très instructifs : Au lieu que chez l'adulte, l'aspect objectif du mouvement tient plus de place que l'effort pour le réaliser, chez l'enfant, jusqu'au moment où la fonction motrice est à peu près tombée dans l'automatisme, les gestes sont exprimés sous la forme de tracés fort simples, comme si le membre qui les exécute était muni d'un instrument inscripteur.

L'application en est ensuite faite instinctivement aux mouvements complexes. Quelques exemples fixeront les idées.

On peut distinguer les mouvements suivant leur caractère automatique (marcher, courir), leur tendance vers un but préconçu (tourner une sauce, prendre un verre, cueillir des pommes) ou leur signification mimique (dire oui ou non, exprimer, avec les bras et les mains, les marionnettes, le moulin, le poisson qui nage, la barque ballottée par les flots, l'aéroplane).

La pédagogie du premier âge met largement à contribution ces évocations sensorielles pour intéresser l'enfant à ces mouvements. Bien que rapidement cette terminologie devienne conventionnelle et ne symbolise plus que le mouvement, on admettra, sans doute, que le tracé des activités sans symbolisme offre au point de vue de notre thèse plus de valeur.

Il semble qu'en règle générale on doive admettre que l'enfant très jeune exprime les gestes par leur tracé en pro-

---

(1) Rouma. *Le langage graphique de l'enfant,* 1 vol. 2e édition, chez Misch et Thron, Bruxelles, 1913.

Digitized by Google

jection sur un plan : marcher donnera une ligne brisée tourner une sauce sera traduit par un tracé circulaire multiple (fig. 6).

Les gestes appropriés à un but pratique sont exprimés selon les mêmes règles : frotter une table fournira une série d'angles aigus qui finissent par se superposer, étant donné la monotonie du geste.

Les séries mimiques avec les moyens simples auxquels nous réservons notre attention, peuvent être graphiquement traduits : nous ne signalerons que les gestes *oui* et *non* qui, en diverses circonstances ont été exprimés par des hachures indiquant les trajectoires successives de la tête inclinée en avant ou balancée latéralement.

3° *Expression objective : le non-moi se dégage du moi.*

Dans le but d'établir une discrimination entre ce qui est inspiré exclusivement par les attitudes ou mouvements et ce qui appartient au fonds intellectuel infantile, nous invitons le jeune sujet à improviser des dessins sans évocation kinesthésique immédiatement antérieure.

Certains sujets très entraînés par la découverte d'une simplification commode, la poursuivent : C'est ainsi que Marcel G... invité à figurer un homme, représente chacun des personnages de sa famille *par un trait vertical.*

Mais, en général, la donnée volumétrique intervient dans les graphismes, car le capital sensoriel et particulièrement visuel ajoute à l'intuition immédiate de l'effort moteur les souvenirs de morphologie enregistrés.

Certes, on se trouve parfois désorienté en présence de tracés étranges et hétéroclites, d'interprétation difficile jusqu'au moment où l'on s'est rendu compte que la jeune conscience n'a pas encore réalisé le départ exact entre le moi et le non-moi. Il en résulte des tracés confus, emmêlés, incohérents, hybrides, où le moi et le non-moi font bloc sans que l'on puisse découvrir la prédominance de l'un

Digitized by Google

d'eux et qui cependant laissent le tout petit enchanté de sa production.

Un dessin, de Lucette M..., réunit dans un même tracé une table, le ventre, une boîte, les mains, les bras. On voit ailleurs l'homme qui tient la fourchette et une fourchette formant un tracé amorphe duquel ne se dégagent ni un attribut de subjectif, ni un attribut de l'objectif. Antoine P... accuse plus de netteté. Il trace des bras à une maison, à un escalier, des yeux à un carré, des oreilles et des yeux à « un battoir pour tuer les veaux ». Un peu plus tard, il figure un serpent enroulé en fer à cheval, et il place autour de ce serpent, comme sont placés les rayons d'un essieu, une série de jambes se terminant par un rond, ce rond a plutôt la forme d'un pied. Yvette D... dessine des manches à une table; cette table dont l'ensemble rappelle un homme, est munie d'une tête et d'un œil que nous nommerons rond, puisque la fillette en a décidé ainsi... Une marguerite reproduit tout à fait le tracé enfantin d'un bonhomme, mais l'enfant nomme le bras des raies et le tout une marguerite. Yvette, dans un dessin curieux, après avoir exprimé une table par un ovale, lui attribue des yeux comme à une tête.

C'est encore à la méthode graphique qu'appartiendra le privilège de nous guider dans l'éveil des identifications objectives.

Suivant méthodiquement la progression de cette aptitude chez les mêmes enfants, nous voyons les souvenirs sensoriels s'incorporer à l'aptitude expressive.

Le premiers détails morphologiques du corps se révèlent dans l'inscription d'un ovale pour figurer la tête; puis, le gros effort réalisé par les membres inférieurs pour prendre possession des objets à portée, se traduit par la figuration de ces extrémités demesurées munies d'ongles, au bout de traits simples (fig. 12).

Nous pensons que le volume attribué aux parties du corps successivement incorporées dans la personnalité dépend du degré d'attention qu'elles suscitent. Quoiqu'il en

Digitized by Google

soit de cette hypothèse, notons que la notion volumétrique des membres est nettement postérieure à celle des extrémités.

4° *L'expression cinématographique.*

L'expression cinématographique apparaît nettement lorsque, pour traduire la giration des bras, l'enfant multiplie les membres supérieurs à la façon d'une roue (fig. 8). La même méthode est adaptée par le jeune sujet qui, passant de la position « fixe » à « croix », multiplie les traits allant de l'axe du corps à l'horizontale ou de la verticale à l'horizontale (fig. 9 et 10).

L'image rappelle le dieu hindou aux cent bras ou, si l'on préfère, exprime exactement la réalité fragmentée par une série de vues prises à des instants différents de la rotation, comme un appareil cinématographique y arriverait en superposant les images sucessivement obtenues.

Luquet a publié un dessin où la course est exprimée par la multiplicité des jambes. (voir notre fig. 11).

Ainsi nous voyons succéder aux pseudo-schématisations linéaires, continues comme la progressivité de l'effort, des représentations fragmentaires où sont dissociées les étapes successives d'un geste. Autant nous demeurons sceptiques au sujet d'une aptitude initiale à l'abstraction schématique, autant, au contraire, nous croyons légitimement pouvoir considérer cette fragmentation du réel continu en ses mouvements successifs, comme une des premières formes de l'analyse.

Lorsque dans son désir expressif l'enfant ajoute aux lignes symboliques multiples des détails morphologiques propres à exprimer une position complexe d'un membre, on peut découvrir peut-être l'origine d'une synthèse entre l'intuition d'activité propre et la représentation objective du corps humain.

Digitized by Google

5° *Fléchissement de l'expression spontanée du mouvement.*

On assiste aux étapes de l'expression graphique du mouvement dans l'exemple suivant, à une sorte d'involution de l'intuition primitive.

Jean A..., trois ans et demi, trace un graphique sans y être invité; quand on lui demande ce que c'est, il explique: « Cà c'est la route (il montre la ligne horizontale) et ça (il montre les zig-zags), c'est parce qu'on marche et qu'on lève les pieds. » Comme la personne qui l'écoute reste impassible, il croit qu'il n'est pas compris, il s'inquiète, se lève de sa place et, un peu colère, il montre le parquet disant : « Ça c'est la route», puis il fait le tour de la classe en traînant les pieds. Revenu à sa place, il dessine un autobus qui passe sur la route, mais le véhicule n'est doté d'aucun signe de mobilité.

Jean trace un trait vertical exprimant probablement la jambe, il dessine ensuite le pied; au-dessus du pied il fait mouvoir son crayon en un va et vient, tandis qu'il exécute le tracé, il explique : « Il faisait ça pour glisser le pied ».

Au-dessous de ces va et vient, Jean trace des zig-zags. Quand on lui demande ce que représentent ces lignes, au lieu de parler, il se lève et marche en traînant les pieds.

A cinq ans et demi, il ne se préoccupe plus d'exprimer le mouvement; la route est encore tracée, mais le bonhomme est inexpressif en ce qui concerne la marche (ce dessin a été demandé à l'enfant). A six ans, le même représente la marche en dessinant un bonhomme dont la jambe se projette en arrière, suivant la technique des peintres.

L'évolution ci-dessus a lieu dans le même individu; on peut à l'aide de graphiques empruntés à divers tout petits, représenter les étapes d'un mouvement à travers la période enfantine. C'est l'époque où la logique rationnelle commence à se substituer aux élans de l'activité.

Le raisonnement intervient tellement chez Henri T... qu'il place un ressort à son bonhomme, afin d'ac-

Digitized by Google

tionner ses membres supérieurs mais, détail savoureux, il a oublié de tracer les bras qui pourtant devaient exécuter un moulinet.

La conscience infantile, subissant la loi universelle du rythme, a déjà franchi une étape dont le déclin est marqué par les premières substitutions intellectuelles aux poussées de l'activité intuitive.

6° *Les origines de la représentation spatiale.*

Bien qu'à proprement parler nous ne devrions pas aborder le problème de l'expression graphique, sans rapport avec l'activité motrice, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques expériences destinées à élucider les origines des concepts spatiaux. Nous avons été amenés à ces recherches par les dessins d'allure géométrique désignés sous le nom de pseudo-schémas.

Il s'agit ici pour l'enfant de figurer l'intersection de deux plans qui se coupent à 45°, tandis qu'une règle barre en diagonale ces deux plans et qu'un crayon est placé sur la table en avant de cette petite construction.

Nous noterons pour le moment, sans commentaires, les diverses solutions trouvées par nos enfants à ce problème.

Un certain nombre demeurent incapables de le résoudre graphiquement. D'autres le conçoivent en perspective, essayant de dessiner comme le ferait un adulte. D'autres dissocient les éléments de la construction figurant séparément les deux plans, la règle et le crayon. D'autres enfin tracent un angle dont les côtés sont coupés par une ligne droite tandis qu'un trait est placé en avant; dans ce cas, l'enfant a procédé comme un géomètre représentant une figure complexe en projection sur un plan, méthode habituelle en géométrie dans l'espace.

Nous ne possédons pour le moment aucune explication certaine de cette intuition symbolique très précoce. Nous avons mis en doute, au début, une *aptitude initiale à l'abstraction,* mais nous nous demandons si l'entraînement subi

Digitized by Google

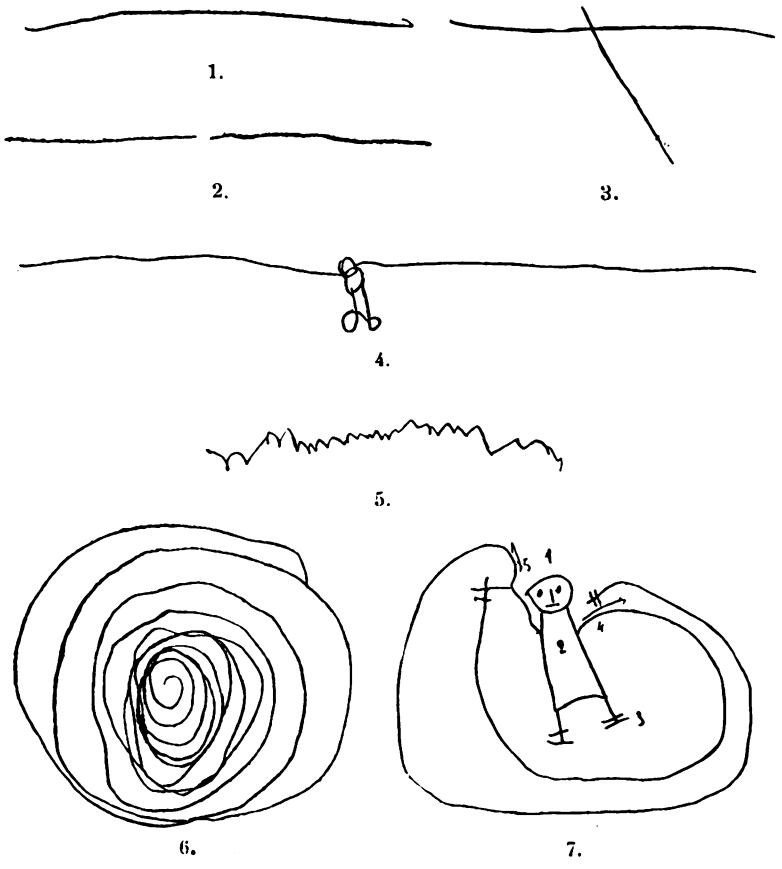

Fig. 1. — Jojo L..., 3 ans 1/2. Les bras en croix sont exprimés par un trait horizontal

Fig. 2. — Gilbert A..., 3 ans 1/2. Les bras en croix sont indiqués par l'intersection de deux droites.

Fig. 3. — Georges V..., 4 ans. Les bras en croix sont figurés par un trait horizontal interrompu à son milieu. L'enfant a voulu exprimer distinctement les deux bras.

Fig. 4. — Edmond T..., 5 ans 1/2. Disproportion énorme des bras en croix par rapport aux dimensions du corps; noter les détails morphologiques qui correspondent à l'âge de l'enfant.

Fig. 5. — Lucette W..., 4 ans. Trait tremblé qui exprime la fatigue de l'attitude en croix.

Fig. 6. — Marcel R..., 5 ans 1/2. Inscription graphique du moulinet d'un bras.

Fig. 7. — Anna C..., 4 ans 1/2. Dessin complexe où les représentations morphologiques perfectionnées s'associent à une heureuse aptitude à exprimer schématiquement le mouvement du moulinet.

Digitized by Google

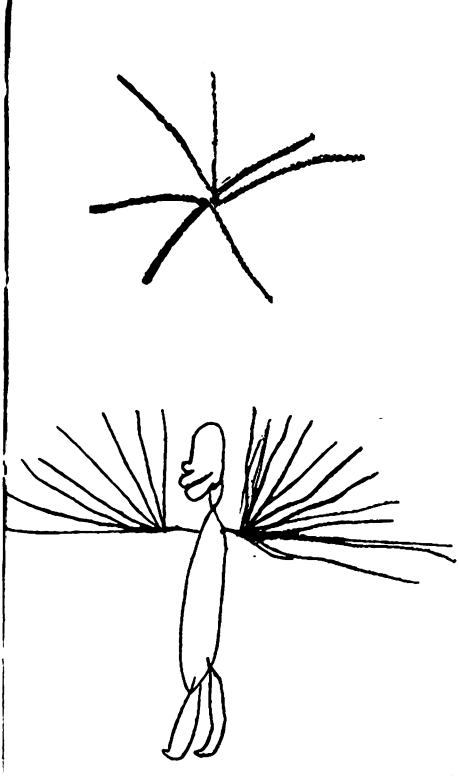

9.

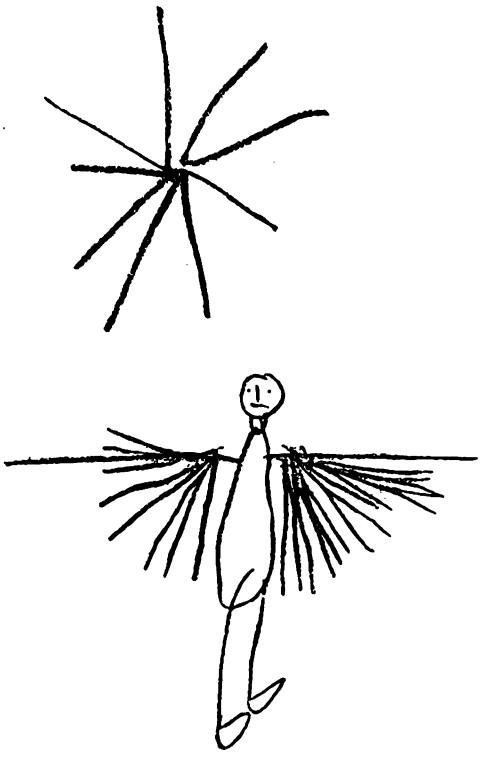

10.

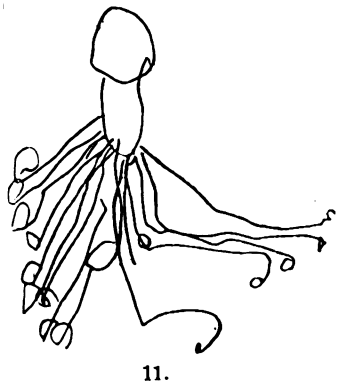

11.

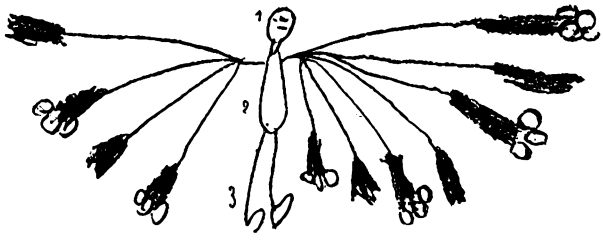

12.

FIG. 8. — Simon B..., 5 ans. Inscription cinématographique essentielle d'un moulinet des deux bras.

FIG. 9. — Henri M..., 5 ans 1/2. Expression morphologique du corps associée à l'inscription cinématographique du passage d'*invocation* à *bras en croix*.

FIG. 10. — Henri M..., 5 ans 1/2. Même méthode graphique pour le passage *fixe* à *bras en croix*.

FIG. 11. — Jean S..., 5 ans. Expression cinématographique de la course.

FIG. 12. — Henri M..., 5 ans 1/2. Représentation complexe du mouvement de rotation des bras associés à la rotation alternative des mains; l'enfant a représenté très habilement ce geste en dessinant aux doigts des ongles quand la face dorsale de la main est visible et en les supprimant quand la face palmaire est en avant.

Digitized by Google

pendant plusieurs mois à exprimer, sinon suivant une pensée, du moins d'après des méthodes schématiques, n'a pas pu développer prématurément une qualité intellectuelle latente. Nous soulignons que le type infantile qu'on pourrait appeler géométrique, est loin d'être exceptionnel. La pédagogie musicale qui soumet l'activité motrice à un entraînement eurythmique bien avant d'aborder le solfège adopte une discipline intuitive qui mériterait d'être généralisée : en disciplinant la motilité, en la faisant passer par la conscience claire, grâce à son expression graphique, ne prépare-t-on pas la faculté d'abstraire mieux que par des enseignements théoriques arides que l'enfant emmagasine dans sa mémoire sans les avoir compris.

Conclusions.

I

Notre méthode vise à étudier l'évolution des aptitudes infantiles à exprimer graphiquement ses propres attitudes et mouvements.

II

De deux ans et demi à six ans, on constate que d'abord l'expression graphique ne retient que le tracé linéaire de l'attitude ou du mouvement, sans tenir compte du reste du corps. Il s'agit là de l'*expression spontanée d'une intuition motrice* et non d'une aptitude schématique. Nous qualifions ces graphismes de *pseudo-schématiques*.

III

Plus voisine du réel est l'expression tantôt limitée à des traits figurant les membres, tantôt compliquée par des détails morphologiques, réminiscences sensorielles destinées à caractériser des mouvements complexes.

Digitized by Google

IV

La notion de symétrie individuelle semble antérieure à celle d'unité subjective.

V

A partir du moment où le corps correspond dans l'esprit de l'enfant à une conception volumétrique, des confusions s'établissent entre le moi et le non-moi. Les objets inertes sont dotés imaginativement d'attributs vivants (yeux, bouche, dents).

VI

Le perfectionnement des mécanismes représentatifs et le développement du capital mnésique sensoriel diminue la faculté spontanée à l'expression pseudo-schématique.

VII

A titre d'hypothèse, on peut indiquer que l'analyse subjective de la fonction motrice favorise la faculté de symbolisation géométrique dans l'espace.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'ETUDE

DES

MALADIES BACTÉRIENNES DES VÉGÉTAUX

Par M. G. NICOLAS.

Au service de Botanique agricole de la Faculté des Sciences a été rattaché, par décision ministérielle du 25 avril 1894, une Station de pathologie végétale. Chargé de la direction de cette Station en 1927, lors de la mise à la retraite de mon collègue, M. Prunet, j'ai eu l'occasion d'étudier, avec le concours de mon assistante, M^lle^ Aggéry, un certain nombre de maladies des végétaux, parmi lesquelles quelques affections bactériennes (1).

L'idée que les Bactéries pouvaient parasiter des végétaux est relativement récente. Malgré les travaux remarquables de différents auteurs, depuis Burrill jusqu'à Erwin Smith, dont l'ouvrage en deux volumes, « *Bacteria in relation to plant diseases* », publié par l'Institut Carnegie en 1905 et 1911, certains phytopathologistes admettent très difficilement le parasitisme des Bactéries chez les Végétaux; sans aller jusqu'à nier la présence de ces organismes dans les plantes, ils les considèrent, non pas comme la cause du

(1) Nicolas (G.) et M^lle^ Aggéry. Une maladie bactérienne de l'épinard, *Revue de pathologie végétale et d'entomologie agricole*, t. XIV, pp. 121-141, figures, 1927.

Nicolas (G.) et M^lle^ Aggéry. Une maladie bactérienne de quelques *Cucumis*, *Idem*, t. XVI, pp. 39-48, figures, 1929.

Nicolas (G.) et M^lle^ Aggéry. *Procès-verbaux de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse*, t. LVII, 1929.

Digitized by Google

mal, mais plutôt comme une conséquence de celui-ci, qui, occasionné par un champignon ou même des conditions météréologiques, tue la plante ou tout au moins diminue considérablement sa résistance, autrement dit les Bactéries se comporteraient comme de simples saprophytes vis-à-vis des végétaux.

Les observations récentes que nous avons faites sur l'épinard, le melon et le concombre, le lierre, viennent s'ajouter à beaucoup d'autres pour montrer que les Bactéries peuvent parasiter les plantes aussi bien que les animaux et que leur rôle est beaucoup plus important qu'on ne le pense.

Le mode d'action des Bactéries et la réaction de la plante sont variés : taches des feuilles et des fruits, pourritures, tumeurs, nécroses, maladies vasculaires, etc... Nos observations sont relatives à la formation de taches sur les feuilles.

Epinard.

En décembre 1926, M. Bergès, du Syndicat des maraîchers de Lalande, nous adressait, à la Faculté des Sciences, un paquet d'épinards décimés par une maladie qui causait de grands ravages dans toute la région. Cette affection sévissait, d'ailleurs, nous a-t-on dit, depuis plusieurs années avec plus ou moins d'intensité dans la banlieue toulousaine. C'est vraisemblablement à elle aussi qu'il faut attribuer les dégâts signalés par M. Foex (1) dans la région parisienne, en 1913-1914. Malgré la présence de Bactéries dans le collet des épinards malades, cet auteur ne les rend pas responsables du mal pas plus que les champignons qui les accompagnent fréquemment. Pour lui, la maladie serait de nature physiologique, les organismes qu'il a pu observer dans les tissus malades étant de simples saprophytes.

---

(1) Foex. Une maladie des épinards, *Bulletin de la Société de pathologie végétale de France*, t. VI, pp. 29 et 35-36, 1919.

Foex. *Journal de la Société d'Horticulture de France*, 4e série, t. XXVIII, p. 77, janvier 1927.

Digitized by Google

Les Américains ont étudié une maladie analogue à celle dont il est question ici, le « *Spinach blight* », à allure de mosaïque, due à un virus filtrant.

Voici, d'après nos observations, les caractères du mal et son évolution. Il débute par l'apparition, sur les premières feuilles, à la pointe, sur les bords, ou disséminées sur toute la surface, de taches vert-clair, tranchant nettement sur la couleur vert-foncé naturelle. Puis la feuille jaunit entièrement, y compris le pétiole, qui brunit ensuite, se déchire en lanières et pourrit tout en restant fixé sur la plante; la feuille ainsi tombée sur la terre se dessèche ou pourrit si le temps est pluvieux. Dans les cas moins graves, les feuilles, plus ou moins jaunâtres, portant quelques plages desséchées, restent en place sur la plante. D'autres fois, elles sont épaisses, rigides, cassantes. Ces symptômes, assez variés, n'intéressent que les feuilles apparues les premières, les plus vieilles, celles de la périphérie. Celles qui se forment ensuite, plus jeunes, occupant le centre, présentent, la plupart du temps, des caractères différents de ceux des plus anciennes; elles restent petites, cloquées, gaufrées, plus ou moins décolorées, rappelant un peu des feuilles atteintes de frisolée.

La marche de la maladie serait la suivante : les feuilles externes, les premières poussées, seraient d'abord atteintes, puis l'agent du mal empruntant le pétiole gagnerait le collet, le bourgeon terminal et de là les jeunes feuilles. Suivant l'époque de la contamination, la plante se développe plus ou moins; attaquée de très bonne heure, elle reste petite, naine, sinon elle acquiert une taille à peu près normale.

La plupart du temps les pieds atteints se dessèchent ou pourrissent si le temps est pluvieux.

Les feuilles malades portent fréquemment divers animaux (pucerons, escargots, limaces, coléoptères), ce qui peut avoir une certaine importance relativement au mode de contamination.

Si M. Foex avait raison en déclarant que la maladie n'était pas due à un champignon, il se trompait en la considérant

Digitized by Google

comme de nature physiologique et en négligeant le rôle des Bactéries qu'il y avait observées, car elles sont les véritables coupables. En effet, elles pullulent en formant de véritables colonies dans tous les tissus malades, notamment dans les nervures. C'est ce que montrent à la fois l'examen de coupes de feuilles fraîches montées dans l'eau distillée, la glycérine ou l'eau iodée et de coupes fraîches ou fixées par l'alcool traitées par différents colorants (violet de gentiane phéniqué, violet de gentiane aniliné, fuchsine phéniquée, bleu de méthylène phéniqué) et l'étude de prélèvements dans le parenchyme de la feuille colorés au violet de gentiane.

L'allure et l'extension du mal indiquent que la pénétration des Bactéries se fait par les limbes foliaires, soit artificiellement par l'intermédiaire d'animaux, soit naturellement par les stomates. Bien que nous ayons observé un cas très net où l'entrée des Bactéries se faisait par une piqûre de puceron, nous sommes convaincus que ce mode de pénétration est accidentel, les pucerons étant relativement rares en hiver, et que les Bactéries entrent par leurs propres moyens en empruntant les stomates. Erwin Smith (1) a observé, en effet, que ces appareils constituent la voie normale d'introduction de beaucoup de Bactéries et Simonet (2) vient encore de faire la même observation pour une affection du Pied d'Alouette. Nous avons vu, sur les deux faces de la feuille, des zooglées de Bactéries encore engagées dans l'ostiole du stomate. Elles abondent tout naturellement dans les cellules du stomate et dans la chambre sous-stomatique; elles sont assez rares dans les cellules épidermiques ordinaires sauf dans le cas de blessures ou de piqûres. Ayant ainsi pénétré dans la feuille par les sto-

(1) Smith (E.). Les maladies bactériennes des plantes. Résumé d'une conférence d'E. Smith, *Revue de pathologie végétale et d'entomologie agricole*, t. XII, p. 86-87, 1925.

(2) Simonet. Une maladie nouvelle des *Delphinium*. *Revue horticole*, pp. 405-406, 16 avril 1927.

Digitized by Google

mates, elles envahissent tous les tissus, y compris les nervures, qui les conduisent, par l'intermédiaire du pétiole, jusqu'au collet et à la partie supérieure de la racine, d'où elles passeraient dans les jeunes feuilles.

Cette marche du parasite explique facilement les symptômes et l'allure du mal : des bactéries saprophytes du sol, projetées par la pluie sur les premières feuilles appliquées sur la terre, y pénètreraient par les stomates. A la faveur de conditions météréologiques défavorables, froid, excès de pluie, qui placent l'épinard dans de mauvaises conditions de développement et ne lui permettent pas de réagir vis-à-vis des Bactéries, celles-ci acquièrent de la virulence, deviennent parasites et, adaptées à leur nouvelle vie, envahissent toute la feuille et produisent les symptômes précédemment indiqués.

Devenues parasites, ces Bactéries provoquent la décoloration des feuilles et quelquefois leur épaississement. Les chloroplastes deviennent jaunes, se décolorent complètement en même temps qu'ils se déforment et disparaissent. A cette action destructrice de la chlorophylle, très nuisible à l'épinard, s'ajoutent la déformation du noyau et souvent son hypertrophie.

Dimensions des noyaux sains..... 12,5 μ dans le collet.
Dimensions des noyaux sains..... 8-10 μ dans la feuille.
Dimensions des noyaux malades..... 17-18 $\times$ 40 μ.

Les noyaux subissent le même sort que les chloroplastes; ils sont probablement digérés par les Bactéries, car certaines cellules, dans les régions complètement jaunes, sont entièrement vides.

L'épaississement fréquent des feuilles parasitées résulte simplement de l'hypertrophie des cellules, le nombre des assises restant le même. Ainsi :

Feuille saine verte :

à côté de la nervure principale..... 141 μ.
à une certaine distance..... 352 μ.

Digitized by Google

Feuille malade épaisse :

à côté de la nervure principale.....	1.101 μ.
à une certaine distance.....	600-705 μ.

La présence de Bactéries dans les feuilles d'épinards malades est donc certaine. Voici quelques données fournies sur elles par des cultures, sur différents milieux, au moyen de prélèvements effectués dans les tissus de la feuille et du collet :

Elles ne prennent par le gram; elles liquéfient la gélatine, provoquent un verdissement intense, presque noir, du cœur de l'artichaut et constituent des amas blancs et des amas jaunes, que nous n'avons pu réussir à isoler. Morphologiquement, elles appartiennent à plusieurs types : ce sont ou des bâtonnets plus ou moins colorés par le violet de gentiane, mesurant 0,75 à 1,5 et 1,8 μ ou des bactéries ovoïdes, très vivement colorées par le violet de gentiane, mesurant, les unes 0,40 μ, d'autres 0,80 μ, quelquefois associées en petits chapelets de 3 à 4 μ.

Il semble bien que la maladie soit concomitante de la présence de plusieurs bactéries et non pas d'une seule, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on admet que ce sont de simples saprophytes du sol, où ils pullulent, devenu parasites. Nous n'avons pas cherché à savoir — ce qui n'est pas, d'ailleurs, de notre compétence — à quelle espèce elles appartiennent et nous estimons que leur détermination n'apporterait pas une bien grande contribution à cette étude. A ce sujet, nous partageons tout à fait l'avis de MM. Delacroix et Maublanc (1) : « Presque toujours, cependant, les pathologistes qui décrivent des maladies bactériennes, sont tentés de considérer la Bactérie pathogène comme spécifique et de lui donner un nom spécial; nous conservons ces noms, qui sont commodes dans la pratique,

(1) Delacroix et Maublanc. Maladies parasitaires des plantes cultivées, 3e édition, p. 368, 1926.

Digitized by Google

mais sans pour cela préjuger de l'identité réelle de l'organisme incriminé. Ainsi, d'après Hardin Morse et Jones, il n'y a aucune différence entre les formes décrites sous les noms de *Bacillus carotovorus, oleraceae, omnivorus, Pseudomonas destructans,* etc... »

Bien qu'ayant noté la présence des Bactéries, à l'exclusion de tout autre organisme, dans des tissus encore vivants de la feuille, il était nécessaire, pour bien démontrer qu'elles étaient les agents de la maladie, de reproduire celle-ci expérimentalement. Dans ce but, des contaminations d'épinards sains, cultivés jusqu'alors sous châssis, à l'aide de fragments de feuilles malades ou de Bactéries en cultures, par piqûres, ou par simple dépôt, ont été réalisées les 4 et 6 avril 1927. Ces essais ont été couronnés de succès et nous avons reproduit expérimentalement tous les symptômes de la maladie naturelle. Une expérience de contamination naturelle confirme entièrement nos inoculations artificielles. Un pot contenant un épinard sain, ayant germé sous châssis, a été placé, le 4 avril 1927, à côté d'épinards malades, après avoir été saupoudré d'un peu de terre provenant de cultures malades; le 24 avril, les feuilles externes étaient jaunes, cloquées, et contenaient des Bactéries. D'ailleurs, dans nos expériences de contamination expérimentale, les feuilles des épinards inoculés contenaient des Bactéries.

Dans ces essais, il semble que la contamination par dépôt soit plus efficace que l'inoculation par piqûres; elle montre bien la pénétration des Bactéries par les stomates et entraîne des symptômes plus accentués, peut-être par ce fait qu'à la suite de la piqûre les tissus blessés réagissent par formation d'un tissu de défense, de protection, tendant à limiter l'infection.

La lutte est difficile, les Bactéries coupables vivant naturellement dans le sol. Les traitements bactéricides sont inapplicables sur les feuilles qui servent à l'alimentation; seule la désinfection du sol, praticable seulement pour de petites surfaces, pourrait donner des résultats. L'efficacité

Digitized by Google

du sulfure de carbone, certaine dans le cas des Champignons, est très discutée vis-à-vis des Bactéries; le formol, d'un emploi plus facile, semble tout indiqué : arroser soigneusement le terrain, bien ameubli, au moins dix jours avant le semis, à l'aide d'une solution de formol à 2,5 % (1 litre de formol pour 40 litres d'eau); couvrir la terre pendant quelques jours afin de retarder l'évaporation du formol et semer une dizaine de jours après.

Comme complément de ce traitement, qui n'a pas été encore expérimenté, un certain nombre de précautions doivent être respectées, ce sont d'ailleurs celles qui s'appliquent à toutes les maladies des végétaux : destruction des individus malades, que l'on laisse d'habitude pourrir sur place, et retour pas trop fréquent de l'épinard sur le même terrain. On pourrait également essayer d'augmenter l'acidité du sol et indirectement du milieu cellulaire de l'épinard, si, toutefois, cette acidification, néfaste au développement des Bactéries, ne l'est pas aussi à l'épinard. Ce sont là de simples suggestions que nous n'avons eu ni le temps ni les moyens de soumettre à l'expérience.

Melon et Cornichon.

Depuis plusieurs années on se préoccupe d'une maladie qui compromet la culture du Melon et du Cornichon dans le Sud-Ouest et jusque dans les Pyrénées-Orientales. C'est ainsi que, dès 1921, M. Dufrénoy (1) signalait des Melons cantaloup, à Montauban et à Albi, ayant les feuilles tachées de jaune, où les cellules étaient bourrées de Bactéries. C'est probablement la même affection que celle observée, en 1924, par M. Prunet, dont nous avons repris l'étude.

La maladie attaque les feuilles qui, tachées de jaune, se dessèchent plus ou moins complètement et se déchirent au

(1) Dufrénoy (J.). Les maladies du Melon, *Annales des Epiphyties*, t. VII, p. 417, 1921.

Digitized by Google

niveau des taches. Comme dans l'épinard, les feuilles jeunes, formées postérieurement à l'apparition des symptômes précédents, restent petites, déformées, crispées, très cassantes. La plante se développe mal, ne fructifie pas ou ne donne que des fruits sans valeur. L'allure générale du mal, tout en étant la même dans le Melon et le Cornichon, présente, cependant, quelques petites différences de détail; dans le Melon, la décoloration commence sur le pourtour de la feuille, puis les taches jaunes gagnent l'intérieur et finalement toute la feuille; l'extrémité des pousses se recourbe; dans le cornichon, les premières taches apparaissent la plupart du temps entre les nervures, quelquefois sur le pourtour des feuilles.

Cette maladie présente les mêmes symptômes que celle des taches angulaires du concombre (*angular leaf-spot*) observée en différentes régions de l'Amérique par Burger (1), Smith et Bryan (2), Carsner (3), en Italie par Traverso (4), et en Russie par Potebnia (5); elle s'en distingue à la fois parce qu'elle attaque aussi bien le Melon que le Concombre, alors qu'en Amérique elle respecte le Melon et qu'elle est due, non pas à une Bactériacée, *Bacterium lacrymans* ou *Pseudomonas lacrymans*, comme la maladie américaine, mais à une Coccacée.

Elle n'a de commun avec la flétrissure de certaines Cucurbitacées (*Wilt* des Américains) que l'origine bactérienne,

---

(1) Burger. Bacterial rot of Cucumbers, Phytopathology, t. V, n° 3, pp. 169-170, 1913; — Cucumber rot, *Florida Agric. Exp. Station Report*, bull. 121, pp. 97-109, 1914.

(2) Smith et Bryan. Angular leaf-spot of Cucumbers, *Journal Agric. Research*, t. V, n° 11, pp. 465-476, 1916.

(3) Carsner. Angular leaf, spot a bacterial disease of Cucumbers. *Phytopathology*, t. VI, n° 1, pp. 105-106, 16916; — Angular leaf spot of Cucumber = dissemination, overvintring and Control, *Journal Agric. Research*, t. XX, n° 3, pp. 201-220, 1918.

(4) Traverso. Zulla bacteriosi del Cetriolo in Italia, *Atti Rend. Acad. Lincei*, sem. I, fasc. 5, pp. 456-460, 1915.

(5) Potebnia. *Kharkowsk. Obl. Selsk. Stan. Phitopat.* t. I, pp. 1-250, 1915-1916.

Digitized by Google

mais ses symptômes en sont très différents. Dans la flétrissure, la Bactérie, *Bacillus tracheiphilus* E. Smith, attaque la base de la tige au voisinage du collet, envahit les vaisseaux de bois et entraîne le flétrissement de toute la partie aérienne.

Elle diffère aussi d'une affection récemment observée à Brive, Cahors et Montauban, par M. Dufrénoy (1), à laquelle il donne le nom d'*Hadromycose* et qui serait très voisine de la flétrissure, sinon identique à elle. A ce sujet, il est assez curieux de noter que M. Dufrénoy a isolé de certains tissus malades trois organismes différents, dont deux champignons, un *Verticillium*, un *Fusarium* et une *Bactérie*. M. Dufrénoy, sans le démontrer, d'ailleurs, incrimine d'abord le *Fusarium* puis le *Verticillium*, sans attribuer la moindre importance aux Bactéries. D'ailleurs, dans son étude sur la Fusariose du Melon, maladie qui attaque d'abord les radicelles et produit la fanaison des organes aériens, le même auteur a observé que « les vaisseaux brunis des plantes fanées et les cellules ligneuses ou phellodermiques du voisinage sont toujours infectés: 1° dès l'origine par des Bactéries motiles; 2° secondairement par un mycélium de *Fusarium* (p. 405); plus loin (p. 414), il dit : « Dans sa marche infectante, le *Fusarium* est toujours précédé des Bactéries. » Il semble que M. Dufrénoy n'ait pas prêté suffisamment d'attention aux Bactéries dont il a noté la présence et qui sont capables de provoquer des désordres dans le Melon, au même titre que le *Fusarium*

---

(1) Dufrénoy (J.). Etude expérimentale des relations des *Verticillium* et de leur hôte, *Revue de pathologie végétale et d'entomologie agricole*, t. XIV, pp. 207-214, 1927.

Dufrénoy (J.). Hadromycoses, *Annales des Epiphyties*, t. XIII, pp. 195-212, 1927.

Dufrénoy. Observations cytologiques sur une Hadromycose des melons. *Compt. rend. de la Soc. de Biologie*, t. XCVI, pp. 1104-1107, 1927.

Dufrénoy (J.). Les maladies du melon, *Annales des Epiphyties*, t. VII, pp. 401-420, 1921.

Digitized by Google

ou le *Verticillium*, saprophytes ordinaires du sol, comme les Bactéries. Ceci indique une fois de plus qu'il faut être très prudent dans l'attribution d'une maladie à un organisme déterminé et, sans chercher à contaminer les radicelles — ce qui présente certaines difficultés — organes d'où partirait l'infection initiale, il semble que M. Dufrénoy aurait pu, en inoculant les différents organismes présents dans les tissus malades à une tige saine de Melon, chercher à déterminer le coupable.

Dans le même ordre d'idées, les observations très intéressantes de mon collègue et collaborateur, M. L. Rives (1), Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Toulouse et Professeur d'Agriculture à l'Institut Agricole, apportent une nouvelle contribution à l'étude du rôle des Bactéries en Phytopathologie.

Depuis une dizaine d'années, dans la vallée du Rhône, entre Lyon et Valence, 50 % des abricotiers sont morts par apoplexie, par suite de la dessication brusque, en été, de plusieurs branches ou même de l'arbre tout entier. Dès 1921, l'Institut des recherches agronomiqeus a chargé ses collaborateurs d'étudier cette maladie grave. Pour M. Chabrolin (2), l'apoplexie n'est pas de nature parasitaire, mais d'ordre physiologique, causée par le milieu qui ne conviendrait pas à l'arbre.

M. Guyot (3) n'a pu élucider la cause exacte du mal au cours de quatre années d'observations.

M. Paillot (4) attribue un rôle important dans le dépé-

---

(1) Rives (L.). Sur les causes de dépérissement de l'abricotier par apoplexie, *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture*, t. XV, pp. 76-83, 1929.

(2) Chabrolin. Quelques maladies des arbres fruitiers dans la vallée du Rhône, *Annal. des Epiphyties*, t. X, pp. 263-283, 1921.

(3) Guyot. Le dépérissement des abricotiers dans la vallée du Rhône, *Congrès national pour la lutte contre les ennemis des cultures, Lyon, Serv. agric. de la C^ie P.-L.-M.*, pp. 35-39, 1926.

(4) Paillot. Sur les causes des dépérissements des Abricotiers dans la vallée du Rhône, *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture*, t. XII, 20 octobre 1926.

Digitized by Google

rissement aux insectes xylophages, notamment à *Xyloborus saxeseni* Ratz.

Enfin le coupable, d'après MM. Dufrénoy (1) et Joessel (2), serait un *Verticillium*.

En août 1928, au cours d'un voyage à Saint-Vallier (Drôme), M. Rives, au courant de nos études sur les maladies bactériennes et prévenu du rôle que ces organismes jouaient en phytopathologie, eut l'idée qu'ils pourraient bien être la cause du dépérissement des abricotiers. Il a observé, en effet, dans les tissus d'apparence sains, voisins de ceux qui sont brunis, bois et liber, la présence de bactéries très petites, bacilles et coccus, ne dépassant pas comme longueur 1,5 μ et comme largeur 0,6 à 0,7 μ. Il a pu les cultiver et contaminer, en août-septembre, des branches âgées d'abricotiers. A la fin de décembre 1928, certains rameaux contaminés présentaient au-dessus et au-dessous du point de contamination, sur une longueur de 50-60 centimètres, les altérations caractéristiques du dépérissement: brunissement du bois et formation de thylles et de gomme dans les vaisseaux.

La nature bactérienne du dépérissement de l'abricotier est ainsi bien démontrée. Il n'est pas surprenant qu'elle ait échappé à la plupart de ceux qui ont étudié cette maladie, formés à une école où l'on se préoccupe surtout, pour ne pas dire exclusivement, des champignons.

Pour revenir à la maladie du Melon et du Cornichon, bien que présentant presque les mêmes symptômes que la Mosaïque (3) qui attaque diverses Cucurbitacées américai-

---

(1) DUFRÉNOY. Hadromycoses, *Annales des Epiphyties*, t. XIII, pp. 195-212, 1927.

(2) JOESSEL. Rapport de la Station agronomique d'Avignon, *Annales des Epiphyties*, t. XIII, pp. 491-492, 1927.

(3) DOOLITLE (S.-P.). Mosaic disease of Cucumber, *Phytopathology*, t. V, 1916.

DOOLITLE (S.-P.). The Mosaic disease of Cucurbits, *United States Depart. of Agric.*, Bull. 879, 15 nov. 1920.

DOOLITLE (S.-P.). Control of Cucumber Mosaic in the Greenhouse, *United States Dep. of. Agric.*, Circular 321, juillet 1924.

Digitized by Google

nes (courge, potiron, melon, concombre), elle s'en distingue par son origine bactérienne, tandis que la Mosaïque serait due à un virus filtrant.

En effet, le parenchyme des feuilles malades contient de nombreuses bactéries qui, envahissant les vaisseaux du limbe, gagnent le pétiole, la tige, et, de là, les jeunes feuilles au moment de leur formation, ce qui explique leurs petites dimensions et leur aspect crispé. La marche du mal serait la même que dans l'épinard, ainsi que les désordres occasionnés dans les tissus des feuilles : jaunissement et destruction des chloroplastes, souvent épaississement du limbe par simple hypertrophie des cellules :

Partie verte	186 μ.
Partie jaune	340-390 μ.

déformation fréquente et hypertrophie du noyau des cellules :

Noyau non déformé	7,5 μ.
Noyau déformé et hypertrophié	21-22 $\times$ 13,5-15 μ.

Par les mêmes méthodes que pour l'épinard, nous avons mis en évidence dans les melons et les cornichons malades, la présence de deux types de Bactéries, que nous avons cultivées sur différents milieux. Voici quelques-uns de leurs caractères : Elles ne prennent pas le gram; elles liquéfient la gélatine et provoquent un verdissement intense du cœur de l'artichaut, elles constituent des colonies blanches et des colonies jaunes. Morphologiquement, elles appartiennent à des Coccacées que colore vivement le violet de gentiane: les unes ovoïdes, isolées, mesurant 0,7 à 0,8 μ; les autres, associées en chapelets de 4 au maximum, ayant 3 μ de longueur.

Des contaminations expérimentales faites au Jardin botanique, le 9 juin 1928, sur des melons et des cornichons, par dépôt de fragments de feuilles malades ou par piqûres, ont reproduit tous les caractères de la maladie naturelle; le 4 juillet, les pieds contaminés avaient toutes leurs

Digitized by Google

feuilles jaunes et en voie de dessication. D'autre part, à l'examen microscopique, les feuilles ainsi contaminées contiennent de nombreuses bactéries.

Bien que nous n'ayons pu observer leur pénétration par les stomates, comme dans l'épinard, il est certain qu'elle se fait par là, nos contaminations par simple dépôt sur les feuilles d'un fragment de tissu malade en sont la preuve; les pucerons peuvent également les introduire dans la plante.

Les Bactéries coupables proviennent vraisemblablement du sol où il est pratiquement très difficile de les détruire. Les traitements ordinairement utilisés contre les pucerons et des pulvérisations cupriques, faites de bonne heure, seraient très vraisemblablement efficaces.

Nous ne croyons pas que, comme dans la maladie des taches angulaires du concombre (*leaf-spot*), les graines apportent avec elles les Bactéries que pourrait héberger la région du micropyle; dans le cas contraire, il faudrait recourir à leur désinfection par l'un des liquides suivants : sulfate de cuivre à 1 % pendant 5-10 minutes, formol à 4 %, ou bichlorure de mercure à 1 % pendant 2-5 minutes.

L'infection des melons et des cornichons par ces Bactéries saprophytes est favorisée par des conditions défavorables à la végétation normale des jeunes plantes, conditions qui diminuent leur résistance et permettent l'installation et le développement des Bactéries. L'exemple suivant est intéressant à noter à ce point de vue : des melons repiqués, le 4 mai 1928, ont très bien repris; mais, dès le 10 mai, à la suite d'un abaissement de température qui a duré plusieurs jours, ils ont été atteints par la maladie (Propriété du Mas-de-l'Ile, appartenant à M. E. Rouart, Pyrénées-Orientales). Il est probable que, sans cette condition défavorable qui a ralenti la croissance du melon, celui-ci aurait résisté au mal.

Un cas également très intéressant au même point de vue vient de m'être signalé aussi par M. Rouart fils.

Dans sa propriété de Bagnols-de-Grenade, près de Castel-

Digitized by Google

nau-d'Estrètefonds (Haute-Garonne), une culture d'épinards, sur près d'un hectare, a présenté, en 1929, les caractères de la maladie que nous avons étudiée, sauf dans une partie du champ arrosée avec du purin, où les épinards, plus vigoureux, avaient résisté au mal.

Ces deux exemples semblent bien venir à l'appui de l'hypothèse que nous avons soutenue relativement au parasitisme, chez les plantes, d'un certain nombre de Bactéries; il n'y aurait aucune différence entre les animaux et les végétaux.

Dans l'épinard, le melon et le cornichon, les symptômes de la maladie sont sensiblement les mêmes; l'infection, une fois une feuille contaminée, se transmet aux autres, au fur et à mesure de leur formation; elle tend à se généraliser, tout au moins dans la partie aérienne de la plante.

Il n'en est pas de même dans un lierre non grimpant de la cour du Laboratoire de Botanique de la Faculté des Sciences. Pendant l'hiver 1927-1928, beaucoup de feuilles portaient une ou deux taches arrondies bien délimitées, jaunes, rappelant tout à fait l'aspect de l'*Arisarum vulgare* Targ. Tozz. parasité par une Siphonale, *Phyllosiphon Arisari* Kühn. Ces taches restent localisées, sans s'agrandir; bourrées de Bactéries appartenant à plusieurs types, Coccacées et Bactériacées, elles restent jaunes, sans se dessécher comme dans les cas précédents. En décembre 1928, alors que les feuilles au moment de leur chute jaunissent entièrement, les taches bactériennes primitivement jaunes ont une légère teinte verte qui persiste sur la feuille tombée. Il y a là un phénomène curieux, une persistance du pigment vert, comparable à celle qui est provoquée par certains champignons parasites, Urédinées, Erysiphacées. Nous nous contentons simplement de signaler ce fait que nous nous proposons d'étudier.

Nous ajouterons que les observations que nous poursuivons depuis quelque temps nous laissent entrevoir des cas d'infection généralisée, d'origine bactérienne, de plusieurs arbustes du Jardin botanique : *Cerasus Caroliniana* Michx.,

Digitized by Google

Stranvaesia Davidiana Decaisne et *Arbustus Unedo* L. La contamination de ces arbustes se ferait par les racines, gagnerait toute la plante jusqu'aux feuilles où les Bactéries trahissent leur présence de plusieurs façons, soit en provoquant la dessication des feuilles, notamment de l'extrémité (Cerisier de Caroline), soit en produisant des taches jaunes, irrégulières, principalement le long des nervures (*Stranvaesia*), soit enfin en marbrant le limbe de taches brun violacé (*Arbousier*).

L'étude que nous poursuivons actuellement nous permettra bientôt, nous l'espérons, d'apporter des précisions sur un nouveau type de maladies bactériennes.

Nos observations personnelles et celles qui ont été faites dans mon service par M. Rives montrent bien l'importance qu'il faut attribuer aux Bactéries en phytopathologie. Puissent-elles convaincre ceux qui, réfractaires à l'idée que ces organismes peuvent être parasites des végétaux, persistent à rechercher toujours un champignon.

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES DIALECTES DE LA LANGUE D'OC

PAR M. LE COLONEL LARRIEU

On sait qu'il existait une ligne de séparation, plus ou moins vague, entre les régions de langue d'oïl et celles de langue d'oc. On indique quelquefois celle qui, partant de Blaye, sur la Gironde, passait aux environs de Ribérac, de Confolens, de Boussac, de Charolles, à l'Est de Dôle, près de Belfort, et suivait ensuite la ligne des Alpes.

Il est évident qu'il ne saurait être question d'une démarcation bien nette. Nécessairement, vers la ligne de séparation, les différences s'atténuaient; les dialectes voisins s'entrepénétraient par des transitions à peine sensibles; comme la nature, les dialectes ne font pas de bonds. Si nous considérons les régions situées au Nord et au Sud de la ligne comme se différenciant, jadis, par la manière dont s'y exprimait l'affirmation oui, on aurait eu une courbe différente si, pour distinguer les dialectes du Nord et ceux du Midi, on avait choisi un autre mot. On aurait même pu obtenir plusieurs familles de courbes, après une étude comparative, non seulement du vocabulaire, mais encore de la phonétique, de la morphologie ou de la syntaxe. A chacune de ces divisions de la grammaire, aurait pu correspondre une famille de courbes distincte.

Voici, d'ailleurs, une ligne bien différente de la précédente et qui est donnée par quelques auteurs. Elle est vaguement menée de Bordeaux à Lussac, de Lussac à Montluçon,

Digitized by Google

de Montluçon au sud du département de l'Isère. On voit que, si le point de départ se confond sensiblement avec celui de la courbe précédente, les deux lignes, par contre, divergent considérablement vers leur point d'arrivée.

On indique aussi, une ligne partant de La Rochelle et aboutissant à Grenoble et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Essayons, parmi ces incertitudes, de préciser un point particulier :

On n'ignore pas que l'un des traits qui distinguaient le plus nettement la langue d'oïl et la langue d'oc était la manière dont les mots latins commençant par ca étaient traduits dans les deux langues. Tandis que le groupe ca était conservé avec le c dur dans la langue d'oc, ce groupe donna naissance dans la langue d'oïl, en particulier dans le dialecte francien et par voie de conséquence dans la langue française, à des mots commençant par ch. C'est ainsi que chanter (cantare) se traduit en patois soit par canta, de la langue d'oc, soit par chanta qui dérive de la langue d'oïl. De même, château (castellum) donne castel et chastel. Charbon (carbo) donne carbou et charbou, etc...

Nous savons également qu'il y a des exceptions à la règle qui précède et que certains dialectes de la langue d'oïl, normand, picard, ont gardé le c dur; on dira, par exemple, castel et non chastel.

Par contre, dans certains dialectes de la langue d'oc voisins de la ligne de séparation, limousin, auvergnat, dauphinois, etc..., on trouve ch au lieu du c languedocien. On dira, en Auvergne, chastagne (châtaigne) et non castagno.

C'est ici, précisément, que se pose la question que nous nous proposons de résoudre :

Jusqu'où, vers le Midi de la France, la langue d'oïl a-t-elle fait sentir son influence ? Autrement dit, existe-t-il, de nos jours, une ligne de séparation bien nette entre les pays où les dialectes ont conservé le c dur et ceux où l'on retrouve le ch de la langue d'oïl ? Cette ligne de démarcation est-elle inscrite sur le sol, imposée, dans une certaine mesure, par la géographie de notre pays ?

Digitized by Google

La solution de cette question nous a conduit à rechercher dans plus de deux cents cantons, les diverses traductions patoises des mots français les plus usuels commençant par ch et dérivant de mots latins de groupe ca initial : chair, chaise, chaleur, chameau, champ, chandelle, chanson, chanter, chapeau, chapelle, chapon, charbon, charger, charité, charpentier, chasser, chat, châtaignier, château, chaud, chauffer, chausser, cheminée, chemise, cheval, chèvre chien, chose, chou, etc...

Des coups de sonde, espacés du Nord au Sud, nous ont permis, tout d'abord, de délimiter une zône, d'une certaine profondeur, renfermant nécessairement la ligne de démarcation recherchée. Ayant procédé ensuite par approximations successives à l'intérieur de la zône considérée, nous avons pu déterminer avec exactitude la ligne de démarcation en question, avec l'approximation du canton, quelquefois de la commune; parfois, la limite est constituée par une ligne idéale, thalweg d'une rivière, ligne de partage des eaux de deux bassins

Le croquis ci-dessous indique la ligne de séparation qui est jalonnée de la manière suivante :

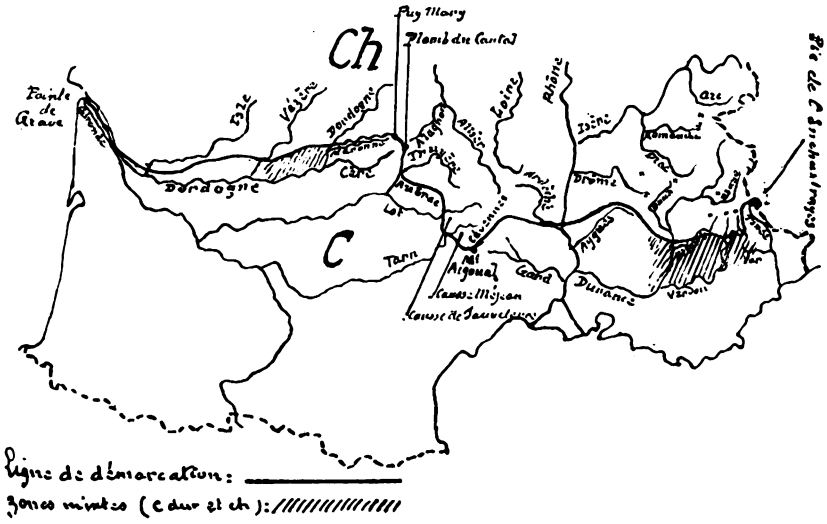

Digitized by Google

Pointe de Grave, cours de la Gironde, hauteurs au nord de la Dordogne, cours de la Maronne, ligne Puy Mary — Plomb du Cantal, cours du Brezons (affluent de la Truyère), monts d'Aubrac, causse de Sauveterre, causse Méjean, Mont Aigoual, Cévennes, limite sud du bassin de l'Ardèche, cours supérieur de l'Aygues, Montagne de Lure, hautes vallées de la Bléone, du Verdon et du Var, limite Nord du bassin de la Tinée, pic de l'Enchastraye.

Il faut observer qu'au nord de la ligne, le son ch de la langue d'oïl : chapel, chastel... présente diverses variantes. Tantôt le ch est précédé de l'élément dental qui a disparu de notre langue depuis le XIII[e] siècle : tchapel, tchastel...; tantôt il est suivi d'un i : tchiapel, tchiastel...; quelquefois le son ch s'est transformé en s : sapel, sateou et, de même que le ch, le son s est précédé souvent de l'élément dental : tsapel, tsasteou, élément qui s'adoucit dans certaines régions : tzaper, tzastei.

Au sud de la ligne, s'étend le domaine du c dur occitanien, sous les réserves suivantes :

1° On trouve, dans cette région, quelques rares mots usuels rebelles au c dur. On dira charpentié (charpentier) et non carpentié, comme l'aurait voulu l'étymologie, chamineyo (cheminée) et non camineya, chival (cheval) et non cabal.

2° Si la ligne limite au Nord le domaine du c dur, il existe, vers le sud, deux régions mixtes où le ch s'est infiltré. L'un de ces territoires borde la rive droite de la Dordogne jusqu'à la Vézère; l'autre, plus vaste, s'étend au Nord du Verdon.

On remarquera, à l'examen du croquis, qu'à l'ouest du Rhône, tout semble s'être passé comme si la langue d'oïl, progressant vers le sud au fond des vallées où s'établirent les premières voies de communication, s'était heurtée à des barrages transversaux : barrages fluviaux de la Gironde, de la Dordogne, de la Maronne, montagneux du Cantal et de l'Aubrac, désertiques des causses de Sauveterre et Méjean, montagneux des Cévennes.

Digitized by Google

A l'Est du Rhône, on constate, par contre, que la ligne s'infléchit d'une manière très accusée, vers le sud, dans la région des Alpes dont les vallées, on le sait, ouvrent, à travers les massifs des communications faciles

Précisons la situation géographique de la ligne de démarcation.

Partant de la Pointe de Grave, elle suit le cours de la Gironde qui baigne, sur sa rive gauche, un pays de dialecte gascon et, sur sa rive droite, une région où l'on ne parle que la langue française.

Du confluent de la Garonne et de la Dordogne, la ligne passe au nord de Saint-André de Cubzac, de Fronsac, de Lussac, au sud de Villefranche-de-Longchapt, au nord de La Force, de Bergerac, puis atteint la vallée de la Vézère entre le Bugue au sud et Montignac au nord; elle court ensuite au nord de Salignac et de Meyssac et gagne le confluent de la Dordogne et de la Maronne entre Beaulieu au sud et Argentat au nord. Au sud de la ligne, entre Vézère et Dordogne, s'étend une zône de dialecte mixte (ch et c dur

Passant ensuite au nord de Mercœur et de Saint-Cernin, et au sud de Pleaux, de Saint-Martin-Valmeroux et de Salers, la ligne de démarcation suit le cours de la Maronne dans toute sa longueur et atteint le Puy Mary, dans les monts du Cantal.

Du Puy Mary, la ligne suit la crête qui sépare le bassin de la Loire et celui de la Garonne, passe au col du Lioran entre Alagnon et Cère, gagne le Plomb du Cantal et emprunte la vallée du Brezons, dans le canton de Pierrefort, jusqu'à son confluent avec la Truyère.

Se prolongeant vers le sud-est, dans la direction des monts d'Aubrac et se tenant au nord de Sainte-Geneviève et à l'Est de Laguiole, la ligne de séparation aboutit à Saint-Urcize, localité du Cantal, de dialecte mixte (ch et c dur), s'infléchit vers le sud en passant à lest de Nasbinals (c dur), à l'ouest de Marvéjols et de Chirac (ch) et atteint la vallée du Lot, en aval de Mende entre Chanac à l'est et Lamothe-Barassac à l'ouest.

Digitized by Google

Suivant ensuite les hauteurs du causse de Sauveterre dans sa partie occidentale, à l'est de la Canourgue et de Le Massegros, la ligne coupe la vallée du Tarn entre La Malène au nord et Les Vignes au Sud, traverse le causse Méjean, passe au col de Perjuret entre Jonte et Tarnon (affluents du Tarn) et, laissant à l'ouest Meyrueis (c dur), atteint le mont Aigoual, dans les Cévennes.

Du mont Aigoual, la ligne de démarcation remonte vers le Nord-Est, suit la crête des Cévennes entre Barre-des-Cévennes à l'ouest (ch) et Saint-Germain-de-Calberte à l'Est (c dur), puis, passant au nord de Genolhac se dirige vers l'Est, contourne par le sud le bassin de l'Ardèche et, se tenant au sud de Les Vans et de Vallon, atteint le Rhône à Bourg-Saint-Andéol, où l'on parle un patois mixte (ch et c dur).

Sur la rive gauche du Rhône, la ligne de démarcation se prolonge d'abord vers l'Est, au sud de Pierrelatte et de Valréas, contourne la vallée de l'Aygues en se tenant au nord de Nyons et de Remuzat, se dirige ensuite vers le sud, passe à l'Ouest de Séderon (ch) et reprend la direction de l'Est en suivant la montagne de Lure jusqu'à la Durance, en aval de Sisteron.

Sur la rive gauche de la Durance, la ligne conserve la direction de l'Est et atteint successivement la Bléone entre Digne (au sud) et La Javie (au nord), le Verdon entre Saint-André-de-Méoulles et Colmars, le Var entre Guillaumes et Entraunes; elle remonte ensuite vers le Nord en empruntant la ligne de partage des eaux entre le Var et son affluent la Tinée, puis entre la Tinée et l'Ubaye, enfin entre la Tinée et l'Ubayette jusqu'au pic de l'Enchastraye, sur la frontière italienne. Nous voyons ainsi que la langue d'oïl a fait sentir son influence dans les hautes vallées de la Bléone, du Verdon et du Var qui ont des communications faciles avec la Durance ou son affluent l'Ubaye par les cols du Labouret, d'Allos et de la Cayolle, tandis que le dialecte de la vallée de la Tinée, qu'aucun chemin carrossable ne relie à la vallée de l'Ubaye, a conservé le c dur méridional.

Digitized by Google

Il faut noter, enfin, qu'à l'Est de la Durance et au Sud de la ligne que nous venons de déterminer, s'étend, jusqu'au cours inférieur du Verdon et jusqu'à l'Est de Puget-Théniers sur le Var, une zône mixte où le dialecte local se partage entre le c dur provençal et le ch de la langue d'oïl.

Remarquons que le ch de la langue d'oïl se trouve, non seulement dans le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, le Dauphiné, mais encore dans les parties septentrionales de la Guyenne, du Languedoc, du Comtat-Venaissin et de la Provence. La ligne de démarcation est soumise à la géographie physique beaucoup plus qu'aux divisions administratives et elle ne coïncide pas avec les frontières des anciennes provinces qui ont donné leur nom aux divers dialectes.

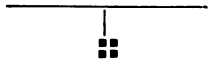

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSTRUCTIONS VISUELLES

Par M. J. VERSEPUY

Pour essayer de définir ce que l'on peut entendre par « Constructions visuelles » nous nous référerons, d'abord, aux schémas de Grasset et de P. Juppont.

Le Dr Grasset (1) a dessiné une figure devenue classique, connue sous le nom de Polygone de Grasset, et qui relie le centre psychique supérieur O aux localisations cérébrales A. V. T. E. M. K. des centres psychiques supérieurs, ou automatiques inférieurs.

L'auteur se défend, d'ailleurs, d'avoir eu la prétention de vouloir représenter les positions respectives et les relations exactes des Facultés de l'Ame et des centres corticaux.

M. P. Juppont a décrit (2) un Prisme accompagné d'un schéma qui, en exprimant par *l* la longueur mesurable, par *t* le temps observable, par L la longueur abstraite et par T la durée en soi, facilite les opérations d'analyse mentale, par des constructions graphiques analogues aux épures qui tracent les images dites réelles et virtuelles en optique géométrique.

Peu importe que le prisme de M. P. Juppont ne puisse être construit par un spécialiste, à l'aide du verre et du cristal.

Serait-il remplacé par un système optique plus efficace

(1) Grasset (Dr). L'hypnotisme et la suggestion, p. 8, Octave Doin, éditeur, Paris.

(2) Juppont (P.). De la superstition à la vérité. *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, t. VI, p. 33.

Digitized by Google

que, seul, il ne permettrait jamais à l'œil humain, d'apercevoir les images réelles ni même virtuelles des êtres métaphysiques qui couronnent le schéma qui l'accompagne.

Cet édifice graphique appartient à la catégorie des constructions visuelles : Traductions de la pensée et des sensations par le Dessin.

Les remarquables expériences poursuivies par le Dr Dide et ses collaborateurs (1), sur des enfants de 3 à 5 ans, montrent que ses jeunes sujets ne tracent pas seulement ce qu'ils voient, mais d'abord ce qu'ils ressentent.

C'est ainsi que les déformations élastiques des bras de l'enfant, lorsqu'ils subissent un effort de traction, sont figurées par un allongement exagéré sur ses graffiti, et, si la fatigue des bras se prolonge et s'accentue, le dessin représente alors, par une ligne ondulée, le schéma sinusoïdal de la trémulation musculaire.

L'objet de notre étude est de rechercher ce que deviennent ces constructions visuelles enfantines chez le peintre professionnel.

Le Dr Clémenceau dans une intéressante observation pathologique va nous dire comment les constructions visuelles cérébrales ont pu survivre, un certain temps, à la déchéance de la vision chez un grand artiste, son ami.

Les graffiti du Dr Dide pouront déterminer l'origine, et l'observation du Dr Clémenceau nous fixer sur le terminus d'une trajectoire dont les points les plus élevés correspondront aux sommets de l'Art pictural.

⁂

Balzac dans un chef-d'œuvre, « le Peintre inconnu », a tout dit sur l'Art visuel. Son héros, Frenhofer, sombre finalement dans la démence et meurt après avoir brûlé ses toiles, impuissant à exprimer tout ce que son cerveau de

---

(1) Communiquées en 1929 à l'Académie des Sciences de Toulouse.

Digitized by Google

grand peintre avait conçu. Turner, plus tard, réalise tragiquement le roman imaginé par Balzac.

Rudyard Kipling (1) a dépeint les tortures de l'artiste dont la vision s'éteint progressivement et qui préfère la mort à sa déchéance; son Dick Heldar jette au préalable, comme Frenhofer, toute son œuvre au feu.

M. Clémenceau (2), au contraire, exalte la lutte de Monet contre la cécité, et son triomphe, hélas momentané, mais qui restera comme un exemple de la puissance de la Volonté.

L'illustre ami de Monet, mieux que personne, était qualifié pour glorifier la ténacité de l'Artiste Français que le Professeur d'énergie anglo-saxonne n'avait pas imaginée.

« Alors, écrit M. Clémenceau, survient chez Monet « l'affreuse catastrophe de la double cataracte. Monet resta « dans un état de demi-vision qui lui permit d'en finir avec « les Nymphéas, alors que tous les rapports d'éclairage sur « une rétine profondément modifiée se trouvaient différents de ce qu'ils étaient lorsque la besogne fut mise sur « le chantier. Je n'avais qu'une crainte — c'est qu'une toile « fût définitivement perdue. Mais, dit-il à Monet, vous êtes « si parfaitement peintre que vous achevez avec des yeux « désaccordés les harmonies de vision où vous avaient con- « duit vos yeux ouverts aux suprêmes accords des cou- « leurs ! »

M. Clémenceau accompagne cette observation d'une étude théorique et technique de l'art de Monet qui consiste d'après lui, et pour résumer sa thèse, si nous l'avons bien comprise, dans la représentation sur la toile de toutes les vibrations lumineuses qui remplissent l'Univers.

Pour faciliter la compréhension ou la discussion de cette opinion, nous croyons utile de présenter un essai de classification des peintres, basé sur la représentation des formes

---

(1) RUDYARD KIPLING. The light that failed. La lumière qui s'éteint, Paul Ollendorf (Paris).

(2) CLÉMENCEAU. Claude MONET. Les Nymphéas, librairie Plon (Paris).

Digitized by Google

et des contours, d'une part, et sur celle du milieu qui les enveloppe, d'autre part.

On sait que M. Ingres professait que le « dessin est la probité de l'Art » et telle est l'inscription lapidaire gravée sur le piédestal de son buste à l'Ecole des Beaux-Arts.

Cézanne (1), entr'autres, a critiqué, avec violence, les peintres de l'Ecole de la représentation des contours :

« Est-ce que cela existe ? Le dessin pur est une *abstraction*. La ligne et le modelé ne comptent pas, le dessin et la couleur ne sont point distincts, tout dans la nature étant coloré. Au fur et à mesure que l'on peint, l'on dessine. La justesse du ton donne à la fois la lumière et le modelé de l'objet, et plus la couleur s'harmonise, plus le dessin va se précisant. »

Corot s'est tenu, nous semble-t-il, dans un plus juste milieu, en admettant que les surfaces de séparation des corps et de l'atmosphère sont aussi des réalités.

« Cela ne me plaisait pas complètement, dit le vieux peintre à Lhermitte, en lui montrant un tableau représentant un étang de rêve sous un arbre, dont les branches filtraient la lumière blanchâtre d'un ciel plombé.

« Je m'amuse à de petites retouches et quand vous êtes entré, je venais de trouver le point lumineux qu'il doit y avoir, selon moi, dans un tableau; le point lumineux (c'est-à-dire le point le plus lumineux) et unique (si l'on considère l'éclairage par un seul astre) point que l'on peut placer où l'on veut : dans un nuage, dans la réflexion de l'eau ou dans un bonnet. Mais il ne peut y avoir qu'un seul ton de cette valeur. Regardez :

« Corot toucha du bout de son pinceau la surface de l'étang et le miracle qu'il expliquait à sa façon se produisit. Le paysage un peu sourd se transforma, un rayon parut

---

(1) LARGUIER (Léo). *En compagnie des vieux peintres*, Albin Michel, éditeur.

Digitized by Google

trembler hors de l'eau morte et le gris perle du Ciel en reçut brusquement l'éclat.

« Vous voyez, reprit le Vieillard, ce que je cherche c'est la forme, l'ensemble, la valeur des tons. La couleur pour moi vient après. J'aime avant tout l'harmonie.

« Maintenant, mon garçon, ne croyez point que tout ce que je vous raconte soit parole d'Evangile.

« Il faut travailler pour soi d'abord, j'ai toujours fait ce qui m'a plu sans avoir besoin de flatter le public, et j'ai toujours demandé qu'il me soit donné de peindre la nature, *comme un enfant,* sans parti-pris. »

Nous croyons bien que Monet aurait pu faire une déclaration analogue abandonné à lui-même. Mais il faut tenir compte des suggestions qui pouvaient résulter de ses conversations fréquentes avec son puissant protecteur.

Pour M. Clémenceau, Monet aurait réussi notamment à représenter, sur la toile, toutes les vibrations lumineuses que son œil percevait ou avait primitivement perçues, c'est-à-dire dont la longueur d'onde varie de 0,66 μ pour le rouge à 0,40 μ pour le violet.

Paul Valéry, dans « Variété » ne limite d'ailleurs pas aux ondes lumineuses ce que les représentations picturales doivent suggérer au cerveau du spectateur.

Il écrit (p. 259): « L'Espace dès que nous voulons nous « le figurer, cesse aussitôt d'être vide et se remplit d'une « foule de constructions; » et à la page 253, il avait dit « préalablement : « Le fait est que, par une insensible « exigence, le tableau doit reproduire les conditions physi- « ques et naturelles de notre milieu. La *Pesanteur* s'y exerce, la lumière s'y propage. »

Ainsi, d'après Paul Valéry, le peintre doit et peut reproduire instinctivement, non seulement les effets des ondes lumineuses que nous connaissons, mais encore ceux des ondes gravifiques que nous ne connaissons pas.

Dans son « Introduction à la méthode de Léonard de Vinci », il cite ainsi Léonard : « Ce que j'ai dit de la vue s'étend aux autre sens. Je l'ai choisie parce qu'elle me

Digitized by Google

paraît le plus spirituel de tous. Dans l'esprit, les images visuelles prédominent. C'est entre elles que s'exerce le plus souvent la faculté analogique. La forme et la couleur d'un objet sont si évidemment principales, qu'elles entrent dans la conception d'une qualité de cet objet se référant à un autre sens. » Si l'on parle de la dureté d'une enclume, presque toujours l'image visuelle apparaîtra et plus rarement l'image auditive, évoquant les notes musicales qu'elle peut rendre sous le marteau.

⁂

Nous possédons à Toulouse la plus belle partie de l'œuvre d'un artiste qui, beaucoup plus complet à notre avis que Monet, a su projeter, sur ses toiles, ses perceptions cérébrales des formes et des contours, des rapports, des tonalités, et de tous les jeux de la lumière et des mouvements dans un milieu qui réunit, *sans discontinuité,* les personnages du premier plan et les profondeurs des lointains les plus éloignés.

Les Faucheurs d'Henri Martin, dans son grand triptyque du Capitole, se déplacent sur le sol, lancent leurs faux dans les foins, et se meuvent dans la lumière analysée et diffusée par les herbes de la prairie, qu'imitent grossièrement les colorations des ampoules des lampes des rampes de la scène d'un théâtre. Les portants sont remplacés par les arbres et les herses par un ciel aux colorations mouvantes.

Mais alors qu'au théâtre, comme dans les *anaglyphes* des publications illustrées, les décors apparaissent comme des silhouettes découpées dans la toile et séparées par le vide, avant que les personnages de la pièce ne remplissent la scène, Henri Martin, comme la nature, a l'horreur du néant. Il voit et il représente toutes les vibrations des corpuscules qui dansent dans l'air et dans la lumière et animent ses représentations picturales.

Un autre toulousain, Benjamin Constant, traduit, avec un égal bonheur, dans son entrée d'Urbain II à Toulouse, le

Digitized by Google

tourbillon des poussières d'or, dans les rayons du soleil du Midi, qui enveloppent le personnage principal et son cortège. Nous rendons plein hommage à son talent génial qui a su peindre aussi et à sa façon la lumière.

Henri Martin, lui, n'est pas arrivé, sans évolution, au sommet de son Art. Dans son grand tableau de la Fédération au Champ de Mars, les personnages sont encore des découpures éclairées par la crudité d'une grande lumière sans palpitations.

Dans son tableau : « L'Homme entre le Vice et la Vertu » placé dans la même salle des Augustins, il commence à peindre une atmosphère vaporeuse. Mais, c'est dans la salle des Illustres, au Capitole, qu'il arrive à faire vraiment circuler la lumière autour de ses personnages en robe rouge (portraits serrés de contemporains) et des Muses aériennes qui les inspirent, apparitions diaphanes, portées par les rayons du soleil tamisés par les feuillages des pins.

Enfin, son grand triptyque du Printemps, de l'Eté et de l'Hiver, au Capitole, procure l'impression de la maîtrise suprême. Il y est arrivé en donnant à son pointillisme le maximum d'ampleur, il peint par larges touches en relief et son chef-d'œuvre représente un effort gigantesque *de l'œil, du cerveau et de la main.*

A l'occasion du VII[e] centenaire de l'Université, le Maire de Toulouse, M. Billières, a su présenter ces chefs-d'œuvre au Président de la République, avec le plus grand bonheur de sentiment et d'expression.

⁂

Un Autrichien, M. Joseph Gartgrub, prétendrait avoir démontré que l'œil pouvait être remplacé par des excitations électriques du cerveau. On n'a pas encore trouvé la nature des ondes électriques qui pourraient jouer ce rôle sans en détruire la substance. Jean Becquerel n'a pu établir que la pensée projetait des rayons Z. Il faudra au préalable résoudre complètement le problème de la transmission des

Digitized by Google

images optiques par la T. S. F., qui est beaucoup moins avancée que la transmission des vibrations acoustiques. Nous croyons qu'il sera plus facile de faire entendre électriquement les sourds que de faire voir les aveugles. Mais ces miracles scientifiques ne se heurtent à aucune impossibilité de principe et, si la glande pinéale est un œil qui s'est atrophié pendant des millions d'années, on pourra peut-être arriver à la réutiliser dans des milliers de siècles.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que le cerveau du peintre doit fonctionner comme le cerveau du Musicien qui peut continuer à entendre, intérieurement, et à noter sur la portée musicale les harmonies qu'il imagine. Tels entr'autres Beethoven malgré sa surdité, ou Saint-Saëns composant sur un clavier muet.

Pour la formation des premiers clichés visuels qui sont emmagasinés dans le cerveau, il faut la clairvoyance. Mais une fois la collection constituée, toutes les combinaisons, entre les tirages des clichés, continuent à rester possibles. Il y aurait dans l'écorce cérébrale seule, dix milliards de neurones, dont une partie peut suffire à emmagasiner un nombre pratiquement illimité de souvenirs, déclanchables à volonté.

Seulement, pour les exprimer, le Peintre a besoin d'un reste de vue qui lui permette, au minimum, de puiser sur sa palette les tons élémentaires dont il dispose et de distinguer les places où il les apposera sur la toile.

La technique du peintre paraît donc dépendre d'un œil admetteur des rayons lumineux venant de l'extérieur, d'un cerveau accumulateur, groupeur et même transformateur de clichés visuels, qu'il évoque et combine à sa guise.

La main, la patte en style d'atelier, emploie les matériaux que Rudyard Kipling (1), appelle les briques et le ciment des couleurs, et ces dénominations sont particulièrement

---

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

exactes quand elles s'appliquent aux touches larges et épaisses de la pâte d'Henri Martin.

Dans « Variété » (p. 253), le Peintre, nous dit Paul Valéry, dispose sur un plan des pâtes colorées dont les lignes de séparation, les fusions et les heurts doivent lui servir à s'exprimer.

On sait que les yeux des peintres ne voient pas, et que leurs cerveaux n'expriment pas leurs visions de la même façon, et l'on cite l'exemple de la collection Bruyas, au Musée de Montpellier.

Le donateur avait fait exécuter son portrait par tous les artistes éminents de son époque, dans un même format, celui des concours intérieurs de l'Ecole des Beaux-Arts; bien entendu, aucune de ces images ne ressemble aux voisines.

Mais la dissemblance aurait été encore bien autrement accentuée si, au lieu de peindre les portraits sur un fond uni, les exécutants avaient dû camper leur modèle devant un paysage, et relier leur personnage à tous les plans de la perspective.

Dans l'exécution de l'œuvre du peintre, ce qui nous paraît le plus irremplaçable, c'est le rôle de son cerveau. Le cas de Monet prouve que quelques lueurs de la vision suffisent pour que le cerveau exercé et la main encore habile puissent terminer des chefs-d'œuvre, et l'exemple des grands peintres de la Renaissance et de leurs successeurs montrent que des équipes d'élèves, analogues à celles dont ils savaient s'entourer, pourraient encore permettre à un artiste génial de terminer un tableau, même si sa main était paralysée.

Une hémiplégie du côté droit, déterminée par ses excès de travail cérébral, avait réduit à l'immobilité l'illustrateur Daniel Vierge. Il avait alors 29 ans. Avec une énergie sans égale, Daniel Vierge eut la volonté de refaire son apprentissage de dessinateur; il apprit à dessiner avec la main gauche. A la fin de sa vie à 54 ans, il dessinait encore alors qu'il ne pouvait plus ni écrire, ni parler.

Digitized by Google

M. H. Bergson, dans *Matière et Mémoire* (1), aurait, d'après Norman, écrit ce qui suit :

« Tel est le rôle du cerveau dans l'opération de la « mémoire : *il ne sert pas à conserver* le passé, mais à le « masquer d'abord, puis à en laisser transparaître ce qui « est pratiquement utile. Et tel est aussi le rôle du cerveau « vis-à-vis de l'esprit en général. Il l'amène à limiter le « plus souvent sa vision. C'est-à-dire que l'Esprit déborde « le cerveau de toutes parts et que l'activité cérébrale ne « répond qu'à une infime partie de l'activité mentale. »

Le cerveau serait ainsi analogue à l'élément poreux d'un filtre, où la pensée presserait sur sa paroi corticale du dedans au dehors. Le filtre cérébral ne la laisserait alors passer que goutte à goutte, si on peut dire.

On pourrait soutenir d'une manière peut-être moins hypothétique et moins paradoxale que les neurones d'un cerveau sont assez nombreux pour suffire à tous les besoins de la pensée humaine. Comme les instruments d'un grand orchestre permettent d'exécuter toutes les symphonies, le Talent et le Génie consistent à savoir s'en servir

La Profanation commise après le décès d'Anatole France a montré que le poids de son cerveau était inférieur à la normale. Et le cas s'est présenté fréquemment lors de l'autopsie des Grands Hommes.

⁂

L'intuition picturale ne survient chez l'Artiste qu'après l'apprentissage du métier. Il n'y a pas de sens intime de la peinture chez un aveugle de naissance.

Certains animaux ont des yeux meilleurs que les nôtres, Le Vautour, l'Aigle, qui planent à des hauteurs vertigineuses distinguent leur proie cachée dans la jungle. On

---

(1) Bergson (H.). *Essais sur les données immédiates de la conscience, matière et mémoire, l'énergie spirituelle,* Alcan, éditeur.

Digitized by Google

pourra, dira-t-on, invoquer leur odorat. Mais les grands oiseaux pêcheurs et plongeurs, Mouettes, Goëlands, Albatros, vont chercher la leur au sein des profondeurs de l'onde, et dans leur cas, l'odorat ne peut jouer un rôle utile. (On ne peut cependant affirmer qu'il n'intervient pas du tout et la senteur de l'air marin pourrait indiquer à des animaux pêcheurs, le passage en profondeur de grands bancs de poissons.)

*
**

Il existe des animaux musiciens, mais on ne connaît pas un seul animal peintre.

Paul Valéry est donc fondé à insister sur la supériorité des idées visuelles sur les idées auditives, ce qui peut expliquer pourquoi nos frères inférieurs peuvent bien s'élever jusqu'à la Musique, mais non jusqu'à la *Peinture*.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA LOI DE ROTATION DU SOLEIL

D'APRÈS DES OBSERVATIONS DE TACHES

Par M. L. MONTANGERAND

A l'exemple des planètes qui lui font cortège, et dans le même sens, le Soleil tourne sur lui-même, nous montrant successivement toutes les parties de sa surface.

Pour les planètes extrêmes, Mercure et Vénus, Uranus et Neptune, la durée de rotation n'est pas encore connue, même approximativement. On se demande si les deux premières ne tourneraient pas dans les mêmes conditions que la Lune, c'est-à-dire en un temps égal à celui de la révolution sidérale.

Mais pour les autres planètes, Mars, Jupiter et Saturne, on était, dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle, bien fixé, sinon sur la durée, du moins sur le sens de la rotation, ce sens étant celui-même de la révolution sidérale des planètes alors connues (Uranus et Neptune n'étant pas encore découverts) et celui de la révolution, autour des planètes, des satellites connus à cette époque, ce sens général étant, en raison même de sa généralité, appelé *direct*.

C'est cette identité, cette communauté de sens qui avait inspiré les théories cosmogoniques du philosophe Kant et du mathématicien Lambert, théories qui devaient, un peu plus tard, ayant été magistralement reprises et soumises au calcul par Laplace, porter le nom de cet illustre astronome, sous l'appellation de système de Laplace. Ce système,

Digitized by Google

comme on le sait, suppose à l'origine une nébuleuse en giration, dont le noyau aurait constitué le Soleil, les planètes étant, avec leurs satellites, issues de cette masse nébulaire primitive.

Mais la découverte, au cours du XIX^{e} siècle, de satellites à mouvement *rétrograde,* c'est-à-dire contraire au sens direct, a nécessité le remaniement du système de Laplace, et provoqué l'éclosion de diverses autres théories.

Quoi qu'il en soit de ces conceptions, la rotation du Soleil et le sens de cette rotation ne font plus, depuis Galilée, l'objet du moindre doute. C'est par l'observation des *taches solaires* que cette rotation a été tout d'abord mise en évidence.

On sait ce que sont les taches : des petites plages d'obscurcissement plus ou moins marqué, habituellement composées d'une partie centrale et sombre, appelée *noyau,* entourée d'une auréole plus claire nommée *pénombre.* Ces formations solaires constituent un phénomène des plus curieux et des plus importants qui mérite un examen attentif avec quelques détails.

C'est en 1610 que furent découvertes les taches solaires par Fabricius et Galilée, ces astronomes appliquant pour la première fois à l'observation du Soleil la lunette astronomique qui était alors d'invention récente. La même année, d'ailleurs, Galilée avait découvert trois des principaux satellites de Jupiter.

Dès le début, l'astronome pisan constata le déplacement des taches par rapport aux bords solaires, ce déplacement ayant lieu dans le même sens que la révolution des planètes autour du Soleil. Le premier, il montra que les taches sont liées au Soleil et font partie intégrante de sa surface.

Mais cette affirmation ne fut pas admise sans résistance par certains contemporains de Galilée qui attribuaient cette apparence des taches au passage devant le Soleil de petites planètes dont l'opacité produisait la teinte sombre caractéristique.

C'est que l'Astronomie d'alors était, dans ses théories,

Digitized by Google

dominée par des considérations d'ordre métaphysique ou même par les erreurs encore vivaces de l'Astrologie. Certains esprits imbus des préjugés anciens sur la perfection absolue du Soleil, répugnaient à l'idée qu'il pût être terni, affaibli dans son éclat. « Le Soleil est l'œil du monde, disait Jean de Tarde, et l'œil du monde ne peut souffrir d'une ophtalmie. »

Mais une fois bien établi le fait de l'existence des taches, en tant que manifestation solaire, les avis sont partagés sur la nature même et les causes du phénomène. Les uns considèrent les taches comme des scories analogues à celles que déversent nos volcans terrestres. Les autres, dont Galilée lui-même, les attribuent à des nuages de condensation (1).

La discussion se poursuivit ainsi avec des fortunes diverses, et, il faut le dire, elle se poursuit encore à présent: la question posée dès le début est, après plus de trois siècles d'observations, toujours pendante. La nature et la cause des taches ne sont pas encore exactement connues; mais l'étude continue et attentive a permis de rejeter nombre d'hypothèses inadmissibles et d'explications inopérantes.

L'explication *mécanique* et *dynamique* des taches par les mouvements tourbillonnaires de la masse fluide du Soleil est, probablement, la plus plausible. Mais d'autres hypothèses sont acceptables, celle de la condensation hypothermique, par exemple. Car les taches affectent des aspects divers et parfois très dissemblables : formation en grappe, en chapelet, en arc, en croissant, etc. (le noyau étant souvent inexistant), segmentation et, inversement, réunion et interpénétration, et bien d'autres apparences encore.

---

(1) Cette idée a été reprise, de nos jours, par M. l'Abbé Moreux dans sa théorie des régions *hypothermiques*, c'est-à-dire de moindre température donnant, par contraste, l'impression de plages relativement sombres.

Digitized by Google

Mais, revenons à l'historique des recherches sur les taches. Moins de trente ans s'étaient écoulés après leur découverte, et la première curiosité étant passée, l'étude physique du Soleil fut à peu près délaissée. C'est que les taches se montrant très capricieuses, avec les formes les plus irrégulières, présentent des variations qui déroutaient les observateurs d'alors.

D'autre part, les taches sont toujours plus voisines de l'équateur solaire que des pôles; elles apparaissent généralement entre les parallèles de 5° et 30° de latitude et leur durée est très variable : de quelques jours à deux mois au plus, en général. Cependant, j'en ai personnellement observé une, en 1886, qui a duré 107 jours, c'est-à-dire cinq rotations (quatre entières et une entamée); cette durée est, je crois, à peu près exceptionnelle dans les annales de l'Astronomie. Cette tache de 1886 était d'une étendue considérable et elle a gardé une fixité de forme remarquable; elle était visible à l'œil nu.

Les taches sont habituellement accompagnées, et souvent entourées, de plages brillantes, plus brillantes même que le fond voisin et appelées *facules*. Ces facules constituent un phénomène plus persistant que les taches, car elles précèdent celles-ci et leur survivent quelque temps.

Comme on le voit, les taches solaires présentent bien ces irrégularités qui déconcertaient les successeurs de Galilée et qui expliquent l'abandon par eux des études solaires. Même dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ces études restaient peu attrayantes. « Ne vous attardez pas trop aux taches, disait Lalande à un débutant; c'est un phénomène qui n'a pas de loi ».

Cependant, en 1769 (ou en 1776, selon les auteurs), une importante découverte avait été faite. Wilson, professeur à l'Université de Glasgow, observant, cette année-là, une grande tache visible sur le Soleil, avait été frappé de l'effet de perspective qui lui montrait la tache comme une excavation creusée dans la photosphère.

Il y a là, en effet, une apparence souvent constatée de nos

Digitized by Google

jours, mais qui est loin d'être générale. Quoi qu'il en soit, c'est à Wilson que l'on doit l'introduction dans la science de l'idée d'un noyau central solaire, solide et obscur, entouré d'une atmosphère lumineuse et incandescente qui, de notre temps, a reçu le nom de *photosphère.*

Peu après, Herschel reconnaît que les facules correspondent, contrairement aux taches, à des élévations au-dessus de la surface moyenne du Soleil. Avec son grand télescope, il étudie la structure de la surface solaire et constate qu'elle est loin d'être continue; elle apparaît comme formée de *nodules* brillants, plus tard appelés *grains.*

Depuis Herschel, de nombreux observatoires se sont attachés aux études solaires A l'observatoire français de Meudon, diverses découvertes ont été faites. La surface solaire, nommée au XIX^e^ siècle *réseau photosphérique,* se montre extrêmement variée d'aspect; on y remarque certaines apparences désignées, en raison de leurs formes, sous le nom de *grains de riz, feuilles de saule, filaments,* etc.

Mais revenons à l'ordre chronologique. Au cours du XIX^e^ siècle, les découvertes se succèdent assez rapidement. D'abord, Schwabe, amateur allemand, qui a patiemment, pendant 43 ans (de 1826 à 1869), relevé les taches visibles sur le Soleil, annonce qu'elles ont de grandes variations périodiques, avec une période voisine de 10 ans; puis il précise la succession dans l'apparition, la stagnation, enfin la disparition des taches. Cette découverte fait regarder le Soleil comme étoile variable, résultat des plus important.

La loi de Schwabe a été, depuis son auteur, constamment vérifiée. Wolf, de Zurich, a réuni toutes les observations, antérieures à 1850, disséminées dans les différentes publications scientifiques du monde astronomique, et il constate que la période des taches est variable et a pour valeur moyenne $11^{ans},1$.

En 1851, Lamont, de Munich, annonce la périodicité des variations de l'aiguille aimantée avec une période voisine de 11 ans.

L'année suivante, Sabine, organisateur des stations

Digitized by Google

magnétiques anglaises, reconnaît la même périodicité dans d'autres oscillations accidentelles et très fortes de l'aiguille, et rapproche ces variations de celles des taches solaires. Cette concomitance est, de nos jours, bien établie.

Une autre grande découverte est due à l'Anglais Carrington, dont les observations s'étendent de 1853 à 1861. Cet astronome montre que les différences dans la durée de rotation du Soleil, déterminée au moyen des taches par divers observateurs, suivent une loi simple. Cette durée croît d'une manière régulière avec la latitude héliographique des taches observées; elle va donc en augmentant de l'équateur aux pôles, passant de 25 jours à l'équateur à 27, 5 jours à la latitude de 45°. Cette loi de rotation montre que le Soleil ne tourne pas comme un corps solide, pour lequel la vitesse angulaire resterait constante. On a retrouvé pareil fait pour la planète Jupiter dont la durée de rotation varie de 9 heures 50 minutes à 9 heures 56 minutes, selon la latitude observée.

En 1880, l'observateur allemand Spörer annonce que, dans la période undécennale, les taches se produisent près de l'équateur quand la fréquence décroît, pour reparaître aux hautes latitudes quand cette fréquence reprend.

Puis, d'autres découvertes secondaires, se rapportant aux taches, se succèdent. Les facules elles-mêmes qui peuvent, contrairement aux taches, se produire près des pôles solaires, sont reconnues comme ayant aussi la période undécennale.

On a pu, en outre, par les observations visuelles ou photographiques de la *couronne solaire*, faites depuis une cinquantaine d'années, au moment des éclipses totales de Soleil, relier les variations de la forme et de la structure de la couronne en accord avec la période des taches.

De même pour les protubérances qui, depuis une découverte de l'astronome français Janssen, sont observables, non seulement au moment de la totalité des éclipses, mais en tout temps.

D'autre part, la mise en œuvre de la concomitance,

Digitized by Google

signalée plus haut, des apparitions de taches sur le Soleil et des variations de l'aiguille aimantée, et peut-être aussi des tremblements de terre, pourrait dans un avenir plus ou moins prochain, pensent certains chercheurs, amener à la prévision de ces phénomènes physiques terrestres et peut-être même du temps météorologique. Il y aurait là un résultat d'importance considérable.

Enfin, l'influence des taches solaires est invoquée dans nombre d'autres questions. C'est ainsi, au point de vue médical par exemple, que certaines épidémies sont attribuées à cette influence. De même, quelques médecins rattachent la loi de fréquence des suicides humains à la période des taches.

Pour ces dernières questions il serait plus exact de mettre en cause, non les taches, qui ne sont que l'une des manifestations concrètes de l'*activité* solaire, mais cette activité elle-même qui se traduit par bien d'autres effets moins visibles : protubérances, facules, modifications du réseau photosphérique, granulations, etc.

Pour terminer cet aperçu historique sur les découvertes se rapportant aux taches, il y a lieu de signaler que l'observation et l'étude prolongées de ces manifestations solaires apporteront un appoint des plus précieux à la solution possible du problème, si angoissant pour l'avenir de l'Humanité, de la conservation de la chaleur et de la lumière du Soleil, père de la Vie.

Comme on le voit par les indications qui précèdent, relatives aux taches, ces formations solaires présentent un très grand intérêt. C'est pourquoi nombre d'observatoires, officiels ou privés, ont entrepris et poursuivent l'observation de cet important phénomène.

A l'Observatoire de Toulouse ce service a été organisé et a fonctionné sans interruption de 1874 à 1888 inclus, avec reprise en 1896 d'une seconde série.

Les observations de la première série, l'une des plus longues et des plus complètes aussi, au point de vue de la précision des mesures et du détail des relevés graphiques, qui

Digitized by Google

existaient alors, ont été publiées dans les tomes I et VI des Annales de l'Observatoire (1).

Dans les recherches entreprises et qui pourront sans doute donner lieu à d'autres Communications à l'Académie, on retrouve très nettement le développement de la période de fréquence des taches examinée ci-dessus et les autres constatations signalées, et l'on y peut rassembler un certain nombre de remarques nouvelles qui ne sont pas dénuées d'intérêt.

Les observations ont été faites par la méthode classique de Carrington, le célèbre astronome anglais cité plus haut. Cette méthode consiste à projeter, sur un écran fixé à la lunette employée et placé devant l'oculaire, l'image des taches et celle des fils rectangulaires du micromètre focal, ces fils étant inclinés à peu près à 45° par rapport au mouvement diurne, et à noter les instants des contacts des bords de l'image du disque solaire avec les fils et des passages des taches à ces fils, la lunette étant, pendant l'observation, laissée immobile.

Cette observation par projection a le double avantage de donner un agrandissement sensible du disque solaire et des taches visibles, et de ménager les yeux de l'observateur qui, par vision directe au foyer de la lunette, seraient trop fortement échauffés même avec un verre sombre.

A Toulouse, la lunette utilisée était un *équatorial* Secrétan de 108 millimètres d'ouverture, et de 1 m. 65 de longueur focale. L'écran, formé par un plan de carton blanc, était placé à 30 centimètres environ de distance de l'oculaire (muni du grossissement 56) et perpendiculairement à l'axe de la lunette.

Les observations, faites comme il a été indiqué, ont été réduites par une méthode de calculs due aussi à Carrington, méthode qui est exposée, avec simplifications, dans les

(1) La bibliothèque de l'Académie possède un exemplaire de chacun de ces deux volumes.

Digitized by Google

tomes I et VI des Annales de l'Observatoire de Toulouse.

Ces réductions donnent : la distance des taches au centre du disque solaire (le demi-diamètre de ce disque étant pris pour unité), les angles de position comptés du pôle Nord du Soleil et à l'opposé de la direction du mouvement diurne, les longitudes héliographiques comptées du nœud ascendant de l'équateur solaire sur l'Ecliptique au 1er janvier 1874, enfin les latitudes héliographiques. Ces éléments sont transcrits dans une suite de listes comprenant en outre, avec les dates, un numérotage d'ordre et des lettres désignant, avec des numéros de *groupes,* les taches observées.

Dans un second chapitre sont discutés séparément les groupes d'observation des taches, quand ces taches ont donné lieu à au moins trois observations. Une colonne finale renferme les valeurs ξ du mouvement quotidien de rotation (ou variation de longitude), déduite de la comparaison de chaque observation à la suivante. Si ces valeurs de ξ sont suffisamment concordantes, le calcul est continué par l'obtention d'un petit tableau ainsi composé : restes (avec leurs signes) des soustractions, de chacun des éléments longitudes et dates, des moyennes respectives des colonnes de ces deux éléments. Ce tableau constitue un ensemble d'équations de la forme : $a = b\xi$. Ces équations ont été résolues par la méthode de Cauchy après suppression, selon une remarque de Tisserand, de celles dans lesquelles le coefficient de ξ est moindre en valeur absolue que le tiers du plus grand.

Quand une tache a été observée pendant deux ou plusieurs apparitions, la valeur moyenne de ξ a été conclue par la combinaison des observations de ces apparitions successives. Enfin, cette valeur moyenne est rapprochée de celles obtenues, pour les mêmes latitudes correspondantes, au moyen des formules dues aux principaux auteurs : Carrington, Faye, Spörer et Baillaud, formules écrites plus loin.

Telles sont les dispositions adoptées, particulièrement

Digitized by Google

dans le tome VI des Annales de l'Observatoire, volume dans lequel j'ai réuni et discuté 5.718 observations de taches solaires faites de 1879 à 1887 inclus.

C'est par cet ensemble de matériaux que je me propose de rechercher la *loi de rotation du Soleil,* c'est-à-dire l'expression algébrique selon laquelle *la variation* ξ, d'un jour à l'autre, de la longitude des taches, *est fonction de la latitude* λ.

Cette fonction a été mise, par les différents auteurs qui seront cités, sous diverses formes que je reproduirai au cours de cette recherche et qui représentaient plus ou moins exactement les observations publiées.

Pour l'établissement de ma propre formule j'ai réuni dans des tableaux, allant de degré en degré, toutes les taches dont la latitude est comprise dans ces intervalles gradués et qui, au nombre de 216, comportaient, comme il a été dit plus haut, des comparaisons avec les résultats des quatre auteurs indiqués.

Ces tableaux contiennent : la latitude λ des taches; la valeur conclue pour la variation ξ de longitude; un nombre p qui est l'intervalle en jours, écoulé entre les observations extrêmes de chaque tache, ce nombre étant pris, ainsi qu'il paraît rationnel, comme *poids* de la détermination ξ ; la somme Σp des poids relatifs aux latitudes de même signe; la latitude moyenne λ_m et la variation moyenne ξ_m respectives obtenues par considération des poids Σp.

Chaque tableau est suivi de trois quantités calculées en abstraction du signe des latitudes, donc de l'hémisphère solaire, et ainsi définies : P somme générale des poids Σp, λ_M et ξ_M, latitude et variation de longitude moyennes générales obtenues par application du poids P.

Reportons les quantités P, λ_M et ξ_M, ainsi déterminées, dans le tableau unique ci-dessous qui comprend trente-et-un résultats.

Digitized by Google

P	λ_M	ξ_M	P	λ_M	ξ_M
32	0°,12′	858′,0	201	16°,30′	848′,8
35	1°,47′	56′,0	114	17°,33′	43′,7
72	2°,33′	59′,9	111	18°,39′	47′,6
53	3°,36′	58′,6	129	19°,23′	38′,6
55	4°,30′	55′,0	276	20°,34′	38′,8
214	5°,20′	55′,0	38	21°,41′	34′,5
113	6°,44′	61′,8	221	22°,16′	35′,9
303	7°,20′	53′,1	67	23°,18′	34′,6
431	8°,44′	56′,3	67	24°,44′	36′,1
186	9°,31′	55′,4	96	25°,18′	28′,4
103	10°,35′	51′,7	46	26°,52′	29′,3
260	11°,32′	56′,2	58	27°,36′	27′,5
197	12°,26′	52′,7	36	28°,51′	14′,0
330	13°,32′	52′,8	9	30°,19′	809′,2
298	14°,28′	48′,8	4	35°,49′	787′,8
241	15°,19′	47′,3			

En écrivant $\xi = f(\lambda)$ j'ai obtenu ainsi trente et une équations.

Comme on le voit, j'ai fait, pour l'obtention de ces équations, abstraction complète du signe ± des latitudes. Cette confusion des deux hémisphères solaires est générale chez les auteurs qui ont étudié la Rotation du Soleil. J'ai adopté cette manière de voir, non sans m'être fait, comme on le trouvera plus loin, une opinion personnelle et motivée sur la question.

Cherchons maintenant la forme à donner à la fonction $f(\lambda)$.

Carrington, dans son célèbre ouvrage, donnait la formule empirique

$$\xi = 865' - 165' \sin \tfrac{7}{4} \lambda$$

Après lui, la forme

$$\xi = x + y \cos 2\lambda = (x+y) - 2y \sin^2 \lambda.$$

a été essayée par Spörer, dans ses remarquables travaux sur les taches solaires, et adoptée aussi par Faye, dans la discussion des observations de Carrington.

A Toulouse même, les premières observations publiées au tome I des *Annales* ont été représentées sous cette

Digitized by Google

forme par M. B. Baillaud, dans la formule annoncée plus haut et que voici :

$$\xi = 765'{,}4 + 94'{,}3 \cos 2\lambda.$$

L'essai de cette forme m'était donc tout indiqué. En posant :

$$x = 765'{,}4 + \Delta x,\ y = 94'{,}3 + \Delta y,$$

j'ai obtenu 31 équations de la forme

$$\Delta\xi = \Delta x + \Delta y \cos 2\lambda.$$

J'ai résolu ces équations par la méthode des moindres carrés en prenant pour multiplicateurs, selon la règle, les racines carrés des poids, et obtenu ainsi :

$$\Delta x = +13{,}73 \qquad \Delta y = -14{,}06 ;$$

d'où la formule

(1) $$\xi = 779'{,}13 + 80'{,}24 \cos 2\lambda.$$

J'ai aussi, en conservant les poids entiers, traité les équations par la méthode de Cauchy et suis parvenu alors à la formule

(2) $$\xi = 778'{,}429 + 81'{,}070 \cos 2\lambda,$$

très peu différente de (1) et que l'on peut comparer à celles

(I) $$\xi = 769' + 93' \cos 2\lambda.$$
(II) $$\xi = 778'{,}95 + 78'{,}65 \cos 2\lambda.$$

déduites par Faye des observations de Carrington, la seconde par application de la *parallaxe de profondeur*, c'est-à-dire en tenant compte de ce fait que les taches seraient des cavités.

La forme $\xi = x + y \cos 2\lambda$, appliquée par Spörer à ses observations, les représentait moins étroitement que la forme $\xi = x + y \cos \lambda$ déjà proposée par C.-H.-F. Peters.

Digitized by Google

Finalement, Spörer acceptait comme meilleure interprétation la formule

$$\xi = 512',88 + 347',88 \cos \lambda,$$

donnée dans son mémoire publié, sous le numéro 13, par l'*Astronomische Gesellschaft.*

En adaptant cette forme aux observations de Toulouse, j'ai trouvé, par la méthode de Cauchy,

$$(3) \qquad \xi = 549',758 + 309',561 \cos \lambda.$$

La forme $\xi = x + y \cos \lambda$ a été regardée aussi par M. J. Halm (*Annales de l'Observatoire royal d'Edimbourg, vol. I,* « *Contribution à la théorie du Soleil* ») comme préférable pour la représentation du mouvement des taches solaires. M. Halm, appliquant cette forme aux observations mêmes de Toulouse, publiées au tome I des *Annales,* donne la formule

$$\xi = 9°,474 + 4°,829 \cos \lambda = 568',44 + 289',74 \cos \lambda.$$

Outre ces deux formes précédentes, j'ai voulu aussi tenter l'application, aux taches, de la suivante :

$$\xi = x + y \cos \lambda + z \sin \lambda,$$

que M. N. C. Dunér a trouvée appropriée à la représentation du mouvement des facules. La formule de M. Dunér (*Note communiquée le* 12 *février* 1890) est :

$$\xi = 515',76 + 331',32 \cos \lambda - 45',54 \sin \lambda.$$

Pour les observations de Toulouse, j'ai trouvé, par la méthode de Cauchy :

$$(4) \qquad \xi = 658',623 + 203',733 \cos \lambda \mp 28',414 \sin \pm \lambda.$$

En définitive, j'ai donc obtenu quatre formules. Pour faire un choix entre ces formules (1), (2), (3) et (4), il

Digitized by Google

fallait les calculer numériquement en y mettant les latitudes du tableau des (P, λ, ξ) et en comparant les ξ calculées avec les ξ observées du tableau. Les résidus Δ ainsi obtenus par différence ont été inscrits, ainsi que leurs carrés Δ^2, dans un tableau d'ensemble qu'il serait un peu compliqué de reproduire ici. Il suffit de donner les $\Sigma P \Delta^2$ pour les quatre formules :

(1)	(2)	(3)	(4)
27 153,93	27 108,93	26 116,18	33 001,33

L'examen du tableau indiqué et la comparaison des $\Sigma P \Delta^2$ montrent que la formule (3) est supérieure aux autres. Les formules (1) et (2) sont à peu près équivalentes, mais avec un avantage visible pour (2). Quant à la formule (4), elle est manifestement à rejeter.

On remarque dans ledit tableau que les résidus des deux dernières équations sont relativement forts. C'est que ces équations n'ont été fournies respectivement que par une seule observation avec des poids, 9 et 4, très faibles; on ne doit donc pas y attacher grande confiance.

En résumé, nous pouvons dire que la formule (3)

$$\xi = 549'{,}758 + 309'{,}561 \cos \lambda$$

représente très convenablement les observations discutées, au moins jusqu'à la latitude 30°. Rapprochée de celles de même forme de Spörer, Halm et autres, elle manifeste des différences dans la valeur des coefficients. Ces coefficients sont *probablement* des fonctions *du temps* et de *l'état d'activité* du Soleil.

Il est intéressant de calculer, par la formule en définitive adoptée, la durée de rotation du Soleil aux diverses latitudes. Voici le tableau de ces durées *t*, de 5° en 5° :

Digitized by Google

λ	ξ	t
0°	859′,319	25 j. 136
5°	858′,141	25 j. 171
10°	854′,616	25 j. 275
15°	848′,771	25 j. 448
20°	840′,650	25 j. 694
25°	830′,315	26 j. 014
30°	817′,846	26 j. 418
35°	803′,335	26 j. 888
40°	786′,895	27 j. 450

Dans cette recherche de la *loi de rotation* du Soleil, j'ai, comme il est dit plus haut et à l'exemple des divers auteurs, fait abstraction du signe des latitudes. Cela revenait à supposer qu'il n'y a pas de différence appréciable dans la rotation des taches des deux hémisphères pris séparément.

J'ai voulu m'assurer de cette uniformité en traitant isolément les observations des hémisphères Nord et Sud. J'ai ainsi obtenu respectivement 27 et 31 équations. En résolvant ces deux systèmes par la méthode de Cauchy, avec application de la forme $\xi = x + y \cos \lambda$, reconnue la meilleure, on parvient aux deux formules :

Hémisphère Nord. . .. $\xi_N = 528',635 + 331',119 \cos \lambda.$
Hémisphère Sud. . . . . $\xi_S = 567',660 + 291',440 \cos \lambda.$

Faisons dans ces formules λ successivement égal à 0°, 10°, 20°, 30°, 40°. Nous avons le tableau suivant :

λ	ξ_N	ξ_S	$\xi_N - \xi_S$
0°	859′,754	859′,100	+ 0′,654
10°	854′,724	854′,672	+ 0′,052
20°	839′,785	841′,524	— 1′,739
30°	815′,392	820′,054	— 4′,662
40°	782′,287	790′,916	— 8′,629

Comme on le voit, les écarts ont, à partir de 30°, une certaine amplitude; mais il faut remarquer que leurs valeurs ne dépassent pas celles des écarts manifestés dans le tableau des équations entre les ξ d'équations consécutives.

On peut d'ailleurs écrire :

$$\xi_N - \xi_S = - 39',025 + 39',679 \cos \lambda.$$

Digitized by Google

et on voit, sous cette forme, que les termes constants sont à peu près égaux; ce qui entraîne pour la différence $\xi_N - \xi_S$ une valeur à peu près nulle, au moins dans le voisinage de l'équateur solaire où l'on a $\lambda = 0°$ donc $\cos\lambda = 1$.

En somme, les formules pour les deux hémisphères, considérés isolément, concordent bien, et l'on peut admettre qu'à latitude égale, de part et d'autre de l'équateur, les mouvements des taches sont les mêmes; ce qui n'est pas surprenant, étant donné ce que l'on sait de la composition fluide du Soleil.

En résumé, une double conclusion se dégage de la présente Etude :

D'abord, la loi de rotation du Soleil peut être exprimée d'une manière très satisfaisante par la formule

$$\xi = a + b\cos\lambda$$

qui, mise en nombres avec le résultat (3) et avec une précision suffisante, devient :

$$\xi = 549',76 + 309',56\cos\lambda.$$

En second lieu, la rotation est très comparable dans les deux hémisphères solaires, au moins de part et d'autre de l'équateur dans une zone totale d'environ 40° de hauteur.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1930 ET 1931

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de M^me^ veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail,* une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1930 ; ceux de l'ordre littéraire, en 1931.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne,* à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie,* paraît mériter le mieux cette distinction.

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc..., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1930 ; ceux de l'ordre littéraire, en 1931.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1930.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé, sur une question industrielle ou scientifique, qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté

Digitized by Google

de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans, depuis 1923, un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1933.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à la date prévue, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

PRIX ALFRED DUMERIL

Le prix fondé en mémoire d'Alfred Duméril, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie, est destiné à récompenser une œuvre sur un sujet d'histoire politique ou sociale antérieure à 1870.

Les travaux imprimés sont admis à concourir pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Le montant du prix est de 600 francs. Il est décerné tous les trois ans et ne peut être partagé.

Il sera décerné en 1930.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes,* etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux,* etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits,* sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie

Digitized by Google

sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Ne pourra être admis aux Concours de l'Académie aucun ouvrage ayant déjà reçu une récompense d'une Société savante ou d'un Etablissement d'enseignement supérieur.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1928-1929

Séance du 15 novembre 1928. — M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Académie de la perte, éprouvée pendant les vacances, de M. Léon JOULIN, associé libre, ancien trésorier perpétuel, doyen de notre Compagnie, à laquelle il appartenait depuis cinquante-cinq ans. M. LE PRÉSIDENT exprime le regret que l'Académie ressent de ce deuil.

Il adresse des félicitations à MM. SIGNOREL, trésorier perpétuel et DUFFOUR, associé ordinaire, nommés chevaliers de la Légion d'honneur, et à M. SABATIER, associé ordinaire, élu membre de l'Académie des sciences de Stockholm.

D'autre part, M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime les compliments de l'Académie à M. le comte BEGOUEN, président, qui a été nommé membre d'honneur du Bureau hollandais de l'Institut international d'Anthropologie et de l'Ecole canadienne de Préhistoire.

Il annonce que M. le Dr DUPUY-DUTEMPS a remis à l'Académie, en mémoire de son cousin, notre regretté confrère M. Abadie-Dutemps, une somme de six mille francs. Le donateur a exprimé le désir que l'Académie publiât, dans ses Mémoires, si elle le juge à propos, quelques-unes des notes laissées par M. Abadie-Dutemps ou, du moins, des résumés de ces notes.

Ouvrages offerts : *Les poésies de Jean de Boyssonné*, par M. JACOUBET (publiées dans *La Muse Française*).

Le 19e Régiment d'infanterie à travers l'histoire (1597-1923), par M. Pierre MASSÉ.

Le Papyrus à l'époque pharaonique, par M. Emile PRISSE d'AVENNES.

A previso do tempo basaeda en observacões locaes, par le Dr J. de Sampaio FERRAZ.

Schiller zwischen Goethe und Kant, par M. Harald JANSEN.

Voltaire et Schouvaloff ; fragments inédits d'une correspondance franco-russe au XVIIIe siècle, par M. P. ALEXEYEFF.

Digitized by Google

M. DONAT fait une communication sur : *Le général Dupuy et l'expédition d'Egypte*. (Imprimée p 1).

Séance du 22 novembre 1928. — Ouvrages offerts : *Deux bambous pyrogravés. Modèles pour le tatouage des îles Marquises conservés au Musée d'Histoire Naturelle de Toulouse (Collection Roquemaurel) et au Musée de Brive* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse*), par M. le comte BEGOUEN.

Les empreintes préhistoriques, étude de MM. le comte BEGOUEN et le Dr H. VALLOIS publiée par l'Institut international d'Anthropologie (IIIe session, Amsterdam, 20-29 septembre 1927).

M. DOP, directeur, donne lecture du *Rapport général*, de M. NICOLAS, *sur les Concours de 1928* Ce rapport est approuvé.

M. le comte BEGOUEN communique le discours qu'il se propose de lire à la séance publique et qui a pour titre : *Charles-Ambroise de Caffarelli, chanoine, préfet et chanoine (1758-1826)*.

Séance du 29 novembre 1928. — L'Académie apprend avec regret le décès de M Emile Reeb, de Strasbourg, correspondant, qui lui appartenait depuis vingt ans.

Ouvrages offerts : *Un joyau du Quercy : Castelnau-de-Bretenoux*, par MM. Jean MOULIÉRAT et le Premier Président RAMET.

Un coin du Quercy : Martel, par M. Henri RAMET.

Feurs. La plaine du Forez, par MM. Henri RAMET, GEOFFROY et Georges GUICHARD.

Le Capitole et le Parlement de Toulouse, par M Henri RAMET.

M. JUPPONT communique la première partie de son étude sur : *La philosophie des cinémétries*. (Imprimée p. 11)

Séance du 6 décembre 1928. — Ouvrage offert : *Documents sur l'Histoire économique de la Révolution française. — Comité de la Haute-Garonne. — Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en 1788*, publiés par MM. F. PASQUIER et Fr. GALABERT.

M. JUPPONT communique la seconde partie de son étude sur : *La philosophie des cinémétries*. (Imprimée p. 11).

Sur le rapport de M. le doyen ABELOUS, M. Jean Verne, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris est élu correspondant dans la classe des sciences.

Séance publique du 9 décembre 1928. — M. le comte BEGOUEN, président, prononce un discours qui a pour titre : *Charles-Ambroise de Caffarelli, chanoine, préfet et chanoine (1758-1826)*. (Impr. p. 49).

Digitized by Google

M. Lécrivain lit l'*Eloge de Bonaventure-Casimir Barrière-Flavy*, ancien président de l'Académie. (Imprimé dans le tome VI de la douzième série des Mémoires, 1928, p. 203.)

M. Nicolas donne lecture du *Rapport général sur les Concours de 1928.*

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Prix Gaussail (665 francs). — **M. Henri Armet**, commandant du Génie en retraite, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Fermat initiateur de la mécanique ondulatoire.*

PRIX MAURY

Prix de 500 francs. — **M. Michel Maylin**, professeur d'horticulture et d'arboriculture, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Manuel pratique et technique de l'hybridation des céréales.*

Prix de 300 francs. — **M. François Duffas**, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'anatomie de la feuille de blé. Ses rapports avec la résistance aux rouilles et l'échaudage.*

Séance du 13 décembre 1928. — Ouvrages offerts : *La construction et le réglage des télescopes de Newton*, par M. Roy (Etude publiée dans le *Bulletin de la Société Astronomique de France*).

Epées gauloises à antennes, par M. le marquis de Baye (Etude publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*).

M. Jacoubet lit la seconde partie de sa communication commencée l'an dernier sur : *Un Académicien toulousain au XVIII^e^ siècle : l'Abbé Magi (l'homme de lettres, le romancier, l'érudit).*

Ce n'est pas seulement comme personnalité, c'est comme auteur que Magi gagne à être mieux connu. Son originalité comme érudit est indiscutable. Le poète est sans valeur, mais le romancier a du talent et on ne peut sans injustice méconnaître l'importance de ses nombreux travaux. Il semble, aujourd'hui, que les qualités du polygraphe soient incompatibles avec celles de spécialiste. Ce contemporain des encyclopédistes a montré qu'il n'en était rien. En touchant à tout, il trouve moyen de faire neuf, pénétrant, décisif. D'autre part, il a sa marque propre et originale de probe érudit de terroir. C'est un bel et bon esprit qui a consacré son labeur à la gloire de la petite patrie. C'est une espèce de précurseur ou, si l'on veut, un modèle. Il laisse moins une contribution qu'une méthode. Il a tracé à la science locale sa voie en lui montrant qu'il n'y a de progrès possible, pour elle, qu'en compagnie de l'esprit critique. Ce ne sera pas le moindre mérite de Jean-Pierre Magi d'avoir, à sa renaissance, orienté notre Académie provinciale.

Digitized by Google

Séance du 20 décembre 1928. — Ouvrage offert : *Quelques survivances antiques dans la sculpture romane méridionale*, par M. Rey (Etude publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts.*)

Des félicitations sont adressées à M. Calmette, associé ordinaire, élu correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

M. le chanoine Maisonneuve fait une communication sur *Paul Valéry, philosophe.*

M. Chalande, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Les quartiers Lapeyrouse et de la Pomme.* (Imprimée p. 73).

Séance du 10 janvier 1929. — L'Académie a le regret d'apprendre, de son Président, le décès de M. Aristide Frébault, associé libre, membre de notre Compagnie depuis quarante-trois ans

Des félicitations sont adressées à M. Jacoubet, associé ordinaire, nommé Maître de conférences à la Faculté des lettres de Grenoble.

M le Président remet à M. Signorel, trésorier perpétuel, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, un jeton de vermeil en témoignage de la sympathie unanime de ses confrères.

M. le comte Begouen rend hommage aux mérites de M. Signorel, qu'il connaît depuis plus de trente ans, et il se plaît à évoquer ses qualités de magistrat intègre et d'érudit académicien.

M. Signorel exprime l'émotion qu'il éprouve de cette manifestation amicale et il dit sa bien vive gratitude à M. le Président et à tous les membres de l'Académie. Il fait ensuite une communication sur : *Les déviations du syndicalisme et l'illégalité de la grève générale anglaise* (première partie).

Sur le rapport de M. Lécrivain, M. Loiseau, professeur de langue et de littérature allemandes à la Faculté des lettres de Toulouse, est élu associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles lettres.

Séance du 17 janvier 1929. — M. le Président annonce à l'Académie, qui manifeste le regret qu'elle éprouve de cette perte, le décès de M. Caralp, associé libre, membre de notre Compagnie depuis trente-sept ans.

M. Perreau fait une communication sur : *Un duel de belles-mères au grand siècle.* (Imprimée p. 149).

M. Signorel lit la seconde partie de son étude sur : *Les déviations du syndicalisme et l'illégalité de la grève générale anglaise.*

Digitized by Google

Séance du 24 janvier 1929. — Ouvrage offert : *Bibliographie des Frères mineurs capucins de la province de Toulouse (1582-1928)*, par le P. ALOYS DE MOULINS, ministre provincial des Frères mineurs capucins à Toulouse.

M. SIGNOREL communique la troisième partie de son étude sur : *Les déviations du syndicalisme et l'illégalité de la grève générale anglaise*.

Séance du 31 janvier 1929. — Ouvrages offerts : *L'évolution morale de Gœthe. Les années de libre formation, 1749-1794* (couronné par l'Académie Française, prix Bordin). — *Contribution à l'étude de la langue du jeune Gœthe d'après sa correspondance de 1764 à 1775.* — *Le pangermanisme : Ce qu'il fut. Ce qu'il est* (Ouvrage couronné par l'Académie Française. Prix Montyon.). — *Gœthe : Iphigénie en Tauride, texte allemand avec une notice littéraire et des notes*, par M. LOISEAU.

Des félicitations seront exprimées à M. BREVIÉ, lieutenant-gouverneur du Niger, correspondant de l'Académie, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

M. BABOULET fait une communication intitulée : *Situation et perspectives des distributions d'énergie électrique dans la région de Toulouse*.

Séance du 7 février 1929. — M. de GÉLIS fait une communication intitulée : *Goudouli aux Jeux Floraux. Son nom, sa signature.* (Imprimée p. 159.)

Séance du 14 février 1929. — M. GALABERT fait une communication sur : *L'ancienne et la nouvelle bibliothèque municipale.*

A propos des projets de construction d'une nouvelle bibliothèque, M. Galabert fait un historique sommaire des locaux actuels, depuis leur origine en 1782, et montre, au moyen d'un plan tracé au tableau, comment, dans une série d'additions successives, la bibliothèque actuelle s'est constituée par l'adjonction de salles diverses qui n'étaient pas faites pour cet usage. Il en est résulté un local incommode, mal aéré, mal éclairé, menaçant ruine, complètement encombré, où public et personnel sont aussi mal installés que possible dans des conditions qui rendent irréalisable la confection de catalogues pratiques et qui, dès maintenant, obligent à entasser sur les parquets les nouvelles acquisitions.

Cet état de choses, profondément regrettable en raison des richesses de premier ordre que renferme la Bibliothèque (manuscrits, incunables, ouvrages rares et reliures précieuses des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, etc.) pourrait prochainement cesser si les projets actuellement à l'étude étaient enfin réalisés.

Digitized by Google

M. Galabert rappelle toute la série des négociations infructueuses auxquelles cette question a donné lieu et les diverses affaires de l'Esquile, de la caserne des Salenques, du Collège de Périgord.

A la suite de multiples interventions, l'Etat a cédé à la Ville, à la fin de 1927, les locaux de l'ancienne Manutention militaire, jadis couvent des Carmélites, près la Bibliothèque universitaire, et un emprunt destiné à payer cette acquisition a été voté par le Conseil municipal, en février 1928. M. Montauriol, architecte adjoint de la Ville, a été chargé de dresser les plans des nouveaux bâtiments, d'accord avec les inspecteurs généraux et principaux bibliothécaires de Paris.

M. Galabert montre, par un second croquis tracé au tableau, l'agencement général de la nouvelle bibliothèque qui, avec sa vaste salle de lecture et son magasin aménagé selon les dernières données de la science, sera une bibliothèque modèle; le rapprochement des deux bibliothèques universitaire et municipale ne pourra que favoriser le mouvement des études dans le centre intellectuel qu'offre la ville de Toulouse pour toute sa région.

Séance du 21 février 1929. — M. GARAU lait une communication sur : *Les Transpyrénéens.* (Imprimée p. 173.)

Sur le rapport de M. DUFFOUR, M. MENGAUD, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, correspondant, est élu associé ordinaire dans la classe des sciences, section des sciences chimiques, sciences naturelles, médecine, sous-section de géologie et de minéralogie.

Séance du 28 février 1929. — Des félicitations seront exprimées à M. GUY, recteur de l'Académie de Grenoble, associé correspondant, promu officier de la Légion d'honneur.

M. GIRAN lit l'*Eloge de M. Aloy* (Imprimé p. 185) et M. DOP une étude sur : *L'état actuel de nos connaissances sur la flore des colonies françaises.*

Séance du 7 mars 1929. — Ouvrage offert : *La vie et l'œuvre de Emile Reeb (1843-1928)*, correspondant de l'Académie.

M. LAMOTTE fait une communication sur : *Les limites du connaissable et de l'inconnaissable pour les physiciens.*

Séance du 14 mars 1929. — Lecture est donnée d'une communication de M. DE SANTI intitulée : *Escrimeurs et duellistes toulousains.* (Imprimée p. 191.)

Digitized by Google

Séance du 21 mars 1929. — M. BOUSSAGOL fait une lecture intitulée : *Gongora, « Prince de la lumière » et « Prince des ténèbres »*. (Imprimée p. 205.)

Séance du 11 avril 1929. — Ouvrage offert : *Projet de stabilisation absolue de la fête de Pâques et des années grégorienne et julienne avec mise en concordance de leurs calendriers*, par M. Paul FITTE.

Sur la proposition de M. le comte BEGOUEN, président, l'Académie émet le vœu que la grotte du Mas-d'Azil soit classée d'urgence et que le droit de fouille y soit réglementé.

M. BARDIER fait une communication intitulée : *Fatigue et surmenage scolaires*. (Imprimée p. 217.)

Séance du 18 avril 1929. — Ouvrages offerts : Numéros 301 à 400 du « *Journal de Toulouse* » contenant les articles de M. CHALANDE sur le vieux Toulouse, don de M. CHALANDE.

Le point de vue génétique sur la virginité, la maternité nécessaire, la désexualisation des anormaux et l'établissement de certificats prénuptiaux, par M. LECAILLON.

M. le chanoine AURIOL fait une communication sur : *Les miniatures de l'Apocalypse anglo-normande de la bibliothèque de Toulouse* et M. DELTHEIL une lecture intitulée : *De la statistique*. (Imprimée p. 235.)

Séance du 25 avril 1929. — M. DIDE fait une communication sur : *Une méthode d'exploration psychologique infantile basée sur l'expression graphique du mouvement* (Imprimée p. 247), et M NICOLAS lit une étude intitulée : *Contribution à l'étude des maladies bactériennes des végétaux*. (Imprimée p. 261.)

Séance du 2 mai 1929 : L'Académie délègue M. JUPPONT, associé ordinaire, pour la représenter aux fêtes du VII[e] Centenaire de l'Université de Toulouse et approuve le texte, présenté par M. le Secrétaire perpétuel, de l'adresse de l'Académie à l'Université, qui sera remis à celle-ci par le délégué de notre Compagnie.

« L'Université de Toulouse a invité l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres à s'associer à elle pour célébrer son septième Centenaire. En acceptant, avec joie et reconnaissance, cette invitation, l'Académie éprouve, pour joindre à son remercîment les compliments d'usage, un certain embarras. Si elle insistait sur l'éloge, ne paraîtrait-elle pas, dans une large mesure, se féliciter elle même?

Digitized by Google

« Quand Napoléon organisa l'Université impériale et, presque en même temps, ressuscita les anciennes Académies, le tiers environ des membres de notre Compagnie étaient voués à l'enseignement ; vingt ans après, en 1827, cette proportion était dépassée; aujourd'hui ce sont les deux tiers qui, à un titre ou à un autre, appartiennent à l'Université toulousaine. Celle-ci a retrouvé sa personnalité distincte, régionale en même temps que française. Ne serait-il donc pas peu séant pour nous d'être prodigues de louanges? Contentons-nous de rendre un juste, mais très bref hommage, à l'Université d'aujourd'hui, de dire de quel cœur, en son entier, notre corps exprime l'estime et la déférence qui unissent à l'institution officielle, toujours plus florissante, le corps sans prétention qui n'a guère pour lui que son travail et son indépendance.

« Tout modeste qu'il soit, il est fier d'avoir indiqué la voie à l'Université, au XVIII[e] siècle, quand celle-ci s'attardait encore, vivant des souvenirs de son ancienne splendeur. C'est l'Académie qui fonda des cours publics de sciences et de littérature, un jardin botanique, le premier observatoire qu'ait possédé Toulouse, comme elle créait un herbier et un cabinet de médailles. Elle a été suivie, bientôt dépassée sur bien des terrains, remplacée au siècle suivant. Mais servant les mêmes causes que l'Université, demeurant sa libre collaboratrice, bien qu'avec des ressources proportionnellement de plus en plus restreintes, elle n'est ni envieuse, ni même indifférente. Elle applaudit au succès d'un corps qui sert avec éclat la science, l'humanité, la grande et la petite patrie, et elle lui souhaite de prospérer toujours davantage. »

M. le Colonel LARRIEU fait une communication sur : *Les dialectes de la langue d'Oc*. (Imprimée p. 277.)

Lecture est donnée d'une partie de l'*Histoire des Rues de Toulouse*, de M. CHALANDE, consacrée au *quartier Lapeyrouse*. (Imprimée p. 73.)

Séance du 12 mai 1929. — Répondant à l'aimable invitation de M. CAMICHEL, associé ordinaire, directeur de l'Institut électrotechnique, l'Académie s'est rendue à cet établissement. Elle a assisté à diverses expériences : Expériences sur les champs tournants et sur les phénomènes de résonance en électricité. Expériences de chronophotographie sur le mouvement de l'eau sur les barrages. Mécanisme des affouillements (striage). Ces démonstrations ont été complétées par des projections, notamment par celle d'un film représentant la naissance des tourbillons derrière un obstacle.

L'Académie s'est ensuite transportée au Laboratoire de Banlève, sur la Garonne ; elle s'est rendu compte de son fonctionnement et

Digitized by Google

a vu comment s'opère, sur les modèles réduits de barrages, l'écoulement de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT a remercié M. CAMICHEL et ses collaborateurs d'avoir permis à l'Académie de faire ces intéressantes visites.

Séance du 16 mai 1929. — Ouvrages offerts : *Nouvelles découvertes dans les grottes de Montesquieu-Avantès (Ariège)* et *The magic Origin of Prehistoric Art*, par M. le comte BEGOUEN, président de l'Académie, études publiées la première par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la seconde par la Revue anglaise *Antiquity* (mars 1929).

M. VERSEPUY fait une communication intitulée : *Constructions visuelles.* (Imprimée p. 285.)

Séance du 23 mai 1929. — L'Académie entend les rapports particuliers sur les ouvrages présentés aux Concours de 1929. Elle désigne M. MENGAUD comme rapporteur général.

Séance du 30 mai 1929. — M. LE PRÉSIDENT a le regret d'annoncer à l'Académie le décès de M. MOQUIN-TANDON, associé libre, qui appartenait à notre Compagnie depuis quarante-trois ans.

M. ABELOUS fait une communication sur : *Les modifications d'excitabilité du système nerveux à la suite des lésions nerveuses périphériques*, et M. MONTANGERAND lit une étude sur : *La loi de rotation du Soleil d'après des observations de taches.* (Imprimée p. 297.)

Séance du 6 juin 1929. — Ouvrages offerts : *Le dernier chant de Marc Lafargue*. — *Les moutons de Mme Deshoulières*. — Numéro de la revue *L'Archer*, consacré à Pol Neveux, par M. JACOUBET.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Jules CHINAULT, secrétaire particulier, demande à l'Académie — à laquelle il exprime, avec son respectueux dévouement, la peine qu'il ressent d'être contraint par l'augmentation de ses autres occupations de cesser de la servir — de vouloir bien accepter sa démission.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dit le regret qu'il éprouve lui-même de voir cesser une collaboration de près de vingt années, et M. LE PRÉSIDENT s'associe à ses paroles.

M. le TRÉSORIER PERPÉTUEL présente son *Rapport sur les comptes de 1928*. L'Académie l'approuve et remercie son trésorier.

M. LAMOTTE, secrétaire-adjoint, rend compte de l'examen auquel il s'est livré, avec M. ROY, des plis cachetés déposés dans nos

Digitized by Google

archives par M. ABADIE-DUTEMPS et signale les inventions de notre regretté confrère qui paraissent le plus susceptibles d'intéresser l'Académie.

M. LÉCAILLON fait une communication sur : *L'enseignement des sciences naturelles*, et M. BABOULET rend brièvement compte d'un voyage qu'il a récemment effectué en Algérie et au Maroc.

Séance du 13 juin 1929. — Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus pour 1929-1930 :

Président.....	M. DOP.
Directeur	M. GALABERT.
Secrétaire-adjoint....	M. LAMOTTE.

M CHALANDE est réélu Bibliothécaire pour cinq ans.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de Librairie et d'Impression : MM. GIRAN, BARDIER, THOUVEREZ, et pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. JUPPONT, BAYLAC, LOISEAU.

M. LE PRÉSIDENT désigne comme économe, M BAYLAC.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL félicite, au nom de l'Académie, M. PASQUIER auquel la Société française d'Archéologie, à l'occasion de son Congrès, tenu à Toulouse (27 mai 1929), a décerné le prix Lefèvre-Pontalis ; MM. le chanoine AURIOL, le comte BEGOUEN, Edouard PRIVAT, CALMETTE et REY auxquels ont été attribués des médailles de vermeil.

Lecture est donnée d'une communication sur : *Le quartier du Poids-de-l'Huile*, suite de l'*Histoire des rues de Toulouse*, de M. CHALANDE. (Imprimée p. 73.)

Séance du 20 juin 1929. — M. le Dr BAYLAC fait une communication sur : *Le mouvement de la population de la France et du département de la Haute-Garonne en 1928.*

Séance du 27 juin 1929. — M. REY fait une communication sur : *L'art toulousain au XIVme siècle.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bienfaiteurs de l'Académie..... IV

Etat des membres de l'Académie..... V

Nécrologe. XIV

Le général Dupuy et l'expédition d'Egypte, par M. Donat. 1

La philosophie des cinémétries, par M. Juppont..... 11

Charles-Ambroise de Caffarelli, chanoine, préfet et chanoine (1758-1826), par M. le Comte Begouen..... 49

Histoire des rues de Toulouse (suite), par M. J. Chalande. 73

Etude de législation comparée sur le régime de la radiodiffusion, par M. Jean Signorel..... 119

Un duel de belles-mères au grand siècle, par M. E.-H. Perreau. 149

Goudouli : Son nom; sa signature (septième série), par M. de Gélis..... 159

Les Transpyrénéens, par M. Garau..... 173

Eloge de M. Aloy, par M. Giran..... 185

Escrimeurs et duellistes toulousains, par M. L. de Santi. 191

Góngora, « prince de la lumière » et « prince des ténèbres », par M. Boussagol..... 205

Fatigue et surmenage scolaires, par M. E. Bardier..... 217

De la statistique, par M. Deltheil..... 235

Digitized by Google

Exploration psychologique infantile par l'expression graphique du mouvement, par M. le Dr Maurice DIDE et Mathilde GUILHEM. 247

Contribution à l'étude des maladies bactériennes des végétaux, par M. G. NICOLAS. 261

Note sur les dialectes de la langue d'oc, par M. le Colonel LARRIEU. 277

Constructions visuelles, par M. J. VERSEPUY. 285

La loi de rotation du soleil d'après des observations de taches, par M. L. MONTANGERAND. 297

Programme des prix pour les années 1930 et 1931. 313

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1928-1929. 317

Un académicien toulousain au XVIIIe siècle : L'abbé Magi (l'homme de lettres, le romancier, l'érudit), par M. JACOUBET. 319

L'ancienne et la nouvelle bibliothèque municipale, par M. GALABERT 321

Adresse de l'Académie à l'Université de Toulouse pour son VIIe centenaire. 323

TOULOUSE. — IMPRIMERIE J. BONNET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google